Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M* R 109716

microfilm m 17583

Γ ٢٥١

LK 7
2803.

L. 391

LE

TRESOR

DES MERVEILLES

DE LA

MAISON ROYALE

DE

FONTAINEBLEAV.

CONTENANT LA DESCRIPTION

DE SON ANTIQVITE', DE SA FONDATION, DE SES BASTIMENS,

de ſes rares Peintures, Tableaux, Emblemes, & Deuiſes :

de ſes Iardins, de ſes Fontaines, & autres ſingularitez

qui s'y voyent.

ENSEMBLE LES TRAICTEZ DE PAIX,

les Aſſemblées, les Conferences, les Entrées Royales, les Naiſſances, & Ceremonies de Bapteſme de quelques Enfans de France; les Mariages, les Tournoys, & autres magnificences, qui s'y ſont faictes iuſques à preſent.

Par le R. P. F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Miniſtre & Superieur du Conuent de l'Ordre de la S. Trinité, & Redemption des Captifs, fondé au Chaſteau dudit Fontainebleau.

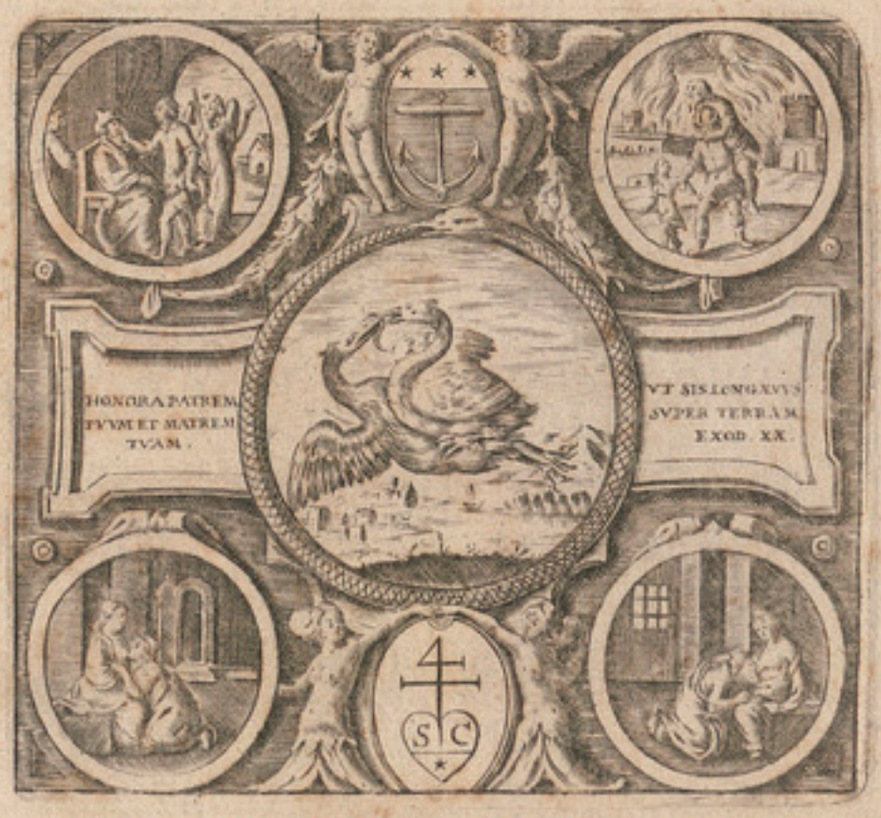

BIBLIOTHEQUE ROYALE

LK7 2803

656

A PARIS,

Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë ſainct Iacques, aux Cicognes.

M. DC. XLII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.

A MONSEIGNEVR

MONSEIGNEVR

DE NOYERS,

BARON DE DANGV,

CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS,
SECRETAIRE DES COMMANDEMENS DE SA MAIESTE',
Sur-Intendant & Ordonnateur General des Baſtimens, Arts, & Manufactures de France, Capitaine & Concierge du Chaſteau de Fontainebleau.

MONSEIGNEVR,

IE ne dois pas craindre qu'au point où vous cheriſſez tout ce qui regarde la grandeur & la gloire de la FRANCE, *vous n'ayez agreable cette deſcri-*

ption que i'ay entrepris de la Maiſon Royale de FONTAINEBLEAV. *La qualité que vous y tenez, & les ſoins tres-particuliers, que vous ne ceſſez de prendre pour ſon embelliſſement, m'inuitent d'autant plus volontiers à vous offrir cét ouurage, que ie m'y ſens entierement obligé par le deuoir, & par cette bonté, qui fait que vous daignez m'honorer de voſtre bienueillance. L'vnique déplaiſir qui me reſte,* MONSEIGNEVR, *eſt que ne pouuant vous en remercier ainſi que ie deſirerois, à moins que de donner à voſtre Vertu des loüanges qui vous ſont iuſtement deues, & que la grandeur de voſtre courage tient impor-*

tunes, i'aurois apprehenſion d'offenſer voſtre modeſtie. C'eſt elle qui m'impoſe ſilence lors que ie veux parler, & m'aduertit que voſtre Ame détachée des choſes materielles, n'aſpire qu'au Ciel par le glorieux mépris qu'elle fait des vanitez de la Terre. Bien que la Cour ſemble eſtre leur Element, elles n'y ont point d'empire ſur vous: & ſi parmy les Paſſions les plus nobles il y en a quelqu'vne qui vous agrée; c'eſt indubitablement celle que vous témoignez auoir de ſeruir DIEV *& voſtre Patrie. Ainſi,* MONSEIGNEVR, *ce n'eſt pas merueille ſi vous appuyez touſiours de voſtre faueur, ceux qui à voſtre exemple ont vn ze-*

le ardent pour le Ciel, & vne inuiolable Fidelité pour le Roy. Ces saintes, & riches qualités ne manquent iamais de leur donner vn libre accez prés de vous, & i'ose bien asseurer que par elles vous esleuez à vostre memoire vne image perdurable sur le modele de ces braues Israelites, dont les saintes Lettres portent si haut les merites, quand elles disent que pour rebastir le Temple de Salomon, ils tenoient l'espée d'vne main, & la truelle de l'autre. Vous en faites de mesme, MONSEIGNEVR, *& il vous sied bien de les tenir toutes deux ensemble, soit pour l'auancement de la gloire de* DIEV, *& la decoration de ses*

Temples, ſoit pour les ordres de la Guerre, que vous diſtribuez ſi iuſtement pour le ſeruice du Roy. A des ſoins ſi importans, & ſi conuenables à voſtre Pieté, ie pourrois adiouſter auec raiſon ceux que vous auez de tous les Baſtimens de France, dont vous eſtes tres-digne Sur-Intendant, ſi ce n'eſtoit ioindre inutilement de nouuelles lumieres à des veritez, qui ſont plus claires que le Soleil. Il me doit ſuffire de ſçauoir, que tout le monde les voit, que les marbres bien que muets en parlent deſia, non ſeulement à FONTAINEBLEAV, *& au* LOVVRE, *mais encore dans les autres Maiſons Royales,*

& que la Renommée les doit publier vn iour à la Posterité dans ces ouurages victorieux du Temps, particulierement en celuy-cy que vous presente, & vous dedie pour vne marque de sa reconnoissance, & entiere soûmission,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble, & tres-obeyssant seruiteur DAN.

AV LECTEVR.

VOulant vous rendre compte des motifs qui m'ont obligé de trauailler à cet ouurage, Ie vous diray qu'apres la gloire de Dieu, & l'vtilité publique, i'ay creu que le temps qui ronge toutes choſes, & qui bien ſouuent des plus ſuperbes Palais en fait des maſures, que la ſeule Antiquité rend venerables, en pourroit vn iour faire de meſme des Baſtimens de cette Maiſon, ou du moins en changer l'ordre, & deſtruire la beauté, ce qui deſroberoit à la Poſterité la memoire de tous ces ouurages, comme il nous l'a oſté de ceux qui ont eſté iuſques au Roy François Premier. Il m'a donc ſemblé raiſonnable d'en faire la deſcription, afin d'en perpetuer la memoire aux ſiecles à venir, A quoy ie me ſuis porté d'autant plus volontiers, qu'ayant l'honneur de demeurer en ce Chaſteau Royal depuis quelques années, i'ay recognu que c'eſtoit vn ſujet duquel perſonne auant moy n'a

particulierement traitté, Ainſi ie me ſuis efforcé de le vous rendre agreable,& donner la meilleure forme que l'on peut à vne matiere qui eſt ſi illuſtre de ſoy. Et d'autant que les principales ſingularitez d'iceluy conſiſtent en pluſieurs Baſtimens, Peintures, Tableaux, & autres raretez, i'ay iugé à propos d'en marquer à peu prés toutes les dimenſions, pour ſatisfaire plus ponctuellement à la curioſité de ceux qui ne les peuuent contempler ſur les lieux. Et comme il n'y a rien en tous ces deſſeins, qui dans le corps de l'Hiſtoire, ou ſous l'ombre de la Fable, ne contienne des euenemens ſinguliers, & propres à l'inſtruction de la vie, i'auois reſolu du commencement de vous donner le ſens moral de tous ces Tableaux, Emblemes, & Deuiſes, ſi ie n'en euſſe eſté diuerty par la crainte de vous eſtre ennuyeux, ou pour n'exceder les bornes d'vne ſimple deſcription. Quant aux choſes memorables qui de temps en temps ſont arriuées en ce lieu, i'ay creu les deuoir icy rapporter, comme des memoires qui peuuent le rendre plus recommandable, puiſque l'on pourra voir par là que de cette ſolitude maintenant deuenuë ſi celebre par le frequent ſejour de nos Roys, ils n'en ont pas fait ſeulement vne demeure delicieuſe & pro-

pre à ſe diuertir dans les plaiſirs de la chaſſe ; mais encore vn lieu tres-commode pour y reſoudre les plus importantes affaires de leur Eſtat, ce que vous pourrez recognoiſtre par le recit de pluſieurs actions notables qui s'y ſont paſſées leſquelles ie n'aurois deduites ſi au long ſi ie n'euſſe eſté conſeillé de le faire ainſi ſur ce que ces euenemens ſont des principaux de l'Hiſtoire, que les doctes pourront auoir agreables pour s'en rafraichir la memoire, & que les moins verſez ſeront poſſibles bien aiſes de voir ainſi amplement deſcrites.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

BIBLIOTHEQUE

TABLE DES CHAPITRES ET DE LEVRS SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQVITE' ET FONDATION DV Chasteau de Fontainebleau, où il est fait mention des Roys qui s'y sont pleus, & qui l'ont amplifié.

CHAPITRE PREMIER. pag. 1.

I. L'Honneur rendu à l'Antiquité.
II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chasteau de Fontainebleau.
III. Le Roy Philippe Auguste seiourne à Fontainebleau, retournant de la guerre Saincte.
IV. Sainct Louys se plaisoit fort à Fontainebleau.
V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y sont pas moins pleus.
VI. Le Roy François Premier l'a beaucoup amplifié.
VII. Henry II. François Second, & Charles IX. l'ont fort embelly.
VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de sa naissance.
IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.
X. Louys le Iuste a donné le comble de perfection à cette Maison Royale.

TABLE DES CHAPITRES.

ORIGINE DV NOM DE FONTAINEBLEAV.

CHAPITRE II. pag. 8.

I. *VNe recherche diligente fait quelquesfois trouuer des choſes incogneuës à pluſieurs Siecles.*
II. *Le nom de Fontainebleau diuerſement eſcrit par les Autheurs anciens & modernes.*
III. *Pluſieurs de nos Rois ont fait leur ſeiour ordinaire à Melun.*
IV. *Fontainebleau tire ſon nom d'vn chien de chaſſe nommé* Bleau.
V. *Quelques Autheurs modernes ſe meſprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.*

DV BON AIR ET TEMPERAMENT DE Fontainebleau: Auec ſa defenſe contre ceux qui l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté.

CHAPITRE III. pag. 13.

I. *Rien de comparable au treſor de la ſanté.*
II. *Comparaiſon de la Zone dite Torride, & de Fontainebleau.*
III. *Teſmoignage autentique en faueur de Fontainebleau.*
IV. *Pluſieurs choſes qui fourniſſent du frais au fort de l'Eſté à Fontainebleau.*

DV PLAN ET ASSIETTE DE LA MAISON Royale de Fontainebleau; auec les Eloges que luy donnent quelques Autheurs, tant Eſtrangers que François.

CHAPITRE IV. pag. 17.

I. *LA Maiſon Royale de Fontainebleau enuironnée d'vne foreſt, & de rochers en guiſe d'vne Couronne.*
II. *Comparaiſon de Fontainebleau & du Mont de Parnaſſe.*

III. *Fontainebleau agreable en toutes les saisons de l'année.*
IV. *Le circuit du Chasteau de Fontainebleau.*
V. *Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.*

DES BASTIMENS EN GROS, ET EN general du Chasteau de Fontainebleau : De ses aduenuës & entrées, & de ses Cours, qui font voir la face, l'ordonnance, & la disposition de ce Lieu Royal.

CHAPITRE V. pag. 27.

I. *RAisons qui ont meu l'Autheur à dresser ce Chapitre.*
II. *Cinq aduenuës principales de ce Chasteau.*
III. *La plus belle & considerable est celle de la Chaussée.*
IV. *Le plan de ce Chasteau est dressé sur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.*

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC, dite anciennement la Basse Cour, ou la Grande Cour.

CHAPITRE VI. pag. 30.

I. *FRançois I. a basty la Cour du Cheual blanc.*
II. *D'où cette Cour porte le nom.*
III. *Cinq pauillons en cette Cour.*
IV. *Il y a vn fort bel escalier en cette Cour.*
V. *En cette Cour sont les departements de Messieurs les Secretaires d'Estat.*
VI. *Là sont deux fontaines, & deux figures de marbre.*

DE LA COVR DE LA FONTAINE.

CHAPITRE VII. pag. 34.

I. *CEtte Cour est bastie par François I.*
II. *D'où elle porte le nom.*
III. *Plusieurs Statuës de marbre & de bronze en cette Cour.*

TABLE DES CHAPITRES.

IV. *La Terrasse de cette Cour bastie par Henry le Grand.*
V. *Diuers Bustes de marbre & de bronze dans cette Cour.*
VI. *Là est vne belle* Fontaine.

DE LA COVR DV DONION,
autrement dite de l'Ouale.

CHAPITRE VIII. pag. 40.

I. *Effet de la Dignité, & Maiesté Royale.*
II. *Cette Cour est le lieu où ont esté faites les ceremonies de quelques enfans de* France.
III. *L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.*
IV. *D'où elle porte le nom de Donion, & de l'*Ouale.
V. *Louys VII.* Fondateur de cette Cour.
VI. *Ouurages de cette* Cour, *partie faits sous* François I. *partie sous Henry IV. & partie sous Louys XIII.*

DE LA COVR DES OFFICES.

CHAPITRE IX. pag. 44.

I. *Fruits de la paix, & de la guerre bien differens.*
II. *Premiers bastimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau.*
III. *La Cour des Offices bastie mil six cens neuf.*
IV. *Vne belle Fontaine se void en cette Cour.*
V. *Cette Cour a vn fort beau Portail.*
VI. *Dernier ouurage de Henry IV. en ce lieu.*

DE

TABLE DES CHAPITRES.

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV: de l'Hoſtel d'Albret: De celuy du Chenil: De la Capitainerie: Des Pauillons du Iardin du Roy: De celuy du Sur-Intendant des Finances: Et de la vieille Conciergerie.

CHAPITRE X. pag. 47.

I. *Eſcription de la Conciergerie.*
II. *De l'Hoſtel d'Albret.*
III. *Le Pauillon, ou Hoſtel du Sur-Intendant des Finances.*
IV. *Le Chenil.*
V. *La Capitainerie.*
VI. *Diuers Pauillons.*

LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'

DES BASTIMENS EN PARTICVLIER du Chaſteau de Fontainebleau.

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE de la Vierge, & de Saint Saturnin, dite la Chapelle Baſſe.

CHAPITRE PREMIER. pag. 50.

I. *Poids & meſure particuliere ordonnée pour les choſes ſaintes.*
II. *La Chapelle Haute baſtie par Louys VII. & rebaſtie par François I.*
III. *Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.*
IV. *Le Roy a fait fort embellir & orner cette Chapelle 1639.*
V. *Montre d'horloge fort curieuſe.*
VI. *Fondation du premier Chapelain de ce Chaſteau.*
VII. *Ancienne fondation confirmée & augmentée.*

TABLE DES CHAPITRES.

DE LA CHAPELLE HAVTE, DITE autrement la Chapelle du Roy.

CHAPITRE II. pag. 58.

I. *LA Chapelle haute bastie sous François I.*
II. *Sa longueur, largeur, & ordonnance.*
III. *Ses enrichissemens.*
IV. *Son Balcon fait sous Henry II.*
V. *Là est une belle Image du dessein de Michel Ange.*
VI. *Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.*

DE L'EGLISE DE LA SAINTE TRINITE' ET DE ses Peintures, & autres singularitez qui s'y voyent.

CHAPITRE III. pag 62.

I. *CEtte Eglise est ancienne, & moderne en quelque façon.*
II. *Deuise de la Duchesse de Valentinois.*
III. *Henry le Grand, & Louys XIII. ont fait orner cette Eglise.*
IV. *Les principaux Mysteres de la Religion Chrestienne, peints en cette Eglise.*
V. *Les actions principales de la vie de Iesus-Christ sont icy dépeintes.*
VI. *Le grand Autel de cette Eglise est l'vn des plus riches, & des plus beaux qui se voyent.*
VII. *Le paué y est tres-exquis.*

DV CONVENT DE L'ORDRE DE LA SAINTE Trinité, & Redemption des Captifs, fondé en ce Chasteau de Fontainebleau par saint Louys.

CHAPITRE IV. pag. 73.

I. *L'Ordre de la sainte Trinité fort obligé à la memoire de sainct Louys.*

II. *Le temps de la fondation dudit Conuent.*
III. *Dons faicts par saint Louys.*
IV. *Nombre des Religieux de fondation.*
V. *Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinité.*
VI. *Confirmations & octrois par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.*
VII. *La Cure d'Auon &* Fontainebleau *annexe dudit Conuẽt.*
VIII. *Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.*

DV PAVILLON DE SAINT LOVYS, contenant sa Chambre, & le Cabinet des Curiositez.

CHAPITRE V. pag. 81.

I. *CE Pauillon contient quatre estages.*
II. *L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.*
III. *Du Cabinet des Curiositez.*
IV. *Hidre ou serpent à sept testes.*
V. *Portrait d'vne fille qui a esté dixhuit mois sans boire ny manger.*
VI. *Image de la Vierge que portoit Louys XI.*

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I. autrement dite la petite Gallerie, auec la descriptiõ de ses Tableaux, & Emblemes.

CHAPITRE VI. pag. 86.

I. *QVatorze grands Tableaux auec de riches bordures ornent cette Gallerie.*
II. *Embleme, par lequel se void le soin qu'a pris le Roy François I. pour les Sciences & les Arts.*
III. *Autre Embleme touchant encore le grand Roy François.*
IV. *Pieté memorable de Cleobis & de Biton.*
V. *La vie & faits memorables de François I. representez sous diuerses histoires & fictions.*

TABLE DES CHAPITRES.

DES ESTVVES, DES BAINS, DE LA Salle de la Conference, & de la Librairie : où se voyent plusieurs Tableaux, contenans diuerses fictions Poëtiques.

CHAPITRE VII. pag. 94.

I. *Diuers & singuliers ouurages de François I. rendent sa memoire immortelle.*
II. *Plusieurs & diuers Tableaux dont les suiets conuiennent aux lieux.*
III. *Salle de la Conference enrichie sous Henry le Grand.*
IV. *La Bibliotheque, & la cause de son transport à Paris,*

DE LA SALLE DVBAL, ET DE SES rares Peintures.

CHAPITRE VIII. pag. 99.

I. *Les Princes suiets aux ennuis comme les autres hommes.*
II. *Peinture figurant l'Automne.*
III. *Figure du Printemps.*
IV. *Embleme de l'Hyuer.*
V. *Vn autre representant l'Esté.*
VI. *Histoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruié.*
VII. *Autre combat remarquable.*
VIII. *Tableaux figurans les gestes d'Alexandre le Grand.*

DE LA GRANDE GALERIE, OV EST dépeint l'Odissée, ou Trauaux d'Vlisse.

CHAPITRE IX. pag. 108.

I. *Alongueur, largeur, & enrichissemens de cette Galerie.*
II. *Elle a esté bastie sous François I.*

TABLE DES CHAPITRES.

III. *Ses Peintures faites ſous pluſieurs Roys.*
IV. *Tableaux de cette Galerie, ouurage ſingulier des ſieurs de ſainct Martin, & de Nicolo.*
V. *Cinquante huit Tableaux, dont les ſuiets ſont tirez du Poëte Homere.*

DE QVELQVES TABLEAVX QVI ſont à la voûte de la grande Galerie, & particulierement de ceux où ſe void la reddition des Villes du Havre de Grace, & d'Amiens.

CHAPITRE X. pag. 116.

I. *QVatorze grands compartimens compoſent la voûte de cette Galerie, auec diuers ornemens.*
II. *Le banquet des Dieux & des Deeſſes icy repreſenté.*
III. *Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.*
IV. *Table de marbre contenant le narré de la priſe & repriſe dudit Havre.*
V. *Henry le Grand reprend Amiens.*

DES EMBLEMES, OV DEVISES, QVI ſont en ladite grande Galerie.

CHAPITRE XI. pag. 119.

I. *LE preſent Chapitre eſt vne continuation des merueilles de la grande Galerie.*
II. *Emblemes au nombre de 85.*
III. *Marque de generoſité, que de pardonner à plus foible que ſoy.*
IV. *La vigilance tutrice des Royaumes.*
V. *Le peché traine apres ſoy le repentir.*
VI. *Symbole de la Fidelité.*

DV PAVILLON ET DEPARTEMENT, dit des Poëſles, où ſont dépeints la vie, & les Trauaux d'Hercule.

CHAPITRE XII. pag.127.

I. CE *Pauillon eſt le logement des Reynes Meres, baſty ſous François I.*
II. *Ouurage ſous Henry II.*
III. *Ornemens faits ſous diuers Roys.*
IV. *Vingt-ſept Tableaux du deſſein du ſieur du Breüil.*
V. *Portrait excellent de Madame la Ducheſſe de Beaufort.*
VI. *Ancienne Salle du Conſeil.*

DV PAVILLON, ET CABINET DES Peintures, & Tableaux particuliers de ce Chaſteau.

CHAPITRE XIII. pag. 132.

I. LE *merite de l'eſtime de l'Art de Peinture.*
II. *Deux Tableaux anciens, l'vn achepté quarante huit mille eſcus, & l'autre ſoixante mille.*
III. *Ce Pauillon baſty ſous Charles IX.*
IV. *Ouurage de Michel Ange.*
V. *Pluſieurs Tableaux de Raphaël d'Vrbin.*
VI. *Autres ouurages de Leonard da Vinci.*
VII. *Autres d'André del Sart.*
VIII. *Oeuures des ſieurs Rouſſe, & de ſainct Martin.*
IX. *Tableaux de Petro Perugino, de frere Sebaſtien del Piombe, & du Bordonono.*
X. *Autres du Tiſsian, du Pontorno, de Hieroſme de Breſſe, de Bartelemy Venitien, de Vignole, de Meſſere Nicolo, & de Ianet.*

TABLE DES CHAPITRES.

DE LA SALLE DE LA BELLE Cheminée, autrement dite de la Comedie.

CHAPITRE XIV. pag. 139.

I. *CEtte Salle a diuers noms.*
II. *Deſcription de la Cheminée de cette Salle.*
III. *Statuë à cheual de Henry le Grand.*
IV. *Eſcrit contenant ſes eloges, & la ſtructure de cette cheminée.*

DES DEPARTEMENS DV ROY, ET DE la Reyne, où ſe voyent pluſieurs excellens Tableaux de l'Hiſtoire de Theagenes & Cariclea, de Clorinde & Tancrede, & autres.

CHAPITRE XV. pag. 142.

I. *FEu ſymbole de la Royauté.*
II. *Chambre de l'Ouale, lieu de la naiſſance de Louys XIII.*
III. *Quinze grands Tableaux du feu ſieur du Bois Peintre fort renommé.*
IV. *Du Departement de la Reyne.*
V. *Le Cabinet dit des Empereurs.*
VI. *Huit Tableaux, dont le ſuiet eſt tiré de Torquato Taſſo.*

DE LA GALERIE DE LA REYNE, OV ſont pluſieurs Tableaux; contenans, les vns les Batailles, & Victoires de Henry le Grand; & les autres diuerſes fictions Poëtiques.

CHAPITRE XVI. pag. 147.

I. *HEnry IV. a fait baſtir, & orner cette Galerie.*
II. *Pluſieurs Statuës de marbre blanc ornent le dehors de cette Galerie.*

III. *Diuers embelliſſemens de cette Galerie.*
IV. *Tableau où ſe void la reddition des Villes de Mante & de Vernon.*
V. *Tableaux contenans les amours d'Apollon, & ceux de Diane.*
VI. *Cabinet, dit de la Voliere.*

DE LA GALERIE DES CERFS, OV SE voyent les portraits des Foreſts, & Maiſons Royales de France.

CHAPITRE XVII. pag. 151.

I. *QVarante trois teſtes de Cerfs, auec diuers ornemens.*
II. *Cerf aiſlé, Deuiſe de Charles VI. & pourquoy.*
III. *Cerf pris en cette Foreſt par Louys XIII.*
IV. *Autre Cerf que tua vn des Veneurs du Roy.*
V. *Quinze Cartes en formes de Tableaux, chacune de treize pieds de haut, & vingt cinq de large.*

DE LA GALERIE DES CHEVREVILS, & de la Voliere.

CHAPITRE XVIII. pag. 155.

I. *SEpt grands Tableaux auec diuers enrichiſſemens, le tout fait ſous Henry le Grand.*
II. *Sept ſortes de Chaſſes icy repreſentées.*
III. *Vingt quatre teſtes de Cheureuils dans cette Galerie.*
IV. *La Voliere baſtie ſous Henry IV.*
V. *Ses Eloges.*

TABLE DES CHAPITRES.

DV IARDIN DV ROY ET DE ſes Fontaines.

CHAPITRE XIX. pag.160.

I. LE Roy François I. a fait dreſſer ce Iardin.
II. Riche, & belle Statuë de Cleopatre.
III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.
IV. La premiere Fontaine appellée le Tybre, enrichie de dix huit iets d'eau.
V. La ſeconde Fontaine de ce Iardin.
VI. La troiſieſme Fontaine.
VII. La quatrieſme Fontaine.
VIII. La cinquieſme Fontaine.
XI. La ſixieſme Fontaine.

DV IARDIN DE LA REYNE, DE LA Fontaine, & des Statuës qui ſe voyent en ce Iardin.

CHAPITRE XX. pag. 173.

I. LE Iardin de la Reyne, autresfois appellé le Iardin des Buys.
II. De la Fontaine de la Diane.
III. Belle Statuë d'vn ieune homme ſe tirant vne épine d'vn pied.
IV. Autre riche Statuë repreſentant Laocoon.
V. Vers excellens en la recommandation de ces Statues.
VI. Toutes ces Statuës & Figures faites ſous la Regence de Catherine de Medicis.

TABLE DES CHAPITRES.

DV IARDIN DE L'ESTANG, ET DE celuy des Pins.

CHAPITRE XXI. pag. 177.

I. *LA longueur, & largeur de ce premier Iardin, dreſſé ſous Henry IV.*
II. *Statue d'Hercule faite par Michel Ange.*
III. *Autre Iardin dreſſé par François I.*
IV. *Allée Royale, où ſa Maieſté touche les malades des écroüelles.*
V. *Petit Pauillon, où ſont quelques Tableaux du ſieur Rouſſe.*
VI. *L'Eſtang, & ſon eſtenduë.*

DV IARDIN, OV BOIS DES CANAVX, & de celuy des Fruits; enſemble du Mail, & de la Fontaine, qui a cauſé le nom à ce Lieu de Fontainebleau.

CHAPITRE XXII. pag. 180.

I. *ORdre, & ſuite des Iardins.*
II. *Longueur, & largeur du premier & ſecond Iardin.*
III. *Le Mail.*
IV. *Fontaine de Fontainebleau.*

DV PARC ET DE SON CANAL, &c.

CHAPITRE XXIII. pag. 183.

I. *HEnry le Grand a fait dreſſer ce Parc 1607.*
II. *Pluſieurs allées & autres diuerſitez.*
III. *Vne belle & grande Fontaine, où aboutiſſent huit allées.*
IV. *Canal, l'vn des plus conſiderables qui ſe voyent.*
V. *Deux Fontaines iailliſſantes au milieu de ce Canal.*
VI. *Logis, dit les Hieronieres.*
VII. *Celuy dit la Mi-voye.*
VIII. *Lieu où ſont diuerſes ſortes d'oyſeaux.*

TABLE DES CHAPITRES.

DES HOSTELS ET MAISONS QVI sont hors l'enclos de ce Chasteau, & qui en dépendent.

CHAPITRE XXIV. pag. 187.

I. *LA Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.*
II. *L'Hostel de Ferrare.*
III. *La Coudre, autrement dite la grande Escurie du Roy.*
IV. *Escurie de la Reyne Mere.*
V. *L'Aqueduc, ou Reseruoir des Fontaines.*
VI. *L'Hostel du grand Preuost.*
VII. *Les Pressoirs du Roy.*

DE QVELQVES DEVISES ROYALES qui se voyent en ce Chasteau.

CHAPITRE XXV. pag. 190.

I. *DEuise de François I.*
II. *Diuerses explications de cette Deuise.*
III. *Deuise de Henry II.*
IV. *Trois explications de la Deuise precedente.*
V. *Deuise de Charles IX.*
VI. *Deuise de Henry le Grand.*
VII. *Deuise de Louys XIII.*
VIII. *Deuise de Anne de France, & de Pierre de Bourbon son mary.*

DE LA MANIERE ORDINAIRE QVE l'on void, & montre ce Chasteau.

CHAPITRE XXVI. pag. 194.

I. *RAisons qui ont obligé l'Autheur à dresser ce Chapitre.*
II. *Par où il faut commencer à voir ce Chasteau.*

III. *La ſuite des pieces plus remarquables de ce Chaſteau.*
IV. *Apres la viſite du Chaſteau, l'on voit le Parc, & l'Aque-duc.*

LIVRE TROISIESME.

CONTENANT LES EVENEMENS, & les choſes memorables arriuées en ce Lieu.

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EVT Sainct Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation qu'il fit alors à Louys ſon fils aiſné.

CHAPITRE I. pag. 197.

I. *LEs dignitez du Monde, proprement appellées des Charges.*
II. *Sainct Louys ſçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.*
III. *Belle pensée, & dit notable de Philippe de Valois.*
IV. *Enfans de Sainct Louys.*

DE LA NAISSANCE, ET DE LA mort du Roy Philippe IV, ſurnommé le Bel, à Fontainebleau.

CHAPITRE II. pag. 201.

I. *PLuſieurs motifs ont inuité l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.*
II. *Eloges de Philippe le Bel.*
III. *Malice, & ſuppoſitions de quelques Autheurs.*
IV. *Raiſons qui combattent les Autheurs alleguez.*
V. *Autres fortes raiſons.*
VI. *Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'Egliſe Parroiſſiale d'Auon.*

TABLE DES CHAPITRES.

BVLLE DV PAPE CLEMENT V. touchant l'exemption de la Visite du Diocesain, en faueur des Religieux de l'Ordre, & Conuent de la Saincte Trinité, Chapelains de ce Chasteau de Fontainebleau, obtenuë à la priere du Roy Philippe le Bel.

CHAPITRE III. pag. 206.

I. *Difficulté suruenuë entre l'Archeuesque de Sens, & les Religieux Chapelains de ce Chasteau.*
II. *Les Chapellenies Royales releuent immediatement du Saint Siege.*
III. *Le contenu de ladite Bulle.*
IV. *Traduction en François de ladite Bulle.*

ISABEAV DE FRANCE, REYNE d'Angleterre, vient trouuer à Fontainebleau le Roy Charles IV. son Frere; & le motif de son voyage.

CHAPITRE IV. pag. 212.

I. *Diuerses opinions touchant le motif de ce voyage.*
II. *Ce qu'en disent plusieurs Autheurs François, & Anglois.*
III. *Isabeau menage la Paix entre la France & l'Angleterre.*
IV. *Pratiques des Spensers contre la Reyne Isabeau.*
V. *Punition des Spensers.*

L'ENTREE DE L'EMPEREVR CHARLES le Quint à Fontainebleau, & le bon accueil que luy fit le Roy François I.

CHAPITRE V. pag. 215.

I. *LA Loy de Dieu est vn flambeau qui éclaire à la voye de Salut.*

II. *Motif du voyage de Charles le Quint.*
III. *Diuerſes raiſons qui luy font apprehender ſon paſſage.*
IV. *Il promet, & ne tient pas.*
V. *Le Roy enuoye au deuant le receuoir.*
VI. *Il reçoit de grands honneurs par tout où il paſſe.*
VII. *Son arriuée à Fontainebleau.*
VIII. *Le grand accueil qu'il y reçoit.*

LA NAISSANCE DV ROY FRANÇOIS II. à Fontainebleau ; auec l'ordre & les ceremonies de ſon Bapteſme, faites en ce meſme Lieu dans l'Egliſe de la Saincte Trinité.

CHAPITRE VI. pag. 220.

I. *ELoges du Roy François II.*
II. *Né le 20. iour de Ianuier.*
III. *L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui ſe trouuerent à ce Bapteſme.*
IV. *Les noms des Princeſſes, & Dames qui s'y trouuerent.*
V. *Bapteſme celebré par Monſeigneur le Cardinal de Bourbon.*
VI. *Parrains, & Maraine.*
VII. *Les reſiouyſſances faites en ſuite de ce Bapteſme.*

LES MAGNIFICENCES, ET CEREMONIES faites à la naiſſance, & principalement au Bapteſme de Madame Eliſabeth de France, fille aiſnée du Roy Henry II. à Fontainebleau.

CHAPITRE VII. pag. 224.

I. *LE bien arriué de cette naiſſance.*
II. *Elizabeth ſurnommée de la Paix.*
III. *Parrains de cette Princeſſe.*
IV. *Theatre, & diuers ornemens dreſſez pour ce Bapteſme.*
V. *Appareil d'vn tres-riche buffet.*

TABLE DES CHAPITRES.
VI. *L'ordre, & ceremonies.*
VII. *Les Maraines de cette Princesse.*
VIII. *Bal, & Tournois faits en suite.*

D'VNE ACTION ROYALE, ET memorable de François I. faite à Fontainebleau quelques mois auant son deceds, releuant d'vne grande maladie.

CHAPITRE VIII. pag. 229.

I. QVelle est l'amitié de la pluspart des Courtisans.
II. Ils abandonnent le Roy malade, & suiuent le Dauphin.
III. Le Roy releue de Maladie, & de l'inuention dont il vsa pour rappeller ses Courtisans.
IV. L'Authorité Royale ne doit souffrir estre my-partie.

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAV du Roy Henry III. de Claude Duchesse de Lorraine, de Victoire, & de Ieanne, fils & filles du Roy Henry II. & de Catherine de Medicis.

CHAPITRE IX. pag. 232.

I. LIeux de la naissance des Princes recommandables.
II. Henry III. nommé auparauant Edoüard Alexandre.
III. L'Autheur rend raison pourquoy il n'obserue pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.
IV. Les treize Cantons des Suisses Parrains de Claude de France.
V. Medaille d'or presentée au Roy Henry II. par les Suisses.
VI. Victoire, & Ieanne sœurs iumelles.

TABLE DES CHAPITRES.

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENVE au Chasteau de Fontainebleau par l'ordonnance du Roy François II. pour pacifier les premiers troubles émeus par les Religionnaires, assistez de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume.

CHAPITRE X. pag. 235.

I. *MAladie de l'Esprit, telle qu'est l'ambition, fort perilleuse.*
II. *Les malheurs causez par l'Heresie de ce siecle.*
III. *Naissance & progrez de l'Heresie.*
IV. *La conspiration d'Amboise éuentée.*
V. *Les noms des personnes de marque, qui composoient cette Assemblée.*
VI. *Elle dure quatre iours.*
VII. *Requestes presentées par l'Admiral.*
VIII. *Repartie à cette Requeste, par le Cardinal de Lorraine.*
IX. *Resolution de cette Assemblée.*

QVELQVES REIOVISSANCES, ET Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy Charles neufiéme.

CHAPITRE XI. pag. 241.

I. *CHarles IX. aymoit ce Sejour Royal.*
II. *Festin du Connestable de Montmorency.*
III. *Autre fait par le Cardinal de Bourbon.*
IV. *La Reyne Catherine de Medicis contribuë à cette réjouyssance.*
V. *Le semblable fait par le Duc d'Orleans.*
VI. *Le Roy se plaist parmy ces réjouyssances.*
VII. *Diuerses inuentions pour le Tournoy.*
VIII. *Les Compagnies de ce Tournoy.*
IX. *Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estãt finy.*

TABLE DES CHAPITRES.

X. *Apres 43. iours icy de ſejour le Roy fait voyage.*

DE L'OPINION TOVCHANT LE Spectre, ou Grand Veneur de la Foreſt de Fontainebleau.

CHAPITRE XII. pag. 244.

I. *LA difference qu'il y a, entre opinion, & ſcience.*
II. *Ce que diſent quelques Autheurs touchant ce Spectre.*
III. *Paroles pretenduës dites par ce Spectre.*
IV. *La verité de cette Hiſtoire.*
V. *Preuues qui monſtrent pluſieurs choſes ſupposées.*
VI. *Chaſſe de Sainct Hubert.*

ARRIVE'E DE CHARLES EMANVEL Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le ſujet de ſon voyage.

CHAPITRE XIII. pag. 248.

I. *HEnry le Grand defend ſon Eſtat.*
II. *Le Duc de Sauoye ſurprend le Marquiſat de Saluſſes.*
III. *Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquiſat.*
IV. *Deputez à Rome, chacun deſquels propoſe ſes raiſons.*
V. *Le Duc de Sauoye vient en France.*
VI. *Son arriuée à Fontainebleau.*
VII. *Le Roy luy fait voir les ſingularitez de ſa Cour, & de cette Maiſon.*
VIII. *Accord fait entre le Roy, & ſon Alteſſe.*
IX. *Le Duc manque à ſa parole.*
X. *Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.*

TABLE DES CHAPITRES.

LA CONFERENCE MEMORABLE tenuë à Fontainebleau en presence de Henry le Grand, entre le Cardinal du Perron pour lors Euesque d'Eureux, & le sieur du Plessis Mornay.

CHAPITRE XIV. pag. 254.

I. *TRait de la Prouidence de Dieu pour la defense de son Eglise.*
II. *Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dõpte l'Heresie.*
III. *Le motif de la Conference.*
IV. *Zele de Henry le Grand pour la cause de Dieu.*
V. *L'ordre de la Conference, & les Commissaires.*
VI. *Preuoyance du Cardinal du Perron.*
VII. *Le sieur du Plessis tasche d'empescher la Conference.*
VIII. *Les personnes de marque qui se trouuerent à cette Conference.*
IX. *Vanité du sieur du Plessis.*
X. *Dix-neuf passages cottez à faux, & monstrez tels en la presence du Roy.*
XI. Le *Roy témoigne vne grande ioye par la descouuerte des manquemens de du Plessis.*
XII. *Plusieurs Religionaires conuertis en suitte de cette Conference.*

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE Louys XIII. du nom, Roy de France, & de Nauarre.

CHAPITRE XV. pag. 265.

I. *TEmoignage de la bienueillance de Dieu enuers la France.*
II. *Iour de cette naissance.*
III. Le *Roy en témoigne vne extreme ioye.*
IV. Le *Pape enuoye vn Nonce exprés pour s'en coniouyr.*

TABLE DES CHAPITRES.

V. *La Grande Ducheſſe de Florence, & les Princes Alliez de la France deputent à meſme fin.*
VI. *Grande réjouyſſance par toute la France.*

LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTE' priſonnier à Fontainebleau, où ſa conſpiration eſt découuerte.

CHAPITRE XVI. pag. 269.

I. *L'Autheur rend raiſon pourquoy il fait ce Chapitre.*
II. *Le ſieur la Fin vient icy, où il découure la conſpiration au Roy.*
III. *Le Mareſchal de Biron, apres pluſieurs ſemonces & refuites, vient icy trouuer ſa Maieſté.*
IV. *Diſcours notable du Roy au Mareſchal, voyant la ſtatuë de ſa Maieſté, & la réponſe bruſque qu'il luy fit.*
V. *Autres paroles remarquables.*
VI. *Le Mareſchal eſt icy arreſté.*

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE Madame Elizabeth Reyne d'Eſpagne, & de Meſſeigneurs les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand, & de la Reyne Marie de Medicis.

CHAPITRE XVII. pag. 274.

I. *Elizabeth née le vingt-deuxiéme de Nouembre.*
II. *Le Duc d'Orleans né le ſeiziéme d'Auril.*
III. *Signes veus enuiron le temps de cette Naiſſance.*
IV. *Mort du Duc d'Orleans.*
V. *Le Duc d'Aniou né le vingt-cinquiéme d'Auril, à pareil iour que S. Louys.*
VI. *Tiltre & nom d'Aniou fort illuſtre.*

TABLE DES CHAPITRES.

L'ORDRE, ET LES CEREMONIES faites à Fontainebleau au Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin, regnant auiourd'huy ſous le nom de Louys XIII. Roy de France, & de Nauarre, & de Meſdames ſes Sœurs.

CHAPITRE XVIII. pag. 277.

I. *ENfans de France ondoyez dés leur naiſſance, mais les ceremonies differées.*
II. *Eloge de Louys XIII.*
III. *L'appareil & magnificence de ce Bapteſme.*
IV. *L'ordre qui ſe tint marchant pour aller au lieu, où ſe fit le Bapteſme.*
V. *Les Seigneurs, & Dames qui ſeruoient à la ceremonie de la premiere fille.*
VI. *Les autres qui ſeruoient à la ſeconde fille.*
VII. *Les Princes & Princeſſes qui ſeruoient au Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin.*
VIII. *Parrain, & Maraine de Monſeigneur le Dauphin.*
IX. *Un magnifique feſtin fait de ſuitte.*
X. *Feu d'artifices, & autres reſiouyſſances.*

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE faite par le Roy, eſtant encor Dauphin à Fontainebleau.

CHAPITRE XIX. pag. 284.

I. *CEremonies de la Cene.*
II. *Monſeigneur le Dauphin ſeruy par les Officiers du Roy.*
III. *L'exhortation de la Cene faite par l'Archeueſque d'Ambrun.*
IV. *Monſeigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.*
V. *Les Pauures ſeruis par des Princes, & par quelques Seigneurs.*
VI. *Treize eſcus d'or donnez à chaque Pauure de la Cene.*

TABLE DES CHAPITRES.

ARRIVEE D'VN CHAOVX DE LA PART de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand à Fontainebleau.

CHAPITRE XX. pag. 287.

I. *L'Estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.*
II. *Titres & Eloges donez aux Rois de France par les Turcs.*
III. *Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui fut obserué.*
IV. *La Reyne voit cette reception.*
V. *Le Roy auoit desia receu vne pareille Ambassade.*

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE Tolede, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Espagne vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXI. pag. 290.

I. *Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.*
II. *Le Roy enuoye au deuant le receuoir.*
III. *L'ordre & ceremonie de l'audience.*
IV. *Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.*
V. *Il va salüer la Reyne.*
VI. *Il fait le semblable enuers Monseigneur le Dauphin.*
VII. *En vain il tasche de dissuader le Roy de la protection des Estats.*
VIII. *Ce que dit Dom Pedro voyant ce Chasteau.*
IX. *La resolution de l'issuë de cette Ambassade.*

TABLE DES CHAPITRES.

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON
Duc de Vandoſme, auec Françoiſe de Lorraine
Ducheſſe de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII. pag. 295.

I. *DErniere action memorable faite icy ſous le regne de Henry IV.*
II. *Le Roy agrée fort ce mariage.*
III. *Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement veſtus.*
IV. *Ce mariage celebré en la Chapelle haute.*
V. *Feſtin où le Roy, & la Reyne aſſiſterent.*
VI. *Bal fait en ſuite.*

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV, en la preſence du Roy, par le R. P. Arnoux Predicateur, & Confeſſeur de ſa Majeſté, oppugnant la Confeſſion de Foy de la Religion pretenduë reformée; & les glorieux effets qui s'en ſont enſuiuis à la gloire de Dieu, & à l'aduantage de la France.

CHAPITRE XXIII. pag. 298.

I. *MOtif de cette action notable.*
II. *Le Reuerend Pere Arnoux conuaincu de faux la Religion pretenduë reformée.*
III. *Les Religionaires écriuent contre le Pere Arnoux.*
IV. *Il leur fait reſponſe, & pluſieurs autres doctes perſonnages.*
V. *Monſeigneur le Cardinal de Richelieu excella entre tous en ſa réponſe.*
VI. *Les fruits arriuez de cet acte memorable.*

TABLE DES CHAPITRES.

ARRIVEE A FONTAINEBLEAV DE Monſeigneur le Cardinal Barberin, Legat de ſa Saincteté en France.

CHAPITRE XXIV. pag. 304.

I. *LE Pape Urbain VIII. enuoye ſon Neueu Legat en France.*
II. *Motif du voyage de Monſeigneur le Legat en France.*
III. *Monſeigneur le Legat celebre ſa premiere Meſſe à Fontainebleau.*
IV. *Le Roy traitte Monſeigneur le Legat en vn magnifique feſtin à diſner.*
V. *Les Reynes font le ſemblable.*

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAV, pour le ſerment de la Paix entre la France, & l'Angleterre.

CHAPITRE XXV. pag. 307.

I. *VAins efforts des Anglois contre la France.*
II. *Ambaſſadeurs deputez de part & d'autre.*
III. *L'appareil diſposé pour iurer cette Paix, en l'Egliſe du Bourg de Fontainebleau.*
IV. *Le Roy traitte en vn feſtin exquis l'Ambaſſadeur d'Angleterre.*
V. *Princes & Seigneurs qui aſsiſterent à cette Ceremonie.*
VI. *Le Roy iure la Paix.*

TABLE DES CHAPITRES.

RECIT D'VN FOVRBE CALABROIS, se disant Prince Georgien, executé à mort à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI. pag. 313.

I. *LE motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.*
II. *Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause vne grande allarme.*
III. *Laquelle est descouuerte.*
IV. *Commissaires qui informent de ce fait.*
V. *Enquestes & informations.*
VI. *Il aduouë sa fourberie.*

PROMOTION DE QVARANTE-NEVF Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit, auec la ceremonie faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII. pag. 318.

I. *L'Ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, des plus celebres qui furent iamais.*
II. *Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry III. à l'institution de cet Ordre.*
III. *La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.*
IV. *Ordre des ceremonies.*
V. *Continuation des ceremonies.*
VI. *Festin dressé en la Salle du Bal.*
VII. *Noms des Cheualiers.*

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE QVATRIESME,

TRAITTANT

DV BOVRG, ET DE LA FOREST DE Fontainebleau, auec leurs appartenances & dépendances.

DV BOVRG DE FONTAINEBLEAV.

CHAPITRE I. pag. 325.

I. *L'Vtilité qu'apporte à cette Maiſon Royale ſon Bourg, & ſa Foreſt.*
II. *Quand ce Bourg a commencé de s'accroiſtre.*
III. *Nombre d'Hoſtels baſtis en ce Bourg.*
IV. *Ce Bourg beaucoup augmenté ſous Henry IV. & Louys XIII.*
V. *Deſcription de la grande Egliſe de ce Bourg*
VI. *Premier Chapelain eſtably en cette Egliſe.*
VII. *Preuoſté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en reſſortiſſent.*
VIII. *Acquiſition faite par Henry le Grand, de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie de Monceau.*

DES PRIVILEGES, ET IMMVNITEZ données aux Habitans, & Parroiſſe de Fontainebleau.

CHAPITRE II. pag. 331.

I. *MOtifs qui ont inuité pluſieurs de nos Roys à fauoriſer ce Bourg de Priuileges.*
II. *Pluſieurs Chartes touchant ce Bourg & Parroiſſe.*
III. *Le Roy Louys XIII. a particulierement fauorisé ce Bourg, & ſes Habitans.*

IV. *Deux Foires franches par an, octroyées à ce Bourg.*
V. *Priuilege particulier durant le ſeiour de la Cour.*

DE SAINCT PIERRE D'AVON, Parroiſſe de Fontainebleau.

CHAPITRE III. pag. 336.

I. *AVon Parroiſſe de ce Bourg.*
II. *L'eſtenduë de cette Parroiſſe.*
III. *Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne ſa femme, inhumez en l'Egliſe de cette Parroiſſe.*
IV. *Vne Verrerie Royale icy eſtablie.*

DE LA FOREST DE BIERE, autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV. pag. 339.

I. *D'Où cette Foreſt prend ſon nom.*
II. *Cette Foreſt contient vingt-cinq mille arpents.*
III. *Diuerſes Routes en cette Foreſt.*
IV. *Pluſieurs Plaines.*
V. *Elle contient pluſieurs petites Montagnes.*
VI. *Grand nombre de Croix.*
VII. *Elle abonde en beſtes Fauues & Noires.*
VIII. *Quantité de Puits en cette Foreſt.*
IX. *Pluſieurs Communautez & Seigneurs y ont leur Chauffage.*
X. *Le Capitaine & Concierge de ce Chaſteau de Fontainebleau y a trente Cordes pour ſon Chauffage.*
XI. *Hommages rendus au Roy dans cette Foreſt, par aucuns Vſagers.*

TABLE DES CHAPITRES.

DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST, & des Chasses de Fontainebleau.

CHAPITRE V. pag. 346.

I. *Gardes des Forests Royales fort anciens.*
II. *Le Grand Forestier de cette Forest, estably par François I.*
III. *Maistrise particuliere de cette Forest.*
IV. *Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.*
V. *Officiers des Chasses.*
VI. *Priuileges des Officiers des Eaux & Forests, & des Chasses.*

DE QVELQVES PRIEVREZ, ET CHAPELLES situées en la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VI. pag. 349.

I. *LA Chapelle de Sainct Louys, autrefois dite de Sainct Vincent.*
II. *Motif de la fondation de la Chapelle de S. Louys.*
III. *Elle est à la collation du Roy.*
IV. *Le Prieuré dit Nostre Dame de Franchard.*
V. *Le Prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.*
VI. *L'Hermitage de la Magdelene.*

TABLE DES CHAPITRES.

DES VILLAGES ET HAMEAVX Vſagers de la Foreſt de Fontainebleau.

CHAPITRE VII. pag. 352.

I. NOms *des Villages & Hameaux vſagers.*
II. *Priuileges deſdits Vſagers.*
III. *Obligez en cas d'accident de feu en la Foreſt, de la ſecourir.*
IV. *Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.*
V. *Ils ſont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.*

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

LE

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQVITE' ET FONDATION du Chaſteau Royal de Fontainebleau, où il eſt fait mention des Roys qui s'y ſont pleus, & qui l'ont amplifié.

CHAPITRE I.

I. L'honneur rendu à l'Antiquité.

II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chaſteau de Fontainebleau.

III. Le Roy Philippe Auguſte ſeiourne à Fontainebleau, retournant de la Guerre Saincte.

IV. Sainct Louys ſe plaiſoit fort à Fontainebleau.

V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y ſont pas moins pleus.

VI. Le Roy François Premier l'a beaucoup amplifié.

VII. Henry II. François Second, & Charles IX. l'ont fort embelly.

VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de ſa naiſſance.

IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.

X. Louys le Iuſte a donné le comble de perfection à cette Maiſon Royale.

I. L'honneur rendu à l'Antiquité

L'ANTIQVITE' des choſes a toûſiours eſté en ſi grande conſideration parmy toute ſorte de nations, qu'auec grande raiſon elles luy ont donné le titre de Venerable, comme voulans dire que la longue ſuitte d'années qu'elles ſubſiſtent, leur auoit acquis ie ne ſçay quelle obligation de reſpect & d'honneur. Ce qui auoit autrefois inuité les Gades à luy baſtir vn temple dans leur ville, pour monſtrer qu'ayant en ſoy quelque choſe qui tenoit de la diuinité, auſſi luy eſtoit-il deu vne grande reuerence. Et quoy qu'à dire vray, cecy ſoit notament à l'égard des choſes animées, ſi eſt-ce en quelque façon que cela ſe doit eſtendre au reſpect meſme des inanimées, & ſur tout des baſtimens anciens qui ont pour leurs Autheurs des perſonnes illuſtres en dignité & en merites. C'eſt de là que Rome ſe vante d'auoir vn Remus & vn Romulus pour fondateurs : que Carthage tire la gloire de ſon origine de la Reyne Didon : & que tant d'autres empruntent des auantages pour ſe rendre recommandables à la poſterité. Verité qui eſt ſi cognuë de tout le monde, qu'ayant à décrire icy les merueilles qui publient hautement par tout l'Vniuers la gloire & la renommée de la Maiſon Royale de Fontainebleau, i'ay creu que ie ne le pouuois mieux qu'en commençant par ſon antiquité, qui eſt de cinq cens ans, & la perſonne qui premiere en ietta les fondemens.

Philoſtrate liu. 5. de la vie d'Apollonius.

II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chaſteau Royal de Fontainebleau

ET combien qu'à parler ſincerement l'on ne puiſſe pas aſſeurer quel de nos Roys en eſt le fondateur, par ce qu'il ne s'en trouue rien d'écrit, ny aucune marque qui puiſſe obliger d'en faire vn iugement certain.

Si eſt-ce à tout le moins qu'il eſt vray ſemblable, que l'honneur de ſa fondation eſt deu à Louys Septiéme, ſurnommé le Ieune, à la diſtinction de ſon pere

auec lequel il regna. La preuue paroiſt aſſez euidante en ce qu'il ne ſe parle point de Maiſon Royale à Fontainebleau auparauant luy, & qu'il eſt conſtant par quelques Lettres & Titres en datte de l'an de ſalut mil cent ſoixante neuf, leſquels nous auons au treſor de 1169.
nos Chartes, que ce fut ce Roy qui y fit edifier vne Egliſe en l'honneur de la Vierge, & de Sainct Saturnin, y eſtablit & dotta vn Chapelain à perpetuité, où pour ſon entretien (apres pluſieurs autres dons) la Charte porte en termes exprés, *Que quand le Roy, ou la Reyne, ou ſon fils ſeiourneront à Fontainebleau, ce Chapelain aura ſa liurée entiere de quatre pains par iour, demiſeptier de vin, deux deniers pour ſa cuiſine, & vne toiſe de chandelle*, qui eſtoit alors vn don aſſez conſiderable.

Et il y a apparence que la pieté de ce Prince auoit fait baſtir cette Egliſe en ſon Chaſteau, afin que ſa Maieſté & toute ſa Cour y peuſſent faire leurs deuotions : car pour lors il n'y auoit point d'Egliſe ny de Chapelle plus proche que celle de la parroiſſe de Sainct Pierre d'Auon, éloignée d'vn demy quart de lieuë.

Où pour marque immortelle, combien cét Illuſtre Monarque auoit aymé le Seiour de Fontainebleau, il voulut en laiſſer des témoignages apres ſa mort, ayant choiſi le lieu de ſa ſepulture en l'Egliſe de Noſtre Dame de Barbeau à vne bonne lieuë de ce Chaſteau Royal, laquelle il auoit fait baſtir au bord de la riuiere de Seine, * où Alix, ou Adelle ſa femme luy fit éleuer vn tombeau enrichy d'or, d'argent, & de diuerſes pierres precieuſes. Vn Autheur moderne a remarqué qu'en l'an mil cinq cens ſoixante & ſix, le Roy Charles IX. eſtant en ce lieu de Fontainebleau on ouurit ce tombeau par ſon commandement, où le corps de noſtre Louys Septiéme fut treuué encore entier, auec ſes veſtemens Royaux, quelques anneaux aux doigts, & vne Croix d'or qui luy pendoit au col.

* *Rigordus in Ludouico Septimo.*

Belleforeſt liure 3. ch. 58. de ſes Annales de France.

PHILIPPE Auguſte ſon fils, autant heritier de ſes vertus comme il le fut iuſtement de ſon Sceptre & de 111. Le Roy Philippe

Auguſte paſſe à Fontainebleau retournant de la Guerre Saincte.

ſa Couronne, ſucceda aux meſmes inclinations de ſon pere, à cherir cette Demeure Royale de Fontainebleau. Il ſe treuue pluſieurs Lettres données en ce lieu, qui portent témoignage apparament qu'il y paſſoit vne bonne partie de l'année, où il prenoit vn grand diuertiſſement à la chaſſe.

Rigordus de Geſtis Philippi Auguſti.

1192.

Et pour vne preuue ſans reproche que cette Maiſon eſtoit dés lors en conſideration, c'eſt que Rigord Autheur, lequel a curieuſement décrit les geſtes de ce Roy, & qui viuoit de ſon temps, fait foy que ce Prince l'an mil cent nonante deux, retournant de la Guerre Saincte contre les infidels de la Paleſtine, vint paſſer les feſtes de Noël à Fontainebleau, & apres quelque ſeiour prit ſon chemin à Sainct Denys en France, pour rendre graces à Dieu, & à ce Sainct Martyr de ſon heureux retour, ſelon la pratique de nos Roys qui n'entreprenoient guere de longs voyages, qu'à leur depart, & à leur retour, ils ne vinſſent faire hommage, & ſe recommander à cet Apoſtre & Protecteur de la France.

IV.

S. Louys ſe plaiſoit fort à Fontainebleau.

MAIS ſi faut-il aduoüer que ſi ce Seiour Royal tire la gloire de ſa fondation de Louys VII. il n'eſt pas moins obligé à la memoire de Sainct Louys, tant pour le progrés de ſes baſtimens, que pour le haut éclat de ſa perſonne & de ſes vertus incomparables, qui l'honnoroit ſouuent de ſa preſence, en ſorte que non ſeulement les plaiſirs innocens qu'il y prenoit à courre le Cerf, & aux autres chaſſes, le luy faiſoient auoir en ſinguliere affection, plus que pas vn de ſes autres Palais: mais encore ſur tout les exercices de pieté qu'il y pratiquoit, ſe retirant là ſouuent pour à l'écart du grand tracas du monde s'adonner plus particulierement à la meditation des choſes celeſtes, & en recreant ſon eſprit en la chaſſe des beſtes, éleuer ſa penſée en la pourſuite & en l'acquiſition des vertus: ce qui par vn double auantage luy reuenoit au profit du corps & de l'ame; & d'où poſſible il auroit pris ſuiet d'appeller ce lieu ſes Deſerts, (car c'eſt ainſi que portent pluſieurs de ſes

Lettres, *Donné en nos deſerts de Fontainebleau*,) non ſeulement pour repreſenter la vaſte eſtenduë & la rencontre d'vn grand nombre de roches aſpres & ſteriles qui ſont és enuirons de ce lieu: mais encore comme ſi par là il eut voulu dire qu'à l'imitation de ces anciens Anachoretes, c'eſtoit le deſert & le lieu de ſa retraite; pour (ſe dérobant quelquefois des ſoins & affaires domeſtiques & de ſon eſtat) ſe donner entierement aux penſées de l'eternité & aux exercices ſerieux de l'amour de Dieu.

A ce propos ie ferois tort à ſa pieté & à la recommandation de ce Lieu Royal, ſi ie paſſois ſous ſilence les actes de deuotion qu'il y pratiquoit en noſtre Conuent, lequel il auoit fait baſtir ſous le titre de la tres-Saincte Trinité: car là ſouuent il tenoit à honneur, & témoignoit vn extreme contentement d'aſſiſter quelquefois en chappe aux proceſſions auec nos Religieux, & ſe treuuer au ſeruice diuin & canonial, où là il ſe plaçoit au chœur auec eux; pſalmodiant & y pratiquant d'autres œuures de deuotion & de Religion. * Pour témoignage dequoy, nous gardons encore à preſent en ce lieu vne petite chappe de ſoye à fleurons, auec vn chaperon duquel il ſe ſeruoit alors, qui eſt de la meſme forme que ceux que nous portons, & tout parſemé de roſes & d'autres fleurs.

PHILIPPE Quatriéme ſurnommé le Bel petit fils de ce ſainct Roy, a pareillement honoré ce Chaſteau, non ſeulement par ſa naiſſance, mais encore par vne aſſez longue demeure qu'il y a fait, s'y exerçant fort au plaiſir de la chaſſe; où apres vn regne de vingt-neuf ans, là meſme où il eſtoit né au monde, par vne glorieuſe renaiſſance il naquit pour l'eternité dans le Ciel, l'an de grace mil trois cens quatorze.

Pluſieurs autres de nos Roys, comme Iean, Charles V. & VII. n'ont pas moins chery cette Maiſon de plaiſance, que leurs deuanciers, deſquels ie ferois volontiers vne liſte & vn bien ample recit, ſi par vne trop

*Il ſe lit à ce propos que le Roy Robert portoit quelquefois chappe à l'Egliſe, & que meſme vn iour ayãt mis le ſiege deuant la ville & chaſteau de Melun, eſtant arriuée la feſte de S. Hipolyte, le Roy pour la celebrer ſelon ſa couſtume ſe tranſporta du camp deuant ladite ville à S. Denys en France, & y porta chape à la Meſſe, où comme l'on diſoit *Ite miſſa eſt*, arriua vn courier qui apporta nouuelle au Roy, que les murailles dudit chaſteau & ville de Melun eſtoient tombées par terre de ſoy meſme & à l'improuiſte: & creut-on que ce fut miraculeuſement. *Rouillard en ſes Antiquitez de Melun.*

V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y ſont pas moins pleus.

longue ſuite de diſcours, où le ſujet me pourroit obliger, ie ne craignois tenir ce Chapitre en longueur & le rendre ennuyeux : ie me contenteray doncques d'en rapporter quelques-vns des derniers Siecles, pour faire voir que ſi Fontainebleau en ſon commencement a eſté en eſtime, il ne l'a pas eſté moins depuis, & l'eſt encore autant, & plus qu'il le fut iamais.

Comme la chaſſe eſt vn des plus honorables exercices & gracieux diuertiſſemens des Princes parmy le poids de leurs affaires ſerieuſes, où ils ſe déchargent de pluſieurs ennuis, qui pour l'ordinaire accompagnent leurs Sceptres ; voila pourquoy Fontainebleau eſtant le plus agreable & le plus commode qui ſe voye point pour tel contentement, ce fut le motif qui inuita François I. d'en faire vne grande eſtime & vn choix tout particulier, ſuiuant les traces des Roys ſes deuanciers, & à ne laiſſer perir la gloire de cette Maiſon vrayement Royale : & ſi nous ne luy donnons le titre de Reſtaurateur, au moins faut-il auoüer qu'elle luy a de grandes obligations des ſoins tous particuliers qu'il a pris pour l'amplifier de pluſieurs beaux edifices, & reparer ce qui reſtoit de l'Antiquité, n'ayant rien épargné pour ce ſujet ; iuſques à faire vne recherche curieuſe dans les pays eſtrangers des plus excellens ouuriers, pour les attirer en France, & les employer particulierement en ce lieu.

VI. Le Roy François I. l'a beaucoup amplifié.

Auſſi quand il parloit de cette Maiſon, c'eſtoit auec des termes de tant d'affection, que combien qu'il eut pluſieurs autres Palais, il luy ſembloit n'auoir de propre que celuy-cy ; & lors qu'il y venoit, il diſoit, *qu'il alloit chez ſoy*. Que ſi l'on luy faiſoit preſent, ou qu'il pût recouurer quelque choſe rare, c'eſtoit pour ſon Fontainebleau.

VII. Henry II. François II & Charles IX. l'ont fort embelly.

HENRY II. ſon fils ayant recueilly la Couronne de de ſon pere, ſucceda à ſes inclinations pour orner ce Lieu de plaiſance, lequel il a embelly de pluſieurs rares peintures qui s'y voyent.

François II. & Charles IX. ſes enfans ayans ſucceſſiuement porté le Sceptre & la Couronne de cette Monarchie, ont ſemblablement fort contribué à l'embelliſſement de cette Maiſon: pluſieurs baſtimens, & entr'autres diuerſes & riches ſtatuës de marbre & de bronze, & quelques tableaux de haut prix qu'ils y ont fait apporter d'Italie, ſont des témoignages qui publient hautement combien ils ont aimé cette Demeure Royale; & le tout par les ſoins & ſous la regence de Catherine de Medicis leur Mere.

VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de ſa naiſſance.

HENRY III. n'a pas moins rendu ce Lieu recommandable par ſa naiſſance, & l'aimoit fort, comme le remarque vn fameux Poëte de ſon temps, quand il le fait parler de cette ſorte de Fontainebleau.

Des Portes.

Lieux de moy tant aimez, ſi doux à ma naiſſance,
Rochers qui des ſaiſons dédaignez l'inconſtance,
Francs de tout changement.
Effroyables deſerts, & vous bois ſolitaires,
Pour la derniere fois ſoyez les Secretaires
De mon deüil vehement.
Nymphes de ces Foreſts, mes fidelles nourrices,
Tout ainſi qu'en naiſſant vous me fûtes propices,
Ne m'abandonnés pas,
Quand i'acheue le cours de ma triſte auanture.
Vous fiſtes mon berceau, faites ma ſepulture,
Et pleurez mon treſpas.

IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.

HENRY le Grand, dont la memoire ne mourra iamais en la penſée de tous les gens de bien, encheriſſant ſur tous les autres Roys ſes deuanciers, a pris plaiſir d'amplifier ce Chaſteau Royal de pluſieurs riches baſtimens, de peintures, de fontaines, de canaux, y ayant employé en dix-huict années, depuis mil cinq cens quatre vingts treize, iuſques à mil ſix cens dix, la ſomme de deux millions quatre cens quarante mil huict cens cinquante liures.

X. Louys le Iuſte a don-

MAIS apres tous ces illuſtres Monarques, ſi faut-il rendre ce témoignage à la gloire de noſtre grand Roy

né le comble de perfection à cette Maison Royale.

Louys le Iuſte, auiourd'huy heureuſement regnant, qu'il a comme donné le comble de perfection à cette Maiſon Royale par les enrichiſſemens qu'il y a faits, & dans le deſſein qu'il projette de la rendre l'abregé de toutes les merueilles qui ſe voyent en tout l'Vniuers; comme elle eſt deſia ſans contredit, la plus grande, la plus commode, la plus belle, & la plus riche de tout le monde. Et de tant de ſingulieres raretez ie me reſerue à décrire amplement cy-apres en détail chacune ſelon ſon antiquité, ſelon ſon ordre, & la diſpoſition du lieu.

ORIGINE DV NOM de Fontainebleau.

CHAPITRE II.

I. Vne recherche diligente fait quelquefois trouuer des choſes incogneuës à pluſieurs Siecles.

II. Le nom de Fontainebleau diuerſement écrit par les Autheurs anciens & modernes.

III. Pluſieurs de nos Roys ont fait leur ſejour ordinaire à Melun.

IV. Fontainebleau tire ſon nom d'vn chien de chaſſe nommé Bleau.

V. Quelques Autheurs modernes ſe meſprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

Cicero de vniuerſo.

VN Ancien conſiderant les difficultez qui ſuruiennent en la recherche de la verité des choſes, qu'vne longue ſuitte de ſiecles tient cachées ſous le voile de ſes obſcuritez, a dit hardiment, que c'eſtoit tenter l'impoſſible d'en vouloir trouuer la ſource & le principe. Mais n'en déplaiſe à cét Ancien, ſi ie dis que c'eſt eſtre trop ſeuere en ce poinct; & que comme ceux qui trauaillent aux mines d'or ne rencontrent pas ſouuent la veine qui produit ce métail precieux, qu'aprés vn grand

grand trauail qui leur fait en fin moiſſonner les fruits de leur peine : ainſi bien qu'il ſoit difficile de donner atteinte & d'entrer en la cognoiſſance des choſes éloignées des temps & de la memoire des hommes ; ſi eſt-ce que la pratique & l'experience nous font voir qu'vne recherche curieuſe fait rencontrer aucune fois des choſes, dont les commencemens auoient eſté incognus à pluſieurs ſiecles paſſez. Il me ſeroit facile d'en produire pluſieurs exemples, ſi celuy-cy touchant l'origine & le nom de Fontainebleau n'eſtoit aſſez ſuffiſant.

I. Vne recherche diligente fait quelquefois trouuer des choſes incognuës à pluſieurs ſiecles.

Où il eſt vray de dire, que le temps & le peu de ſoin de nos Hiſtoriens en a laiſſé ainſi la cognoiſſance obſcure ; mais il eſt vray auſſi, que par des coniectures aſſez probables, l'on en peut donner quelque iugement.

ET ce qui cauſe en partie cette obſcure cognoiſſance, eſt la diuerſité de ce nom de Fontainebleau, que quelques Autheurs anciens, & modernes écriuent differemment : les vns l'appellans *Fontem-Eblaudi*, Fontaine-Eblau ; comme fait Rigord Autheur de cinq cens ans, & auſſi Caſaubon : les autres Fontainebliaut & Fontaineblaudi ; ainſi le nomme Ioinuille qui écriuoit il y a prés de quatre cens ans. Dans le Teſtament de ſainct Louys, fait en Latin, il eſt appellé *Fons Bliaudi*, Fontainebliau. Noſtre Gaguin qui viuoit il y a ſept vingts ans, l'écrit *Fontem-Bleaudi*, Fontainebleau. Pontus Heuterus le nomme *Fonteneblaum*, Fontainebleau. Le Cardinal du Bellay qui viuoit ſous François I. & Henry II. l'appelle *Fontem-Bleauſum*, en ces termes :

II. Le nom de Fontainebleau diuerſement écrit.

Rigord. in Philippo Auguſto.
Ioinuille en la vie de S. Louys.
Caſaubon lib. 5. animaduerſ. in Athenæum cap. 10.
Robertus Gaguinus lib. 7. cap. 5. Hiſtor. Franc.
Pontus Heuterus rerum Belgicarum lib. vndecimo.
Papyrius Maſſo.
Du Bellay en ſes Poëmes Latins.

Nympha quæ Fonti faciles Bleauſo
Suggerens lympha ſaliente curſus
Emicas viuo ſupereminente
Hercule ſaxos.

Papyrius Maſſo luy donne le nom de *Fons Blaudi*, de Fontaine de Blau, en la deſcription qu'il fait de la France, là où il cite quelques Lettres d'Innocent III. dattées de l'an mil cent nonante & vn à Fontainebleau, ou au Chaſteau de Blau. *Apud Fontem Blaudi ſiue de Blaudiaco,*

ce ſont ſes propres termes : & toutes les Chartes anciennes, & Titres que i'ay veu, portent le nom de *Blaudi*, ou *Bliaudi*, & quelquefois *Bliandi:* car elles ſont toutes en Latin, ſelon la pratique de ce temps-là.

Mais quelques Eſcriuains modernes n'ayans pas la cognoiſſance de l'ancienne origine de ce nom, & de ce Lieu Royal, l'appellent Fontaine-belleau, *Fontem bellæ aquæ, Fontembellaqueum, Fontembelleium.* C'eſt ainſi que le nomment Germanus Brixius, Mercator, Merula, Belleforeſt, Rodolphus, Botereius, Gõlnitz, Remmius; comme fait pareillement le Preſident de Thou, qui l'appelle encore de ce mot Grec *Callirhoe.*

Germanus Brixius in Poëmatib. Mercator in Atlante. Merula in Coſmograph. Belleforeſt Hiſt. de France, & en ſa Coſmographie. Gõlnitz in Itinerario Gallico-Belgico. De Thou lib. 3. de re accipitraria.

Talia Callirhoe ſpectacula præbuit olim.

Où à la verité il faut auoüer que ces derniers Eſcriuains ont eu raiſon en quelque façon, puiſque c'eſt pour rendre plus recommandable cette illuſtre Maiſon par la bonté, & par la beauté de ſes eaux ; ſi ce n'eſt qu'ils ayent crû poſſible, que c'eſtoit vn manque en l'orthographe de ce nom, par ce peu de difference qu'il y a entre ces deux manieres de l'écrire, Fontainebleau, ou Fontainebelleau.

Et quoy que ce nom de Belleau ſoit bien donné en ce ſens à cette Demeure Royale, d'autant qu'il ne ſe void guere de plus belle eau ; ſi eſt-ce que ſi l'on s'arreſte à la commune tradition, il faut croire que ſon nom originaire & ancien n'eſt pas *Fontainebelleau*, veu que tous les Autheurs anciens ne l'ont point appellé de ce nom ; mais bien *Fontainebleau*, ou *bliau.*

III. Pluſieurs de nos Roys ont fait leur ſejour ordinaire à Melun.

POVR doncques en venir à ce qu'en raconte la tradition du pays, l'on en tire l'origine d'vn Chien nommé *Bleau*, ou *Bliau:* & de fait, c'eſt vn nom qui a eſté donné autrefois aſſez vulgairement aux Chiens de chaſſe. Auec ce que l'on peut coniecturer que cela eſt bien vray-ſemblable, puiſque tous les anciens n'vſent point d'autre nom pour faire cognoiſtre ce Lieu.

Où pour donner plus de iour à cette verité, il eſt à remarquer que pluſieurs de nos Roys de la troiſiéme li-

gnée ont fait ſouuent leur ſeiour, & tenu leur Cour en la Ville, & Chaſteau de Melun ; entre autres, les Roys Robert, lequel meſme y mourut l'an mil trente deux ; Louys VI. dit le Gros ſon fils ; Louys VII. & quelques autres encore auparauant ; ſoit pour raiſon de l'aſſiette de ce Chaſteau, qui eſtoit alors vne place forte, à la pointe d'vne Iſle au milieu de la riuiere de Seine ; ſoit auſſi à cauſe de la diſpoſition du lieu, qui a de belles & grandes plaines pour la chaſſe, tant vers la Brie, que du coſté de l'Vrepois, & du Gaſtinois ; & particulierement à cauſe de la foreſt de Bierre, dite maintenant de Fontainebleau, laquelle a ſon abord preſque ioignant cette Ville, & ce Chaſteau de Melun.

Glaber, & Aimon. in Roberto.

IV. Fontainebleau tire ſon nom d'vn Chien nommé *Bleau*.

OR la tradition eſt telle : qu'vn de nos Roys chaſſant vn iour en cette foreſt, il arriua qu'vn Chien appellé *Bleau*, ou *Bliau*, s'eſtant égaré de la chaſſe, comme l'on le cherchoit, parce que c'eſtoit vn Chien que le Roy aimoit fort, il fut trouué auprés d'vne fontaine au milieu de cette foreſt, où il ſe rafraichiſſoit, laſſé du trauail de la chaſſe ; & parce que cette fontaine n'eſtoit pas alors cognuë, & que ce Chien ſembloit en auoir donné la cognoiſſance, elle fut depuis appellée la Fontaine de *Bleau*. Et comme quelques-vns de ces grands Princes commencerent à ſe plaire en ce lieu, ils bâtirent certaines petites maiſons & retraittes és enuirons de cette fontaine, d'où ce lieu á pris & porté depuis le nom de Fontainebleau, comme qui diroit Fontaine de Bleau : & qui quelque temps apres a eſté royalement bâty, & par ſucceſſion de temps changé & augmenté.

D'aſſeurer cecy pour indubitable, c'eſt ce que ie ne puis ; non plus que de vouloir porter vn iugement certain quel, & comme ſe nommoit ce Roy, & ſi ce fut Robert, ou Louys le Gros, ou Louys VII. deſquels il a eſté parlé cy-deſſus ; fondé ſur la doctrine d'vn des plus ſçauans Peres de l'Egliſe, qui m'apprend, *Qu'il vaut mieux ne rien determiner des choſes cachées, que d'affirmer des choſes incertaines & douteuſes.* Toutefois pour preuue

Melius eſt dubitare de occultis, quàm affirmare de incertis. D. Auguſt. lib. de natura Dæmonum.

apparament vraye ſemblable.

Il eſt à remarquer, qu'auparauant que Henry le Grand fiſt acommoder cette fontaine, qui porte le nom de Fontainebleau, en la façon qu'elle ſe void auiourd'huy, il y auoit au deſſus vne petite voute en forme de grotte, où cette hiſtoire eſtoit dépeinte à frais.

C'eſt l'origine & l'etymologie que ſemble auoir voulu marquer Monet, en ſon Parallele de la langue Latine & Françoiſe, quand il appelle ce Chaſteau Royal *Fontem Bellautium, Bellautij fontis baſilicam*, Fontainebleau, ou Fontaine de Bellaut; comme faiſant deriuer ce nom de quelque choſe qui ſe nommoit *Bleau*, ou *Belleaut*, & non pas de ce que ce lieu a de belle eau: Car, dit cét Autheur, iadis cette Maiſon Royale a eſté appellée Fontainebellaut.

Monet. edition. 3. verbo Fons.

ET quant à cette hiſtoire touchant ce Chien, elle a bien eſté remarquée par vn * Eſcriuain moderne & eſtranger; mais qui pour en auoir eſté mal informé, la raconte autrement que ie n'ay fait icy; diſant, Que le Roy François I. eſtant à la chaſſe en ce lieu, vn de ſes chiens rencontra vne fontaine, en la preſence de Claude fille de ce Roy, dont cette Princeſſe trouua les eaux ſi belles & ſi agreables, qu'elle pria ſon pere d'y bâtir quelque maiſon de plaiſance: ce qu'il fit, & y edifia ce Chaſteau qui s'y void, où à l'occaſion de ces belles eaux, l'appella Fontainebelleau. En quoy cét Autheur manque trop clairement, attendu qu'il a eſté remarqué cy-deſſus comme cette Maiſon Royale eſtoit fondée plus de quatre cens ans auparauant François I. & que deſia elle eſtoit nommée Fontainebleau; & meſme que ce Roy dans tous les Titres que nous en auons, ne l'appelle point autrement que Fontainebleau, & non pas Fontainebelleau. Outre encore qu'il ſe méprend, quand il dit que cette fille de François I. ſe nommoit Claude; car de quatre filles que ce Roy a euës, pas vne n'a porté le nom de Claude, ou il a pris poſſible la mere pour la fille, laquelle s'appelloit ainſi, & eſtoit fille de

* *Gonlnitz vbi ſuprà.*

V. Quelques Autheurs modernes ſe méprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

Louys XII. Il eſt bien vray qu'il épouſa en ſecondes nopces Eleonor, ſœur aiſnée de l'Empereur Charles Quint : mais il n'eut point d'enfans de cette ſeconde femme.

Vn autre Autheur (c'eſt André Fauin) rapporte bien pareillement l'origine du nom de ce lieu à vn Levrier nommé *Bleau*, qui trouua cette fontaine : mais il manque en ce qu'il dit, que ce fut du temps de S. Louys, & que ce Chien luy appartenoit ; veu qu'il eſt certain que cent ans au moins auparauant S. Louys, cette Maiſon portoit deſia le nom de Fontainebleau.

André Fauin en ſon Hiſtoire de Nauarre liure 8.

DV BON AIR ET TEMPERAMENT DE Fontainebleau : Auec ſa defenſe contre ceux qui l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté.

CHAPITRE III.

I. Rien de comparable au treſor de la ſanté.
II. Comparaiſon de la Zone dite Torride, & de Fontainebleau.
III. Témoignage autentique en faueur de Fontainebleau.
IV. Pluſieurs choſes qui fourniſſent du frais au fort de l'Eſté à Fontainebleau.

COMME il n'y a rien de ſi precieux que la ſanté, témoin cét ancien Philoſophe, qui diſoit hardiment, qu'il n'y auoit perſonne d'heureux en ce monde, que celuy qui poſſedoit ce riche treſor : auſſi il n'y a point de doute, que tout ce qui contribuë à ſa conſeruation, ne peut qu'il ne ſoit en ſinguliere eſtime. Or ſi nous croyons au commun ſentiment des Medecins, le temperament & la bonté de l'air en eſt vne des pieces principales, & des plus requiſes. Conſideration qui n'eſt pas petite pour releuer la gloire de Fontainebleau, & le rendre d'autant plus recommandable, qu'il ſe peut

Thales Philoſophus apud Laërtium lib. 1. cap. 1.

I. Rien de comparable au treſor de la ſanté.

vanter d'auoir vn air bien temperé, & auſſi bon qu'il en ſoit.

Où tout d'abord il me ſemble entendre quelqu'vn qui veüille s'oppoſer à cette verité, fondé ſur ce que les lieux enuironnez de foreſt (tel qu'eſt Fontainebleau) ſont d'ordinaire vn theatre où les bruines, & les autres iniures du Ciel font ioüer toute leur malice. Auecque ce que ſes roches & ſes ſables font que pluſieurs l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté; ce qui tout enſemble le pourroit ainſi faire croire intemperé.

II. Comparaiſon de la Zone Torride & de Fontainebleau.

A quoy pour répondre & conuaincre de faux cette obiection, ie me ſeruiray de ce que les Geographes modernes remarquent, touchant ce que les anciens Philoſophes ont écrit de la Zone Torride ou brûlée; region qu'ils ont crû n'eſtre point habitée, à cauſe du Soleil qui y darde ſes rayons perpendiculairement, & qui pour cela ne permet pas à leur dire, qu'aucune creature y puiſſe viure longuement pour raiſon de ſes chaleurs exceſſiues: mais l'experience & le rapport de ceux qui depuis quelques ſiecles ont frequenté ce pays-là, aſſeurent le contraire, & racontent qu'il n'y a guere de Region plus temperée, & plus fertile. Non qu'à la verité ſon climat, & l'éleuation du Soleil qui y bat à plomb, n'obligeaſſent à tel iugement, premier que l'experience euſt fait paroiſtre ce qui en eſtoit, & que l'on y euſt remarqué des cauſes qui corrigent l'excez de ces chaleurs, rendant ces contrées d'vn temperament ſain, gracieux, & fertile, par le moyen de certaines vapeurs que le Soleil eſleue en abondance, leſquelles parent contre l'effort de ſes rayons, & puis ſe reſoluent en roſées & en pluyes.

Le meſme ſe peut dire de Fontainebleau: il eſt veritable que ſi l'on s'arreſte ſeulement à conſiderer que ce lieu eſt enuironné de bois, leſquels fourniſſent d'ordinaire de matiere à des bruines, & à des broüillards, ioint qu'il eſt dans vne valée; ces choſes ſemblent ainſi accuſer ſon air d'eſtre intemperé, groſſier, & mal ſain.

Mais il eſt vray auſſi, que ſi l'on remarque que ſon terroir n'eſt point mareſcageux, mais ſec & chaud, & que ſes bois fourniſſent de fraicheur, l'on aura occaſion d'inferer de là alors, qu'il eſt d'vn temperament ſain & gracieux, puiſque ce ſont ces deux qualitez qui contribuënt au maintien de la vie.

Ie laiſſe d'autres raiſons pour m'arreſter à ce que l'on en peut apprendre de l'experience, maiſtreſſe des choſes, qui fait voir que ce Lieu Royal n'eſt point ſujet à aucune maladie particuliere, comme beaucoup d'autres endroits de France ; & que pour les maladies ordinaires, elles ſemblent n'y auoir cours, ſi i'oſe ainſi dire, que parce que Dieu s'en ſert quelquefois pour faire cognoiſtre aux creatures raiſonnables, qu'elles ſont paiſtries d'vne matiere qui les doit obliger à penſer à leur fin derniere : ce qui en cette façon ſe peut, & ſe doit prendre pluſtoſt pour des faueurs, que pour des diſgraces.

Et ſans m'arreſter à de plus longues preuues, en voicy vne digne de remarque, tirée d'vn ancien Regiſtre de la Chambre des Comptes, commencé à Bourges mil quatre cens vingt deux, & finiſſant mil quatre cens trente trois, fueillet cent vingt cinq, dans lequel il y a vne Lettre du Roy Charles VII. de l'an mil quatre cens trente & vn, par laquelle il raconte, *Sa tres-chere Dame & Mere auoir employé les deniers du Domaine des aydes de Melun entre autres baſtimens, à la reedification d'vn tres-bel & notable Hoſtel, aſsis en la foreſt de Bierre, au lieu dit Fontainebleau, auquel ſes predeceſſeurs Roys de France auoient couſtume eux ſouuent ébatre au deduit de la chaſſe, & lequel ſadite Dame & Mere auoit proposé faire reedifier tout de neuf ; tant pour le baſtiment deſſus dit, qu'en conſideration de ce rapporté luy auoir eſté les feu Roy Iean, Charles ſon Ayeul, & ſes Oncles d'Anjou, de Berry, & de Bourgongne, y auoir eſté preſeruez de la grande mortalité, qui au temps de leur ieuneſſe auoit eſté grande par tout ce Royaume, fors audit Fontainebleau.* Ce qui n'eſt pas vne petite preuue

S. Yon liure tit. 21. article 117. des Ordonnances des Eaux & Foreſts.

III. Témoignage autentique en faueur de Fontainebleau.

Cette mortalité arriua en l'an 1350.

pour iuſtifier ce qui a eſté dit cy-deſſus de la bonté & pureté de l'air, & du temperament de Fontainebleau : qui eſt confirmé par le témoignage de quelques Autheurs, leſquels aſſeurent que ce lieu eſt fort ſain & temperé.

Et quant à ceux qui l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté : Ie leur diray qu'ils ſe fondent bien ſouuent plus dans les apparences, que dans la verité ; iugeans que de ſes roches & de ſes ſables, il ne ſe peut qu'il n'en reüſſiſſe de grandes chaleurs. Mais ils n'ont pas pris garde auſſi, que la foreſt qui l'enuironne tempere ces ardeurs.

Non que quelquefois il ne s'y reſſente quelques chaleurs extraordinaires, mais c'eſt ſi peu de temps, que cela ne doit pas eſtre conſiderable ; auec ce qu'elles ne ſont pas tellement ordinaires, que l'on n'y ayt veu pluſieurs Eſtez autant & plus temperez qu'en aucun lieu qui ſoit point : & il n'y a perſonne qui ait frequenté cette Demeure illuſtre & Royale, qui ne ſoit obligé d'auoüer franchement, que pour ce peu de chaud qui s'y peut reſſentir quelquefois, la nature ne l'ait recompenſée d'vne Automne la plus agreable, & la plus delicieuſe qui ſoit point ailleurs. Sans mettre en ligne de compte ſon Printemps, dont les charmes ſont ſi puiſſans, que pour en parler ſincerement, il faut que tout le reſte du monde luy cede en ce poinct.

IV. Pluſieurs choſes qui fourniſſent du frais au fort de l'Eſté à Fontainebleau.

Et puis s'il y a quelques chaleurs, il y a auſſi tant & tant de diuers & amples logemens, tant de chambres, de ſalles & de galleries, tant de iardins & d'allées couuertes, tant de fontaines & canaux qui fourniſſent du frais, qu'il eſt vray de dire, que s'il y a du chaud, à peine ſe peut-il ſentir, ou pour le moins l'on a moyen de s'en pouuoir facilement garantir.

Auſſi liſons nous que pluſieurs de nos Roys ont pris plaiſir d'y demeurer en toutes les ſaiſons de l'année. Ainſi nous auons remarqué, & il ſe trouue des Lettres & des Ordonnances de S. Louys, & de Philippe le Bel, dattées à Fontainebleau és mois de Iuillet & d'Aouſt,

qui

qui eſt le temps où les chaleurs exercent leurs rigueurs: ainſi pareillement il y en a de François I. d'Henry II. de François II. de Charles IX. d'Henry III. d'Henry le Grand, & de ſa Maieſté regnante, qui ſont autant de témoignages que telles chaleurs pretenduës exceſſiues ne ſont pas telles que quelques-vns ſe perſuadent, puiſque tant de grands Princes n'ont pas laiſſé de frequenter ce Lieu au fort de l'Eſté; & comme il ſe remarque encore par pluſieurs actions celebres qu'ils y ont faites, deſquelles ie parleray cy-apres au Liure troiſiéme.

DV PLAN ET ASSIETE DE LA MAISON Royale de Fontainebleau; auec les Eloges que luy donnent quelques Autheurs, tant Eſtrangers que François.

CHAPITRE IV.

I. La Maiſon Royale de Fontainebleau enuironnée d'vne foreſt, & de rochers en guiſe d'vne Couronne.
II. Comparaiſon de Fontainebleau & du Mont de Parnaſſe.
III. Fontainebleau agreable en toutes les ſaiſons de l'année.
IV. Le circuit du Chaſteau de Fontainebleau.
V. Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.

C'EST vne conſideration bien remarquable, quand ce qui ſemble ternir la gloire de quelque choſe, ſert au contraire à releuer dauantage l'honneur de ſa grandeur. Ainſi peut-on dire du Soleil, que d'autant plus que l'on le void offuſqué de broüillards qui paroiſſent luy vouloir rauir l'éclat de ſa lumiere, & plus cela contribuë par apres à rehauſſer ſon luſtre & ſa ſplendeur. Ce qui auroit donné ſuiet à vn des plus ſignalez Capitaines de noſtre ſiecle, & qui a honoré la

France de ſes illuſtres exploits, de prendre ce bel Aſtre pour deuiſe, enuironné d'vn nombre de nuages, auec ces mots Latins, *Aduerſa coronant:* pour dire que les difficultez qu'il auoit éprouuées parmy les armes à repouſſer les ennemis de cét Eſtat, auoient couronné ſes trauaux par l'honneur immortel qu'il en auoit acquis à defendre ſon Roy & ſa Patrie.

C'eſt cette conſideration qui releue grandement l'honneur de Fontainebleau, quand l'on vient à prendre garde que ce qui pourroit raualer le luſtre & la maieſté de cette Maiſon Royale, eſt ce qui luy donne dequoy l'admirer dauantage; i'entens le lieu de ſon aſſiette & de ſa ſituation, qui eſt en vn terroir ſabloneux & deſert, auec vn grand nombre de roches & de bois qui l'enuironnent.

Choſe dis-ie, autant plus remarquable que c'eſt vne merueille de voir ſortir la lumiere des tenebres, & l'abondance de la ſterilité: ie veux dire qu'en vn lieu ſi ſolitaire au fort d'vne foreſt, l'on ait dequoy admirer vn Palais, où l'art & la nature ont fourny à l'enuy l'vn de l'autre, pour baſtir vn chef-d'œuure le plus parfait qui ſoit en Europe, qui pour cela remporte ſans contredit l'honneur d'eſtre le plus accomply de toutes les belles maiſons qui ſe voyent au reſte du monde.

I. La Maiſon Royale de Fontainebleau enuironnée d'vne foreſt, & de rochers en guiſe d'vne Couronne.

SON plan & ſon aſſiette eſt doncques au milieu d'vne foreſt, où l'on ne le peut aborder qu'en paſſant deux lieuës de bois, preſque de tous coſtez, & là vne valée de trois lieuës ou enuiron de circonference, s'eſt trouuée tout à propos pour l'aſſiette de cette Maiſon Royale.

Où tant s'en faut que ces bois & ces roches qui l'entourent de toutes parts, puiſſent raualer ſa gloire, que tout au contraire i'en tire vn argument, & le ſuiet de dire, qu'en guiſe d'vne Couronne, il ſemble que la nature ait voulu faire paroiſtre par là qu'elle auoit deſtiné tout à deſſein ce lieu, pour eſtre vn iour la Demeure

Royale & delicieuſe des plus grands Monarques de la terre: pouuant doncques bien dire à ce propos, que *Aduerſa coronant :* que ces choſes qui pouuoient ſembler rabatre de ſa grandeur & de ſa beauté, concourent au contraire à la rendre plus recommandable.

Outre qu'il eſt vray de dire, que ces bois & ces roches ſeruent, & les vns & les autres, à la retraitte d'vn nombre preſque infiny de beſtes fauues & noires, & de toute ſorte de gibier, qui rendent ce lieu vtil, & plaiſant à toute maniere de chaſſe.

II. Comparaiſon de Fontainebleau, & du Mont de Parnaſſe.

SI bien qu'auec autant & plus de raiſon que ces Anciens, pouuons nous dire que c'eſt vn autre Parnaſſe, qui entre ſes fontaines, en a vne qui ne cede en rien à celle d'Helicon, où les Muſes & toutes les Graces que l'Antiquité Payenne a reuerées ſous les noms de Diuinitez boccageres, font leur ſeiour ordinaire: les Naiades dans le gazoullis de ſes belles eaux, & de ſes rares fontaines: & les Driades & Amadriades, parmy ſes bois & ſes bocages, où en toutes les ſaiſons l'on y entend toute ſorte d'oiſeaux, qui animent ces deſerts delicieux par le charme de leurs ramages.

III. Fontainebleau gracieux en toutes les ſaiſons de l'année.

Adioutons à cecy, que ſon terroir ſabloneux rend ce lieu autant & plus conſiderable, que la plus riche aſſiette d'aucune autre maiſon de plaiſance qui ſoit point en quelque terroir fertile & abondant que l'on voye: veu que ſi la nature a donné la fertilité à ceux-là en partage, ils ont cela auſſi de defaut, qu'ils n'ont qu'vne partie de l'année qui les rend gracieux; l'Automne & l'Hyuer eſtans ſi peu plaiſans, qu'à peine les peut-on aborder; & que meſme la moindre pluye ne permet pas l'entrée de leurs iardins & de leurs promenades. Où Fontainebleau en quelque ſaiſon de l'année que ce ſoit, a cela de particulier, qu'il eſt fort agreable, ſon terroir ferme & ſans mareſcages, qui fait que la chaſſe & ſon ſeiour y ſont à ſouhait en toutes les ſaiſons.

Or quant au plan de cette Maiſon Royale, il eſt irregulier, preſque triangulaire, n'ayant point de ſymetrie

exactement gardée en la ſuite de ſes bâtimens, parce que ce ſont pluſieurs edifices conſtruits en diuers temps, & par pluſieurs Roys; mais le tout neantmoins a vne ſi ample & ſi belle entreſuite de ſes baſtimens & de ſes iardins, que l'on peut aſſeurer qu'il n'y a lieu de plaiſance au monde, lequel ait vne ſi grande quantité d'edifices, de galleries, de chambres, de cours, de iardins, de fontaines, & de canaux, outre la quantité merueilleuſe de ſes rares peintures; le circuit de tout le Chaſteau ayant mil quatre cens toiſes de tour: & toutes ces merueilles faiſans aduoüer franchement à ceux qui les ont exactement conſiderées, qu'il n'y a aucune maiſon de plaiſance qui égale celle-cy.

IV. Le circuit du Chaſteau de Fontainebleau.

C'eſt auſſi la gloire que luy donnent tous les Autheurs anciens & modernes, tant eſtrangers que François. Ainſi en parle * Abraham Gõlnitz, en ces termes: *Fons Bellaqueus ædificium eſt ita hodie ad faſtigium deductum, vt pulcherrimum, ampliſsimum, & magnificentiſsimum omnium in Gallia, Germania, Belgio, Anglia, & Italia eſſe dixerim.*

* *Abraham Gõlnitz in Itinerario Belgico-Gallico.*

Fontainebleau, dit cét Autheur, eſt tellement accomply, qu'il eſt vray de dire qu'auiourd'huy c'eſt la maiſon la plus belle, la plus ample, & la plus magnifique de toutes celles qui ſe voyent point en France, en Allemagne, en Flandre & és Pays-bas, en Angleterre, & en Italie.

V. Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.

Girard Mercator, & Merula, luy donnent l'Eloge ſuiuant. *Fons Bellæ aquæ ſeceſſus eſt Regum Galliæ amœniſsimus, quieti aptiſsimus, verè palatium, domicilium olim ſancti Ludouici, pòſt Philippi, poſtremò Franciſci Valeſij: multa ibi ſingularia.* Fontainebleau, diſent-ils, eſt vn ſeiour tres-agreable des Roys de France, tres-propre pour le repos, vrayement vn Palais, iadis la demeure de S. Louys, par apres de Philippe, & en fin du Roy François de Valois; là ſont pluſieurs choſes rares & ſingulieres.

Mercator in Geograph. ſiue Atlante minori.
Et Merula Coſmograph. parte 2. lib. 3. c. 22.

Le Cardinal Bentiuoglio dans le recueil de ſes Let-

tres en parle en cette sorte: *A Fontainebleò son digia stato vna volta è dimani vi tornerò. Gran casa in vero, è degna d'vn tanto Rè, benche sono più case insieme aggiunte vna all' altra in varij tempi, senza ordine alcuno; ondè di tutte vienne à formarsi vna vasta mole indigesta è confusa; mà questa medesima confusione è piena di grandezza è di maestà. Non vi mancan giardini bellissimi, è oltre prima fontana che diede il nomme alla casa, ve ne sono molto altre che l'abbelliscono grandementè.* *Al Cauallier Marini.*

Le mesme en François. I'ay desia esté vne fois à Fontainebleau, & demain i'y retourne; c'est vne grande maison en verité, & digne d'vn tel Roy, bien que ce soient plusieurs maisons iointes l'vne à l'autre en diuers temps sans aucun ordre; d'où de toutes, vient à se former vn amas & assemblage vaste, indigeste & confus; mais il est vray que cette mesme confusion est pleine de grandeur & de maiesté. Là ne manquent point de tres-beaux iardins, & outre vne premiere fontaine qui donne le nom à la Maison, il y en a encore plusieurs autres qui l'embellissent grandement.

Apres les témoignages de ces Autheurs estrangers, voicy ce qu'en rapportent quelques-vns des nostres.

Où ie commenceray par vn de nos Historiens & Cosmographes, c'est Belleforest, qui en parle ainsi.

Au Gastinois est la Maison magnifique, superbe Chasteau & Palais Royal de Fontainebelleau, le siege & déduit des Roys de France, lequel s'en allant presque en ruine, a esté remis sus de nostre temps par ce grand Roy François Premier du nom, qui ayant recouuert les Maistres Architectes les plus excellens de l'Europe, a fait aussi faire ce Chef-d'œuure autant rare qui se voye guere en toute la Gaule. Aussi le lieu est en si belle assiette pour le plaisir, les bois y estans foisonnans, la proye à souhait, les ruisseaux & estangs, le gibier & le poisson, & l'air y estant sain & libre, qu'on ne sçauroit trouuer lieu en France plus propre pour la retraitte des Princes, & sur tout en temps d'Esté; ayant outre ces commoditez vne grande quantité de villes aux enuirons pour loger la suite de la Cour. *Belleforest en sa Cosmograph. vniuerselle du monde.*

Voicy ce qu'en dit le docte & curieux Papyrius Maſſon.

Papyrius Maſſon in Deſcriptione natalis infantis Delphini.

In ſylua agri Vaſtinenſis, ad limpidiſſimum fontem Blaudium, Regia ſita eſt, nulla totius Europæ inferior: de ea enim videor poſſe dicere quod Poëta eximius ait de ſolis Regia:

Materiam ſuperabat opus.

Hic verò locus eſt, vbi olim Philippus Pulcher Francorum Rex immortali gloria dignißimus, annalium memoria natus traditur.

En vne foreſt du Gaſtinois, à la tres-claire & belle fontaine de *Blau*, eſt ſituée vne Maiſon Royale qui ne cede en rien à toutes celles de l'Europe; car il eſt iuſte de dire d'elle, ce que l'excellent Poëte a dit autrefois du Palais du Soleil, écriuant en cette ſorte,

L'œuure ſurpaſſoit la matiere.

Or eſt ce lieu où iadis Philippe le Bel Roy de France, & tres-digne d'vne immortelle gloire, eſt né; comme racontent nos Annales.

Vn autre Autheur celebre par ſes curieuſes recherches du monde, en dit ce qui s'enſuit.

Dauity és Empires & Eſtats du monde, edition in folio 1625. & 1628. Et l'Autheur des Antiquitez des Villes & Chaſteaux, edition 6.

La Maiſon Royale de Fontainebleau eſt en vne region belle & ſpacieuſe, ſeraine & temperée, rare en beauté, gracieuſe en ſeiour, & abondante en toute ſorte de delices: C'eſt là que ſe trouuent les pompes & les magnificences Françoiſes, & c'eſt là que ſe void tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du plus grand Roy du monde.

Quelques-vns de nos Poëtes ne ſe ſont pas auſſi oubliez en la loüange de cét Oeuure Royal, car voicy ce qu'en dit vn des plus doctes & illuſtres.

Le ſieur de Malherbe.

Beaux & grands baſtimens d'eternelle ſtructure,
Superbes de matiere, & d'ouurages diuers,
Où le plus digne Roy qui ſoit en l'Vniuers,
Aux miracles de l'art fait ceder la nature.
Beau parc & beaux iardins, qui dans voſtre cloſture
Auez touſiours des fleurs, & des ombrages vers,
Non ſans quelque demon qui defend aux Hyuers,
D'en effacer iamais l'agreable peinture.

Lieux qui donnez aux cœurs tant d'aimables deſirs,
Bois, fontaines, canaux, ſi parmy vos plaiſirs
Mon humeur eſt chagrine, & mon viſage triſte,
Ce n'eſt pas qu'en effet vous n'ayez des appas,
&c.

Vn autre en parle ainſi:

Le P. le Moyne Elegie 1. ſur les Triomphes de Louys XIII.

Dans ces heureux ſablons, où loin du bruit des armes,
La paix & les plaiſirs ont étalé leurs charmes,
Eſt baſty par les mains de la felicité,
Au repos de nos Roys vn Palais enchanté.
La Deeſſe des eaux, d'vne eternelle ſource,
Fait dans ce beau ſeiour & ſon lit & ſa courſe.

Germanus Brixius Poëte celebre ſous le regne de François I. n'a pas oublié les loüanges & les excellences de ce Palais Royal, l'introduiſant qui parle ainſi par vne belle & riche Proſopopée.

Germanus Brixius Altiſiodorenſis in ſuis Poëmatibus. Apud Ranutium Ghero in libro, cui nomen Deliciæ Poëtarum Gallorum.

Fons ego Aquæ bellæ ſylua circundatus alta,
Iampridem ceruis tantummodo cultus & apris
Vicina impuro rorabam prata liquore
Turbidus, & nullos ſperabam obſcurus honores.
At me nunc magni heroes, magnique relictis
Vrbibus inuiſunt proceres, gaudéntque liquorem
Et guſtare meum, & ripas habitare virentes.
Quinetiam & cultæ per prata hortóſque Napeæ
Diſcurſant, violáſque & candida lilia carpunt.
Auratos paſſæ per eburnea colla capillos
Necnon & Charites adſunt, & floribus aureos
Exornant variis crines, miſcéntque amarantho
Gramina Narciſſi, & Narciſſo gramina tymbræ
Candida purpureo variantes colla Hyacintho.
Ipſæ etiam Dryades properant, iterántque choreas.
Lætitia ingenti captæ, & dulcedine noſtri
Nereides fontis, ponti vada ſalſa relinquunt,
Et noſtra adcurrunt antris ad rura relictis.
Adde quod & Sylua arridet, quod blandior aër
Exhalat, Zephyris molles quod flantibus auræ
Funduntur gratis, volucres quod cantibus auras

Vſque replent, tectæ nemorum viridantibus vmbris.
Hoc ego Franciſco cui paret Gallia Regi
Debeo, qui ſeniúmque loci vaſtámque ruinam
(Nam me ſi neſcis Diuus Lodoicus & ipſe
Rex olim coluit) miſeratus, qualia cernis
Cœlo erecta ſibi matrique palatia fecit.
Syluæ vmbra necnon ceruorum indagine capti,
Diana ſtimulante nec indignante Gradiuo.

Regiæ Fontis-bellei delibatio excerpta ex Rodolphi Boterei in magno Frãciæ Conſilio Aduocati, in Poëmate, cui titulus, Lutetia.

Voicy les loüanges que luy donne encore vn de nos Poëtes Latins Rodolphus Botereius.

Occupet extremum formoſior omnibus vna
Regia, de Bello quæ fonte vocata, ſalubres
Clauſa inter ſyluas, & inhoſpita theſqua ferarum
Horrida Eremus erat, ſurgentibus aſpera ſaxis,
Quo velut in nemus Elyſium, ſuperúmque receſſus
** Rex pius, effuſa diuulſus abibat ab aula,*
Non Numa falſus, vt Ægeria cum virgine haberet
Affatus ſacros, ſpectrum pietatis inane
Redderet & ſummo vota vt concepta Tonanti.
Crede, nec horrendæ ſtatio aptior altera eremo,
Decliuis locus eſt, quem deſuper aſpera cingunt
Saxa, vel Alpinis ſunt qualia montibus, altæ
Quercubus annoſis ſyluæ, confinia opacis
Tegminibus velant, ſitiente ſtat æquor arena
Ni quod ab irriguis madefactum fontibus illud,
Decliui depreſſa loco ſtat Regia, tollit
Illa tamen ſublime caput, quo vel iuga vincit
Ardua, & annoſæ frondoſa cacumina ſyluæ,
Omnis liligeris tectis concluditur hoſpes
Aula, Themis vel quos, vel Mars habet enſe micantes.
Plurimus obliquo flexu fons irrigat hortos,
Illimémque lacum, multo qui piſce natatur
Efficit, &c.

* *Diuus Ludouicus eo loci ad priuatas cum De collocutiones ſecedebat.*

Abraham Remmius ne chante pas moins les merueilles de ce Lieu.

Abraham Remmius Poëmatum ſelectiorum lib. 2.

Pandite Bellaqueum Muſæ mihi pandite fontem,
Et tot diuitias veſtro reſerate Poëtæ.

Hic

Hîc domus aſſurgit, Regum pulcherrima ſedes,
Ampla, auguſta, ingens, placidis quam plurimus vndis
Fons rigat, & iuncto longum facit amne canalem:
Delitiæ Henrici, dum res & fata ſinebant,
Aureáque æternam ſpondebant ſecla quietem.
Hic ſtatuæ immanes, ſolidóque ex ære coloſſi
Ordine ſuſtentant muros: hîc Aula ſuperba eſt,
Intùs opes variæ, rerúmque incluſa ſupellex
Omnigena; hic vndans quà ſeſe in ſydera fumus
Euomit, & calidis erumpit flamma caminis,
Marmoream Henrici effigiem, ſculptúmque videbis
Quadrupedem, & toto proſtratas æquore turmas:
Quantus erat, cùm Parriſias intraret in arces
Victor, & attoniti fremerent ſub nomine Iberi.
Parte aliâ inſignem violis & floribus hortum
Aſpicis, hîc longæ ambages, variíque receſſus,
Auiáque, flexúſque, & ſtagno aptiſſima tellus:
Cloris vbi Nymphæque habitant, dùm gemmea muſco
Frondet humus, teneróque virent ſub gramine ripæ.
Hîc ſpirant auræ tenues, & mollis odoro
Flamine per ſyluam ſurgens fouet aëra ventus.
Hos Rex Ludoicus vernanti tempore ſaltus
Incolit, & ſuaues auium fontiſque propinqui
Attentâ bibit aure ſonos: his vere ſereno,
Henricus genitor vitam ducebat in oris.
Claudite Bellaqueum Muſæ mihi claudite Fontem.

En ſuite de ces vers Latins vn autre de nos Poëtes égaye ainſi ſa Muſe en l'honneur de cette Maiſon Royale. *Le ſieur Colletet.*

Sacré Pere du iour, beau Soleil, ſors de l'onde,
Et viens voir auec moy le plus beau lieu du monde;
C'eſt du plus grand des Roys le ſuperbe ſeiour,
Fontainebleau nommé, les delices d'amour;
C'eſt icy que la gloire établit ſon empire,
Que tout y luit d'honneur, ou que tout en reſpire;
Et quiconque a pû voir ce Palais ſi charmant,
Ne veut plus auoir d'yeux que pour luy ſeulement.
Parterres enrichis d'eternelle peinture,

Où les graces de l'art ont fardé la nature:
Que voſtre abord me plaiſt? que vos diuerſitez
Me montrent à l'enuy de naiſſantes beautez?
C'eſt auecque plaiſir que le Ciel vous éclaire,
Il ſemble que l'Hyuer ait peur de vous déplaire,
L'Eſté n'oſe ternir voſtre aimable verdeur,
Et ſa flamme pour vous n'a que de la ſplendeur.
Vieux cheſnes, & vous pins dont les pointes chenuës
S'eſloignent de la terre & s'approchent des nuës,
Bois où l'aſtre du iour confondant ſes rayons
Fait naiſtre cent Soleils pour vn que nous voyons;
Beaux lieux dont la tranquille, & plaiſante demeure
Ne reçoit point d'ennuy qu'auſſi toſt il n'y meure;
Vous voir, vous poſſeder eſt vn bien le plus doux,
N'eſt-ce pas viure heureux que de viure chez vous?
Apres auoir paſſé dans vne grande allée
D'aulnes & d'ypreaux artiſtement voilée,
Le fauorable Dieu qui preſide en ces lieux
Fait voir d'vn grand canal l'obiet tout gracieux,
Où le chant des oiſeaux, & le bruit des fontaines,
Font vn concert plus doux que celuy de Syreines:
C'eſt vn plaiſir de voir la Nymphe de ces eaux
Couurir ſa nudité d'vn creſpe de rozeaux,
Frizer l'azur flottant de ſes treſſes humides,
Se couronner le front de ſes perles liquides,
Ternir de ſon éclat les Nymphes d'alentour,
Et paroiſtre vne Reyne au milieu de ſa Cour.
C'eſt vn plaiſir de voir l'ombre de ſes feüillages
Emailler ce criſtal de leurs vertes images,
Errer au gré du vent, auſſi bien que ſes flots,
Et tous ces mouuemens nous donner du repos.
Sur quelque verité que la fable ſe fonde,
Venus ne prit iamais ſa naiſſance de l'onde,
Car voyant vn lit d'or ſous ce flot de criſtal
I'oſe bien aſſeurer que c'eſt ſon lieu natal:
Il ſemble que ces bords gardent encore ſes traces,
Que le tein de ces fleurs ſoit celuy de ſes graces,

Que ce Dedale ſombre, & ſes confus détours
Seruent d'amuſement à ces petits Amours,
Et que l'air de ce lieu qui termine leur courſe,
Inſpire des douceurs, dont ils furent la ſource.

DES BASTIMENS EN GROS ET EN general du Chaſteau de Fontainebleau : De ſes aduenuës & entrées, & de ſes Cours, qui font voir la face, l'ordonnance, & la diſpoſition de ce Lieu Royal.

CHAPITRE V.

I. Raiſons qui ont meu l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.
II. Cinq aduenuës principales de ce Chaſteau.
III. La plus belle & conſiderable eſt celle de la Chauſſée.
IV. Le plan de ce Chaſteau eſt dreſſé ſur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.

AYANT remarqué cy-deuant le plan & l'aſſiette de cette Maiſon Royale, l'ordre requiert de parler maintenant de ſes baſtimens, & de tout le reſte de l'accompagnement, & de l'embelliſſement de cét Oeuure Royal. Mais parce qu'vn ſi grand & ſi parfait ouurage ſe void premier d'abord en gros & en general, qu'en détail & en particulier ; d'ailleurs que de tous ces ouurages, les vns ſont anciens, & les autres modernes & nouueaux, la pluſpart entremeſlez dans la ſuite de tout ce corps d'edifices ; & l'ordre & mon deſſein eſtant de traitter des vns & des autres, autant qu'il ſe pourra, ſelon leur ancienneté, & le temps qu'ils ont eſté faits : c'eſt pourquoy i'ay iugé à propos d'en parler premierement en general, & commencer par ſes entrées & aduenuës, & par ſes Cours, qui font voir la face, l'ordonnance & la diſpoſition de ce Lieu ; me reſeruant par apres à décrire le tout en détail.

I. Raiſons qui ont meu l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.

II. Cinq aduenuës principales de ce Chasteau.

CETTE Maison a quatre aduenuës principales, où cinq, si l'on compte celle de la Conciergerie qui regarde l'Orient.

La premiere, qui a son aspect au Midy, & est en vne grande plaine où sont plantez quantité de pins, & se termine par les bois de la foreſt & par quelques roches; où à son abord l'on découure tous les edifices de ce Chasteau, qui sont & paroissent en si grand nombre, qu'ils semblent plustost composer vne grande ville qu'vne maison particuliere.

III. La plus belle & considerable est celle de la Chaussée.

L'ON y entre par vne Chaussée, à l'abord de laquelle est vn pauillon, & est cette Chaussée entre l'Estang & le grand Iardin du Roy, laquelle a six rangées d'arbres qui font vne grande allée Royale, & a de long cent soixante & quatre toises, & dix de large; elle aboutit à la Cour du Donjon.

La seconde aduenuë, & comme la porte principale du Chasteau, est du costé du Bourg qui regarde le Soleil couchant, par laquelle l'on entre dans la Cour du Cheual blanc.

La troisiéme est celle qui vient du Bourg pareillement, laquelle est au Septentrion, & qui donne entrée au milieu de ladite Cour.

Et la quatriéme est l'aduenuë du costé encore du Bourg, le long de la ruë appellée la ruë Basse, laquelle est aussi au Septentrion & à l'aduenuë de Paris : au deuant est vne belle place fort spacieuse, par laquelle l'on aborde en cette Maison vrayement Royale, où est vn grand & magnifique portail qui y donne entrée par la Cour des Offices.

IV. Le plan de ce Chasteau est dressé sur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.

MAIS parce que la Cour du Cheual blanc est l'vne des principales, & que sur son aduenuë est dressé le plan, l'assiette, & l'éleuation de ce Chasteau, telle qu'elle se void icy ; outre que de cette Cour l'on passe facilement par tout le reste des edifices de ce Chasteau : cela semble obliger à commencer par icelle.

PORTRAIT DE LA MAISON ROYALLE DE FONTAINE BELLEAV

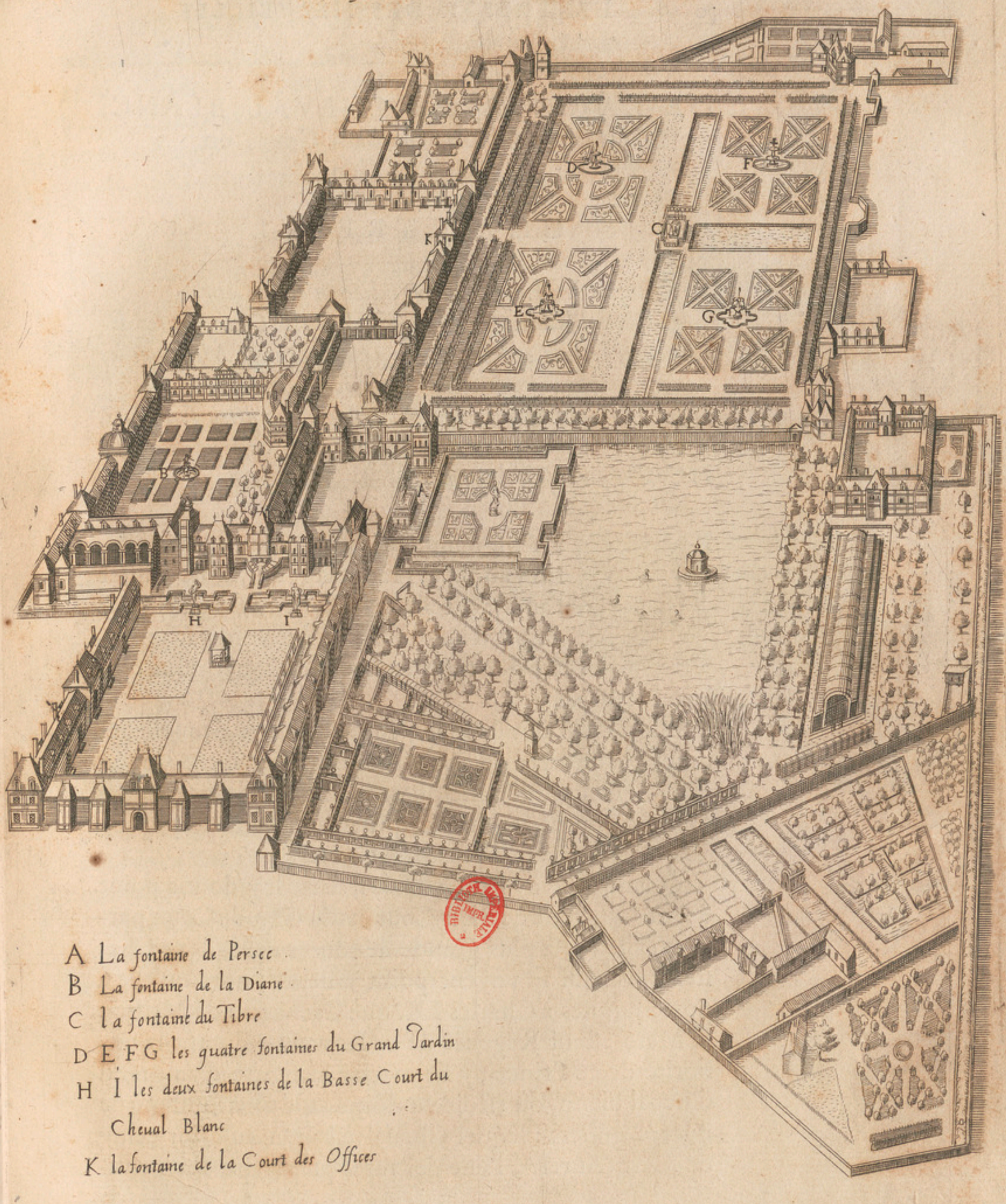

A La fontaine de Persee
B La fontaine de la Diane
C la fontaine du Tibre
D E F G les quatre fontaines du Grand Jardin
H I les deux fontaines de la Basse Court du Cheual Blanc
K la fontaine de la Court des Offices

T de francini

Bosse fe

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC, dite anciennement la Baſſe Cour, ou la Grande Cour.

CHAPITRE VI.

I. François I. a baſty la Cour du Cheual blanc.
II. D'où cette Cour porte le nom.
III. Cinq pauillons en cette Cour.
IV. Il y a vn fort bel Eſcalier en cette Cour.
V. En cette Cour ſont les departemens de Meßieurs les Secretaires d'Eſtat.
VI. Là ſont deux fontaines, & deux figures de marbre.

I. François I. a baſty la Cour du Cheual blanc.

CETTE Cour doit l'honneur de ſa fondation au Roy François I. qui la fit edifier l'an 1529. telle qu'elle eſt en ſes baſtimens auiourd'huy, comme il ſe void par vn Titre que nous en auons, duquel nous parlerons cy-apres.

Elle a 80. toiſes de long, & 58. de large, laquelle eſt diuiſée en quatre compartimens par le moyen de ſon paué, qui ſont comme quatre parterres de gazons ou prez, d'vne petite herbe qui donne ie ne ſçay quoy de gracieux à l'aſpect de cette Cour.

Quand ce Roy l'eut edifiée, il ne luy donna point d'autre nom que de Baſſe Cour, ou la Grande Cour, parce qu'elle eſt la plus grande de toutes celles de ce Chaſteau, & qui ſe voyent point ailleurs ; nom qu'elle a porté iuſques à Charles IX. que Catherine de Medicis ſa Mere eſtant Regente de ce Royaume durant la minorité de ce Prince, y fit mettre la figure d'vn grand Cheual blanc, où eſtoit vn dôme au deſſus ſouſtenu de quatre pilliers : lequel Cheual eſtoit moulé ſur celuy de Marc Aurele, l'vne des rares pieces qui ſoient re-

ſtées de l'Antiquité, laquelle eſt à Rome deuant la porte du Capitole, & du depuis cette Cour a touſiours porté le nom de ce Cheual blanc, qui en fut oſté l'an 1626. parce que n'eſtant que de platre il auoit eſté rompu de nuict en partie par la malice de quelques ſoldats; comme l'on a coniecturé ſur ce que pluſieurs d'entre eux ont dit, que ce Cheual eſtant au milieu de cette Cour il les incommodoit y entrans en garde quand ſa Maieſté eſt en ce lieu. Ie le repreſente encore en cette figure afin que l'on voye comme il eſtoit autrefois, & combien qu'il n'y ſoit plus, cette Cour ne laiſſe pas toutefois d'en porter encore auiourd'huy le nom.

II. D'où cette Cour porte le nom.

Elle eſt de moillon & de brique en la pluſpart de ſon baſtiment, ou pour le moins en ſon enrichiſſement & en ſes amortiſſemens, laquelle eſt compoſée de trois pauillons du coſté de ſon entrée principale au Soleil couchant, & d'vn quatriéme qui eſt ſur la ſeconde porte au Septentrion.

AV bout de cette Cour qui regarde l'entrée ſont cinq hauts & grands pauillons tous de pierre de grés, qui ſont ſeparez de cette Cour par vn foſſé que l'on paſſe ſur vn pont de pierre.

III. Cinq Pauillons en cette Cour.

Le premier eſt appellé le Pauillon des Armes, parce que là François I. y auoit dreſſé deux grandes chambres & cabinets, où il auoit ramaſſé tout ce qu'il auoit pû trouuer d'armes dont vſoient les Anciens tant à pied qu'à cheual, auec d'autres curioſitez qu'il y auoit miſes, dont il s'en void encore quelque marque.

Auprés de ce Pauillon ſont deux Tripots, l'vn couuert des plus beaux & des plus grands qui ſe voyent point, lequel a eſté baſty par Henry le Grand, & l'autre qui n'eſt pas couuert.

Le ſecond Pauillon eſt à huict toiſes de ſuite de ce premier.

Le troiſiéme tient le milieu, à pareille diſtance du ſecond; vulgairement l'on l'appelle la Chambre & Cabinet des Peintures; dont nous parlerons amplement cy-apres.

Le quatriéme ſuit les autres & de meſme ordre, & à ſemblable diſtance que le premier & le ſecond.

Et le cinquiéme eſt tout de meſme que l'on nomme le Pauillon des Poëſles, tous leſquels ſe communiquent par le moyen d'vne grande terraſſe bien voutée & garnie de balluſtrades.

IV. Il y a vn fort bel Eſcalier en cette Cour.

ENTRE ces Pauillons & au milieu eſt vn grand Eſcalier de pierre & hors d'œuure: il eſt à deux rampans à viſſe, enrichy de balluſtres, chacun rampant de trente toiſes de long, & deux & demy de large; il eſt d'vne tres-belle ordonnance & architecture, par lequel l'on entre dans la petite Gallerie, & de là au departement du Roy, & autres lieux de ce Chaſteau. Sa Maieſté l'a fait edifier 1634. en la place d'vn autre qui eſtoit plus petit que celuy-cy, quoy que d'vne fort belle ordonnance, lequel les iniures du temps auoient ruiné: celuy-cy eſt autant commode que l'autre eſtoit delicat, parce que les caroſſes paſſent facilement ſous celuy-cy entre les deux rampans pour entrer ou ſortir de la Cour de la Fontaine, & de là au reſte du Chaſteau; ce qui eſtoit empeſché par celuy quieſtoit auparauant. De plus que par le moyen de celuy-cy il y a vne grande aduenuë pour entrer en l'Egliſe de la Saincte Trinité, qui eſt la principale de cette Maiſon; ſomme que la ſtructure de cét Eſcalier reuient à cent mille francs.

Il y auoit autrefois dans cette Cour vn grand portic de pierre, auec de belles colomnes Toſcanes ruſtiques, & vn pont de bois ſur lequel l'on paſſoit à la Cour de la Fontaine, & eſtoit vis à vis de la grande porte par où l'on y entre maintenant; le feu Roy le fit oſter auec ce pont, parce que cela n'auoit pas de ſymetrie auec le reſte.

V. En cette Cour ſont les departemens de Meſſieurs les Secretaires d'Eſtat.

Au coſté droit de cette Cour eſt la grande Gallerie, dont les rares peintures & ſingularitez requierent pluſieurs Chapitres cy-apres.

EN la meſme Cour ſont les departemens de Meſſieurs les Secretaires d'Eſtat, & de pluſieurs & principaux Officiers de ſa Maieſté.

Là

Là eſt auſſi eſtably le Bureau de la Poſte durant le ſeiour du Roy.

L'on y marque encore le logement de pluſieurs Cheualiers & autres Seigneurs, tant cette Cour contient quantité de baſtimens, & de logemens.

Et pour plus grand témoignage de la beauté & de l'étenduë de cette Cour; ie diray que c'eſt le lieu où ſe font les magnificences des Tournois, où l'on court la Bague, où l'on rompt à la Lance & au Faquin, vne grande lice & barriere y eſtant dreſſée exprez le long de la grande Gallerie.

ENTRE autres embelliſſemens de cette Cour, ſont deux grandes Fontaines aux deux bouts ſur le bord du foſſé, que Henry le Grand y a fait mettre: elles verſent l'eau par deux maſques de bronze; & ſur chacune de ces Fontaines eſt vne Statuë antique de marbre blanc grande comme le naturel, poſée ſur vn piedeſtal.

VI. Là ſont deux fontaines, & deux belles figures de marbre.

La premiere figure repreſente Bacchus ſous le viſage d'vne femme, auec vn Leopard à ſon coſté, & vn panier de raiſins.

C'eſt ainſi que les Anciens ont quelquefois figuré Bacchus, pour faire voir la force & la vertu du vin, qui fait de ceux qui boiuent de cette liqueur auec trop de largeſſe, les vns hardis, courageux, & cruels comme des Leopards; & d'autres craintifs, laſches, & babillards comme des femmes. *Nat. Com. Myth. l. 5. cap. 13.*

L'autre Statuë qui eſt ſur la ſeconde Fontaine eſt la figure d'vn Chaſſeur, que l'on prend pour Cephale auec ſon chien Lelape.

Quand le Roy eſt icy, il y a en cette Cour deux Compagnies de Suiſſes du Regiment, qui ſont aux deux portes auec leur Corps de Garde. Et voila pour ce qui eſt de la premiere Cour de cette Maiſon Royale.

Où premier que finir ce Chapitre, il ne ſera point hors de propos de remarquer, que cette Cour, & tous les autres edifices qui ſe voyent icy de François I. ſont du deſſein de Sebaſtien Cerlio Architecte fort celebre de ſon temps.

DE LA COVR DE LA FONTAINE.

CHAPITRE VII.

I. Cette Cour eſt baſtie par François I.
II. D'où elle porte le nom.
III. Pluſieurs Statuës de marbre & de bronze en cette Cour.
IV. La Terraſſe de cette Cour baſtie par Henry le Grand.
V. Diuers Buſtes de marbre & de bronze dans cette Cour.
VI. Là eſt vne belle Fontaine.

POVR parler dignement de cette Cour, il faut dire que tout ce qui peut rendre recommandable vn edifice, ſoit en ſon architecture & ſon ordonnance, ſoit en ſon aſpect, ſoit en ſes diuers ornemens, ſe rencontre en cét Ouurage Royal, dont nous en verrons en détail les ſingularitez, apres auoir montré quand elle fut bâtie, par qui, & pourquoy elle eſt appellée la Cour de la Fontaine.

I. Cette Cour baſtie par François I.

CE fut doncques François I. qui la fit edifier l'an mil cinq cens vingt huict, comme il ſe void par quelques Memoires de ce temps-là; non pas en l'eſtat qu'elle ſe void auiourd'huy auec ſes enrichiſſemens, mais ſeulement en l'ordonnance du plan & de ſes bâtimens, qui n'eſtoient alors que de moilon, leſquels Charles IX. fit reueſtir de belles pierres de taille, comme ils ſont auiourd'huy.

Cette Cour eſt ioignant celle du Cheual blanc, & par laquelle l'on y entre paſſant le pont du foſſé & le grand Eſcalier; dont la face d'vn des coſtez de ſes bâtimens, appellé le Pauillon des Poëſles, regarde partie ſur l'vne, partie ſur l'autre Cour.

ELLE porte le nom de Cour de la Fontaine dés son commencement, parce qu'elle a touſiours eu vne belle fontaine au dedans.

II. D'où elle porte ce nom.

Sa longueur eſt de trente toiſes, & ſa largeur de vingt-huict.

L'on peut dire auec verité, que ſon aſpect eſt l'vn des plus gracieux qui ſoit point; car comme cette Cour n'a des baſtimens que de trois coſtez, elle a veuë vers l'Eſtang, & ſon Iardin, qui eſt vn beau parterre; laquelle eſt fort agreable, & ſe termine partie par la belle & grande allée & aduenuë de la Chauſſée au Leuant, partie par celle du Chenil au Midy, & partie par l'allée Royale au Soleil couchant.

Là du coſté de la Salle & de la belle Cheminée, eſt vn grand Eſcalier tout de pierre & hors d'œuure, lequel a deux rampans, l'vn qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là au departement du Roy, & à la Salle du Bal; l'autre qui conduit à la Salle de la belle Cheminée, dite anciennement la Grande Salle. Ces deux rampans ſont entre deux Pauillons auec vne grande face de baſtiment d'vne belle Architecture, comme tout le reſte de cette Cour. Sa Maieſté les a fait refaire tout à neuf, les autres eſtans en ruine par la malice du temps: leſquels ont chacun neuf toiſes & demy de long, & deux de large.

Entre ces deux rampans d'Eſcalier, eſt vne porte qui donne entrée ſur la Chauſſée, & dans la Cour du Donion.

De ce coſté là ſont quelques figures de relief poſées ſur les amortiſſemens de part & d'autre de ces deux Pauillons, & deux autres dans le frontiſpice, qui ſont du ſieur Pilon.

III. Pluſieurs Statuës dans cette Cour.

MAIS ſur tout ce qu'il y a de remarquable, ce ſont deux grandes Statuës de bronze dans deux niches au coſté de cette porte; l'vne qui repreſente vn Apollon, & l'autre vn Commodus.

Et quant à cette figure d'Apollon, c'eſt vne des plus rares pieces que l'on ſçauroit voir, & qui donne ſuiet d'admiration à tous les plus ſçauans qui ont excellé en l'art de Sculpture. Il eſt grand comme le naturel, ayant vn carquois ſur le dos & vn arc en main.

Et pour ce qui eſt de l'autre Statuë, elle eſt de pareille grandeur que la precedente, reueſtuë d'vne grande peau de lyon en guiſe d'vn Hercule, auec vn enfant ſur vn bras ; qui eſt la maniere dont l'Empereur Commodus ſe faiſoit volontiers dépeindre & repreſenter.

Au deſſus de la porte entre ces deux figures eſt vn buſte de marbre blanc, que l'on dit eſtre le portrait du Philoſophe Socrate.

Deux grandes Statuës de bronze figurans deux Lamies ou Sphinx, ſont poſées chacune ſur vn pied d'étail au bas & entrée des rampans de cét Eſcalier.

Et de meſme coſté ſont deux autres figures encore de bronze dans des niches, l'vne qui repreſente Mercure, & l'autre la Venus de Praxitele, ce fameux Ouurier de l'Antiquité, ce ſont pieces fort eſtimées. Toutes leſquelles figures & enrichiſſemens ſont des témoignages, qui font voir les ſoins que Charles IX. & Catherine de Medicis ſa mere, ont eu d'embellir cette Maiſon Royale.

IV. La Terraſſe de cette Cour baſtie par Henry le Grand.

VNE belle Terraſſe de trente toiſes de long & quatorze pieds de large auec ſes baluſtrades, & laquelle eſt bien voutée & toute pauée de pierres, ayant ſept arcades, donne vn riche ornement à cette Cour. Henry le Grand l'a fait edifier, comme il paroiſt par ſes chiffres & par ſes deuiſes qui ſe voyent entre les tremeaux de ces arcades ; là où auſſi entre de grands pilaſtres ſont des niches, & quelques Statuës de marbre blanc. Auparauant cette Terraſſe François I. y auoit fait dreſſer vn grand pont de bois ; mais parce qu'il n'enrichiſſoit pas aſſez ce Lieu, le feu Roy le fit oſter, & y baſtir ladite

Terraſſe, qui fut l'an mil cinq cens quatre vingts quatorze ; & eſt des premiers ouurages qui ſoient icy de luy ; comme il ſe iuſtifie par l'eſtat que i'en ay veu rendu à la Chambre des Comptes.

V. Diuers buſtes de marbre & de bronze dans cette Cour.

AV deſſus de cette Terraſſe entre les feneſtres de la petite Gallerie, ſont ſept buſtes antiques de marbre blanc, qui marquent les portraits de quelques Empereurs Romains, & de leurs femmes.

Il y en a encore quelques-vns en diuers endroits de cette Cour ; entre autres celuy de l'Empereur Marc Aurele, qui eſt de bronze, & poſé au deſſus de la porte qui va à la Cour du Cheual blanc.

VI. Là eſt vne belle Fontaine.

ET apres tous ces beaux ouurages il nous reſte à parler de la Fontaine de cette Cour, laquelle en ſa beauté publie encore la magnificence d'Henry le Grand qui l'a fait dreſſer, auec les baluſtrades qui ſont tout le long ioignant cette Fontaine, & qui par vn petit canal tout reueſtu de pierre de grés bien taillée, ſepare l'vn & l'autre d'auec le Iardin de l'Eſtang.

Cette Fontaine eſt à l'vn des bouts, & a vn beau baſſin quarré de dix ſept pieds de diametre, d'où aux quatre coins ſortent quatre Dauphins de bronze qui iettent l'eau par la bouche.

Au milieu de ce baſſin eſt vn rocher ruſtique, & aux quatre coins ſont autant de iets d'eau.

Il y a au deſſus de ce rocher vne Statuë antique grande comme nature, qui eſt de marbre blanc, & repreſente Perſée le caſque en teſte, & aux pieds les talonieres des Muſes, le coutelas en main, & le bouclier de Minerue auec vn dragon au deſſus, qui eſt la façon que les Anciens repreſentoient ce Heros.

Où premier que finir ce Chapitre, ie n'oublieray pas à dire, que le Grand Roy François baſtiſſant cette Cour y auoit fait edifier vne autre belle Fontaine, laquelle auoit aux quatre coins quatre grands termes

tout de grés, qui portoient comme vn berceau de meſme matiere. Henry le Grand la fit oſter, parce que eſtant au milieu de cette Cour elle incommodoit au paſſage, & y fit conſtruire celle dont nous venons de parler.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Ce cy est la fontaine du Persee qui est dans la Maison Royalle de fontaine beleau.
laquelle ce Voit au lieu Marqué A. au Portrait de fontaine beleau

T. de Francini. Inuen. — M. Asne Sculp. —

DE LA COVR DV DONION, autrement dite de l'Ouale.

CHAPITRE VIII.

I. Effet de la Dignité, & Maieſté Royale.
II. Cette Cour eſt le lieu où ont eſté faites les ceremonies de quelques enfans de France.
III. L'antiquité de cette Cour, qui eſt la premiere de toutes celles de ce Chaſteau.
IV. D'où elle porte le nom de Donion, & de l'Ouale.
V. Louys VII. Fondateur de cette Cour.
VI. Ouurages de cette Cour, partie faits ſous François I. partie ſous Henry IV. & partie ſous Louys XIII.

I. Effet de la Dignité & Maieſté Royale.

LA Dignité de Roy renferme tant de titres d'honneur, de reſpect, & de maieſté, qu'il n'eſt pas iuſques aux choſes inanimées, tels que ſont les Palais & les Maiſons Royales, qui ne ſe reſſentent de l'éclat de ce Soleil rayonnant; qui fait que comme les perſonnes des Roys ſont ſacrées & auguſtes, leurs Palais auſſi empruntent iuſtement par quelque participation, & par reſpect de leurs Maieſtez, des titres illuſtres & glorieux.

Quand ce Seiour Royal de Fontainebleau n'auroit pas vn recueil des merueilles & des plus belles ſingularitez qui ſe faſſent admirer en tout le reſte de l'Vniuers, perſonne ne peut douter que ce ne fuſt aſſez pour publier la renommée de ſa grandeur, de dire que c'eſt la Demeure plus delicieuſe & conſiderable de tous les plus grands Roys de la Terre.

Or ſi en ce ſacré Palais il y a lieu aucun que l'on doiue particulierement reuerer, (apres ceux qui ſont deſtinez pour le culte & le ſeruice de Dieu) c'eſt nommément

mément la Cour dont nous traittons en ce Chapitre, qui porte le nom de Cour du Donion, ou de l'Ouale; veu que c'eſt là que paroiſt quelque reſte des baſtimens de Sainct Louys, le patron & le modele de perfection de tous les Roys du monde; & l'honneur du Sceptre François; & que là meſme ſont les departemens du Roy & de la Reyne: où pendant le ſeiour de leurs Maieſtez l'on void dequoy admirer tous les iours l'éclat des Princes, & des Seigneurs, & vn grand concours d'Officiers & de peuple, qui ſont attendans l'ordre, & les commandemens de leurs Maieſtez.

Dauantage, c'eſt en cette Cour que le Roy tient le Thrône de ſa Iuſtice en ſon Conſeil d'Eſtat, dans vne Salle qui eſt ioignant la Chapelle baſſe.

II. Cette Cour eſt le lieu où ont eſté faites les Ceremonies de quelques Enfans de France.

A quoy l'on peut adiouſter, que c'eſt en ce lieu que quelques-vns de nos Roys, & autres Enfans de France, ont eu le bien de receuoir les Graces du Ciel en leur Bapteſme: ainſi qu'il ſe verra cy-apres au Liure troiſiéme.

MAIS pour venir à la deſcription de cette Cour, il eſt à remarquer qu'elle eſt la plus ancienne de toutes, & le propre lieu où a eſté commencé ce Chaſteau: comme il ſe iuſtifie par des anciens Memoires; & ainſi qu'il eſt aiſé de iuger, en ce que là eſt vn Pauillon qui porte encore le nom de Sainct Louys.

III. L'antiquité de cette Cour, qui eſt la premiere de toutes celles de ce Chaſteau.

Sa longueur eſt de quarante toiſes, & vingt de large.

ELLE eſt appellée la Cour du Donion, nom qu'elle porte de toute ancienneté, pour montrer que ç'a toûiours eſté le lieu fort & particulier deſtiné pour les perſonnes du Roy & de la Reyne. Auſſi ie trouue qu'auparauant que François I. y fiſt trauailler, elle eſtoit enuironnée de foſſez.

IV. D'où elle porte le nom de Donion, & & de l'Ouale.

L'on l'appelle encore la Cour de l'Ouale, parce que autrefois elle tenoit beaucoup de cette forme, & en a encore quelque choſe du coſté du Pauillon de Sainct Louys.

V. Louys VII. Fondateur

L'HONNEVR de ſa fondation eſt deu à Louys VII. ſi (comme il eſt aſſez vray-ſemblable) ç'a eſté luy qui

de cette Cour.

a commencé à baſtir cette Maiſon Royale, non à la verité en la façon qu'elle eſt auiourd'huy, puis qu'il y a encore quelque marque de Sainct Louys, comme nous venons de dire, que François I. l'a preſque toute changée, & que Henry le Grand l'a auſſi amplifiée, & aggrandie de beaucoup : de ſorte que l'on peut dire d'elle, comme du Nauire d'Argo, qui a duré des ſiecles, & ſeruy à mille exploits heroïques, que pour cela les Poëtes anciens ont placé au nombre des Aſtres, pour en conſeruer la memoire autant que le Ciel durera : quoy que ce Nauire eut eſté tant de fois changé & radubé, qu'il ne reſtoit plus rien de ſon antiquité.

Le meſme, diſ-ie, ſe peut aſſeurer de cette Cour ancienne, laquelle a receu tant de changement en ſes baſtimens & en ſon ordonnance, qu'il n'y reſte plus de ſon antiquité, que le plan, l'aſſiete, & le nom.

Deux grandes Portes donnent l'entrée en cette Cour.

La premiere & principale, eſt celle qui vient de la Chauſſée, & de la Cour de la Fontaine, que l'on appelle la Porte dorée, parce que ſous ſon entrée eſt vne voute où ſont diuerſes peintures, dorures, & tableaux faits à freſque, du deſſein du ſieur de Sainct Martin : auec deux Anges qui portent vne Salamandre, accompagnée de ces mots Latins, *Nutriſco & extinguo*, qui eſtoit la Deuiſe du grand Roy François.

Et pour particulariſer dauantage cette entrée, il faut remarquer qu'elle eſt compoſée d'vn fort haut Pauillon à ſept eſtages, dans le milieu duquel ſont trois voutes & arcades, l'vne ſur l'autre, ſouſtenuës chacune de quatre colomnes, auec leurs baſes & leurs chapiteaux ; le tout d'vn ordre compoſé.

L'autre entrée eſt du coſté de la Cour des Offices, ſur laquelle il y a vn fort beau & grand dôme percé à iour, auec quelques figures qui portent les Armes de France, & autres enrichiſſemens qui s'y voyent.

Là ſont deux buſtes de bronze fort antiques du coſté de la Cour ; & de l'autre coſté qui regarde la Cour des Offices, eſt vn grand Portail ſouſtenu de quatre groſſes colomnes Toſcanes ruſtiques, auec d'autres ornemens, & deux grandes teſtes ou maſques antiques de marbre blanc. L'honneur de tout cét ouurage eſt deu à Henry le Grand.

L'on appelle cette entrée la Porte des Dauphins, parce qu'elle eſt ornée de pluſieurs Dauphins de bronze, auec les Chiffres de ce Prince incomparable qui l'a fait conſtruire : autrement l'on la nomme la Porte du Donion.

Et pour enrichir, & donner plus de grace à cette entrée, le Roy auiourd'huy heureuſement regnant, y a fait dreſſer vne petite Chauſſée qui paſſe dans le foſſé, où il y a vne auant porte à ramages & baluſtrades de fer bien peints & dorez, & deux Termes de greſſerie, qui ont chacun dix-huict pieds de haut ; le tout qui embellit merueilleuſement cette entrée.

VI. Ouurages de cette Cour, partie faits ſous François I. partie ſous Henry IV. & partie ſous Louys XIII.

QVANT à ſes edifices, nous auons deſia dit qu'ils ſont de François I. & de Henry le Grand. De François tous les departemens du Roy & de la Reyne, auec le grand Eſcalier à repos & à deux rampans, ſouſtenu de de grands pilaſtres & de colomnes. La Salle du Bal eſt auſſi de luy ; comme il apparoiſt par ſes Chiffres & par ſes Deuiſes qui ſont en diuers endroits de cette Cour ; & particulierement ſur l'entrée de la montée à viſſe, qui conduit en ladite Salle ; où au deſſus de la porte, ce Roy eſt en figure de relief à demy-corps, accompagné de quelque Architecture, & de deux autres figures entieres ; l'vne repreſentant Pallas, & l'autre Iunon : leſquelles figures ſont ſouſtenuës par de petits enfans de relief.

Le reſte de ſes edifices ſont du feu Roy, qui a fait aggrandir cette Cour depuis la Chapelle baſſe d'vn coſté, & de l'autre depuis ledit Eſcalier par où l'on va au departement de la Reyne : cét ouurage conſiſtant en vne continuation de bâtimens de meſme ordonnan-

ce, leſquels ſe terminent par deux grands Pauillons de part & d'autre; l'vn qui finit le departement de la Reyne, ordinairement affecté à quelque Prince du ſang.

Et l'autre appellé le Pauillon de Monſeigneur le Dauphin, qui tient à la Chapelle haute & baſſe, compoſé de diuers eſtages : lequel eſt ainſi appellé à cauſe que c'eſt le departement deſtiné pour le Dauphin, & premier enfant de France. Henry le Grand l'ayant à ce deſſein fait orner de figures de Dauphins en boſſe, au dehors de ſon Architecture en ſuite de la Salle du Bal.

Et pour plus grande commodité, afin que l'on puiſſe communiquer à tous ces departemens ſans deſcendre en la Cour, il y a vn Parapet de pierre, auec des barrieres de fer peintes & dorées ; le tout ſouſtenu de quarante cinq colomnes de greſſerie, auec leurs baſes & leurs chapiteaux : ce qui donne vn bel ornement à cette Cour.

DE LA COVR DES OFFICES.

CHAPITRE IX.

I. Fruits de la paix, & de la guerre bien differens.
II. Premiers baſtimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau.
III. La Cour des Offices baſtie mil ſix cens neuf.
IV. Vne belle Fontaine ſe void en cette Cour.
V. Cette Cour a vn fort beau Portail.
VI. Dernier ouurage de Henry IV. en ce lieu.

I. Fruits de la guerre & de la paix bien differens.

COMME les fruits de la Guerre ſont aigres & amers au poſſible ; auſſi ſont gracieux & doux ceux de la Concorde : & comme ceux-là ſemblent ne conſpirer qu'au renuerſement des Eſtats ; de meſme ceux-cy ne tendent qu'à leur reſtabliſſement, & accroiſſement.

La France ayant gouſté de ces premiers par les guerres Ciuiles, ſe veid alors ſi malade qu'elle eſtoit en danger eminent, ſi Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie du monde, & tres-Chreſtienne, n'euſt ſuſcité Henry le Grand pour luy apporter le remede requis, & pour ſa ſanté, & pour ſon reſtabliſſement.

Ce fut cette verité qui parut bien dés le commencement de ſon regne: & ſans m'arreſter aux belles Ordonnances qu'il fit alors, leſquelles ne ſont à mon propos; ie me contenteray de faire paroiſtre le ſoin qu'il prit (comme vn bon Pere, & Reſtaurateur de la Patrie) de reſtablir ſes Maiſons Royales, où Fontainebleau fut des premieres qu'il conſidera, ayant commencé à le reparer dés l'an mil cinq cens quatre vingts treize, auparauant meſme qu'il fuſt entier & paiſible poſſeſſeur de cét Eſtat, comme nous auons deſia remarqué cy-deſſus. Lieu qu'il prit en telle affection, qu'il ne s'eſt pas contenté de le reſtablir & releuer de ſes cheutes, mais encore l'a augmenté de beaucoup.

II. Premiers baſtimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau. 1593. *Dupleix in Henrico IV.*

CETTE Cour, de laquelle nous parlons, en eſt vne preuue aſſeurée, laquelle il fit entierement edifier mil ſix cens neuf, tant pour l'embelliſſement de ce Seiour Royal, que pour l'vtilité & neceſſité de ſes Officiers, qui eſtans en grand nombre, y ont quelques-vns & leurs logemens & leurs Offices; d'où depuis elle a pris le nom de Cour des Offices: où auparauant il y auoit en la place de cette Cour quelques maiſons appartenantes à des particuliers, & vne vieille tour auec le logement d'vn Concierge.

III. La Cour des Offices baſtie 1609.

Quant à la longueur de cette Cour elle a quarante cinq toiſes, & quarante de large.

Pour ce qui eſt de ſes Edifices, elle eſt compoſée de dixſept Pauillons, diuers en hauteur, mais pareils en ordonnance; qui en leur diuerſité rendent vn aſpect tres-gracieux.

Là au deuant d'vn beau Pauillon, qui répond au Portail, eſt vn grand baſſin rond enrichy d'vne Fontaine,

IV. Vne belle Fontaine ſe

void en cette Cour.

qui ruiſſelle par trois grands maſques de bronze.

Deux belles Portes & ſpatieuſes donnent entrées à cette Cour.

La premiere qui vient de la Cour du Donion. Et la ſeconde & principale, eſt celle par où l'on y entre du Bourg, laquelle a vne belle & grande place au deuant: où à cét abord il fait beau voir vn grand Portail, qui enrichit merueilleuſement la face de cette entrée, à laquelle y a vn Corps des Gardes François du Regiment, quand ſa Maieſté eſt en ce lieu.

V. Cette Cour a vn fort beau Portail.

Et pour memoire eternelle de la magnificence de ce grand Prince enuers cette Maiſon, il y a vne table de marbre au deſſus du grand Portail, où ſont ces paroles écrites en lettres d'or, qui parlent en general du reſtabliſſement, & augmentation de ce Chaſteau.

Henricus Quartus, Franciæ & Nauarræ Rex Chriſtianiſſimus, Bellator fortiſſimus, Victor clementiſſimus, rebus ad Maieſtatis, & publicæ ſalutis firmamentum compoſitis, hanc Regiam auſpicatò reſtaurauit, immenſum auxit, magnificentiùs exornauit. Anno M. DC. IX.

En voicy la traduction.

Henry Quatrième, Roy tres-Chreſtien de France & de Nauarre, Guerrier tres-fort, Victorieux tres-clement, ayant compoſé & mis en bon eſtat les choſes qui regardent l'eſtabliſſement de la Maieſté Royale, & du ſalut public, à la bonne heure a reſtably cette Maiſon Royale, l'a augmentée de beaucoup, & l'a ornée plus magnifiquement qu'elle n'auoit eſté. L'an mil ſix cens neuf.

VI. Dernier ouurage de Henry IV en ce Lieu.

CETTE Cour eſt le dernier ouurage qu'il a fait en ce Lieu, qui doit à iamais deplorer auec toute la France, la mort d'vn ſi grand Roy, qui auoit proietté de rendre cette Demeure la plus accomplie du reſte du Monde; comme tout ce Royaume le faire auſſi fleuriſſant & heureux, qu'il porte dignement le titre de tres-Chreſtien.

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV: De l'Hoſtel d'Albret : De celuy du Chenil : De la Capitainerie : Des Pauillons du Iardin du Roy : De celuy du Sur-Intendant des Finances : Et de la vieille Conciergerie.

CHAPITRE X.

I. Deſcription de la Conciergerie.
II. De l'Hoſtel d'Albret.
III. Le Pauillon, ou Hoſtel du Sur-Intendant des Finances.
IV. Le Chenil.
V. La Capitainerie.
VI. Diuers Pauillons.

POVR acheuer de traitter en gros des baſtimens de ce Chaſteau, il reſte à dire quelque choſe des Hoſtels ſuiuans, parce qu'ils font partie de cette Maiſon Royale.

I. Deſcription de la Conciergerie.

LA Conciergerie eſt vn ouurage moderne en l'eſtat qu'il eſt auiourd'huy, que Henry le Grand a fait edifier pour le logement du Capitaine & Concierge de ce Chaſteau. Elle tient d'vne part à la Galerie de la Reyne; de l'autre à la Cour du Donion, & à celle des Offices : & ſon principal baſtiment regarde ſur le foſſé vers le Bourg, lequel conſiſte en vne belle & grande Salle, en pluſieurs Chambres, Cabinets, & en des Offices par bas, où il y a quelques Fontaines pour la commodité de ces lieux.

Ce qu'il y a entre autres de remarquable en cét edifice, eſt le departement du Roy qui conſiſte en vne Chambre, Garderobe, Antichambre & Cabinet, enrichis d'vn lambris peint & doré, & de pluſieurs grands tableaux de payſage, auec vn Iugement de Paris ſur la Cheminée, qui eſt du ſieur du Bois.

Le feu Roy logeoit volontiers en ce departement, quand il venoit en ce Lieu pour ſes petites Chaſſes auec

peu de monde. Sa Maieſté auiourd'huy regnante, y à pris auſſi ſon departement quelquefois qu'elle eſt venuë icy pour peu de temps, principalement l'Hyuer.

Au haut de ce baſtiment eſt le departement pour le Garde des meubles du Chaſteau.

La Cour de cette Conciergerie a ſon Iardin en parterre, lequel n'eſt ſeparé de cette Cour que par des baluſtres de fer, ſouſtenus de quelques pilaſtres de pierre, auec autant de vaſes au deſſus.

II. De l'Hoſtel d'Albret.

L'HOSTEL d'Albret eſt encore vne dépendance du Chaſteau, lequel conſiſte en vn grand corps de baſtiment, accompagné de deux Pauillons auec vn beau Iardin, dans lequel ſont deux Fontaines ialliſſantes. La porte de cét Hoſtel, & la Cour regardent la Conciergerie & la grande place, qui eſt au deuant du Chaſteau du coſté de la Cour des Offices.

Cét Hoſtel porte le nom d'Albret, parce que de long-temps il y auoit vn vieil baſtiment appartenant à ceux de cette Maiſon, que Monſieur Zamet (ſous le feu Roy) fit raccommoder pour la décharge de la Conciergerie; & fut vn temps que cét Hoſtel portoit le nom de Zamet, iuſques à ce que Henry le Grand l'augmenta des deux Pauillons qui s'y voyent, & en fit vn des departemens du Chaſteau.

III. Le Pauillon ou Hoſtel du Sur-Intendant des Finances.

ENTRE cét Hoſtel & la Cour des Offices, eſt vn grand Pauillon regardant ſur le Iardin du Roy, auec des Offices, & vne Cour, que le Roy y a fait edifier depuis quelques années, pour le departement, & le logement du Sur-Intendant des Finances.

IV. Le Chenil.

IE mets en ſuite l'Hoſtel du Chenil, non qu'il ne ſoit plus ancien que les trois precedens, puiſque c'eſt de François I. mais afin de ne point rompre l'ordre & la ſuite du Chaſteau.

Cét Hoſtel eſt à l'aduenuë principale de cette Maiſon Royale, qui regarde la foreſt au Midy, & eſt le departement du Grand Veneur, & des Officiers de la Venerie, comme auſſi de la petite Eſcurie de ſa Maieſté.

Il eſt fort bien placé, parce que de là l'on va immediatement à la foreſt, & conſiſte en quatre grands corps de baſtimens, qui regnent autour d'vne Cour de vingt toiſes de long, & autant de large, auec quatre Galeries par bas, & autant en haut, pour communiquer aux Chambres, & aux Offices des vnes aux autres. Là eſt vne Chapelle haute, au deſſus de la grande porte.

Ce lieu porte le nom de Chenil, parce que là autrefois eſtoit le logement pour les Chiens de chaſſe; qui ayant eſté abbatu a eſté tranſporté au bout d'vn grand Pré qui regarde cét Hoſtel, lequel a eſté pareillement edifié par François I. Et auparauant ce lieu s'appelloit le Breau, & ce qui eſtoit aux enuirons.

V. La Capitainerie.

LA Capitainerie eſt de l'autre coſté du Chenil, à l'extremité du Iardin du Roy, qui a eſté baſtie ſous Henry le Grand, eſtant auparauant où eſt auiourd'huy la Cour des Offices.

VI. Diuers Pauillons.

AVX angles du Iardin du Roy ſont quatre Pauillons, qui portent les noms indifferemment des Princes, & des Seigneurs, à qui il plaiſt au Roy d'en gratifier pour leur departement, ou pour leur ſuite. L'vn porte auiourd'huy le nom de Monſeigneur le Prince, & fait vn angle de ce Iardin au Soleil leuant; où tout ioignant eſt vn Hoſtel, autrefois dit de Roſny, appartenant de preſent à mondit Seigneur le Prince. L'autre eſt appellé le Pauillon de Monſeigneur de Cheureuſe, vis à vis la Porte du Parc. Le troiſiéme eſt à l'entrée de la Chauſſée. Et le quatriéme, celuy de la Porte dorée. Le tout de François I.

Ioignant la Fontaine, qui donne le nom à cette Demeure Royale, eſt vn ancien baſtiment, lequel l'on nommoit autrefois la vieille Conciergerie, & eſt maintenant le departement du premier Eſcuyer de la Reyne, de ſes Pages, & Officiers des Eſcuries de ſa Maieſté.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

FIN DV I. LIVRE.

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'

DES BASTIMENS EN PARTICVLIER du Chasteau de Fontainebleau.

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE de la Vierge, & de Saint Saturnin, dite la Chapelle Basse.

CHAPITRE I.

I. Poids & mesure particuliere, ordonnée pour les choses saintes.

II. La Chapelle Haute bastie par Louys VII. & rebastie par François I.

III. Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.

IV. Le Roy a fait fort embellir & orner cette Chapelle 1639.

V. Montre d'horloge fort curieuse.

VI. Fondation du premier Chapelain de ce Chasteau.

VII. Ancienne fondation confirmée & augmentée.

NON ſans raiſon Dieu auoit ordonné autrefois vne meſure particuliere, & vn poids plus peſant que l'ordinaire pour les choſes ſaintes, & qui eſtoient deſtinées pour ſon Sanctuaire ; puiſque c'eſtoit pour nous apprendre myſtiquement l'honneur ſingulier que l'on doit deferer à ce qui le regarde, & en faire vne eſtime preferable à toute autre choſe. *Exodi 30. & Leuitici 5. & 27.*

I. Poids & meſure particuliere ordonnée pour les choſes ſaintes.

Ayant à décrire icy en détail des edifices, & departemens anciens & modernes du Chaſteau de Fontainebleau, cette ſainte inſtruction m'eſt venuë auſſi toſt en la penſée, qui me faiſant prendre la meſure & le poids du Sanctuaire ; ie veux dire conſiderer le prix incomparable des choſes ſaintes, à l'égard de celles qui ne ſont faites que pour l'vſage des hommes : cela m'a doncques obligé à donner la preference, & à commencer par les edifices deſtinez au culte de Dieu, qui ſont les Temples & Egliſes.

OR il y en a trois dans ce Chaſteau, dont il s'agit maintenant de traitter. La premiere, c'eſt celle de la Vierge, & de Saint Saturnin, laquelle combien qu'elle paroiſſe, & ſoit vn ouurage en effet moderne, elle eſt neantmoins la plus ancienne de toutes en ſon origine, ayant eſté baſtie par Louys VII. l'an mil cent ſoixante & neuf, comme il a eſté remarqué cy-deſſus.

II. La Chapelle haute baſtie par Louys VII. & rebaſtie par François I.

Il eſt vray que ſi l'on la conſidere en l'eſtat, & dans les ordres d'Architecture qu'elle ſe void auiourd'huy, elle eſt moderne, ſon edifice eſtant de François I. comme fait foy la Salamandre, & les Chiffres qui ſont au dehors de ce baſtiment. Mais cela n'empeſche pas auſſi qu'il ne ſoit vray de dire, que c'eſt celle qu'auoit fait edifier Louys VII. laquelle François I. auroit fait reedifier de nouueau, au meſme lieu, ou tout proche. Et de fait qu'elle porte encore le nom de Saint Satur-

nin; & que meſme par vne tradition du pays continuée iuſques à ce iourd'huy, pluſieurs perſonnes ſur cette creance y viennent faire leurs deuotions, & implorer l'aſſiſtance de ce bien-heureux Martyr.

Saint Louys en la Charte & donation qu'il fit à nos Religieux de cette Chapelle, dattée à Fontainebleau au mois de Iuillet, l'an mil deux cens cinquante neuf; remarque que ſaint Thomas Archeueſque de Cantorbery l'a dediée & conſacrée à Dieu ſous l'inuocation de la Vierge, & de ſaint Saturnin.

III. Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.

ET de fait enuiron le temps que Louys VII. la fit baſtir, ce bien-heureux Archeueſque s'eſtoit refugié en France, fuyant la perſecution de Henry II. Roy d'Angleterre; & noſtre Louys faiſoit traitter royalement ce ſaint Prelat en l'Abbaye de Sainte Colombe lez Sens, comme remarque Iean de Sarizbery, Autheur de ce temps-là, és Epiſtres cent nonante cinq, & deux cens trois: où ce bien-heureux Martyr ayant demeuré quelque temps, & n'eſtant éloigné de ce lieu que d'vne petite iournée, il y vint dedier cette Egliſe à la priere dudit Roy, qui l'honoroit extremement pour ſes merites, & ſainteté de vie.

Cette Chapelle eſt au milieu du Chaſteau, & dans la Cour principale; ſçauoir eſt dans la Cour du Donion.

Et c'eſt en ce lieu où nous celebrons maintenant tous les iours le Seruice Diuin & Canonial, depuis qu'en l'an mil ſix cens huit nous quittaſmes noſtre ancienne Egliſe de la ſainte Trinité, pour donner place aux Peintres, Sculpteurs, & autres Ouuriers.

Elle eſt extrememement commode pour les deuotions de la Cour, quand le Roy & la Reyne ſont en cette Maiſon, à cauſe qu'elle eſt proche des departemens de leurs Maieſtez, des Princes, & Seigneurs; & que là dés le grand matin, iuſques bien tard, l'on y celebre continuellement le ſaint Sacrifice de la Meſſe.

IV. Le Roy a

ELLE a eſté long-temps ſans aucun enrichiſſement,

iuſques en l'an mil ſix cens trente neuf, que le Roy, par les ſoins de Monſeigneur de Noyers, l'a fait orner en l'eſtat qu'elle eſt auiourd'huy.

fait fort embellir & orner cette Chapelle.

Sa voute & ſes parois ſont richement peints & dorez, auec diuers ornemens de quelques teſtes de Cherubins, de fleurons d'or, des Chiffres de leurs Maieſtez, & ſur tout des noms ſacrez de IESVS, & de MARIE.

Où pour memoire immortelle de l'heureuſe naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, l'on y a exprez entremeſlé pluſieurs figures de Dauphins en or, qui ne donnent pas peu d'ornement à ce lieu, & que l'on n'y ſçauroit voir, ſans ſe remettre auſſi toſt en la penſée cette heureuſe naiſſance, tant & tant deſirée de la France; & qui au meſme temps oblige vn chacun d'en rendre mille & mille actions de graces à Dieu, pour eſtre vn don ſi precieux de ſa Bonté eternelle.

Son lambry peint & doré, lequel regne tout autour de cette Chapelle, eſt bien vn des mieux trauaillez qui ſe faſſent point.

Aux deux coſtez de cette Chapelle, ſont huit arcades, deſtinées à de petites Oratoires, & Autels, auec leurs tableaux, dans la meſme ordonnance de ce lambry.

Et quant au grand & principal Autel, il eſt doré & enrichy comme le reſte, auec vn tableau de la Viſitation de la Vierge. En cét Autel eſt la Deuiſe & le Chiffre de Henry II. par où il apert que ç'a eſté de ſon temps qu'il a eſté fait.

Sur l'entrée de la Porte ſont les Armes du Roy, auec d'autres enrichiſſemens de Dauphins, & de fleurons d'or.

Au dehors de cette Chapelle à l'entrée de ſon Portic du coſté de la Cour du Donion, ſont deux Tours rondes, qui ne paroiſſent que par le haut de cette Chapelle, dans leſquelles François I. auoit fait conſtruire vne Montre d'Horloge, des plus belles, & des plus induſtrieuſes qui fut point.

V. Montre d'horloge fort curieuſe.

Dans l'vne, tout au haut ſe voyoient les ſept iours de la Semaine, repreſentez par figures d'hommes plus grands que le naturel, qui par reſſorts ingenieux faiſoient paroiſtre particulierement la figure du iour qu'il eſtoit en la Semaine, chaque iour ayant ſon ſymbole, & ſa marque.

En l'autre Tour il y auoit la Statuë du Soleil, qui tenoit vn Sceptre, duquel il montroit les heures qui ſonnoient par le moyen de certaines grandes Statuës, repreſentans des Cyclopes & Forgerons, qui frapoient ſur vne enclume autant de coups qu'il eſtoit d'heures. Là ſont encore quelques-vnes de ces figures, & les montres, qui font iuger de la beauté, & rareté de cette Horloge.

Or c'eſt en cette Chapelle que Louys VII. fonda, & dota à perpetuité vn Chapelain pour la deſſeruir, dont le premier fut vn nommé Bartelemy, duquel il a eſté parlé au commencement. Et pour plus ample témoignage de cette verité, i'ay iugé à propos de tranſcrire icy la Charte, telle que nous l'auons en ſon original.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDVÆ Trinitatis. Amen.

VI. Fondation du premier Chapelain de ce Chaſteau.

* *C'eſt le Bourg appellé la Chapelle la Reyne, eſloigné de trois lieuës, ou enuiron, de Fontainebleau.*

EGO LVDOVICVS *Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus omnibus futuris ſicut & præſentibus, quòd in honore Dei, & Beatæ Virginis Mariæ, & glorioſi Martyris Saturnini, apud Fontem Bleaudi conſtruximus Eccleſiam, quam dotauimus hoc modo. Domino Bartholomæo quem primum dotauimus, & ſucceſſoribus ſuis qui ibi poſt Bartholomæum deſeruierint, aſſignauimus tres modios frumenti ad menſuram de Gaſtinois in feſto Beati Remigij annuatim recipiendos, in Grangia noſtra apud Capellam *, & ſex modios vini in noſtro clauſo de Hericy ad menſuram de Samois, ſimiliter annuatim recipiendos. Quòd ſi vinea aliqua occaſione ad perficiendos ſex modios defecerit, de cenſu vini noſtri de Samois perficiantur. Et apud Moretum quatuor libras in*

denariis de censu terræ arabilis, quam ascensuimus Gilberto de Braia, & cuicumque post ipsum terram illam habuerit, Sacerdoti qui ibi deseruierit quatuor libras annuatim persoluet in præfato festo. Si autem possessor terræ Capellano die statuto non persoluerit censum illum, nobis emendabit. Capellanus verò in luminaribus Ecclesiæ prouidebit. Quidquid autem à Capellano ædificatum fuerit apud Fontem Bleaudi, siue in domibus, siue in arboribus, siue in viuario & prato, excepto mobili, in perpetuum Ecclesiæ permaneat, & illi qui Ecclesiæ deseruierit. Insuper Capellanus vsuarium suum in nemore habebit ad ardendum. Et quotiens nos, siue Regina, siue filius noster ibi affuerint, Capellanus habebit librationem suam integram, scilicet quatuor panes, & dimidium sextarium vini, & pro quoquina duos denarios, & tesam candellæ. Quod vt ratum in posterum habeatur, sigilli nostri impressione, & nominis nostri caractere muniri & consignari præcepimus. Actum publicè apud Fontem Bleaudi anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo nono: astantibus in Palatio nostro, quorum nomina & signa subscripta sunt. Signum Comitis Teobaudi Armiferi nostri. Signum Guidonis Buticularij. Signum Mathæi Camerarij. Signum Radulphi Constabularij. Data per manum Hugonis Cancellarij. LVDOVICVS.

Le mesme en François.

LOVYS par la grace de Dieu Roy de France. Faisons sçauoir à tous, tant presens qu'à venir; Que nous auons construit vne Eglise à Fontainebleau en l'honneur de Dieu, & de la Vierge Marie, & du glorieux Martyr saint Saturnin: laquelle nous auons doté en cette sorte au sieur Bartelemy, lequel nous auons estably, & doté le premier, & à ses successeurs, qui apres ledit Bartelemy desseruiront cette Eglise, nous auons assigné trois muids de froment, mesure du Gastinois, à prendre & receuoir tous les ans à la Feste de saint Remy en nostre Ferme & Grange de la Chapelle;

(c'eſt le Bourg appellé la Chapelle la Reyne ; éloigné de deux lieuës & demie, ou enuiron, de ce lieu de Fontainebleau) & ſix muids de vin , meſure de Samois , à prendre pareillement chacun an en noſtre clos d'Hericy. Que ſi noſtre vigne par quelque occaſion, ou autrement, manque de pouuoir parfaire les ſix muids, nous voulons qu'ils ſoient pris de noſtre vin de Samois. Et à Moret, quatre liures en deniers de cens de terre labourable , que nous auons affermé à Gilbert de Braia: & quiconque apres luy aura cette Ferme , payera annuellement à ladite Feſte , quatre liures au Preſtre & Chapelain qui la deſſeruira. Que ſi le poſſeſſeur de la terre manque au iour aſſigné à payer au Chapelain ladite cenſiue, il ſera mis à l'amande. Le Chapelain fournira le luminaire de l'Egliſe. Or tout ce qui aura eſté baſty à Fontainebleau par le Chapelain , ſoit en maiſons , ſoit en arbres , ſoit en viuier , & pré , (excepté le meuble) demeurera à perpetuité à l'Egliſe, & à celuy qui la deſſeruira. De plus , le Chapelain aura en la foreſt ſon vſage de bois à brûler. Et toutes & quantefois que nous, ou la Reyne, ou noſtre fils, ſerons en ce Lieu, le Chapelain aura ſa liurée entiere ; à ſçauoir quatre pains , demy ſeptier de vin , deux deniers pour ſa dépenſe de cuiſine , & vne toiſe de chandelle. Et afin que cét acte demeure ſtable & permanent à l'aduenir, nous auons commandé qu'il ſoit ſeellé , & muny de noſtre Sceau , & ſeing manuel. Fait par acte public à Fontainebleau, l'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur mil cent ſoixante neuf : preſens en noſtre Palais, ceux deſquels ſont icy les noms, & les ſeings ſouſcrits. Seing du Comte Tibaud, noſtre Porte Armes. Seing de Guy, noſtre Boutillier. Seing de Matthieu, noſtre Chambellan. Seing de Raoul, noſtre Conneſtable. Donné par les mains de Hugues noſtre Chancelier. LOVYS.

Ayant fait voir la fondation de cette Egliſe & Chapelle par Louys VII. reſtent quelques particularitez touchant icelle, qui ne ſeront pas hors de propos de remarquer icy.

L'vne

L'vne, que cette fondation & dotation a eſté amplement ratifiée, & confirmée par Philippe Auguſte fils dudit Louys VII. ainſi qu'il appert par ſes Lettres & Chartes, données à Fontainebleau l'an mil deux cens ſept, le vingt neufiéme de ſon regne : deſquelles nous auons l'original en noſtre treſor, & que ie n'ay pas inſeré icy, parce que c'eſt preſque la meſme choſe que la precedente.

VII. Ancienne fondation confirmée, & augmentée.

Il appert en ſecond lieu, que ledit Roy Philippe a non ſeulement confirmé ladite dotation, & fondation, mais encore l'a amplifiée, donnant audit Bartelemy & à ſes ſucceſſeurs, Chapelains en ladite Chapelle, la dixme de vin qui luy appartenoit au Village de Recloſes. La Charte eſt donnée à Fontainebleau en ſon Palais, l'an de ſalut mil cent quatre vingts quatre, le cinquiéme de ſon regne ; & en auons encore l'original.

De plus, par vne autre Charte ledit Philippe augmente cette fondation de vingt ſols pariſis par chacun an pour le luminaire de ladite Chapelle. La Charte eſt donnée à Fontainebleau, en datte de l'an mil cent quatre vingts neuf, le onziéme de ſon regne : nous en auons ſemblablement l'original.

DE LA CHAPELLE HAVTE, DITE autrement la Chapelle du Roy.

CHAPITRE II.

I. La Chapelle haute baſtie ſous François I.
II. Sa longueur, largeur, & ordonnance.
III. Ses enrichiſſemens.
IV. Son Balcon fait ſous Henry II.
V. Là eſt vne belle Image du deſſein de Michel Ange.
VI. Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.

LE Roy François I. qu'à bon droit pluſieurs qualifient du titre de Grand, puiſque en toutes ſes actions & entrepriſes, il n'a rien fait paroiſtre que de grand & de magnifique, principalement en la ſtructure d'vne infinité de baſtimens qui ſe voyent de luy en ce Royaume; ne ſe contentant pas d'auoir reedifié & conſtruit de noüueau la Chapelle baſſe, dont nous venons de parler, y fit encore edifier au deſſus la Chapelle haute, dont nous traittons en ce Chapitre, afin qu'à couuert, & d'vn plain pied de ſon departement il pût auec commodité y aller faire ſes deuotions: laquelle auſſi du depuis a touſiours porté le titre de Chapelle du Roy.

I. La Chapelle haute baſtie ſous François I.

Il y a vn petit Portic au deuant, par lequel l'on y entre de deux coſtez, l'vn par la Salle du Bal, qui aboutit au departement du Roy; & l'autre par vne Salle qui tient à vn grand Pauillon, lequel eſt au bout de la Cour du Donion. Il y a encore vne autre Porte, qui vient directement d'vn bout à ladite Salle du Bal, par laquelle l'on entre en cette Chapelle.

II. Sa longueur, largeur, hau-

ELLE a neuf toiſes de long, quatre de large, & ſix de hauteur.

Sa forme eſt belle & gracieuſe, & ſemble vne gon-

dole, parce qu'elle eſt en ouale par les deux bouts. teur, & ordonnance.

Quatre arcades de part & d'autre, qui ont chacune neuf pieds de long, quatre de profondeur, & huit & demy de haut, y ſont tres-bien ordonnées pour des Oratoires, ou pour y dreſſer des Autels.

Son Architecture eſt de deux ordres, Dorique & Compoſé, leſquels y ſont parfaitement bien entendus & ordonnez.

Douze pilaſtres de dix pieds & demy de hauteur, auec leurs baſes & chapiteaux d'vne ordonnance Dorique, ſouſtiennent douze colomnes compoſites de quinze pieds de haut auec leurs chapiteaux, architraues, friſes, & corniches; le tout qui porte les principaux cintres de la voute de cette Chapelle artiſtement trauaillée; laquelle a ſa voute en berceau, compoſée d'vn grand nombre de petits quadres auec leurs moulures, & cardrons: qui eſt vn œuure auſſi delicat & hardy en l'Architecture qu'il s'en voye point, & qui donne dequoy admirer aux plus entendus en cét Art. III. Ses enrichiſſemens.

Et entre autres, ſon dôme, qui eſt au milieu de cette Chapelle, lequel a douze pieds de diametre', fait à huit pans, percé de huit feneſtres au premier ordre & eſtage, & de huit autres au ſecond, & au plus haut de ſa coupe, le tout de pierre de grés, ſans autre comble que ladite voute, qui eſt ſouſtenuë par le dehors de certains pilaſtres & colomnes de meſme ordre & architecture que le dedans.

OR parmy pluſieurs diuers ornemens de cette Chapelle, il y a ſur l'entrée de la Porte vn Balcon ou Pulpite, bien peint & doré, porté de deux riches colomnes Ioniques de marbre gris tacheté, auec leurs baſes & chapiteaux, chacune de dix pieds & demy de haut. Henry II. a fait faire ce Balcon, comme il paroiſt par ſes Chiffres, & par diuers croiſſans qui s'y voyent; & où ſont ces mots Latins, écrits en lettres d'or, *Henricus Secundus Dei gratia Francorum Rex Chriſtianiſſimus*. Sa Maieſté auiourd'huy regnante l'a fait redorer & enri- IV. Son Balcon fait ſous Henry II.

chir, ainſi qu'il eſt, auec quelques peintures & tableaux de pluſieurs Anges, qui compoſent vn concert de muſique.

Ce Balcon & Pulpite, eſt le lieu où ſe mettent les Muſiciens & Chantres de la Chapelle du Roy, quand ſa Maieſté y entend la Meſſe, & diuin ſeruice.

V. Là eſt vne belle Image faite par Michel Ange.

DANS vne arcade à main-droite de l'Autel, il y a vne grande Image de Noſtre Dame de Pitié, qui eſt moulée ſur celle de Michel Ange, laquelle eſt à Saint Pierre de Rome en la Chapelle, & au deſſus de l'Autel, où les Chanoines de cette Egliſe celebrent l'Office Diuin.

VI. Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.

ET pour ce qui eſt des enrichiſſemens de cette Chapelle Royale, elle a demeuré ſans aucun autre que de ſon Architecture & de ſon Pulpite, iuſques en l'an mil ſix cens huit, que Henry le Grand faiſant paroiſtre ſa pieté, fit peindre & dorer les parois, & orner la voute de quantité de teſtes de Cherubins, auec les chiffres de ſon nom dans les quadres qui y ſont, & de roſaces auec diuers fleurons, moreſques, & autres embelliſſemens, où l'or, & tout ce que la peinture y peut contribuer de beau, n'y eſt point épargné.

Là ſont ſix grands tableaux de onze pieds de haut chacun, & huit de large, trois de chaque coſté; l'vn repreſentant la Natiuité de noſtre Seigneur; l'autre, vn Crucifix; le troiſiéme, la Reſurrection triomphante du Fils de Dieu; le quatriéme, eſt vne deſcente du Saint Eſprit ſur le Cenacle & ſacré College des Apoſtres; le cinquiéme, eſt l'Aſſomption de la Vierge; & le ſixiéme, vne repreſentation de l'Egliſe militante & triomphante, figurée par les quatre principaux Docteurs de l'Egliſe, & autres ſaints Peres qui adorent & reuerent le ſaint Sacrement de l'Autel; & pour lequel eſtans en poſture d'Eſcriuains ſacrez, ils témoignent employer leurs plumes & leurs écrits. Les tableaux de la Reſurrection & de la Pentecoſte, ont eſté faits du temps de Henry le Grand par le feu ſieur du Bois, Peintre excellent & renommé. L'Aſſomption, & celuy qui repre-

ſente l'Egliſe, ſont du ſieur Dehoey Peintre du Roy; & la Natiuité & le Crucifix, du ſieur du Bois fils. Il y a encore le tableau du grand Autel, qui eſt vne copie de la Noſtre Dame de Raphaël, dont l'original eſt en ce lieu au Cabinet & Chambre particuliere des Peintures, & Tableaux du Roy.

Et afin que la memoire de Henry le Grand, qui a pris tant de ſoin à l'embelliſſement de ce lieu ſacré, y demeuraſt à iamais pour vn témoignage de ſa pieté, ces trois vers Latins ſont écrits en lettres d'or au deſſus de la Porte de cette Chapelle.

Imperio, natiſque potens, & coniuge fœlix,
Alta pace, ſacram decorat Rex inclytus ædem,
Æternum vt pietas auguſta reſplendeat aula.

Leſquels vers i'ay ainſi traduits.

Riche en biens, en enfans, en Royaume, & en femme,
Au milieu de la paix ce Monarque indompté
Decore ce lieu ſaint, dans l'ardeur qui l'enflamme,
Pour faire dans ſa Cour regner la pieté.

DE L'EGLISE DE LA SAINTE TRINITE':
& de ſes Peintures, & autres ſingularitez qui s'y voyent.

CHAPITRE III.

I. Cette Egliſe eſt ancienne, & moderne en quelque façon.
II. Deuiſe de la Ducheſſe de Valentinois.
III. Henry le Grand, & Louys XIII. ont fait orner cette Egliſe.
IV. Les principaux Myſteres de la Religion Chreſtienne, peints en cette Egliſe.
V. Les actions principales de la vie de IESVS-CHRIST *ſont icy dépeintes.*
VI. Le grand Autel de cette Egliſe eſt l'vn des plus riches, & des plus beaux qui ſe voyent.
VII. Le paué y eſt tres-exquis.

DANS la ſuite & la deſcription de cette Maiſon Royale, ayant à traitter maintenant de la troiſiéme Egliſe & Chapelle de ce Chaſteau, i'y trouue vn ſacré Ternaire, qui ſemble m'obliger au meſme deuoir que les Seraphins d'Iſaye : ie veux dire, à chanter leur diuin Triſagion en commençant ce Chapitre, pour y décrire les merueilles & ſingulieres raretez de cette Egliſe, laquelle eſt dediée particulierement à la tres-ſainte, & tres-auguſte Trinité. Apres auoir doncques humblement ſatisfait à ce deuoir, & à la ſemonce de ces eſprits celeſtes, ie viens à ce qui eſt de ſon ancienneté, de ſon fondateur, & de ſes ouurages, & enrichiſſemens.

Iſaiæ c. 8.

I. Cette Egliſe eſt ancienne & moderne en quelque façon.

OV à vray dire, elle eſt en quelque façon ancienne, & moderne tout enſemble, ſi l'on s'arreſte à ſon origine, & à ſon reſtabliſſement. Et pour donner plus de iour à cette verité, il faut remarquer que ſaint Louys eſtabliſſant nos Religieux en ce Chaſteau,

leur fit baſtir vne Egliſe en l'honneur de la ſainte Trinité, ainſi qu'il appert par ſa Charte (dont il ſera parlé au Chapitre ſuiuant) & eſtoit cette Egliſe edifiée en partie où eſt auiourd'huy l'entrée de celle-cy ; comme il apparoiſt encore par vne vieille arcade d'vn ordre Gothique, qui ſe void au fond de la Nef en la derniere Chapelle à main droite en entrant, qu'il ſemble que l'on y ait laiſſé à deſſein pour montrer le lieu où auoit eſté baſtie cette ancienne Egliſe, & pour y faire voir encore quelques marques de ſon antiquité en memoire de ſaint Louys ſon fondateur.

L'autre partie de cette Egliſe eſtoit à l'endroit où ſe void auiourd'huy le grand Eſcalier en la Cour du Cheual blanc. Et de fait quand l'on en ietta les fondemens i'eſtois preſent, lors qu'il s'y trouua pluſieurs oſſemens de trépaſſez, auec des petits pots de terre où ſe mettoit de l'encens que l'on y bruloit, ſelon la pratique ancienne, & que l'on iettoit dans les foſſes & ſepultures des defunts.

Or le grand Roy François deſirant amplifier ce Chaſteau fit abbatre cette Egliſe ancienne de la ſainte Trinité, & y baſtir ſous le meſme nom celle qui y eſt, de laquelle ie traitte à preſent : de ſorte qu'il eſt vray de dire, que celle-cy eſt ancienne & moderne tout enſemble, ſi l'on a égard à ſon origine, qui eſt de quatre cens ans, & à ſon reſtabliſſement, ou pluſtoſt nouuelle fondation, l'an mil cinq cens vingt neuf.

Quant à ſa ſituation, elle eſt entre la Cour du Cheual blanc, & le Iardin de la Reyne, ayant ſon entrée principale au Midy, ioignant ledit Eſcalier.

Sa longueur eſt de vingt toiſes, quatre de large, & huit de haut.

Elle eſt compoſée de ſeize Chapelles voutées, huit de chaque coſté, ſans y comprendre le grand & principal Autel.

Diane de Valentinois eſtant en faueur ſous le Roy Henry II. fit orner vne de ces Chapelles, qui eſt la qua-

triéme à main gauche entrant dans cette Egliſe ; & là y fit dreſſer vne table d'Autel d'argent, & vn beau & riche lambry, auec vne grande cloiſon à baluſtres qui la fermoit ; où ſe voyoient pluſieurs chiffres de cette Dame, & des fléches ; vne entre autres qui eſtoit ſa Deuiſe, enuironnée d'vn écriteau, contenant ces mots Latins : *Conſequitur quodcumque petit.* C'eſt ainſi que i'ay veu cette Chapelle il n'y a pas encore longtemps, auparauant que le Roy y fit trauailler. L'on a oſté maintenant cette cloiſon pour y en remettre vne autre de meſme ordre que celles qui ſont de nouueau aux autres Chapelles. Et pour ce qui eſt de l'Autel, c'eſt le meſme, & auſſi le lambry, horſmis que l'vn & l'autre ſont peints, & dorez depuis peu.

II. Deuiſe de la Ducheſſe de Valentinois.

C'eſt en cette Egliſe, où en ſuite de la premiere & ancienne nous auons touſiours celebré le diuin ſeruice, iuſques en l'an mil ſix cens huit, quand l'on commença d'y trauailler pour l'orner ainſi qu'elle eſt à preſent.

III. Henry le Grand & LouysXIII. ont fait orner cette Egliſe.

L'HONNEVR de ſon embelliſſement, & des merueilles de peintures, & d'autres ouurages ſinguliers qui s'y voyent, en eſt deu à Henry le Grand, & au Roy ſon fils, auiourd'huy heureuſement regnant ; dont l'vn a fait commencer ſes peintures & ſculptures, & l'autre les a continuées. Mais pour parler comme il faut de ces ouurages, il eſt à propos de dire vn mot de chacun en particulier, ſelon l'ordre, & le temps qu'ils ont eſté faits.

La voute eſt le premier ouurage où l'on a commencé, laquelle eſt vn cintre en berceau compoſé d'vn grand compartiment, qui regne depuis vn bout iuſques à l'autre de cette Egliſe, auec ſon arrachement ou grande corniche, qui ſouſtient la voute.

Ce compartiment eſt diſtingué particulierement en trois grands quadres, ou bordures de tableaux, qui ſont au milieu de cette voute, & de deux autres bordures en forme de cartouches ou de cuirs, qui ſont aux deux extre-

extremitez de cette voute, auec deux Anges de relief plus grands que le naturel, qui ſouſtiennent les Armes de France, & de Nauarre.

Vingt deux grandes autres bordures ouales, & ſeize quadres, embelliſſent merueilleuſement ce compartiment, qui eſt de ſtuc d'vn pied ou enuiron de relief, enrichy de moulures, cardrons, oues, auec diuerſes moreſques & fleurons d'or, lequel n'y eſt point épargné non plus qu'en tout le reſte de la voute & de ſon compartiment, qui eſt tout remply, auec leſdits quadres & bordures, d'autant de riches tableaux.

Le lambry de cette Chapelle bien peint & doré, eſt vn des plus beaux qui ſe voyent point, lequel a dix ſept pieds & demy de haut, d'vn ordre de Corinthe, & eſt compoſé de vingt pilaſtres auec leurs baſes, chapiteaux, corniches, friſes, & de diuers autres enrichiſſemens; comme des noms ſacrez de IESVS & de MARIE, de teſtes de Cherubins, de feſtons, de fleurs de Lys, & des Chiffres du Roy & de la Reyne; le tout en baſſe taille. Outre les cloſtures en baluſtres deſdites Chapelles, de meſme ordonnance que le reſte.

Sur la grande corniche de ce lambry au bas des tremeaux des feneſtres, ſont poſez vingt huit Anges de relief, qui tiennent d'vne main vn Sceptre, & de l'autre les Chiffres de leurs Maieſtez.

Et entre les tremeaux au deſſus de ces Anges, ſont quatorze ouales, ſept de chaque coſté, toutes remplies de tableaux, auec ſeize teſtes de Cherubins au deſſus, accompagnez de feſtons.

Au bas de la Nef au deſſus de la porte eſt vn grand Balcon, ſouſtenu de dix groſſes colomnes Corinthes canelées, chacune de quinze pieds de haut, de pareil ordre & enrichiſſement de dorure que le lambry.

Ie viens maintenant à la deſcription de ſes Tableaux qui rempliſſent tout ce compartiment, pour parler en ſuite du grand Autel, & du paué rare & exquis de cette Egliſe.

Henry le Grand ayant appris les merites du ſieur Freminet Peintre celebre, en fit choix pour trauailler aux Tableaux qui enrichiſſent cette Egliſe. Luy doncques apres auoir ordonné & deſſiné tout le compartiment de la voute de cette Egliſe, lequel eſt bien vn des mieux entendus, & des plus beaux qui ſe rencontrent ailleurs, deſireux de contenter ſa Maieſté, chercha vn ſuiet releué & myſterieux qui fût conuenable au lieu où il auoit à trauailler ; & ſur ce conſiderant que rien n'y pouuoit eſtre mieux approprié que les principaux myſteres de la Religion Chreſtienne, cela l'obligea à executer ce deſſein en la ſorte qui ſuit, où bien ſouuent la diſpoſition du lieu a contraint & obligé l'Art & la Peinture.

IV. Les principaux Myſteres de la Religion Chreſtienne peints en cette Egliſe.

LE premier Tableau commençant la teſte de la voute, qui eſt au deſſus de la porte de l'Egliſe, repreſente Dieu, qui voulant punir l'iniquité des hommes, ſelon l'excez de leurs crimes, & ſauuer les bons, commanda au iuſte Noé de dreſſer vne Arche pour flotter ſur les eaux, & qu'il prît auec luy ſa femme, ſes trois enfans, Sem, Cham, & Iaphet, & vne couple d'animaux de chacune eſpece ; ce que l'Art & le pinceau ont excellamment exprimé en ce Tableau, & riche peinture.

Or comme par ce premier Tableau l'on recognoiſt le courroux & la iuſtice de Dieu ſur la terre, par le ſecond eſt auſſi repreſenté vn autre chaſtiment dans le Ciel contre Lucifer & ſes complices, iuſtement precipitez dans les abyſmes de l'Enfer par l'Archange Michel, aſſiſté des Anges Raphaël, & Vriel, ſelon le commandement qu'ils en auoient receu de Dieu.

Au troiſiéme Tableau poſé dans le milieu de la voute, ſe void l'Image de Dieu enuironné des Puiſſances celeſtes, qui ſelon les degrez de la Hierarchie viennent ſe preſenter auec des geſtes diuers, témoignans leur obeyſſance ; accompagnées de la Iuſtice, & de la Miſericorde,

qui ſemblent interceder pour la conſeruation du Genre Humain ; & ces deux ſe trouuent plus bas dedans vn Temple ouuert, lequel eſt ſuperbement enrichy de colomnes, portics, architraues, friſes, corniches, & les entrecolomnes remplis de pluſieurs figures peintes en couleur de bronze, qui repreſentent des Vertus. Et parce que les effets de tout ce qui arriue au monde ſont arreſtez par la Prouidence diuine, qui eſt l'ordre qu'elle a preſcrit par vne loy eternelle aux choſes humaines, leſquelles apres ſont produites & découuertes par le Temps ſelon la volonté diuine ; la figure du Deſtin eſt repreſentée dans ce Temple, auec celle du Temps, & le bon & mauuais Genie qui l'accompagnent.

Là auſſi eſt donnée place aux Heures, qui ſont les filles du Temps, & les Portieres du Ciel, dans lequel eſt ce Temple : & toutes ces figures ſont ſi bien colorées, qu'elles expriment parfaitement le ſuiet qu'elles marquent.

Le quatriéme Tableau, eſt comme l'Ange Gabriel s'incline deuant Dieu pour receuoir le commandement de l'ambaſſade pour la reparation du Genre Humain ; ce qui eſt repreſenté par vn rayon, qui partant des yeux de ſa Diuinité, reluit ſur la face de ce celeſte Ambaſſadeur, lequel eſt accompagné d'vn nombre infiny d'Anges qui paroiſſent deſireux de le ſeruir, ſemblans s'offrir à luy, & s'enquerir de ce Myſtere : il part du Ciel empiré & trauerſe le Firmament, pour de là venir en Terre.

Au cinquiéme Tableau, qui regarde en face la premiere teſte de la voute, & eſt au deſſus du grand Autel, ſe void comme les Anciens Peres retenus au Limbe, reçoiuent auec d'extremes allegreſſes les nouuelles du Myſtere de l'Incarnation du Fils de Dieu, d'où leurs tenebres ſemblent ſe changer en des clartez & des lumieres ; & eſt ce Tableau le dernier qui lie & enchaine l'ornement de ladite voute.

Le reſte de ce deſſein ſe termine par vn Tableau de l'Annonciation de la Vierge, qui eſt en la paroy derriere le grand Autel.

Or parce que dans le fond de la voute il reſte quatre grandes Ouales ſeparées, & trois petites, pour conuenablement receuoir les Tableaux qui ſont de la ſuite de ce deſſein ; là ſont repreſentez les quatre Elemens qui peuuent bien eſtre du corps de ce ſuiet, puiſque ce ſont les premieres & principales parties dont le monde eſt compoſé, ſimples comme la Diuinité, par qui toutes choſes commencent, & en qui elles ſe reſoluent.

En la premiere Ouale eſt repreſenté l'Element du Feu, qu'à bon droit l'on prefere à tous les autres pour ſon actiuité viue, continuelle, & tendante toûiours en haut ; il eſt deſigné ſous le ſymbole d'vne femme, qui porte ſur ſa teſte vn Phenix ſe conſumant ſur vn bucher, & d'vne main elle tient vne foudre flamboyante.

La ſeconde Ouale porte la figure de l'Air, exprimé encore par vne femme, laquelle eſt enuironnée de l'Arc en Ciel, & a ſur ſa teſte vne Calandre les aiſles eſtenduës & le bec ouuert, & ſous les pieds de cette femme eſt vn Cameleon ; par qui cét Element eſt naïfuement bien declaré ſous le ſymbole de ces animaux qui ne viuent que d'air.

A la troiſiéme Ouale, eſt repreſentée l'Eau par vne femme qui tient vn Nauire, & eſt aſſiſe ſur vn Dauphin.

La Terre remplit la quatriéme Ouale, & eſt pareillement exprimée par vne femme, qui porte vn Chaſteau ſur ſa teſte, & tient en main diuerſes ſortes de plantes, de fleurs, & de fruits.

Les autres figures & Tableaux de cette voute, ſont ſuiets détachez qui ne dépendent pas expreſſément de ce deſſein, & qui neantmoins l'ornent & l'embelliſſent fort : ce ſont quelques Roys d'Iſraël & de Iuda, comme Saul, Dauid, Salomon, Roboam, Abia, Aſar, Ioſaphat, & Ioram, & ces huit Roys occupent les huit places qui portent ſur les tremeaux de coſté & d'autre, & donnent naiſſance aux quatre cintres qui font le compartiment de cette voute.

Ces huit Roys regardent ſous eux de chaque coſté dix Patriarches, & dix Prophetes, & ce ſont les Tableaux qui portent tous ſur le iour des feneſtres, & ſont ces derniers monocoomes & camaieux, tous les autres eſtans bien colorez, & le tout à huile, & peint ſur le fond de ladite voute.

Là ſont encore dix Ouales, dont il y en a quatre qui font les angles de la voute, où eſt repreſentée la Religion, la Foy, l'Eſperance, & la Charité, qui ſont les Vertus qui ſemblent appartenir ſimplement à l'ame. Les autres, comme la Preuoyance, la Patience, la Diligence, la Clemence, & la Paix, qui regardent la vie humaine, & nous conduiſent à l'immortalité : leſquelles ainſi repreſentées rempliſſent les dix Ouales qui ſont de la ſuite.

Il y a encore huit petites places au deſſus des Roys, & entre celles des Elemens, où ſont des embelliſſemens de fantaiſie, & des ornemens de caprice & d'imagination, conformes à la matiere de ce ſuiet. Et voila pour ce qui eſt de la voute & du lambry.

Ie viens maintenant à la deſcription du reſte des Tableaux de cette Egliſe, de ſon grand Autel, & de ſon parterre & paué.

Il y a quatorze Tableaux outre les precedens, ſept de part & d'autre, entre l'arrachement & grande corniche de la voute & du lambry, tous en Ouale, ornez de leurs bordures de ſtuc bien dorées : dans leſquels Tableaux Ouales ſont repreſentez les merueilles & principaux Myſteres de la Vie de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST ; œuure conſiderable, où ledit ſieur Freminet a fait paroiſtre, comme en tout le reſte de ſes ouurages, combien il excelloit en ſon Art, & qu'il y eſtoit auſſi ſçauant que iudicieux.

Quant à l'ordre & à la ſuite de ces Tableaux, le premier commence proche du grand Autel au premier tremeau du coſté du Iardin de la Reyne, où eſt repreſenté la Sybille Cumée, auec l'Empereur Auguſte Ce-

V. Les Actions principales de la vie de IESVS-CHRIST, sont icy dépeintes.

sar, auquel elle fait voir, & montre dans le Ciel vne vierge tenant vn enfant entre ses bras, qu'elle predit deuoir vn iour naistre pour le salut du monde ; par où est representé la naissance temporelle du Fils de Dieu. Les autres vont de suite, dont

Le second, est comme l'Ange s'apparoist à saint Ioseph, luy annonçant que la Vierge sa femme estoit enceinte par l'operation du saint Esprit.

Le troisiéme, est la Presentation que fait la Vierge de son Fils dans le Temple.

Le quatriéme, comme IESVS-CHRIST est entre les Docteurs au Temple.

Le cinquiéme fait voir son Bapteſme au fleuue du Iourdain.

Le sixiéme represente les nopces de Cana en Galilée.

Le septiéme, comme IESVS-CHRIST fut tenté au Desert par le diable.

Le huitiéme, qui commence prés du Balcon du costé de la Cour du Cheual blanc, figure l'entretien qu'eut le Fils de Dieu auec la Samaritaine, & la conuersion de cette femme.

Le neufiéme, comme il écrit en terre, & pardonne à la femme trouuée en adultere.

Le dixiéme, est la Transfiguration.

Le onziéme, la guarison du Paralytique.

Le douziéme, comme il chasse du Temple les vendeurs, & les acheteurs.

Le treiziéme, est le commandement que fait IESVS-CHRIST de payer le tribut à Cesar.

Et le quatorziéme & dernier, represente le banquet que luy fit Simon le Lepreux, où la Magdelene luy laua les pieds de ses larmes, & luy essuya de ses cheueux.

VI. L'Autel principal de cette Eglise est l'vn des plus ri-

MAIS apres toutes ces merueilles, il faut encore mettre au rang des plus belles & rares pieces qui se voyent point, le grand & principal Autel, & le pauué de cette Eglise. Tout cét Autel est entierement de marbre blanc, de cinq toises de haut, & quatre & de-

my de large, dont l'ouurage & fabrique eſt du ſieur Bourdoni. Il y a quatre grandes colomnes Corinthes d'vn marbre tauelé fort rare & exquis, auec leurs baſes & chapiteaux de bronze dorée à feu; elles ont chacune leur piedeſtal enrichy des Chiffres du Roy, & de palmes de bronze dorée; comme auſſi aux friſes de la corniche qui eſt ſouſtenuë de petites conſoles, ſont des palmes & des chiffres, le tout de bronze, & doré à feu comme le reſte: ce qui rend cét ouurage d'vn merueilleux & gracieux aſpect. ches & beaux qui ſe voyent.

Entre ces colomnes, au milieu de l'Autel, eſt vn Tableau de treize pieds de haut, & ſept de large, repreſentant la tres-ſainte Trinité; la bordure eſt richement embellie de diuers petits compartimens de marbre, fort rares & precieux. Auec ce que la table d'Autel eſt d'vne grande pierre de marbre blanc, dont le deuant eſt orné d'vn grand Soleil, au milieu duquel eſt vn nom de IESVS, le tout de bronze dorée à feu, & poſé ſur vn marbre gris, ayant à chaque coſté deux autres petites tables de meſme marbre toutes parſemées de fleurs de Lys de bronze, & dorées comme le reſte.

Il y a de plus, de part & d'autre, deux grandes niches, où en l'vne eſt l'Image de ſaint Charles-Magne, & en l'autre celle de ſaint Louys; elles ſont de marbre blanc, & chacune d'enuiron ſept pieds de haut.

Il fait fort beau voir au deſſus de ces colomnes quatre Anges de bronze, chacun de ſix pieds de hauteur. Le premier tient vne eſpée d'vne main, & vne balance de l'autre. Le deuxiéme, & troiſiéme, tiennent chacun vn encenſoir. Et le quatriéme porte de la main droite vne couronne d'eſpine, & de la gauche vne palme.

Au deſſus de ces Anges dans l'amortiſſement de l'Autel ſont quatre grands vaſes d'où ſortent des flammes, qui embelliſſent fort cét ouurage, parce qu'ils ſont de bronze dorée; comme ſont auſſi les Armes du Roy poſées au deſſus du Tableau, & accompagnées de feſtons.

Et plus haut vn autre grand feſton de meſme matiere, auec vne table de marbre noir, où ſont écrites en lettres d'or les paroles ſuiuantes, qui font foy de l'année que le Roy a fait dreſſer cét Autel.

In honorem ſanctiſſimæ & indiuiduæ Trinitatis, Ludouicus Iuſtus XIII. Francorum, & Nauarræ Rex Chriſtianiſſimus, dedicauit. Anno Domini M. DC. XXXIII.

VIII. Le paué eſt tres-exquis.

IL reſte à parler maintenant du parterre & du paué de cette Egliſe, où pluſieurs Chapitres ne ſuffiroient pas pour en décrire dignement la beauté & la richeſſe, que toutefois ie deduiray ſommairement. Il eſt tout de marbre blanc, ſur lequel ſont pluſieurs grands & diuers compartimens, compoſez d'vne infinité de diuerſes pieces de marbres differens, des plus rares & des plus beaux qui ſe voyent point: dont l'aſpect eſt ſi gracieux, & en la diuerſité de ſes ouurages, & en ſa matiere, qu'il faut aduoüer que c'eſt bien le plus conſiderable qui ſoit, non ſeulement en ce Royaume, mais encore en quelque part que ce ſoit ailleurs; & qui eſt de l'ouurage & du deſſein dudit ſieur Bourdoni.

DV CONVENT DE L'ORDRE DE LA sainte Trinité, & Redemption des Captifs, fondé en ce Chasteau de Fontainebleau par saint Louys.

CHAPITRE IV.

I. L'Ordre de la sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.
II. Le temps de la fondation dudit Conuent.
III. Dons faits par saint Louys.
IV. Nombre des Religieux de fondation.
V. Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinité.
VI. Confirmations & octroys par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.
VII. La Cure d'Auon & Fontainebleau annexe dudit Conuent.
VIII. Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.

ENTRE les Ordres de Religieux qu'vn nombre de bien-faits remarquables rendent infiniment obligez à la memoire de saint Louys, celuy de la sainte Trinité & Redemption des Captifs n'est pas des derniers. Car sans mettre icy en ligne de compte beaucoup de grandes charitez que ce saint Roy a faites à plusieurs Conuents de cét Ordre; comme à celuy de Verberie prés de Compiegne; de Montagne au Perche; & de Paris, dit les Mathurins : ce Conuent de Fontainebleau qu'il a fondé & doté, est vn témoignage tout asseuré de cette bonté liberale en son endroit.

I. L'Ordre de la Sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.

Plusieurs motifs peuuent auoir inuité ce deuot & illustre Prince à cette fondation, comme seroit l'affection qu'il portoit à l'estat Religieux, & autres pareilles considerations : mais il n'en faut point chercher d'autre que celuy de la Redemption des Chre-

ſtiens Captifs , où il auoit pluſieurs fois recogneu les ſoins que les Religieux de cét Ordre prenoient & auoient pris en cét œuure de Charité , dans les armées d'outremer contre les Infideles ; ce qui inuita depuis ce ſaint Roy à fauoriſer particulierement cét Ordre. Et de fait que Ioinuille, Autheur de ce temps-là, remarque, comme témoin oculaire, les grands ſeruices & l'aſſiſtance que nos Religieux rendoient alors aux armées de ce Prince ; & que meſme quand il fut arreſté Captif par ces Barbares, le Reuerendiſſime Pere Nicolas Sixiéme General de noſtre Ordre eſtoit auec luy : comme i'ay remarqué plus amplement en l'Hiſtoire de Barbarie.

Hiſtoire de Barbarie Liure 6. Chap. 4. & 5.

II. Le temps de la fondation dudit Conuent.

Or la Charte de fondation de ce Conuent de Fontainebleau eſt en datte du mois de Iuillet, mille deux cens cinquante neuf : par laquelle il appert que ſaint Louys a fondé , non ſeulement vne Egliſe & Conuent en ce Chaſteau aux Religieux dudit Ordre , auec le conſentement du Dioceſain Guillaume de Broſſe Archeueſque de Sens , & du Curé d'Auon, qui eſtoit, & en eſt encore la Parroiſſe ; mais auſſi qu'à la priere & reſignation d'vn nommé Nicolas , alors Chapelain de ce Chaſteau , il donna à perpetuité audit Conuent & Religieux , la Chapelle de la Vierge & de ſaint Saturnin de cette Maiſon Royale , auec le pourpris , logement, rentes, droits, priuileges , & reuenus appartenans à ladite Chapelle ; leſquels tous il ſpecifie en ſes Lettres de donation , & dit auoir eſté donnez par ſon Biſayeul Louys VII. & Philippe Auguſte ſon Ayeul ; dont les Chartes ont eſté rapportées cy-deſſus : par leſquelles l'on peut voir en détail les reuenus & droits appartenans alors à ladite Chapelle & Chapellenie.

Et quant à la fondation de ce Conuent Royal, en voicy les conditions & obligations : Qu'il y aura ſept Religieux Clercs, dont cinq au moins doiuent eſtre Preſtres , du nombre deſquels vn ou deux celebreront tous les iours durant ſon viuant audit Con-

uent, ou en ladite Chapelle de la Vierge, & de saint Saturnin deux Messes, vne au moins du saint Esprit ou de la Vierge ; & apres son deceds vne tous les iours pour les Trépassez, exceptez certains iours que l'Eglise ne celebre point pour les morts. Comme aussi vn Anniuersaire pour le feu Roy Louys son pere, la Reyne Blanche sa mere ; Robert Comte d'Artois son frere ; pour la Reyne Marguerite sa femme ; & pour luy apres son trépas. C'est le sommaire des Lettres & Chartes de ladite fondation par saint Louys.

Et pour cét effet considerant par apres que le reuenu n'estoit pas suffisant pour les charges portées en sa fondation, il confirme, & donne ausdits Religieux & Conuent la somme de soixante sols parisis à prendre sur sa Preuosté de Moret, dont ledit Nicolas Chapelain iouyssoit par chacun an pour luy auoir vne robe.

III. Dons faits par saint Louys.

DE plus, il donne annuellement douze muids de bled froment mesure de Sens, & huit muids d'auoine sur son Domaine dudit Sens, & quarante liures parisis de reuenu annuel sur ladite Preuosté de Moret.

Auec cette clause remarquable : Que si les Fermiers & Receueurs de ces Domaines manquent à payer aux iours deus, sçauoir moitié à la Feste de la Toussaints, & l'autre à l'Ascension de nostre Seigneur, en partie ou en total ; les Receueurs & Fermiers seront tenus de payer par amande audit Conuent & Religieux cinq sols parisis, autant de iours qu'ils auront tardé à satisfaire ausdits droits & reuenus.

Dauantage, il fait don à ce Conuent de son Pressoir de Recloses, auec tous les droits à luy appartenans.

Outre plus, il donne ausdits Religieux leur vsage de bois pour bastir & chauffer, à prendre dans sa forest de Bierre.

Item, le droit & pouuoir par chacun an de mettre cent porcs en la glantée & paisson en sadite forest.

Il declare de surplus, que quand il sera en ce Chasteau de Fontainebleau, ou la Reyne sa femme, ou ses

enfans, ledit Conuent & Religieux auront les oblations de la Chapelle de la Vierge & saint Saturnin; comme aussi la liurée & ordinaire de pain, de vin & de cuisine, mentionnée cy-dessus en la Charte de Louys VII. son bisayeul.

Et d'autant que ces reuenus sembloient ne pas bien estre encore suffisans pour cette fondation & charges; par vne autre Charte, donnée à Melun au mois de Decembre, mil deux cens soixante, il augmente le susdit reuenu de ce Conuent de soixante arpans de terre situez à Fontainebleau, & de cent quatorze sciz à Samois, & Corbisson: de huit cens septante sept, au terroir de Boisleroy, Sermese & Brosles: vn arpant au Fay: & à Barbison, à saint Martin, & à Macherin, deux cens cinquante quatre arpans: à Erbonne vingt-cinq arpans: à Franchart dix arpans: à Meun, Achere & Bury, cent soixante arpans: à Recloses & Cumieres, cent quatorze arpans: à Bourron & Gormeuial, dix-sept arpans: à Montfalcon, huit arpans: & de plus toutes les terres à luy appartenantes sciz au lieu dit Mont-Chaton, pour estre essartées, cultiuées, & mises en labour, iusques au nombre de deux cens cinquante arpans.

Se reseruant, & à ses successeurs Roys, la Iustice haute & basse sur lesdits heritages.

Auec cette permission & priuilege toutefois, que lesdits Religieux & Conuent pourront gager des Iuges particuliers pour leur faire rendre Iustice, touchant les cens, ventes, & reuenus qui ne leur auront pas esté payez.

IV. Nombre des Religieux de fondation.

DE plus, il specifie en cette mesme Charte, que outre les sept Religieux de fondation, il a permis, & voulu estre receu en ce Conuent deux Religieux de cét Ordre; sçauoir Frere Pierre, & Frere Iean, lesquels il declare auoir auprés de luy en sa Cour: apres le deceds desquels ledit Conuent ne seroit obligé d'auoir que sept Religieux, si ce n'est que le reuenu en augmente. Voicy les mesmes termes de la Charte, laquelle est en

Latin selon la pratique & couſtume de ce temps-là: *Præter numerum autem ſeptem Fratrum ſuperiùs annotatum, de noſtra voluntate pariter & aſſenſu, recepti ſunt in eadem domo duo Fratres eiuſdem Ordinis, Petrus ſcilicet, & Ioannes, circa nos commorantes*, &c.

De cette fondation Royale l'on peut inferer, que ce Conuent ainſi edifié dans ce Chaſteau, deuoit eſtre vn baſtiment qui témoignât la grandeur & magnificence de ſaint Louys ſon fondateur.

Et pour preuue encore combien il l'auoit en affection, & du ſoin qu'il prit pour en faire dedier & benir l'Egliſe nouuelle qu'il auoit fait baſtir; la Bulle du Pape Alexandre IV. en eſt vn témoignage euident: où ce Souuerain Pontife declare par cette Bulle, donnée le ſixiéme des Ides d'Octobre, l'an ſixiéme de ſon Pontificat, comme à la priere de ce grand Roy il octroyoit au iour qu'elle deuoit eſtre dediée & conſacrée, & durant trois mois immediatement ſuiuans, à tous vrais penitens & confeſſez qui viſiteroient ladite Egliſe, trois années, & autant de quarantaine, de Pardons & d'Indulgences. Comme auſſi à ceux qui en l'Anniuerſaire de cette Dedicace, & huit iours apres viſiteroient ladite Egliſe, vn an & quarante iours d'Indulgences. Voicy les termes de ladite Bulle que i'ay iugé à propos de rapporter icy, parce qu'elle eſt fort briefue: m'eſtant contenté cy-deſſus de faire ſeulement vn extraict des Lettres & Chartes de ſaint Louys touchant ladite fondation, parce qu'elles ſont extremement longues; de plus qu'eſtans en Latin elles pourroient ennuyer le Lecteur.

V. Bulle touchant la Dedicace de l'Egliſe de la ſainte Trinité.

ALEXANDER *Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, cariſſimo in Chriſto Filio Regi Franciæ illuſtri, ſalutem & Apoſtolicam benedictionem. Licet is, de cuius munere venit vt ſibi à fidelibus ſuis dignè ac laudabiliter ſeruiatur, de abundantia pietatis ſuæ quæ merita ſupplicum excedit, & vota benè ſeruientibus multo maiora retribuat quàm valeant promereri: nihilominus tamen deſiderantes reddere Domino populum acce-*

ptabilem, fideles Christi ad complacendum & quasi quibusdam illectiuis muneribus, Indulgentiis scilicet & remissionibus inuitantur, vt exinde reddantur diuinæ gratiæ aptiores. Cùm igitur, sicut ex parte tua fuit propositum coram nobis, tu Ecclesiam domus de Fonte Bliaudi Ordinis sanctæ Trinitatis & Captiuorum, de nouo fundaueris, & dotaris, intendásque ipsam in proximo facere dedicari : Nos cupientes vt Ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur, omnibus verè pœnitentibus & confessis illuc die Dedicationis ipsius, & per tres menses immediatè sequentes accedentibus, tres annos & totidem quadragenas : illis autem qui in eiusdem Dedicationis Anniuersario, & infra octo dies post idem Anniuersarium immediatè sequentes ad Ecclesiam ipsam accesserint annuatim, annum vnum & quadraginta dies, de omnipotentis Dei misericordia, & beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius authoritate confisi, de iniuncta pœnitentia misericorditer relaxamus. Datis Anagniæ sexto Idus Octobris, Pontificatus nostri anno sexto.

Et quant à la confirmation de cette fondation & donation faites par Louys VII. par Philippe Auguste, & par saint Louys, plusieurs Roys leurs successeurs les ont ratifiées. Entre autres Philippe le Bel, par ses Lettres & Chartes données à Paris ; l'vne au mois de Mars mil trois cens ; & l'autre au mois de Ianuier mil trois cens quatre : & depuis par François I. Henry II. Charles IX. Henry III. & Henry IV. en datte du mois d'Octobre mil six cens quatre ; où il confirme non seulement ce que les Roys ses predecesseurs ont donné audit Conuent & Religieux, mais encore luy fait don de vingt arpans de terre sciz derriere l'Hostel du grand Ferrare, auec les droits de lots & ventes ; portans toutes droit d'amortissement.

VI. Confirmation, & octroy par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.

Ce Conuent iouyt de plusieurs beaux priuileges, comme estant de fondation Royale : & entre autres par vne Bulle particuliere du Pape Clement V. donnée à la requeste & priere de Philippe le Bel, outre les indults & priuileges de nostre Ordre, octroyez par plu-

sieurs Souuerains Pontifes, sur la décharge & exemption de la visite des Eueſques Dioceſains; celuy-cy en est particulierement exempt : ainsi qu'il se verra plus amplement cy-apres au Liure troisiéme Chapitre 3.

Les droits Seigneuriaux de lots & ventes de ce lieu de Fontainebleau appartiennent audit Conuent, qui luy ont esté donnez par saint Louys, & confirmez par les Roys ses successeurs, dont il a tousiours iouy, & & iouyt encore à present.

VII. La Cure d'Auon & Fontainebleau annexe dudit Conuent.

LA Cure & droits de la Parroisse d'Auon, & de ce lieu de Fontainebleau, est encore de ce Conuent, par annexe & vnion qui en a esté faite il y a cent ans & plus; & quiconque en est Ministre & Superieur, se met en mesme temps en possession de ladite Cure.

VIII. Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.

Plusieurs saintes Reliques rendent encore ce Conuent recommandable. Entre autres il y a vne Croix d'argent doré d'vn pied & demy de haut, dans laquelle sont les Reliques suiuantes : sçauoir, au milieu vn morceau de la vraye Croix, & aux autres endroits vne épine de la Couronne de nostre Seigneur, vn morceau du saint Suaire, & linceul, duquel le Fils de Dieu fut enseuely.

PVIS est vn autre Reliquaire d'argent doré d'vn pied de haut, representant l'Image de saint Bonauenture, laquelle tient entre ses mains vn cristal, où est enchassée la mandibule auec les dents de ce saint & celebre Docteur de l'Eglise.

Là est encore vn Reliquaire d'argent doré d'vn pied de haut, où sont trois ossemens; l'vn de saint Lucian, l'autre de saint Iulien, & le troisiéme de saint Maximin, tous trois Martyrs.

De plus, il y a vn manteau, ou chappe de S. Louys.

Outre ces saintes Reliques il y a vn coffre, lequel est tout d'iuoire, & où sont taillées diuerses histoires de la Vie & Passion de nostre Seigneur; il est aussi orné & fort enrichy d'argent doré au lieu de ferremens. Et dans ce coffre sont les Reliques, dont voicy les noms.

Des Cheueux de Noſtre Dame : des Reliques de ſainte Anne : de la Robe de la Vierge, & de ſon Couure-chef : du Tombeau & Sepulcre de noſtre Seigneur : de ſaint Iacques : vne teſte de l'vn des ſaints Innocens : de ſaint Paul : de S. Clement : de S. Benoiſt : des ſaintes Marte & Magdelene : de ſaint Sebaſtien : de ſaint Didier : de ſaint Maurice : de ſainte Sapience : de la haire de ſaint Yues : de l'habit de ſaint Bernardin : de ſainte Geraſine, Reyne de Sicile : de ſainte Emerentianne : de ſainte Chriſtine : de ſaint Gilles Abbé : de ſaint Theodore, Roy : de ſaint Amand, Duc & Martyr : & de quelques autres Saints, dont ie ne ſçay les noms.

Ce coffre & Reliques ont eſté apportez d'Angleterre, & furent icy preſentez au Roy Henry II. par vn Eueſque, fuyant la perſecution des Heretiques dudit Royaume : le Roy alors en fit preſent & don à noſtre Egliſe. Et pour preuue que ce Reliquaire vient d'Angleterre, c'eſt que les noms & écriteaux deſdites Reliques ſont écrits en langue Angloiſe.

Or quant audit Conuent, il n'eſt plus en l'eſtat que ſaint Louys l'auoit edifié, le Roy François I. l'ayant fait démolir pour y baſtir la Cour du Cheual blanc, telle qu'elle ſe void auiourd'huy, auec deſſein de nous en faire conſtruire vn autre plus magnifique tout proche. Et de fait, il commença & acheua bien vne autre Egliſe, qui eſt celle de la ſainte Trinité de ce Chaſteau ; mais les grandes guerres qu'il eut à ſupporter, & la mort qui preuint ſes ſaintes intentions, le détournerent, & empécherent ce bon deſſein. Où par ſes Lettres patentes, données en ce lieu de Fontainebleau au mois de Decembre, l'an mille cinq cens vingt neuf, il apparoiſt que ledit Conuent eſtoit d'vn grand pourpris & eſtenduë : car voicy comme il en parle eſdites Lettres, *Qu'attendu qu'il ſe plaiſoit en ce Lieu pour le déduit de la Chaſſe, & que pour cela il eſtoit deliberé d'y faire la pluſpart du temps ſa demeure ; & qu'eſtant en volonté d'amplifier & augmenter ce Chaſteau, pourtant il luy auroit conuenu prendre,*

dre & recouurer des Miniſtre & Religieux de l'Ordre de la ſainte Trinité de ce Lieu de Fontainebleau, leur Logis, leur Iardin, leur grand Clos, leur Pré, leur Eſtang & Viuiers, auec la maiſon du Chapelain; donnant pour recompenſe deſdites heritages deux cens liures de rente annuelle & perpetuelle, à prendre & receuoir ſur ſon Domaine & Seigneurie de Moret. Et depuis noſtre demeure & Conuent a toûiours eſté en vn grand logis où nous ſommes encore, ioignant d'vn coſté le foſſé du Chaſteau, & de l'autre tenant à la Cour du Cheual blanc, par laquelle eſt noſtre entrée au Chaſteau, eſtant noſtre logis vne dépendance de cette Maiſon Royale, & ſous ſon entretien ordinaire.

DV PAVILLON DE SAINT LOVYS, contenant ſa Chambre, & le Cabinet des Curioſitez.

CHAPITRE V.

I. Ce Pauillon contient quatre eſtages.
II. L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de ſaint Louys.
III. Du Cabinet des Curioſitez.
IV. Hidre ou ſerpent à ſept teſtes.
V. Portrait d'vne fille qui a eſté dixhuit mois ſans boire ny manger.
VI. Image de la Vierge que portoit Louys XI.

APRES auoir traitté en gros cy-deſſus au Liure premier des edifices de cette Maiſon Royale, i'ay en ſuitte commencé ce ſecond par vne deſcription en détail de ces meſmes lieux, donnant place premierement aux baſtimens deſtinez pour le culte & ſeruice de Dieu; apres quoy l'ordre de l'antiquité m'oblige maintenant à parler de celuy-cy.

Ce Pauillon porte le nom de ſaint Louys, parce que

ç'a eſté cét illuſtre Monarque qui l'a baſty. Il eſt bien vray que ſi l'on le conſidere en l'eſtat qu'il eſt auiourd'huy, il n'a plus rien de ſon antiquité que le nom, ayant eſté refait & rebaſty par le grand Roy François ſur les fondemens de ce premier, à raiſon dequoy il en a toûiours porté, & porte encore auiourd'huy le nom. Et pour plus grand témoignage de cette verité, c'eſt que ledit Roy François reſtabliſſant ce Pauillon y a fait mettre, ou laiſſer exprés le Chiffre de S. Louys, ſçauoir eſt vne grande L. qui paroiſt encore par le dehors dans la Cour de la Fontaine en vne cheminée de ce Pauillon.

I. Ce Pauillon contient quatre eſtages.

CE corps de baſtiment conſiſte en quatre eſtages. Le premier en bas, où eſt la Garderobe du Roy. Le ſecond au deſſus, qui eſt vne grande Chambre qui porte le nom de ſainct Louys. Le troiſiéme plus haut, & eſt le logement du premier Gentilhomme de la Chambre du Roy qui eſt en année. Et le quatriéme compoſe vn Cabinet où ſont diuerſes curioſitez; mais parce que cette Chambre & ce Cabinet ſont les pieces plus remarquables de ce Pauillon, ie me contenteray de traitter icy particulierement de l'vn & de l'autre.

Quant à cette Chambre de S. Louys elle eſt fort belle, & bien ordonnée, ayant deux feneſtres qui ſe regardent d'vn bout à l'autre. Vn lambry doré & ſon platfond regnent tout autour, dont les Salamandres qui s'y voyent taillées deſſus, montrent aſſez les ſoins que François I. a pris d'embellir ce lieu.

Mais ce qu'il y a de plus conſiderable ſont les peintures, qui conſiſtent en huit grands Tableaux ornez de leurs bordures, accompagnées de grandes figures termes de relief & de ſtuc, poſées ſur vn fond d'or, & enrichies de dorures, auec des petits enfans de meſme matiere, leſquels tiennent chacun vne cartouche, où en l'vne ſont écrits ces mots: *Tartara quid ceſſant.* En l'autre ceux-cy: *Agitur pars tertia mundi.* La troiſiéme porte ces paroles: *Non potes inuitæ Cereris gener eſſe.* Et la quatriéme, & derniere: *Roganda non rapienda fuit.*

II. L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.

OR en ces huit Tableaux sont representées quelques histoires, & principales actions de ce grand Heros de l'Antiquité Vlisse, que le Prince des Poëtes Grecs a tres-bien décrites en son Iliade, dont les argumens & suiets en sont tirez ; & que le sieur de saint Martin a icy parfaitement exprimez dans ces ouurages de son dessein, peints à frais par Messere Nicolo.

Le premier represente comme Paris aborde Helene, & les grandes submissions qu'il luy fait.

Le second Tableau, est le rauissement de cette Princesse par ce ieune Prince.

Le troisiéme exprime les regrets & les pleurs de Menelas, ayant appris l'enleuement d'Helene sa femme.

Dans le quatriéme se void comme Vlisse engagé dans les amours de sa Penelope, feint d'auoir perdu le sens & l'esprit, labourant & semant du sel au lieu de bled, pour n'estre obligé d'aller au siege de Troye.

Le cinquiéme est vne assemblée des Princes Grecs, qui ayans éleu Agamemnon pour Chef de leur armée luy presentent vn Sceptre, témoignans par là qu'ils le reconnoissent pour tel.

Dans le sixiéme, qui est à l'entrée de la porte, est vn Sacrifice qu'Vlisse, & les autres Princes Grecs, presentent aux Dieux, pour les auoir propices en leur voyage & entreprise.

Sur la cheminée où est le septiéme Tableau, se void Thetis, qui par l'ordre de Iupiter commande à Vulcan de forger des armes pour Achille son fils.

Le huitiéme & dernier Tableau, represente comme Achille caché par sa mere au Palais de Lycomede auec les filles de ce Roy, est découuert par la ruse d'Vlisse déguisé en Marchand, le reconnoissant au moyen des armes, qu'il prefera à tout le reste de cette marchandise.

Calchas ayant predit que Troye ne pouuoit estre prise sans Achille, c'est pourquoy il est si soigneusement cherché par Vlisse.

Ces Tableaux se ressentent vn peu des iniures du temps, où l'histoire ne semble pas bien entresuiuie : ce qui peut auoir esté ainsi ordonné pour accommoder les

ſuiets ſelon le lieu & les places ; parce que de ces Tableaux les vns ſont plus grands que les autres, ſelon la diſpoſition de cette Chambre.

III.

DV CABINET DES Curioſitez.

FRANÇOIS I. eſt celuy qui a dreſſé & commencé ce Cabinet, y ayant ramaſſé tout ce qu'il auoit pû trouuer de petites pieces curieuſes, comme medailles antiques, argenterie, vaſes, figures, animaux, veſtemens, & ouurages des Indes & Pays eſtrangers, & vne infinité de petites gentilleſſes, afin qu'en cette Maiſon Royale il y euſt de tout ce qui ſe pouuoit deſirer de curieux : comme i'ay deſia parlé du Cabinet des Armes, & que cy-apres ie traitteray du Cabinet ou Chambre des Peintures particulieres, des Antiques, & de la Librairie.

Or ce Cabinet eſt par dedans en forme d'vn dôme quarré ; où aux quatre coins par le haut ſont quatre grands Tableaux de payſages, qui embelliſſent fort ce lieu, & que l'on tient eſtre du ſieur de ſaint Martin.

Tout autour eſt vne forme d'armoires garnies de veloux verd, qui ne ſe ferment par deuant qu'auec de grands rideaux de taffetas de meſme couleur: où voyant le déchet de ce lieu, en comparaiſon de ce qu'il a eſté autrefois, il faut en accuſer en partie les guerres ciuiles, qui ayans apporté du deſordre par tout, ont eſté la cauſe que l'on a diſſipé tout ce qu'il y auoit de plus rare, & de plus curieux.

Il s'y void encore quelques vaſes, & vaiſſelles de porcelaine & de criſtal fort curieuſement trauaillées, auec vne infinité de petites gentilleſſes, dont l'on auoit fait preſent à ce Roy, & à Henry II. auec quelques ouurages des Indes, de la Chine, & de Turquie, & autres

curioſitez de Cabinet, qui ne ſe peuuent pas décrire.

IV. Hidre ou ſerpent à ſept teſtes.

ENTRE autres choſes de remarque, il y a vn Hidre ou ſerpent à ſept teſtes que i'ay veu & manié pluſieurs fois, lequel a enuiron vn pied & demy de long : c'eſt celuy dont parle Conradus Lycoſtenes en ſon Traitté des Prodiges, rapporté par Pierre Boaiſtuan dit Launay, en ſes Hiſtoires Prodigieuſes Chapitre trente tróiſiéme ; où ledit Lycoſtenes écrit, que cét animal monſtrueux fut apporté de Turquie embaûmé aux Vènitiens, & apprecié à ſix mille ducats, duquel pour ſa rareté, ils firent preſent au grand Roy François de Valois : mais le malheur du temps, ou le peu de curioſité que l'on en a eu depuis, eſt cauſe que les rats en ont mangé les teſtes, n'y reſtant plus que le corps & les bouts des cols qui ſe reconnoiſſent fort bien encore, & que i'ay curieuſement conſideré ; parce que pluſieurs croyent que ce ſoient fables ce que les Anciens ont écrit des Hidres, à raiſon de ce que les Poëtes ont feint touchant celuy, ou ſerpent à ſept teſtes, qu'ils diſent auoir eſté terraſſé & dompté par Hercule, dont il renaiſſoit vne nouuelle teſte autant que ce Heros de l'antiquité en coupoit.

V. Portrait d'vne fille qui a eſté dix-huit mois ſans boire ny manger.

EN ce meſme Cabinet eſt le portrait d'vne fille qui fut dix-huit mois ſans boire ny manger, dont les vers ſuiuans font la deſcription.

Ora, manus, habitum cernis ſi fortè labores,
Noſce ſolum patriæ, Spirica villa Rodum.
Fortè meum ſi quis percontabitur ævum,
In curſu meſſem ter quater eſſe ſcias,
Vicenos menſes, mirùm, nec paſta, nec illo
Tempore deme duos fota liquore fui.

VI. Image de la Vierge que portoit Louys XI.

I'ay memoire qu'il y a enuiron vingt ans que l'on m'y montra vne petite Image de plomb repreſentant la Vierge, que l'on tenoit eſtre la meſme que Louys XI. portoit ordinairement à ſon chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines au Liure ſecond de ſes Memoires Chapitre 8. & de fait i'ay ouy dire à pluſieurs

Anciens de ce lieu, qu'ils auoient appris que c'eſtoit la meſme : mais retournant voir ce Cabinet depuis peu ie l'y ay cherché, & ne l'ay pû trouuer ; ce qui me fait croire que comme elle eſtoit petite enuiron la longueur d'vn doigt, elle peut eſtre égarée : elle eſtoit alors attachée au veloux de ces Armoires. Il ſe peut faire auſſi que depuis ceux qui ne ſçauoient ce que c'eſtoit, la voyans de plomb & de peu de prix en ſa matiere, ne l'ayent oſtée, ne la croyans pas de conſideration.

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I. autrement dite la petite Gallerie, auec la deſcription de ſes Tableaux, & Emblemes.

CHAPITRE VI.

I. Quatorze grands Tableaux auec de riches bordures ornent cette Gallerie.
II. Embleme, par lequel ſe void le ſoin qu'a pris le Roy François I. pour les Sciences & les Arts.
III. Autre Embleme touchant encore le grand Roy François.
IV. Pieté memorable de Cleobis & de Biton.
V. La vie & faits memorables de François I. repreſentez ſous diuerſes hiſtoires & fictions.

TOVT le corps de cét edifice conſiſte en trois eſtages. Le premier par bas, qui contient les Bains, les Eſtuues, diuerſes Salles, & entre autres celle dite de la Conference. Le ſecond eſt cette Gallerie de laquelle il eſt parlé icy. Et le troiſiéme, eſt le lieu où eſtoit autrefois la Librairie ; tout lequel baſtiment a eſté fait par le grand Roy François. Il faut traitter premierement de cette Gallerie, parce que c'eſt vne des pieces plus remarquables de ce Chaſteau, pour dire quelque choſe en ſuitte des deux autres eſtages.

Cette Gallerie porte le nom de François I. ou parce qu'il l'a fait edifier & orner, ou bien d'autant que là en plusieurs endroits paroit son portrait en relief à demy corps sur la porte du petit Cabinet, & ailleurs; & que là encore par tout se voyent sa Deuise & son Chiffre: & pour autres raisons que ie toucheray à la fin de ce Chapitre. L'on l'appelle aussi la petite Gallerie à la distinction de la grande, qu'il fit bastir le long de la Cour du Cheual blanc.

Quant à celle-cy, elle tient d'vne part à ladite Cour où est sa principale entrée par le grand Escalier; & de l'autre bout elle se termine au departement du Roy, laquelle a trente toises de long, & trois de large; & regarde d'vn costé au Midy sur la Cour de la Fontaine; & de l'autre dans le Iardin de la Reyne au Septentrion. C'est vn des premiers ouurages de François I. principalement quant aux peintures qui s'y voyent, lesquelles sont du sieur Rousse Peintre fort renommé de son temps.

Les ornemens & enrichissemens de cette Gallerie, consistent en vn beau & grand platfond doré, composé de plusieurs compartimens, d'vn parterre fait à parquets, & d'vn lambry orné de cartouches, où sont les armes de France & des Salamandres, auec des trophées diuers, des basses tailles, & ces mots Latins: *Franciscus Francorum Rex.*

I. Quatorze grands Tableaux auec de riches bordures ornent cette Gallerie.

LA entre les tremeaux des feneſtres, où posent les poutres & le platfond, sont quatorze Tableaux de huit pieds de haut, & dix-huit de large, y comprenant les bordures & ornemens, lesquels representent diuers suiets d'histoires, d'emblemes, & de fictions poëtiques; & sont tous ces Tableaux enrichis de leurs bordures de stuc, auec diuerses figures de relief & de basse taille, qui ornent merueilleusement ce lieu: & parce que comme i'ay dessa dit, ce sont suiets differens qui n'ont point de suite, c'est pourquoy i'ay creu estre à propos de commencer la description de ces Tableaux par celuy qui est

le premier du coſté de la Cour de la Fontaine, à l'entrée qui vient du grand Eſcalier.

II. Embleme, par lequel ſe void le ſoin qu'a pris François I. pour les Sciences & les Arts.

EN celuy-cy, qui eſt vn Embleme, ſont pluſieurs hommes & femmes qui ont les yeux bandez, & dont quelques-vns ſe conduiſent auec vn baſton comme des aueugles, & ſemblent aller vers vn Temple, à l'entrée duquel eſt le grand Roy François, ayant vne couronne de laurier ſur la teſte, vn liure ſous vn bras, & vne épée en main, témoignant vouloir ouurir la porte de ce Temple pour y conduire, & faire entrer ces aueugles. Où par cét Embleme l'on peut voir le ſoin qu'a pris cét illuſtre Monarque à chaſſer l'aueuglement de l'ignorance qui eſtoit de ſon temps, & donner entrée au Temple des Muſes pour cultiuer les Sciences & les Arts.

Et de vray c'eſt luy qu'à bon droit pluſieurs celebres Eſcriuains appellent le Pere & Reſtaurateur des Sciences & des bonnes Lettres, ayant exprés fait venir en France de tous les endroits du monde, les plus ſçauans hommes en toute ſorte d'Arts & de Sciences qu'il y eut pour lors, auſquels il donna des gages & de riches appointemens: dont nous font foy les Chaires Royales & publiques, qu'il a fondées l'an 1530. en la celebre Vniuerſité de Paris, pour la Philoſophie, pour la Medecine, pour les Mathematiques, & pour des Profeſſeurs és Langues ſaintes, Hebraïque, Chaldaïque, & Arabique, & pour les Grecque & Latine.

Profeſſeurs Royaux, fondez & inſtituez à Paris 1530. Genebrar. in Chronolog.

I'eſtois en volonté de ne faire qu'vne deſcription generale de toutes les bordures & enrichiſſemens de ces Tableaux, mais i'ay eſté conſeillé de traitter de celles-cy en particulier, ſur ce que elles ſont toutes diuerſes, & accompagnées de fort rares, & des plus beaux ornemens qui ſe puiſſent voir; le tout de ſtuc & de relief: qui ont vn grand rapport aux ſuiets contenus en ces Tableaux. Et quant à celles du premier Tableau, elle eſt compoſée d'vne Salamandre d'or, qui eſt au haut dans vne petite architecture; au bas eſt vn cuir, où eſt vne baſſe taille accompagnée de feſtons; & aux coſtez

de

de cette bordure ſont deux grandes figures de Satyres en relief auec des petits enfans : le tout ſur vn fond d'or, où ſont quelques autres figures de femmes, & d'animaux.

Au ſecond Tableau eſt encore repreſenté le meſme Roy armé, & tout de bout au milieu d'vne Salle, tenant vne grenade en main que luy preſente vn enfant à genoux à ſes pieds ; & eſt ce Prince accompagné de quantité de perſonnes, les vns vieillards, & comme des Senateurs, les autres repreſentans des Capitaines & Soldats. Ce qui eſt pareillement vn Embleme en ſuite du precedent, par lequel l'on peut entendre que ſi toſt que ce Roy fut éleué à la Couronne, & eut pris le maniement des affaires de cét Eſtat, ſon deſſein ne fut pas ſeulement de chaſſer l'aueuglement de l'ignorance de ſon Royaume, mais encore y eſtablit vn bon ordre & police, ſoit aux choſes ciuiles, ou ſoit au gouuernement de la guerre : voulant ſignifier de plus par cette grenade, que tandis que tous ſes ſuiets demeureroient bien vnis enſemble, & auec ſa Maieſté, comme les grains de ce fruit, tout ce Royaume iroit fleuriſſant.

III. Autre Embleme touchant encore le grand Roy François.

Sa bordure eſt comme la precedente, & toutes les autres qui ſuiuent, auec leurs ornemens, poſez ſur vn grand fond d'or ; où à ſes deux coſtez ſont deux grandes ouales remplies de peintures, & ornées de figures de relief, auec des teſtes de Lions qui ſouſtiennent de grands feſtons, & vne Salamandre d'or qui eſt tout au deſſus de la bordure, & quelques autres petits enrichiſſemens.

IV. Pieté memorable de Cleobis & de Biton.

DANS le troiſiéme Tableau qui ſuit les precedens, ſe voyent Cleobis, & Biton, deux freres, qui traiſnent dans vn chariot leur mere, vieille à l'extremité, allant ſacrifier au Temple de Iunon, pour cauſe d'vne grande mortalité qui eſtoit au pays ; & en reconnoiſſance de la pieté de ſes deux enfans, elle prie la Deeſſe de leur donner la meilleure choſe & plus ſouhaittable qui ſoit au monde ; laquelle auſſi toſt leur enuoya la mort.

Plutarque en la vie de Solon.

La bordure de ce Tableau eſt poſée ſur vne grande ouale accompagnée de deux chiens de relief, dans laquelle eſt vne baſſe taille repreſentant la pieté Romaine ; autrement cette Dame qui allaita de ſes mamelles ſon pere detenu en priſon, & condamné à mourir de faim. Aux deux coſtez de la bordure ſont deux grands ronds, & des figures en termes ; le tout de relief auec les Chiffres, & la Deuiſe du Roy.

Le quatriéme Tableau figure Danaé auec vne pluye d'or.

Sa bordure eſt vne grande ouale, où à chaque coſté ſont trois femmes en terme de relief, qui ſouſtiennent vn grand pannier de fruits, & autour ſont des enfans peints ſur vn fond d'or, qui tiennent des liures, & des inſtrumens de Muſique, dont ils ſemblent compoſer vn concert harmonieux.

Se void au cinquiéme Tableau Adonis mourant, aſſiſté des Graces, de petits Amours, & de Venus qui paroit au deſſus dans ſon chariot tiré par deux colombes, laquelle ſemble deſeſperée, ſe tirant les cheueux, & fondant en larmes de regret de cette mort.

En la bordure de ce Tableau ſont deux quadres de part & d'autre, auec quatre enfans de relief ; & au deſſus ſont des figures grandes comme le naturel peintes ſur vn fond d'or ; & plus bas des enfans auec pluſieurs chariots en baſſe taille, repreſentans les ieux Olympiques.

Pour ce qui eſt du ſixiéme Tableau, l'on le prend ordinairement pour la Fontaine de Iuuance, parce que là ſont peints diuers vieillards d'vn aage decrepité, hommes & femmes, ſe conduiſans auec des bâtons, & d'autres qui s'eſtans plongez dans cette Fontaine, reprennent nouuelles forces, & ſemblent recouurer la grace & l'embonpoint de leur premiere ieuneſſe. Où par le ſerpent qui s'eſleue de cette Fontaine, peut bien eſtre repreſenté Eſculape Dieu de la Medecine, que les Anciens ont aſſez ſouuent figuré par vn ſerpent.

La bordure de ce Tableau eſt ſouſtenuë de deux chiens, auec deux grands ronds ornez de feſtons & de maſques, & ſouſtenus par deux enfans ; le tout de relief, & diuers petits enfans au deſſus ſur vn fond d'or.

Le ſeptiéme repreſente le combat entre les Lapithes & les Centaures, quand ceux-cy épris de vin au banquet & nopces de Pirythous auec Hipodame, ils voulurent rauir & forcer cette Dame.

Les enrichiſſemens de la bordure de ce Tableau ſont tels : il y a deux enfans au deſſus, qui tiennent dans vn linge vne Salamandre d'or : au bas eſt vne cartouche auec des maſques, & aux deux coſtez ſont deux termes, qui portent la Deuiſe & le Chiffre du Roy François : & ſont ces termes ſouſtenus par deux enfans aiſlez, auec diuers autres enrichiſſemens.

Le huitiéme enſuiuant commence du coſté du Iardin de la Reyne, c'eſt vne Venus chaſtiant l'Amour d'auoir abandonné Pſiché.

Sa bordure eſt ornée comme les autres ; au bas eſt vn quadre d'vn pied de diametre, dans lequel ce Chaſteau de Fontainebleau ſe void dépeint en petit. Aux deux coſtez de cette bordure ſont deux fort grandes figures de boſſe, d'homme & de femme aſſiſes, qui ſouſtiennent deux cuirs où ſont diuers ornemens, accompagnez de quatre enfans : & ſous ces deux grandes figures ſont deux cartouches, où ſe voyent peints deux combats ; l'vn par terre, & l'autre par mer ; & tout au deſſus eſt vne Salamandre, & quelques petits maſques peints à fonds d'or.

Le neufiéme Tableau eſt Chiron le Centaure qui inſtruit Achille en diuers exercices, comme à tirer & faire des armes, à courre & rompre au faquin, & à nager.

Aux deux coſtez de la bordure ſont peints deux figures d'hommes grands comme nature, leſquels ſont attachez à deux arbres. Là ſont auſſi de petits enfans, & diuerſité de croteſques.

Le dixiéme repreſente vn naufrage dans vne nuit

ſombre, où ſont diuerſes perſonnes en action de deſeſperées; & eſt ce Tableau fort eſtimé entre les autres.

Sa bordure eſt enrichie de part & d'autre de niches, accompagnées de quatre petits enfans aiſſez de relief, & d'autres peints à fond d'or, auec vne Salamandre dans vne cartouche: en l'amortiſſement & tout au bas eſt vn Neptune & vne Naiade.

Au milieu de cette Gallerie eſt vn petit Cabinet de meſme coſté du Iardin, où eſt vn Tableau, qui fait l'onziéme, dans lequel ſe void la fable de Semelle bruſlée du feu de Iupiter, pour l'auoir voulu voir en l'éclat de ſa Maieſté celeſte.

La bordure de ce Tableau eſt en ouale, au bas ſont des figures de femmes couchées, accompagnées de petits enfans; & tout au haut de cette bordure il y en a d'autres tenans vn F couronnée, le tout de relief.

En ce meſme Cabinet eſt vne cheminée fort enrichie de figures, les vnes de relief, les autres en baſſe taille, auec diuerſes moreſques & croteſques.

Et tout au deſſus de l'entrée de ce Cabinet eſt vn grand buſte de relief, repreſentant le portrait à demy corps du grand Roy François porté par diuerſes teſtes de Cherubins; & aux coſtez il y a deux Anges qui tiennent chacun la Deuiſe de ce Prince. Outre que de part & d'autre ſont deux grandes figures peintes ſur vn fond d'or, l'vne repreſentant la Victoire, & l'autre la Renommée, auec pareils embelliſſemens.

Au douziéme Tableau ſuiuant, eſt figuré la ruine & embraſement de Troye la grande, où paroit Enée portant ſon pere Anchiſe ſur ſes épaules, & vn autre ſa mere, auec le petit Aſcagne qui emporte vn chien, & d'autres enfans chargez de petites bagatelles pueriles, qu'ils taſchent de ſauuer de cét incendie.

Aux deux coſtez de la bordure ſont deux niches remplies de deux grandes figures, auec deux termes de part & d'autre; où au deſſus de chacune niche ſont quatre enfans poſez ſur des feſtons, dont les vns tiennent vne

cartouche où eſt vne Salamandre d'or auec des FF couronnées ; & tout au deſſus de la bordure eſt vne autre cartouche appuyée de deux grands maſques de relief, & là eſt dépeint vne ruine de baſtiment. o/

Se void au treiziéme Tableau comme vn triomphe repreſenté par vn Elephant auec vne Cicogne à ſes pieds : ce que pluſieurs eſtiment eſtre vn Embleme, répreſentant quelques victoires de François I.

Les ornemens de la bordure de ce Tableau conſiſtent en deux grandes figures peintes à fond d'or de chaque coſté, l'vne repreſentant le rauiſſement d'Europe par Iupiter ſous la figure d'vn Taureau, & l'autre vn Neptune ſous la forme d'vn cheual marin qui enleue Amphitrite ; il y a au deſſus deux figures de relief, qui tiennent d'vne main des feſtons où ſont attachez les Chiffres du Roy : & entre ces figures eſt vne Salamandre auec quelques autres embelliſſemens.

Dans le quatorziéme & dernier Tableau ſe void l'appareil d'vn celebre Sacrifice, dont la bordure eſt enrichie de part & d'autre de grandes figures de relief poſées entre deux colomnes, qui forment encore vne maniere de Sacrifice, l'vn d'vn taureau, & l'autre d'vn mouton : où au deſſous ſont des enfans qui tiennent des cornets, dont ils ſonnent vne danſe de Nimphes qui paroiſſent plus bas : & tout au deſſus eſt vne Salamandre dans vne cartouche.

Il y a de l'apparence, & c'eſt l'opinion de pluſieurs, que le ſieur Rouſſe qui a deſtiné & ordonné tous les Tableaux & ornemens de cette Gallerie ; comme il eſtoit non ſeulement ſçauant & intelligent en l'Art de Peinture, mais auſſi bien verſé és Sciences humaines, a voulu repreſenter par les diuerſes hiſtoires, & ſuiets de ces Tableaux, les actions principales de la vie du grand Roy François, telle qu'eſtoit ſon inclination aux Sciences & aux Arts, ſa pieté, ſon courage, ſon adreſſe, ſes amours, ſes victoires ; notamment la bataille de Ceriſoles exprimée par le combat des Lapithes. Com-

V. La vie, & faits memorables de François I. icy repreſentez ſous diuerſes hiſtoires, & fictions.

me auſſi l'on croit eſtre repreſentées ſes diſgraces par ce Tableau où eſt figuré vn naufrage ; & le tout bien à propos & par modeſtie, figuré par emblemes, & ſous ces fictions des anciens Poëtes.

DES ESTVVES, DES BAINS, DE LA Salle de la Conference, & de la Librairie : où ſe voyent pluſieurs Tableaux, contenans diuerſes fictions Poëtiques.

CHAPITRE VII.

I. Diuers & ſinguliers ouurages de François I. rendent ſa memoire immortelle.
II. Pluſieurs & diuers Tableaux dont les ſuiets conuiennent aux lieux.
III. Salle de la Conference enrichie ſous Henry le Grand.
IV. La Bibliotheque, & la cauſe de ſon tranſport à Paris.

SI les Mauſolées & les Pyramides baſties en l'honneur des Princes combattent en leur faueur contre l'oubly pour perpetuer à iamais la gloire de leur nom, il faut aduoüer que celle de François I. durera autant que le monde, puis qu'vn bon nombre de Mauſolées & de Pyramides, ie veux dire de marques glorieuſes de ſes magnificences, rendent ſa loüange immortelle. Nous en auons deſia veu cy-deuant des preuues ſignalées, & ce Chapitre nous en fournira encore de memorables. Ce grand Roy, qu'vne gentilleſſe d'eſprit animoit auſſi bien aux choſes curieuſes, comme ſon cœur genereux le portoit aux exploits heroïques, recherchant les moyens de rendre accomplie cette Maiſon Royale, n'oublia rien de tout ce qui la pouuoit faire & plaiſante, & vtile. Conſiderant donc que des Eſtuues, des Bains, & vne Librairie, n'y ſeroient pas

I. Diuers & ſinguliers ouurages de François I. rendent ſa memoire immortelle.

moins agreables que neceſſaires, ce fut ce qui l'incita à dreſſer magnifiquement toutes ces choſes en ce Lieu Royal.

Et pour ce qui eſt de ces Eſtuues & de ces Bains, elles conſiſtent en pluſieurs Salles baſſes, leſquelles ſont au deſſous de la petite Gallerie; dont la diſpoſition eſt telle. Il y a vn Cabinet vouté enrichy de pluſieurs baſſes tailles, & de peintures; & ſert ce Cabinet d'Eſtuues chaudes, que l'on échauffe au moyen d'vn grand fourneau fort bien pratiqué, qui exhale ſa chaleur par certains petits ſouſpiraux qui ſont au paué.

Tout ioignant eſt vne Salle voutée qui ſert encore d'Eſtuues, & là par l'inuention d'vne grande cuue d'airain qui eſt cachée à coſté où eſt le fourneau, l'on tire de l'eau chaude ou tiede, telle qu'il en eſt beſoin. Cette Salle eſt fort enrichie de diuerſes peintures, de moreſques, croteſques, & arabeſques, & de pluſieurs baſſes tailles, qui rendent ce lieu fort delicieux, & agreable.

Suit vne autre Salle où eſt le Bain au milieu, qui eſt vn baſſin de trois pieds & demy de profondeur, quatorze de longueur, & dix de large, enuironné d'vne baluſtrade, où l'eau deſcend par vn tuyau de bronze qui vient de ladite Cuue. La Salle de ce Bain eſt belle & bien peinte, où ſe voyent en ſa voute pluſieurs figures, repreſentans diuerſes fictions des Anciens. Autour de cette Salle ſont cinq grands Tableaux, dont les ſuiets conuiennent au lieu; car au premier ſont repreſentez les Dieux des eaux, Neptune, Triton, & pluſieurs Nimphes & Diuinitez, que les Poëtes feignent preſider ſur cét Element. Aux autres ſe voyent les amours de Iupiter & de Caliſto; & ſont ces peintures du ſieur du Perat Peintre François, qui a eſté autrefois en eſtime.

II. Diuers Tableaux dont les ſuiets conuiennent aux lieux.

Il y a en aprés de ſuite vne troiſiéme Salle, ornée de quatre grands Tableaux, qui figurent des ruines de baſtimens; où ſur la cheminée eſt vn autre Tableau repreſentant Leda accompagnée de Iupiter, ſous la figure

Da mihi Leda Io-

uem cygno decepta parentem. Ouid. in epiſt. Helenæ ad Paridem.

d'vn Cygne. Puis ſur vne des portes eſt vn Tableau d'Hercule, dont la bordure eſt enrichie de vaſes, de feſtons, & de maſques ; le tout de ſtuc & de relief.

Et ſur l'autre eſt vn Mercure le coutelas en vne main, & la teſte d'Argus en l'autre. Sa bordure eſt pareillement embellie d'ouales, de feſtons, & de maſques de meſme matiere, & de relief comme la precedente : & au deſſus de ce Tableau ſont écrits ces mots, *Henricus Quartus Galliarum Cæſar Auguſtiſſimus reſtaurauit.* Par où il appert que ç'a eſté Henry le Grand, lequel a orné & reparé cette Salle, comme il apparoit encore par ſes Chiffre & Deuiſe qui s'y voyent.

En la quatriéme Salle ſuiuante eſt vne cheminée enrichie de marbre, & de quelques maſques, feſtons, & autres ſemblables ornemens, où eſt vn Tableau qui repreſente Cephale & l'Aurore. Plus ſont quatre autres Tableaux de payſages. Là encore ſur l'vne des portes eſt vn Tableau de Iudith, dont la bordure eſt accompagnée de pluſieurs figures de relief : & ſur l'autre eſt vn Portrait de S. Iean Baptiſte au Deſert, où eſt vne bordure ornée pareillement de petits enfans, de cartouches, & des Chiffres d'Henry le Grand.

III. Salle de la Conference fort enrichie ſous Henry le Grand.

VNE cinquiéme Salle finit ce departement, laquelle de plein pied ſuit les precedentes, & qui porte maintenant le nom de Salle de la Conference, depuis celle qui y fut tenuë par l'ordre du feu Roy, entre Monſieur le Cardinal du Perron, pour lors Eueſque d'Eureux, & le ſieur du Pleſſis Mornay. Cette Salle a pluſieurs pieces remarquables, entre autres vne Table de porphire de ſix pieds de long, & enuiron trois de large. Puis s'y void vn lambry qui regne tout autour de cette Salle, lequel eſt curieuſement trauaillé, & ſon platfond ; le tout par parquets de pluſieurs bois de marqueterie, les vns en onde, les autres d'vne autre façon, où ſont vne infinité de pieces rapportées de petits morceaux de bois artiſtement appliquez, & qui eſt d'vn long trauail, & tres-curieux.

Outre

Outre ces choſes il y a encore douze Tableaux qui embelliſſent fort cette Salle. Le premier eſt le rauiſſement de Proſerpine.

Le deuxiéme repreſente la guerre des Geans contre les Dieux, lors que ces temeraires entreprenans d'eſcalader le Ciel en amoncelant montagne ſur montagne, ils ſe veirent foudroyez par Iupiter. Où entre chacun de ces Tableaux & leurs bordures, ſont de petits enfans de relief de deux pieds de haut, qui ſouſtiennent des quadres & des ouales ; & au deſſus des figures de Sphinx & de Harpies, le tout de ſtuc ; & dont l'honneur en eſt deu à Henry le Grand, pour ce qui eſt de ces Tableaux, & de leurs enrichiſſemens, comme il ſe reconnoit là par ſes Chiffres & Deuiſe.

Suit en apres vn troiſiéme Tableau, où paroit Apollon qui écorche le Satyre Marſias, pour auoir eſté ſi preſomptueux que de le défier à qui iouëroit mieux de la fluſte.

Au quatriéme Tableau eſt Ixion attaché à vne rouë, qu'il tourne aux Enfers pour vn ſupplice eternel de ſon crime.

Le cinquiéme repreſente la cheute de Phaëton.

Se void au ſixiéme la fable de Tantale, que les Poëtes feignent eſtre en perpetuel tourment aux Enfers ; tantoſt apprehendant la cheute d'vn rocher, tantoſt affligé de malle rage de faim & de ſoif, parmy l'abondance des fruits, & des eaux.

Sur la cheminée en ſuite eſt vn beau & grand Tableau, qui fait le ſeptiéme, dans lequel eſt dépeinte vne Charité, telle que l'on la repreſente ordinairement, accompagnée de pluſieurs petits enfans. Cette cheminée eſt enrichie de marbre, & ornée de figures de relief de pluſieurs enfans, auec des feſtons, & autres pareils embelliſſemens.

L'hiſtoire ou fable de Promethée compoſe le huitiéme Tableau.

Le neufiéme repreſente la naiſſance & la mort des

enfans de Niobé, ſçauoir ſept fils tuez à coups de fléches par Apollon, & ſept filles par Diane, en vengeance de ce que Niobé enflée d'orgueil & de ſuperbe de ſe voir vne ſi belle & grande lignée, ſe vantoit eſtre la plus heureuſe, & mieux meriter des Autels, que Latone mere d'Apollon, & de Diane.

Au dixiéme Tableau eſt dépeint le iugement de Midas, en faueur de Pan contre Apollon.

Dans le onziéme ſe void Lycaon metamorphoſé en Loup, & quelques-vns de ſes enfans.

Le douziéme ſemble eſtre encore vne hiſtoire de Phaëton.

Le treiziéme exprime la metamorphoſe de Bacchus déguiſé en Acete, lors que embarqué ſe voyant trompé par Medon, Licabas, Libys, & autres Mariniers, il les changea tous alors en Dauphins.

Et pour ne rien obmettre de tous ces Tableaux, il y en a encore vn ſur la porte qui va à l'eſcalier de la petite Gallerie, & eſt le portrait de Gaſton de Foix.

IV. La Bibliotheque, & la cauſe de ſon tranſport à Paris.

Apres la deſcription de ces Bains & de ces Eſtuues, ie viens au dernier eſtage de ce departement, qui eſt la Gallerie où a eſté autrefois la Librairie, que le grand Roy François auoit dreſſé en cette Maiſon Royale, auec vn grand ſoin & curioſité, dont il en donna la charge au docte Pierre Gillius : & tout ce qui s'en peut dire de preſent, eſt que le malheur de nos guerres ciuiles a eſté la cauſe, que pour ne la voir diſſipée l'on en tranſporta les Liures alors à Paris, où ils ſont encore. C'eſtoit bien vne des choſes plus conſiderables de ce Lieu, où ce Prince n'auoit rien épargné pour recouurer tous les Liures, & tous les manuſcrits les plus rares & les plus curieux qui fuſſent point ailleurs, ayant pour cét effet enuoyé ledit Gillius, & pluſieurs autres perſonnages, en Aſie, en Grece, & en diuerſes parties du monde pour en chercher ; & où l'on ne pouuoit auoir les propres manuſcrits, il fit en ſorte par ſa faueur de les faire tranſcrire. Il ſe lit que quelques Princes & Sei-

Belleforeſt Coſmograph. fol. 333.

gneurs eſtrangers venans en France, ont infiniment plus deſiré de venir icy viſiter ce treſor de Liures, que toute autre choſe que l'on pût admirer ailleurs. Le Docte Genebrard en ſa Chronologie remarque que ce fut à l'inſtance & ſuſcitation de Ianus Laſcart, & de Guillaume Budée, deux des plus ſçauans perſonnages de leur ſiecle, que ledit Roy François dreſſa cette Bibliotheque.

Laſcart & Budeo authoribus Franciſcus Primus Bibliothecam Fontenablæam inſtruxit. Genebrar. in Chronolog.

DE LA SALLE DV BAL, ET DE SES rares Peintures.

CHAPITRE VIII.

I. Les Princes ſuiets aux ennuis comme les autres hommes.
II. Peinture figurant l'Automne.
III. Figure du Printemps.
IV. Embleme de l'Hyuer.
V. Vn autre repreſentant l'Eſté.
VI. Hiſtoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruié.
VII. Autre combat remarquable.
VIII. Tableaux figurans les geſtes d'Alexandre le Grand.

I. Les Princes ſuiets aux ennuis comme les autres hommes.

LES Monarques & Souuerains de la Terre pour riches & puiſſans qu'ils ſoient, ne ſont point pour cela garentis des accidens de la condition des humains; leur Sceptre pour eſtre d'or eſt auſſi bien tributaire aux diſgraces de la vie, comme les houlettes des Bergers; & leurs Palais magnifiques & ſuperbement enrichis, n'ont pas bien ſouuent plus de priuileges contre les ennuis, que les cabannes de ceux-là: c'eſt pourquoy ils ont autant beſoin de recourir aux remedes de leurs maux, comme eux; où à proportion de qualité & de condition, il eſt loiſible aux vns & aux autres de chercher les licites moyens qui peuuent les ſoulager: & comme ceux-là ont droit de bannir le chagrin & l'ennuy par

les charmes de leur muſette ; auſſi ceux-cy n'ont pas moins de raiſon & de priuilege, d'auoir recours à meſme fin aux eſbats, & aux honneſtes diuertiſſemens conformes à leur grandeur ; tels que ſont les Bals & les Balets, quand ils ne tendent qu'à mettre les eſprits dans le calme & dans le repos, pour par apres les rendre plus capables des actions heroïques, & royales. C'eſt ce que le Roy François I. ayant conſideré, cela l'obligea d'edifier cette Salle, de laquelle ie traitte icy, qui pour auoir eſté deſtinée, & eſtre fort commode & bien diſpoſée pour cette ſorte de recreation, en porte auſſi le nom de Salle du Bal.

Sa longueur eſt de quinze toiſes, & ſa largeur de cinq.

Cinq grandes arcades de chaque coſté, qui ſeruent comme de feneſtres, y donnent vn beau iour, & rendent ce lieu fort propre & commode pour y placer vn grand nombre de peuple, & laiſſer ſi l'on veut tout le parterre libre pour les Bals & les Balets, & machines.

Le corps de ce baſtiment eſt bien du grand Roy François, mais toutes les peintures & enrichiſſemens ſont de Henry II. ſon fils, comme il apparoit par ſes Chiffres & Deuiſe.

Là eſt vn riche platfond de menuiſerie compoſé de vingt-ſept quadres octogones, embellis de leurs concauitez, d'architraues, de friſes, & de corniches ; où ſur le fond de ces quadres ſe voyent de relief, aux vns les Chiffres d'Henry II. aux autres des roſaces, & des Croiſſans entrelaſſez, auec deux grandes cartouches, où ſe liſent ces paroles en lettres d'or, *Donec totum impleat orbem*, qui eſt l'ame de la Deuiſe de ce Prince, comme le Croiſſant en eſt le corps ; & le tout bien doré & enuironné d'vne grande corniche au pourtour ſeruant d'arrachement qui termine ce platfond, vn des plus grands, & des mieux entendus qui ſoient point ailleurs.

Dans cette Salle eſt vne belle cheminée de deux ordres Dorique & Ionique, leſquels ſont ſupportez de

part & d'autre de deux Satyres de bronze, chacun de huit pieds de haut, leſquels ont ſur leurs teſtes vn grand pannier de fruits au lieu de chapiteaux, & ſont auſſi de bronze : & là ſe voyent diuers Croiſſans, auec les armes de France & des palmes & des lauriers, qui montrent encore que cét ouurage eſt du meſme Henry II.

Vn beau lambry orné des meſmes armes & de Croiſſans, enuironne ſix contreforts ou tremeaux, leſquels ſouſtiennent leſdites arcades & platfond, & qui regne tout autour de cette Salle, auec pareil enrichiſſement que deſſus.

Sur l'entrée de cette Salle eſt vn Balcon ou Pulpite de menuiſerie à parquets dorez & enrichis des meſmes ornemens que deſſus, & ſert pour mettre la Muſique.

Pour ce qui eſt des Peintures, c'eſt bien vne des belles choſes qui ſe voyent, elles ſont du deſſein du ſieur de ſaint Martin, faites à frais par le ſieur Nicolo, & compoſent diuers ſuiets & fictions des Anciens, n'y ayant point de ſuite d'hiſtoire. Entre autres Tableaux plus remarquables, il y en a huit grands, quatre de part & d'autre.

Le premier à commencer du coſté de la Cour du Donion vers le Balcon, repreſente Bacchus aſſiſté de Faunes & de Satyres, auec la Deeſſe de Ieuneſſe Hebé, & quelques Lions & Leopards, qui tous enſemble figurent les effets du vin. Quelques-vns prennent cette Peinture pour vne repreſentation de l'Automne, laquelle eſt ſur le premier tremeau entre les deux premieres arcades de cette Salle, & ſe lie auec les autres par vne cartouche, où ſont les Chiffres de Henry II. & de Diane de Valentinois, que ſouſtiennent deux enfans poſez parmy des feſtons ; & au bas de ce Tableau, comme à tous les autres, eſt vn trophée d'armes dans vn quadre ou bordure de ſtuc.

II. Peinture figurant l'Automne.

Le ſecond Tableau, & tous les ſuiuans, ſont de meſme ordre & de pareille grandeur, où ſe void en celuy-cy le Mont de Parnaſſe auec Apollon, & les neuf Muſes.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

Le troiſiéme eſt vne aſſemblée de Dieux & de Deeſſes, où danſent Iunon, Minerue, & Venus.

Au quatriéme paroit le Banquet des nopces de Thetis & de Peleus, où ſont aſſemblez les Dieux & les Deeſſes, & le petit Momus bouffon de Iupiter qui y réiouyt la compagnie, que la Deeſſe Diſcorde taſche de troubler par vne pomme d'or qu'elle y apporte, fachée de n'auoir pas eſté conuiée à ce feſtin.

Le cinquiéme, qui commence vndes coſtez de cette Salle vers le Iardin du Roy, eſt vn autre Banquet de Iupiter & de Mercure déguiſez, & traittez par Philemon & Baucis ſa femme, au refus des habitans d'vn Bourg de Phrygie, dont leur cabane & chaumiere, pour recompenſe de ce bienfait, fut changée en vn Temple, & ce Bourg & ſes habitans furent à l'inſtant ſubmergez.

III. Figure du Printemps.

AV ſixiéme eſt repreſenté le cours du Soleil en ſon zodiaque, aſſiſté du Printemps & des autres ſaiſons, auec les heures ſous figures de femmes; & Phaëton au pied du Soleil qui le ſupplie de luy donner la conduite de ſon Char, afin de ſe faire reconnoiſtre pour ſon fils. Il y en a qui croyent que ce Tableau figure le Printemps.

IV. Embleme de l'Hyuer.

SE void au ſeptiéme Vulcan, à qui Venus commande de forger des traits & des armes pour ſon fils Amour. Ce qui eſt pris par quelques-vns pour ſignifier l'Hyuer.

V. Vn autre repreſentant l'Eſté.

AV huitiéme & dernier eſt Cerés, auec quelques moiſſonneurs; où par cette Peinture peut bien eſtre repreſenté l'Eſté; ſi tant eſt que par les precedens Tableaux ſoient figurées les autres ſaiſons de l'année.

Il y a encore de ſuitte au deſſus du Balcon vne grande Peinture qui contient toute la muraille, où ſe void vn concert de Muſique d'inſtrumens.

Dans les dix arcades de part & d'autre de cette Salle ſont encore diuers Tableaux, auec leurs bordures de ſtuc, cinq à chacune arcade.

PREMIERE ARCADE.

Elle commence du coſté de la Cour du Donion, dont le premier Tableau repreſente Neptune.

Au ſecond eſt vne figure nuë, auec des enfans qui portent des fruits, que quelques-vns eſtiment eſtre la Deeſſe Pomone.

Le troiſiéme qui fait le haut de la voute & arcade, eſt vn enfant qui s'égaye dans l'air.

Au quatriéme ſe voyent des Naiades parmy les eaux.

Et le cinquiéme eſt la figure de Thetis.

DEVXIESME ARCADE.

Le premier Tableau repreſente Iupiter couché, tenant vn foudre en main.

Au deſſus eſt le ſecond Tableau, où ſe void Charon accompagné d'vn autre Nautonnier.

Le troiſiéme qui compoſe le haut de l'arcade, repreſente Mars.

Au quatriéme ſont des vieillards aſſis auec vn ieune homme.

Et le cinquiéme eſt vne figure de Iunon.

TROISIESME ARCADE.

Au premier Tableau ſe void le Satyre Pan.

Le ſecond repreſente Comus Dieu des danſes, & des feſtins nocturnes, que les Anciens figuroient auec vn flambeau en main.

Au troiſiéme dans le haut de l'arcade, paroit la Deeſſe d'Abondance.

Se void au quatriéme la figure d'Eſculape, ayant ſous ſes pieds vn ſerpent autour d'vne baguette.

Et dans le cinquiéme eſt la Deeſſe Cerés couronnée d'eſpics, & tenant en main vne corne d'abondance.

QVATRIESME ARCADE.

Hercule couché ayant ſa maſſuë auprés de luy, compoſe le premier Tableau.

Au ſecond paroit Charon, ayant à ſes pieds Cerbere ſon chien à trois teſtes.

Celuy du haut de l'arcade, qui eſt le troiſiéme Ta-

bleau, repreſente le Sommeil ſous la figure d'vn vieillard dormant.

Au quatriéme ſont figurez Saturne & Mercure.

Et le cinquiéme repreſente Deianire femme d'Hercule, tenant la chemiſe empoiſonnée de cét Heros de l'Antiquité.

CINQVIESME ARCADE.

Au premier Tableau ſe void Adonis couché.

Le ſecond repreſente deux vieillards qui ſont couchez.

Dans le troiſiéme, au haut de l'arcade, eſt vn petit enfant.

Le quatriéme eſt vne figure ſeule, laquelle a vn coq à ſes pieds, que l'on prend pour la Vigilance.

Et au cinquiéme ſe void vne repreſentation de Minerue.

SIXIESME ARCADE.

Elle commence prés la cheminée du coſté du grand Iardin, dont le premier Tableau repreſente Venus auec Cupidon.

Plus haut au ſecond Tableau, paroit Narciſſe qui ſe mire dans vne Fontaine.

Au troiſiéme, qui fait le fond de l'arcade, eſt Iupiter ſous la forme d'vn Aigle qui enleue Ganimede.

Suit le quatriéme, où ſe void la Deeſſe Bellonne.

Et le cinquiéme eſt vne figure de Mars couché, & dormant.

SEPTIESME ARCADE.

Au premier Tableau eſt dépeinte vne Naiade parmy les eaux.

Le ſecond repreſente Amphion.

Dans le troiſiéme eſt vn vieillard tenant vn rets.

Au quatriéme ſont deux autres figures, l'vne d'vn vieillard, & l'autre d'vn ieune homme, tous deux couchez ſur vn Lion; que l'on peut prendre pour vn embleme repreſentant l'Aſſeurance.

Et le cinquiéme eſt Neptune appuyé ſur vn Dauphin.

HVITIESME ARCADE.

Dans le premier Tableau eſt repreſenté Hebé Deeſſe de la ieuneſſe, laquelle tient vne coupe en main, ayant pluſieurs vaſes auprés d'elle, ainſi figurée par les Poëtes, qui feignent que c'eſt elle qui verſe à boire aux Dieux dans leurs feſtins.

Au ſecond ſont deux vieillards aſſis.

Le troiſiéme eſt la figure de Ianus tenant vn flambeau en main.

Puis au quatriéme ſe voyent quelques Nymphes & Naiades.

Et le cinquiéme eſt Bacchus, auprés duquel eſt vn grand pannier de raiſins, & pluſieurs vaſes.

NEVFIESME ARCADE.

Le premier Tableau repreſente Cybelle, ou la Terre, ſous la figure d'vne femme qui porte vn Chaſteau ſur ſa teſte.

Dans vn autre au deſſus ſe voyent Mars & Venus.

Au troiſiéme, qui compoſe le fond de l'arcade, eſt vne figure tenant vn flambeau en main, repreſentant Hymen, ou Hymenée Dieu des nopces, & des mariages.

Se void en apres vn quatriéme Tableau, où ſont deux Cupidons couchez, & vne Nymphe toute deſolée.

Le cinquiéme eſt vne figure de Saturne couché.

DIXIESME ARCADE.

Au premier Tableau eſt repreſenté la Deeſſe Flore tenant des fleurs en main; aucuns eſtiment que cette peinture ſignifie le Printemps.

Le ſecond eſt la figure de Morphée Dieu des ſonges, ayant le Sommeil couché auprés de luy enuironné de pauots.

Suit en apres au troiſiéme Tableau vne figure de Iupiter aſſis dans vn Trône.

Au quatriéme ſont deux vieillards aſſis ayans auprés d'eux vn vaſe plein de feu, que quelques-vns pren-

nent pour vne peinture qui repreſente l'Hyuer.

Et le cinquiéme & dernier eſt Vulcan couché auprés de la fournaiſe.

Auant que finir cé Chapitre, ie m'arreſteray vn peu ſur le narré de deux Tableaux qui ſont en haut au coſté de la cheminée de cette Salle. Où en l'vn à main droite eſt repreſenté le combat d'vn homme auec vn Loup Ceruié, que l'on tient eſtre vne hiſtoire veritable d'vn Gentilhomme, lequel condamné à mort pour crime, fut receu en l'offre qu'il fit de combattre cette furieuſe beſte qui couroit la campagne és enuirons de cette foreſt, & auoit deſia deuoré pluſieurs perſonnes, & cauſé de grands maux : ce Gentilhomme ayant eu aſſeurance de ſa grace dés auſſi toſt qu'il auroit garenty le pays, & tué ce dangereux animal, executa heureuſement ſon entrepriſe. Or ce qui fait croire ce combat veritable, outre le commun bruit, c'eſt que cét homme eſt reueſtu, non à l'antique, & d'vne maniere qui reſſente la fable, mais en habit tel que l'on portoit il y a enuiron cent ou ſix vingts ans, auec vne eſcoupette ſous vn bras & vne épée en la main, de laquelle il tuë cette monſtrueuſe beſte.

VI. Hiſtoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruié.

Et ie ne ſçay ſi ce n'eſt point de là qu'vn Autheur moderne ait pris occaſion de vouloir faire paſſer vn conte fabuleux pour vne verité, qu'il décrit en cette ſorte, diſant ; Que le grand Roy François ayant appris qu'il y auoit dans cette foreſt de Fontainebleau vne monſtrueuſe beſte, qui eſtoit vn ſerpent de dix-huit pieds de long, qui ſe cachoit dans les rochers, & auoit défait pluſieurs perſonnes, laquelle ne paroiſſoit point que quand elle n'en voyoit qu'vne ſeule : ce qui ayant eſté rapporté au Roy, il voulut auoir le plaiſir de combattre luy ſeul ce ſerpent ; & que pour cét effet il auoit exprés fait fabriquer des armes complettes qui ſe fermoient à reſſort ſur les braſſars, taſſetes, cuiſſars, & habillement de teſte, leſquelles, dit cét Autheur, ſe voyent encore à preſent parmy les armes du Roy : mais qu'vn

Morin en ſes Antiquitez du Gaſtinois.

Gentilhomme l'en ayant accommodé d'autres toutes couuertes de raſoirs en pluſieurs endroits, ce ſerpent l'eſtant venu attaquer, & entortiller de ſa queuë & replis, il ſe trancha en pieces. Diſcours & narré fabuleux s'il en fut iamais mis en auant, auec auſſi peu d'apparence de verité, que peu de iugement : outre qu'il n'eſt pas vray ce qu'il dit, que ces armes ſont icy gardées pour marque de ce combat ; non plus ce qu'il adioute encore parlant de ce Lieu, que le Roy a vn Cabinet dans cette foreſt où ſont les ſtatuës & figures d'Alexandre le Grand, de Iules Ceſar, de Demoſthene, & de Ciceron, toutes au naïf, & faites de leur temps. Ce que i'ay crû eſtre à propos de rapporter icy, afin que la poſterité ne s'arreſte point en la croyance de tels diſcours fabuleux.

VII. Autre combat remarquable.

L'autre & dernier Tableau de cette Salle, eſt encore vn combat d'vn homme contre vn ſanglier d'vne monſtrueuſe & furieuſe grandeur, que l'on reconnoiſt aſſez n'eſtre qu'vne hiſtoire à plaiſir ; veu que celuy qui attaque cét animal eſt veſtu à l'antique, & plus grand que le naturel, & qu'il y a apparence auoir eſté dépeinte en ce lieu, pour répondre & accompagner ce premier, & que ie crois figurer vn Hercule qui terraſſe d'vn épieu le ſanglier d'Erymanthe.

Sortant de cette Salle pour aller en celle des Gardes du Corps, l'on trauerſe vne Chambre, qui ſert maintenant de paſſage, laquelle a eſté autrefois vne des plus belles qu'il y eut point icy. Là ſont encore quelques Tableaux peints à frais par le ſieur Nicolo, du deſſein du ſieur de ſainct Martin : ils ſont tous ornez de bordures de ſtuc, auec pluſieurs figures de femmes grandes comme le naturel ; où en ces Tableaux ſont repreſentées quelques actions memorables d'Alexandre le Grand.

VIII. Tableaux figurans les geſtes d'Alexandre.

En l'vn ſe void comme il dompte ſon cheual Bucephale ; en l'autre comme il ſe dompte luy meſme, donnant en mariage au Peintre Apelles Compaſpé, vne de ſes Dames plus fauories.

Iustinus lib. 2.

Puis en vn autre qui eſt ſur la cheminée, eſt dépeinte l'hiſtoire de Thaleſtris Reyne des Amazones, qui vient trouuer Alexandre ſur le grand recit qu'elle auoit appris des faits tous heroïques de ce Prince.

Plutarch. in Alexandro, & Quintus Curtius lib. 59. de rebus Alexandri.

Là ſe void encore l'eſtime qu'il faiſoit du Poëte Homere, lors que pour tout butin de pluſieurs richeſſes qu'il ſe pouuoit promettre de toutes ſes conqueſtes, il ſe contenta des œuures & poëſies de ce Prince des Poëtes Grecs, leſquelles au meſme temps il renferma dans vn Cabinet ou petit coffre trouué parmy les meubles de Darius, eſtimé cent quatre vingts mille talens.

Reſtent encore en cette Chambre quelques autres Tableaux, dont les iniures du temps en oſtent preſque entierement la connoiſſance, tant ils ſont gaſtez.

DE LA GRANDE GALERIE, OV EST dépeint l'Odiſſée, ou Trauaux d'Vliſſe.

CHAPITRE IX.

I. La longueur, largeur, & enrichiſſemens de cette Galerie.
II. Elle a eſté baſtie ſous François I.
III. Ses Peintures faites ſous pluſieurs Roys.
IV. Tableaux de cette Galerie, ouurage ſingulier des ſieurs de ſaint Martin, & de Nicolo.
V. Cinquante huit Tableaux, dont les ſuiets ſont tirez du Poëte Homere.

EN continuant l'ordre que i'ay propoſé, & gardé iuſques icy, de traitter des ouurages de cette Maiſon Royale ſelon leur ancienneté, & non pas ſelon la ſuite qu'elles ont dans le total de ce Chaſteau: il eſt queſtion maintenant de parler de la grande Galerie, laquelle eſt bien ſans contredit vne des plus rares pieces de l'Europe, tant pour la richeſſe de ſes Pein-

tures, que des autres diuerſes choſes qu'elle contient.

Et ſi l'on a admiré autrefois l'art & l'induſtrie de cét Ancien, qui ſur l'eſcorce & l'eſtenduë d'vne petite noix y ſceut comprendre & décrire l'Iliade d'Homere; ou ſi l'on a fait auſſi grand cas de cét autre ouurier, qui dreſſa vn nauire auec ſes mats, ſes antenes, ſes voiles, ſes gumenes, & le reſte de ſon équipage, le tout ſi artiſtement trauaillé, qu'vne mouche à miel le couuroit facilement de ſes aiſles : il faut franchement aduoüer que cette Galerie merite autant & infiniment plus d'eſtre conſiderée & admirée que ces vains petits ouurages, puiſque celuy-cy eſt autant vtile & agreable dans ſa vaſte eſtenduë, que ceux-là ſembloient inutils pour leur petiteſſe.

I. La longueur, largeur, & enrichiſſemés de cette Galerie.

OR la longueur de cette Galerie eſt de ſeptante ſix toiſes, & la largeur de trois.

Elle eſt voutée en berceau, & en ſa voute ſont pluſieurs & diuers compartimens de ſtuc, enſemble quantité de bordures dorées, & autres enrichiſſemens de relief, auec quelques figures; le tout qui accompagne diuers Tableaux; outre vne infinité de moreſques, croteſques & arabeſques.

II. Cette Galerie baſtie ſous François I.

LE corps de ce baſtiment eſt entierement du Roy François I. lequel il edifia l'an mille cinq cens vingt-huit; mais la pluſpart des ornemens ne ſont pas de luy. Il paroiſt qu'il a bien commencé l'ordre des compartimens de la voute iuſques à prés de la moitié; ce qui ſe reconnoiſt par les Salamandres, & par les Chiffres de ſon nom qui s'y voyent : mais il eſt euident auſſi que ç'a eſté Henry II. ſon fils qui a continué le reſte, ainſi qu'il ſe verifie par les Croiſſans & par ſes Chiffres, & de la Ducheſſe de Valentinois ſa fauorie. Où Charles Neufiéme y a contribué auſſi quelque choſe, comme il y a apparence, en ce que tout à l'extremité de cette voute & Galerie le Chiffre de ſon nom y paroiſt, ſçauoir vn K.

III. Ses Pein-

MAIS Henry le Grand l'a merueilleuſement em-

tures faites sous plusieurs Roys.

belly, & s'en peut dire le Restaurateur, puisque l'ayant trouuée en vn estat qui menaçoit de ruine cette œuure incomparable, que les mouuemens des troubles & des guerres ciuiles auoient laissée comme à l'abandon, il a reparé ces defauts; & de plus l'a orné d'vn lambry peint auec plusieurs Camaieux, ainsi qu'il se verifie par les lettres suiuantes de son nom H. IV. D. G. F. R. Il a pareillement fait orner cette Galerie de tous les Emblemes ou Deuises qui se voyent à chacun costé des feneſtres, dont ie me reserue à parler cy-apres en vn Chapitre exprés, pour traitter maintenant de ses rares Tableaux, plus admirables en l'art & dans leur dessein, que dans l'apparence du colori, que les iniures du temps ont de beaucoup terni.

IV. Tableaux de cette Galerie, ouurage singulier des sieurs de saint Martin & de Nicolo.

ET pour en sçauoir le prix & le merite, il suffit de dire que c'est vn des plus beaux & des plus excellens ouurages qui soient sortis du dessein du sieur de saint Martin, que le sieur Nicolo a parfaitement bien peints à frais; contenant cinquante sept Tableaux de six pieds & demy de haut, & huit de large, auec chacun leur bordure de stuc, & plusieurs beaux & diuers ornemens dorez.

En ces Tableaux est artistement representée l'histoire des Trauaux d'Vlisse à son retour du siege de Troye, dont le suiet est tiré de l'Odissée d'Homere : où au iugement de tous les plus intelligens en l'art de Peinture, il n'y a Tableau qui ne soit vne merueille & vn riche tresor, qui sert aussi tous les iours à plusieurs d'vne escole tres-parfaite, pour rendre & sçauans & bien instruits non seulement en cét Art tous ceux qui y estudient, mais encore qui porte coup & enseigne doctement tous ceux lesquels en considerent l'histoire, & le sens moral qui s'en peut tirer.

Et si cette histoire est plus fabuleuse que veritable, (comme plusieurs estiment) à tout le moins est-il asseuré, que le Poëte qui l'a si parfaitement décrite, a eu intention de representer par là les mœurs & les nobles

qualitez d'vn grand Prince, & d'vn Heros illuſtre ; tel qu'il fait voir Vliſſe, pour ſeruir de patron & d'inſtruction à tous les autres.

I. Le premier Tableau commence à l'entrée de cette Galerie du coſté du Iardin des Pins, où paroiſt l'embraſement de la ville de Troye par les Grecs, en ſuite dequoy ils remontent en leurs vaiſſeaux tous victorieux pour retourner en leur pays.

I. Cinquante huit Tableaux, dõt les ſuiets ſont tirez du Poëte Homere.

II. Au ſecond eſt Vliſſe qui ſacrifie aux Dieux, tant pour l'heureuſe iſſuë de ſon entrepriſe, que pour les inuoquer de luy eſtre fauorables à ſon retour.

III. Le troiſiéme repreſente le mauuais traittement que receut Vliſſe eſtant embarqué auec ſes compagnons, où la mer leur fut ſi contraire, que leur vaiſſeau agité des vents & des flots par Neptune, les penſa tous perdre.

IV. Vliſſe deſcendu à terre prend la ville des Cyconiens qu'il met au pillage, où ſont tuez pluſieurs de ſes compagnons ; qui eſt le ſuiet du quatriéme Tableau. Les autres ſuiuent ſelon la deſcription, l'ordre & les chiffres mis cy-apres.

V. L'orage de la mer ayant ietté Vliſſe en la coſte des Lotophages, il y enuoye quelques-vns de ſes compagnons, que la douceur des fruits qu'ils y mangent charme de telle ſorte, qu'ils en oublient leur patrie ; mais qu'il range ſi bien à la raiſon, qu'il les contraint de retourner en ſes vaiſſeaux.

VI. L'Iſle des Cyclopes où aborde Vliſſe, & où il boit en vne belle fontaine, tandis que ſes gens vont à la chaſſe aux cheures ſauuages, eſt l'argument du ſixiéme Tableau.

VII. En celuy-cy Agamemnon arriuant en ſon pays en baiſe la terre, tout ioyeux de s'y voir heureuſement de retour.

VIII. Vn banquet funeſte où Agamemnon eſt tué par Egiſthe, & Caſſandre par Clytemneſtre, eſt le ſuiet du huitiéme Tableau.

IX. Vliſſe auec quelques-vns de ſes compagnons paroiſt au neufiéme, ayant pris terre en la demeure du Geant Polypheme, pour y apprendre les mœurs, & le gouuernement de ceux du pays.

X. Icy ſe void comme Vliſſe creue l'œil à Polypheme apres l'auoir enyuré.

XI. Vliſſe auec ſes compagnons trouue l'inuention de fuir la rage de Polypheme, & ſe ſauuer de ſes mains, s'eſtans liez ſous ſes moutons.

XII. Polypheme dépité de ce que Vliſſe, & ſes gens s'eſtoient enfuis, les maudit, & iette vn rocher apres eux.

XIII. Vliſſe s'eſtant rafraichy en Eolie pendant quelques iours remonte en ſes vaiſſeaux, ayant receu d'Eolus Roy de cette contrée vne peau de bœuf, où eſtoient enfermez les vents.

XIV. Paroiſt en ce Tableau le vent Zephyre qui ſouffle fauorablement les vaiſſeaux d'Vliſſe.

XV. Icy les vents continuënt leur faueur enuers Vliſſe, & ſes compagnons.

XVI. Les gens d'Vliſſe ayans ouuert par indiſcretion la peau où eſtoient enfermez les vents, de là s'en enſuit vne furieuſe tempeſte.

XVII. Vliſſe à ſon grand regret void deux de ſes compagnons mangez par le Roy des Loſtrigons.

XVIII. Vliſſe apres s'eſtre ſauué du pays des Loſtrigons, arriue & prend terre au pays des Æiens, qui eſtoit la demeure de Circé.

XIX. Quoy que les enchantemens de Circé ſoient grands, Vliſſe toutefois ſçait s'en garentir par le moyen de la racine de Molli, dont il vſe par le conſeil de Mercure; qui eſt le ſuiet du dix-neufiéme Tableau.

XX. Apres qu'Vliſſe eut long-temps demeuré chez Circé, il prend congé d'elle, en ayant receu des boucs noirs, pour en faire boire le ſang aux Eſprits & Manes dans les Enfers.

XXI. Vliſſe nauige & puis prend terre, d'où par le

conſeil

conſeil de Circé il deſcend aux Enfers.

XXII. En ce Tableau ſe void comme Vliſſe fait tuer des boucs noirs pour les ſacrifier à Pluton.

XXIII. Apres que le Deuin Tyreſias a beu du ſang des boucs noirs, il conſeille Vliſſe ce qu'il doit faire pour ſon heureux retour.

XXIV. Vliſſe void Hercules aux Enfers, auec lequel il s'entretient quelque temps; & là eſt touché de pitié ſur les triſtes obiets de pluſieurs choſes qu'il y rencontre.

XXV. Vliſſe à ſon retour des Enfers va reuoir Circé, & luy diſant adieu, bruſle chez elle à ſon depart le corps d'Elpenor.

XXVI. Vliſſe paſſant le deſtroit de Scylle, & de Charybde, ſix de ſes gens y ſont mis à mort par de furieux Dragons; en ſuitte dequoy il fait rencontre des Syrenes, dont il éuite les charmes, ſe faiſant lier au mats de ſon vaiſſeau.

XXVII. Les compagnons d'Vliſſe tandis qu'il dormoit, preſſez de la faim ayans dérobé les bœufs du Soleil, ils furent tous ſubmergez, luy ſeul excepté.

XXVIII. Ce Tableau repreſente comme Vliſſe ayant euité le naufrage où perirent ſes compagnons, il fut ietté en l'Iſle d'Ogigie, où il ſeiourna huit ans chez la Nymphe Calipſo charmé de ſon amour; mais enfin à l'inſtance de Minerue, Iupiter enuoya Mercure faire commandement à cette Nymphe de ne plus retenir dauantage ce Prince Grec; à quoy ſe voyant contrainte elle prend le ſoin de luy faire dreſſer vn vaiſſeau pour ſon depart.

XXIX. Apres quelque ſeiour qu'Vliſſe eut fait chez le Roy Alcinous, il prend congé de luy, puis s'embarque pour aller à Ithaque.

XXX. Vliſſe endormy eſt mis en ſon pays par les Phraciennes.

XXXI. Icy paroiſt Minerue, qui aſſeure Vliſſe qu'il eſt arriué en ſa Patrie, en reconnoiſſance dequoy il en baiſe la terre.

XXXII. Se void encore icy Minerue, qui apparoiſt derechef à ce Prince Grec, mais ſous la forme de ſon fils Telemachus.

XXXIII. Vliſſe ayant ſceu l'affection de ſon Porcher Eumée, ſe donne enfin à connoiſtre à luy.

XXXIV. Le ſuiet du trente quatriéme Tableau, eſt comme Vliſſe reueſtu en gueux accompagné d'Eumée ſon Porcher, s'achemine en ſon logis, où il eſt reconnu par ſon Chien Argus.

XXXV. Vliſſe eſtant à la porte de ſa maiſon y reçoit l'aumoſne d'vne ſeruante.

XXXVI. L'on void en ce trente ſixiéme Tableau comme Vliſſe eſt traitté en gueux par ceux qui recherchoient ſa femme Penelope.

XXXVII. Vn certain gueux nommé Irus s'eſtant voulu ioüer à Vliſſe deuant ſa maiſon, eſt par luy terraſſé, & chaſtié comme il meritoit.

XXXVIII. Paroiſt en ce Tableau Minerue, qui donne conſeil à Vliſſe de bander l'arc que ſa femme Penelope deuoit preſenter à ceux qui la recherchoient.

XXXIX. L'adreſſe d'Vliſſe ſe fait icy aſſez connoiſtre, tirant auec vne grande iuſteſſe au trauers de certaines boucles que l'on auoit exprés plantées.

XL. Ce Tableau repreſente comme Vliſſe ſe donne à connoiſtre à ceux qui recherchoient Penelope ſa femme, & au meſme temps perce d'vn trait de ſon arc Antinous banquetant.

XLI. Vliſſe apres s'eſtre fait armer eſtant accompagné de Telemachus, Eumée & Philexius, fait vne iuſte vengeance de ceux qui auoient recherché ſa femme.

XLII. Il ne paroiſt en ce Tableau qu'vne iuſte punition; d'vn coſté les pourſuiuans de Penelope qu'Vliſſe auoit tuez; & de l'autre les ſeruantes de cette ſienne femme, leſquelles ſont toutes éplorées attendans le chaſtiment qu'il en vouloit faire, pour l'auoir voulu ruiner ſous pretexte de la ſeruir.

XLIII. L'on void icy Vliſſe qui ſe laue les mains, apres auoir fait pendre douze ſeruantes de ſa femme.

XLIV. Le Peintre n'a rien obmis de tout ce qui ſe deuoit en ce Tableau, pour y faire paroiſtre comme Euriclée nourriſſe d'Vliſſe vient donner aduis à Penelope du retour de ce Prince ; ce qui oblige auſſi toſt ſes domeſtiques à luy venir baiſer les mains, & le reconnoiſtre.

XLV. Minerue témoigne en ce Tableau le ſoin qu'elle prend d'Vliſſe, l'ornant & l'embelliſſant pour le rendre agreable à ſa femme.

XLVI. On remarque en celuy-cy les careſſes & embraſſemens de Penelope enuers ſon mary.

XLVII. Paroiſſent icy Vliſſe & Penelope, que leurs domeſtiques conduiſent allans coucher.

XLVIII. Eſtans couchez, Vliſſe raconte ſes auantures à Penelope.

XLIX. L'on reconnoiſt en ce Tableau les inquietudes & apprehenſions qu'a Penelope ſi Vliſſe eſt ſon mary.

L. Minerue vient releuer de doute Penelope, & l'aſſeurer qu'Vliſſe eſt tel qu'il ſe dit.

LI. Vne grande nuée de la part de Minerue enuelope Vliſſe allant viſiter ſon pere Laërtes, où ce Prince ne va pas ſeul, mais eſt accompagné de ſon fils Telemachus, d'Eumée & Philexius.

LII. Tandis qu'Vliſſe va trouuer ſon pere en ſon Iardin, il ſe décharge de ſes armes qu'il donne à Eumée, & l'enuoye deuant preparer le diſner.

LIII. Se void icy d'vne part les careſſes que fait Vliſſe à ſon pere ; & de l'autre comme ils s'entretiennent de quelques fruits particuliers de ce Iardin.

LIV. Si toſt que les parens d'Vliſſe apprennent ſon retour, ils le viennent ſaluer au logis de ſon pere.

LV. Vliſſe ayant tué ceux qui recherchoient Penelope, icy l'on met leurs corps en terre.

LVI. A l'occaſion de la mort des pourſuiuans de Pe-

nelope, ceux d'Ithaque ſe ſouſleuent, & viennent les armes en main attaquer Vliſſe en la maiſon de ſon pere.

LVII. Les mutinez contre Vliſſe s'appaiſent, voyans le ſecours & l'aſſiſtance qu'il a de Minerue & de Iupiter.

LVIII. Enfin en ce dernier Tableau, apres tant de trauerſes, Vliſſe eſt reconnu Prince d'Ithaque, & ſes ſuiets pacifiez & humiliez luy viennent rendre hommage.

Voila pour ce qui eſt des principaux Tableaux de cette grande Galerie. Les deux autres Chapitres ſuiuans fourniront le reſte de ſes ornemens, & enrichiſſemens.

DE QVELQVES TABLEAVX QVI ſont à la voute de la grande Galerie, & particulierement de ceux où ſe void la reddition des Villes du Havre de Grace, & d'Amiens.

CHAPITRE X.

I. Quatorze grands compartimens compoſent la voute de cette Galerie, auec diuers ornemens.
II. Le banquet des Dieux & des Deeſſes icy repreſenté.
III. Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.
IV. Table de marbre contenant le narré de la priſe & repriſe dudit Havre.
V. Henry le Grand reprend Amiens.

I. Quatorze grands cõpartimens compoſent la voute de cette Galerie, auec diuers ornemens.

LA voute de cette Galerie eſt compoſée de quatorze grands compartimens de ſtuc ; dans leſquels, comme il a eſté deſia remarqué cy-deſſus, ſont pluſieurs Tableaux auec leurs bordures, & autres ornemens : le tout en ſi grand nombre, & qui repreſentent tant de diuers ſuiets & fictions des Anciens, qu'il ſeroit difficile d'en faire la deſcription, à moins que d'y

employer vn long temps. C'eſt pourquoy i'ay crû qu'il ſuffiroit, & ſeroit plus à propos d'en remarquer ſeulement les plus rares, & principaux.

Le premier entre autres conſiderable, ſe void au milieu de cette Galerie au bas de la voute, lequel eſt du ſieur de ſainct Martin, comme auſſi les deux autres ſuiuans.

II. Le banquet des Dieux, & des Deeſſes, icy repreſenté.

LA eſt repreſenté le banquet des Dieux & des Deeſſes, qui eſt vn fort grand Tableau, & vne piece tres-rare.

Au ſecond peint dans le haut de la voute, eſt vne danſe des Deeſſes.

Et le troiſiéme repreſente le mont de Parnaſſe auec Apollon, & les neuf Muſes : tous de pareille grandeur que le premier, & qui eſt à l'oppoſite de celuy-là.

Il y a de plus à l'entrée de la porte, & de meſme coſté deux autres Tableaux, qui ſont Flora & Cerés : & tout au bas de cette Galerie de part & d'autre de la cheminée, ſe voyent encore Bacchus & Saturne, de meſme deſſein que les precedens ; & que quelques-vns eſtiment repreſenter les quatre Saiſons de l'année.

III. Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.

MAIS ce qu'il y a outre ceux-cy de remarquable, eſt le Tableau qui eſt au fond ſur l'entrée de la porte, où ſe void la reddition de la ville du Havre de Grace par les Anglois au Roy Charles IX. & là paroiſt ce Prince en ſon Thrône, & les habitans à ſes pieds, qui auec de grandes ſubmiſſions luy en preſentent les clefs. Cét ouurage eſt pareillement du ſieur de ſainct Martin. Au bas il y a vne table de marbre noir ſouſtenuë de deux grandes figures de relief, où en lettres d'or ſont grauées les paroles ſuiuantes, qui rancontent le ſuiet de ce Tableau.

D. O. M.

IV. Table de marbre cõtenant le narré de la

Cùm per occaſionem ciuilium armorum & ob impuberem Principis ætatem, quibus tota ferè Gallia exarſerat, Elizabetha Anglorum Regina, Portum oppi-

prise, & reddition dudit Havre.

dúmque Gratiæ, quod est ad ostium Sequanæ positum, natura, manúque munitissimum, insigni fraude occupasset, firmissimóque præsidio teneret; Auspiciis Caroli Noni Christianissimi Regis, consilióque & prudentia singulari Catharinæ Matris Reginæ, paucis diebus oppugnari, summa vi cœptum, deditione receptum est. Anno M. D. LXIII.

Voicy la traduction de cét écrit.

Elisabeth Reyne d'Angleterre sur l'occasion des guerres ciuiles, qui auoient presque tout embrasé la France, & à raison du bas aage de son Prince, s'estant emparée par vne insigne fraude, du Port & de la Ville du Havre de Grace à l'emboucheure de la riuiere de Seine, laquelle est tres-bien fortifiée par la nature du lieu, & par l'art, où elle tenoit vne puissante garnison; enfin par les heureux Auspices du Roy tres-Chrestien Charles IX. & par le conseil & singuliere prudence de la Reyne Catherine sa mere, cette place vigoureusement combatuë peu de iours apres a esté prise, & renduë, l'an mille cinq cens soixante trois.

V. Henry le Grand reprend Amiens.

A l'autre bout de cette Galerie est encore vn Tableau de pareille grandeur que le precedent, qui est du feu sieur du Bois, dans lequel est representé Henry le Grand à cheual, & le siege & la reddition de la Ville d'Amiens en son obeyssance; où il fit paroistre que si l'Espagnol par surprise s'estoit emparé de cette Ville, il l'en auoit sceu chasser par sa valeur & son courage, laissant la honte à ses ennemis de n'auoir pû conseruer cette Place, & acquerant par ce moyen vn trophée immortel, d'auoir dompté & mis à la raison cette superbe Nation : ce qui a donné suiet à vn excellent Poëte, de faire ces vers à la memoire de cét illustre Monarque.

Le sieur Bertaud.

Si iamais quelque Prince habitant icy bas
Merita que son peuple adorast sa vaillance,
C'est le Roy si fameux, & si craint és combats,
Que les Cieux ont donné pour Monarque à la France.
Nul ne peut sans merueille entendre auec quel heur,

De ſes ſuiets captifs la chaiſne il a coupée,
Et par combien d'effets de prudente valeur,
Ses mains ont obligé ſon Sceptre à ſon eſpée.
La gloire des lauriers qui luy ceignent le front
S'eſleuoit bien deſia iuſques aux voutes celeſtes,
Et ſembloit que du monde éclairant tout le rond,
Rien ne pût augmenter le luſtre de ſes geſtes.
Mais plus clair que iamais il reluit auiourd'huy,
D'auoir repris par force, & remis en franchiſe,
Cette ville imprenable à tout autre qu'à luy,
Que le fier Eſpagnol nous rauit par ſurpriſe.

DES EMBLEMES, OV DEVISES, QVI ſont en ladite grande Galerie.

CHAPITRE XI.

I. Le preſent Chapitre eſt vne continuation des merueilles de la grande Galerie.
II. Emblemes au nombre de 85.
III. Marque de generoſité, que de pardonner à plus foible que ſoy.
IV. La vigilance tutrice des Royaumes.
V. Le peché traiſne apres ſoy le repentir.
VI. Symbole de la Fidelité.

COMME les fleuues & les ruiſſeaux ſortent du ſein de la mer, ainſi que de leur ſource & de leur origine, pour faire paroiſtre les merueilles de ce vaſte Element par la communication & l'abondance de ſes eaux: de meſme ce Chapitre, & le precedent ſortent des diuerſes raretez de cette grande Galerie, comme d'vn Ocean & profond, & fertil, dont les richeſſes à peine peuuent eſtre exprimées. Où apres celles que i'ay deſia fait voir, il faut maintenant parler des autres qui reſtent, leſquelles ſont diuers Emblemes, ou Deuiſes, au nom-

Omnia flumina intrant in mare, & mare non redundat. Ad locum vnde exeunt flumina reuertuntur, vt iterũ fluant. Eccleſiaſtæ cap. 1. verſ. 1.

I. Le preſent Chapitre

est vne continuation des merueilles de la grande Galerie.

bre de quatre-vingts cinq, que ie rapporteray icy comme elles sont dépeintes, & qu'elles se suiuent en ladite Galerie, à commencer à l'entrée de la porte du costé de la Cour du Cheual blanc.

I. Vn Cupidon assis au milieu d'vne fontaine enuironné de flammes, auec ces mots : *Nostros non deleat ignes.*

II. Vne femme en posture de marcher ayant vn casque en teste, & portant à chaque bras vne colomne, auec cette inscription : *Nusquam meta meis.*

III. Vne femme reuestuë d'vne belle robe, estant droite, & portant sur sa teste vn vase tout percé, d'où l'eau découle ; & là se lisent ces paroles : *Vero finis non vllus amori.*

IV. Vn petit Amour assis sur vn rocher, tenant de la main droite des éponges, s'efforçant d'épuiser vne fontaine, & de l'autre main pressurant ces éponges, où sont ces deux mots : *Labor irritus.*

II. Emblemes au nombre de 85.

V. Vne fille ayant vn voile de nauire attaché par vn bout à sa teste, & l'autre à ses pieds, portant sous vn bras vn fagot de branches d'oliue, & de palmes, & autant à ses pieds, auec cette Deuise : *Et pacem & prælia curo.*

VI. Vn Cupidon mettant deux flambeaux ardens en vne fontaine, s'efforçant de les esteindre, mais ne peut; où sont écrites ces paroles: *Meus haud extinguitur ignis.*

VII. Vn autre Cupidon ayant vn pied sur vn rocher, & de sa main droite écrasant vn Scorpion sur son genoüil blessé. Là se lisent ces deux mots : *Mors & vita.*

VIII. Vn ieune homme tout nud couché sur vn rocher au bord de la mer, ayant vn Dauphin à son costé, tous deux comme morts, auec telle Deuise : *Tales in amore beati.*

IX. Vn Cupidon assis sur vn coq, auec tel dicton: *Nihil Amore vigilantius.*

X. Deux flammes fort lumineuses dans des nuées au dessus d'vne mer. Au bas est cette inscription : *Splendent fœliciter ambo.*

XI.

XI. Les trois teſtes de Gerion, ſur leſquelles eſt appuyée la maſſuë d'Hercules, où au deſſus ſont trois eſtoilles, auec ces paroles : *Virtute & numine fretus.*

XII. Vne Tortuë qui chemine vers vn terme, où ſe voyent ces mots : *Tandem perueniam.*

XIII. Vn Soleil auec vn globe au bas, enuironné de lumiere & de nuage, dont telle eſt l'inſcription : *Sic lumen ab vmbra.*

XIV. Vn bras ſortant d'vne nuée, qui tient vn ioug enuironné de fleurs de Lys, eſtant au deſſus de pluſieurs montagnes ; où ſe liſent ces paroles : *Iuga ſub iuga mittet.*

XV. Cupidon allumant vn flambeau aux rayons du Soleil auec vn miroir ardent, & de ce brandon en allume des branchages qui ſont ſur vn Autel ; auec ces mots : *Proprios ſibi ſuſcitat ignes.*

XVI. Vn petit Dieu d'Amour poſé ſur vn piedeſtal, tenant vn flambeau de la main gauche, & de la droite vne couronne de laurier ; où ſe void ce dicton : *Firmo nihil obſtat amori.*

XVII. Vne Cypris aſſiſe ſur vne roche, tenant à ſa main droite vne branche de laurier, de la gauche vne branche de myrrhe, deux pigeons à ſes pieds ; & vne eſtoille au deſſus de ſa teſte ; auec cét écrit : *Virtutem atque aſtra ſequetur.*

XVIII. Vn ieune homme qui ſe brûle ſur vn bucher, & vne fille qui ſemble ſe ietter dans ce meſme feu ; dont telle eſt l'inſcription : *Caſtus trahit ignis in ignes.*

XIX. Vne fille tenant vne branche d'oliuier de la main gauche, & de la droite ſouſtenant vn pillier, auec cette Deuiſe : *Pax lapſa reponit.*

XX. Vne Vierge qui brûle ſur vn bucher, auec des vaſes & des branches de roſier, au deſſus duquel eſt vne Aigle qui fond ſur ce bucher pour y

brûler auſſi ; où ſe voyent ces paroles : *Amor morte fortior.*

XXI. Vne Pallas ſon caſque en teſte, laquelle eſt bleſſée au cœur d'vne fléche que l'Amour luy a tiré ; le dicton eſt tel : *Nec virtus amore peccat.*

XXII. Vn Capitaine qui tient de la main gauche vn rameau de laurier, duquel il ombrage des ſoldats qui ſont à ſes pieds, & a l'autre main eſtenduë ; dont l'inſcription porte ces mots : *Qua vicit, victos protegit ille manu.*

XXIII. Vn Hercule qui tient ſa maſſuë, & foule aux pieds vne Fortune, auprés de laquelle paroiſt rompu ſon voile & ſa rouë ; & pour dicton porte ces paroles : *Sortem virtute ſubegit.*

XXIV. L'Amour enchaiſné par vn pied à vne roche, & vn Soleil qui rayonne ſur luy ; où ſont ces mots: *Tua lumina, mea ſola fata.*

XXV. Vne femme qui tient de la main droite vne branche de laurier, & de l'autre vne branche de cyprés ; ayant cette inſcription : *Victoriam mors vel honeſta.*

XXVI. Vn Cupidon qui tient vne monſtre de quadran, auec cét écrit : *Solus Amor, meas metitur horas.*

XXVII. Vne plante appellée Amaranthe, laquelle eſt fleurie ; & au bas ſe liſent ces paroles : *Nunquam marceſcere videbor.*

XXVIII. Vn roſier fleury, & ces mots : *Creſcit flos, gaudia creſcunt.*

XXIX. Cupidon aſſis ſur vn aix, qui flotte ſur la mer agitée de vents, & de tempeſte : dont le dicton eſt exprimé en ces termes : *Ingenio ſeruata procellis.*

XXX. La fleur appellée Eliotrope, qui d'vn coſté eſt regardée du Soleil, & de l'autre eſt enuironnée d'vne

nuit où paroiſt la Lune, auec cette inſcription : *Obſequium nihil impedit vmbra.*

XXXI. Vn Palmier, au ſommet duquel ſont des carquois, où ſe void cét emiſtiche : *Pondera vincit Amoris.*

XXXII. Vn Lion qui tient vn Lievre entre ſes pattes, dont il ſemble ſe ioüer, & ces paroles : *Pulchrum ignouiſſe minori.*

III. Marque de generoſité, que de pardonner à plus foible que ſoy.

XXXIII. Vne grenade ſur vne couronne de laurier, & tels mots : *Vero quis finis amori.*

XXXIV. Vn Autel ſur lequel ſont des branches de laurier, & plus bas cette inſcription : *Hæc homines placátque Deos.*

XXXV. Vn oiſeau de Paradis volant, où ſont écrites ces paroles : *Quæ ſunt terrena recuſo.*

XXXVI. Vn Amour debout, à demy caché dans des lauriers, tenant vn arc en ſa main droite, & vn brandon à ſa gauche, où ſe lit ce mot : *Latet atque videtur.*

XXXVII. Vn Aigle qui regarde fixement le Soleil, auec cette inſcription : *Vlterius ſperare nefas.*

XXXVIII. Vn Amour qui tient vn caſque aiſlé, où ſe liſent ces paroles : *Amor addit fortibus alas.*

IV. La vigilance tutrice des Royaumes.

XXXIX. Vne couronne à fleurs de Lys, laquelle eſt toute enuironnée d'yeux, auec cette inſcription : *Seruat vigilantia regna.*

XL. Vn globe du monde parſemé d'étoilles, où ſe voyent les deux Poles, Arctique & Antarctique, ayant au bas ces mots : *Subdet vtrumque polum.*

XLI. Vn Myrthe entouré de Lys, & ce dicton : *Viret inter lilia myrthus.*

XLII. Vne Syrene qu'vn Roy lie par les bras ; & ſont écrits ces mots : *Venit ſub vincula Protheus.*

XLIII. Vne colomne de trophée, où au milieu ſont attachées des armes, & au ſommet vne trompette, & vn liure, là où ſe lit cette inſcription : *His fama hiſce.*

XLIV. Vn ieune garçon aiſlé, ſur lequel l'Amour frappe d'vn baſton, où eſt cét écrit: *Vitauit fulmen, non vitat Amorem.*

XLV. Vne chemiſe eſtenduë ſur vn Autel, ſur laquelle vn Cupidon met vn flambeau d'vne main, & verſe de l'eau de l'autre, auec ces paroles: *Innocuo non vritur igne.*

XLVI. Vn ieune homme habillé en chaſſeur, qui tient vne couronne de laurier au deſſus d'vn diamant poſé ſur vn petit piedeſtal, & telle inſcription: *Caſtis caſtus amor.*

XLVII. Pluſieurs vapeurs qui s'eſleuent vn peu de terre, au deſſus eſt vn Soleil, & plus bas ces mots: *Phœbo radiante faceſſent.*

XLVIII. Vn Amour dans vn globe celeſte, tenant ſon arc preſt à décocher, où eſt tel écrit: *Primúmque tenemus amorem.*

XLIX. Cupidon qui épreuue vne piece de monnoye ſur vne pierre de touche, & là ſont ces mots: *Examina nulla veretur.*

L. Vne femme qui tient vn roſier dans vn vaſe, & cét écrit: *Mea clauditur hæc ſpes.*

LI. Vn Soleil qui darde ſes rayons dans vn Croiſſant, auec tels mots: *Mox toto radiabit in orbe.*

V. Le peché traiſne apres ſoy le repentir.

LII. Vn Cupidon qui foüille dans vne ruche de mouches, leſquelles viennent auſſi toſt le picquer, tel eſt le dicton: *Comitantur furta dolores.*

LIII. Vn réchaud plein de charbons ardents que les vents ſoufflent, auec cette inſcription: *Agitatus creſco.*

LIV. L'Amour dans vn batteau où il rame, & vn Soleil au deſſus de luy, où ſe lit cét écrit: *In ſplendore tuo labor & quies.*

LV. Vne vigne entrelaſſée d'vn laurier, dont tel eſt le mot: *Caſus hærebit in omnes.*

LVI. Vn Cupidon au pied d'vn rocher enuironné d'vn Serpent qui mord ſa queuë, & vn Soleil au

dessus, où est cette inscription : *Nec cæcus nec vagus ardor.*

LVII. Vne lame entrelassée d'vne branche de laurier, & deux couronnes au bout, & ces paroles : *Suam fert vtraque laudem.*

LVIII. Vn Amour qui tient des roses, au dessus duquel est vn vent qui souffle, où à costé est vn Cameleon ; tel est le mot : *Hunc ventus, sed me spes fouet.*

LIX. Vn Cupidon qui tient vn vase plein de feu, & vn Soleil au dessus, auec cét écrit : *Puro ardet & vno.*

LX. Vn Amour qui crible des plumes, & deux mains entrelassées en alliance dans ce crible, où est cette inscription : *Nunquam labitur ista fides.*

VI. Symbole de la Fidelité.

LXI. Vn arbrisseau qui est crû au trauers d'vne muraille, auec tel écrit : *Perrumpit obstacula lentè.*

LXII. Vn Cupidon qui amasse vn cœur parmy des diamans & des perles, où sont ces paroles : *Preciosius illis.*

LXIII. Vn Amour tout de bout, les deux pieds sur vne tortuë, & tient vn flambeau renuersé, auec cette inscription : *Tutum secreta silere.*

LXIV. Vn laurier enuironné d'vn dragon, & telles paroles : *Vigilantia regna tuetur.*

LXV. Vn corcelet d'armes, du haut duquel sortent deux branches d'oliuier, où est cét écrit : *Pax floret ab armis.*

LXVI. Vne ruche, au haut de laquelle est en rond vn essein de mouches à miel, & leur Roy au milieu, & ces mots : *Plebis amor Regis custodia.*

LXVII. Vn laurier d'où pend vne horloge, & telle inscription : *Amat victoria curam.*

LXVIII. Vne main qui sort d'vne nuée, laquelle tient vn cœur couronné, & de l'autre costé vne main estenduë, au bas de laquelle, est vne mer, & ces paroles : *Cor Regis in manu Dei est.*

LXIX. Vn Amour qui portrait, & tel écrit : *Peritu-rum non ſcripſit amorem.*

LXX. Vne Lamie qui tient vn rameau en vne patte, elle eſt dépeinte à viſage de femme, & derriere de Lion; tel eſt l'écrit : *Arcani cuſtodia fida.*

LXXI. Vn champ chargé de caſques & de picques, & telle inſcription : *Dabit Deus iis quoque finem.*

LXXII. Vn Aigle fort proche du Soleil, auec ces mots : *Mens ardua tendit in aſtra.*

LXXIII. Vne Salamandre dans vn feu, & ces paroles : *Mihi dulcis amor.*

LXXIV. Vne queuë de Paon, au coſté de laquelle eſt vn Caducée, & de l'autre coſté deux fluſtes, auec cét emiſtiche : *Eloquium tot lumina claudet.*

LXXV. Vn Eliotrope épanoüy, ſur lequel rayonne vn Soleil, auec ce mot : *Mihi oritur Sol.*

LXXVI. Vne fléche qui taſche de paſſer au trauers d'vne pierre, & ces paroles : *Non frangunt obſtacula vires.*

LXXVII. Vne fléche ardente haute éleuée en l'air, & telle inſcription : *Nulla altiùs ardet.*

LXXVIII. Vne fille aſſiſe ſur vne pierre, & laquelle tient en la main droite vne palme enuironnée de lys, & en la gauche vn caſque, auec ces mots : *Manet victoria conſtans.*

LXXIX. Vn Amour qui tient deux cœurs liez enſemble, où ſe lit cét écrit : *Animos alligat æquos.*

LXXX. Vn homme armé parmy pluſieurs armes, lequel a vn coq au deſſus de ſa teſte, & tient de la main gauche vne boule au deſſus d'vn baſſin, auec ces paroles : *Decus & tutamen.*

LXXXI. Deux Cupidons, au haut deſquels eſt vn Soleil, où l'vn de ces Amours tenant vn miroir ardent brûle ſon compagnon, dont tel eſt le ſymbole : *Innocuos hinc eligit ignes.*

LXXXII. Deux Amours qui ſe tiennent d'vne main,

& de l'autre tiennent des lys ; auec cette inſcription : *Hoc fœdere lilia florent.*

LXXXIII. Vn homme couronné de laurier, qui tient vn flambeau à chaque main, leſquels ſont enuironnez de feuïllages, qu'il allume en vn vaſe plein de feu; & là ſont ces mots : *His ſunto perennes.*

LXXXIV. Deux femmes, dont l'vne foule aux pieds vne corne d'abondance, & ſemble dédaigner & reietter vn portrait que l'autre luy preſente, où eſt cét écrit: *Nec Amor, nec fallit imago.*

LXXXV. Vne femme aiſlée, qui tient deux trompettes en ſes mains, & laquelle a ſes deux pieds ſur vne Sphere ; auec cette inſcription : *Ortus Occaſibus æquat.*

DV PAVILLON ET DEPARTEMENT, dit des Poëſles, où ſont dépeints la vie, & les Trauaux d'Hercule.

CHAPITRE XII.

I. Ce Pauillon eſt le logement des Reynes Meres, baſty ſous François I.
II. Ouurage ſous Henry II.
III. Ornemens faits ſous diuers Roys.
IV. Vingt-ſept Tableaux du deſſein du ſieur du Breüil.
V. Portrait excellent de Madame la Ducheſſe de Beaufort.
VI. Ancienne Salle du Conſeil.

COMBIEN que ce Pauillon, quant à ſon edifice, ſoit des derniers ouurages qui ſe voyent icy du grand Roy François, il n'en eſt pas moins parfait, ny moins excellent ; & peut-on bien dire que c'eſt vn des plus beaux, & accomplis qu'il y ayt point : auſſi eſt-il ordinairement deſtiné pour le logement des Reynes Meres.

I. Ce Pauillon eſt le logement des Reynes Meres, baſty ſous François I.

I'ay remarqué cy-deuant comme Charles IX. a fait reueſtir de belle pierre de taille tout le corps du baſtiment qui tient à ce Pauillon, lequel n'eſtoit auparauant que de moillon. Tout ce departement eſt compoſé de trois eſtages, qui ſont fort commodes & logeables. Celuy d'en bas eſt pour des Seigneurs ſuiuans la Cour. Celuy du milieu eſt le propre logement des Reynes, qui conſiſte en pluſieurs Salles, Chambres, Antichambres, & Cabinets, que l'on trauerſe de ſuite, premier que d'entrer en la principale. Et le troiſiéme & dernier eſtage ſert pour les Dames d'honneur & d'atour, & pour les filles & femmes de ſa Maieſté.

Ce departement porte le nom des Poëſles, parce que François I. y en auoit fait conſtruire à la mode d'Allemagne, pour échauffer ce grand corps de baſtiment, leſquelles en ont eſté oſtées depuis.

II. Ouurage ſous Henry II.

OR la principale Chambre eſt tres-belle & grande, laquelle Henry II. a fait embellir d'vn riche platfond, où ſont les Chiffres de ce Roy & ſa Deuiſe, auec ceux de Diane de Valentinois, & autour eſt vn lambry tout de meſme ordre.

La Cheminée eſt de marbre blanc, auec diuerſes baſſes tailles de meſme matiere, & vn grand Tableau au dedans, figurant Mars & Venus. Ce Tableau eſt du ſieur du Breüil.

A coſté de cette Chambre il y a vn Cabinet orné tout de meſme, d'vn beau lambry, & d'vn platfond doré; où ſur la Cheminée ſe void le Palais du Louure en Perſpectiue.

En l'eſtage au deſſus de ladite Chambre, il y en a encore deux autres belles & grandes, enrichies & ornées de figures de relief de ſtuc, leſquelles ſont au deſſous du platfond, & entre leſquelles ſe voyent les Chiffres & les Deuiſes de François I. de Charles IX. de Henry le Grand, & de la Ducheſſe de Beaufort : ce qui fait iuger que ces ornemens ont eſté commencez par les Roys François, & Charles, & continuez & acheuez par le feu Roy.

III. Ornemens faits ſous diuers Roys.

Quant

Quant au lambry de la premiere Chambre, les Salamandres donnent à connoiſtre de qui il eſt : mais pour ce qui eſt des Peintures & Tableaux, ils ſont tous du regne de Henry le Grand ; dans leſquels ſont repreſentez en ces deux Chambres, & en nombre de vingt-ſept, la vie & quelques faits heroïques, ou trauaux d'Hercule, dont il y en a vne partie au nombre de quatorze en la Chambre qui regarde ſur la Cour de la Fontaine, & les autres en la Chambre ioignante, qui a veuë ſur la Cour du Cheual blanc.

I'auois propoſé de me contenter de cette generale deſcription de ces Tableaux, mais attendu qu'il y en a de difficile explication, & qui ne ſe peuuent bien connoiſtre que par ceux qui ſont verſez en la Mythologie, i'ay eſté conſeillé d'en faire vne narration particuliere.

I. Le premier doncques où ſe commence l'hiſtoire, eſt en la Chambre ſur la Cour de la Fontaine, & du meſme coſté, où ſe void la naiſſance d'Hercule.

II. Au ſecond de ſuite eſt repreſenté comme ſon pere Iupiter luy fait ietter tout ce qu'il auoit de mortel.

III. Dans le troiſiéme paroiſt Hercule qui dés ſon berceau eſtouffe les Serpens : les nombres ſuiuans declareront l'ordre, & l'entreſuite des autres Tableaux.

IV. Se void ce ieune Heros que l'on dreſſe à bien tirer de l'arc.

V. Mercure preſente icy à Hercule, & luy fait don de ſon épée ; & Minerue luy fait offre de ſon bouclier & de ſes armes.

VI. Suit en apres comme il deliure Heſione d'vne Baleine qui la vouloit deuorer.

VII. Le combat qu'il eut auec le Geant Antée.

VIII. Icy il ſe iouë des Pygmées, & les emporte.

IX. L'on void en celuy-cy le combat entre luy & Archeloys, repreſenté ſous la forme d'vn Serpent.

X. Comme il terraſſe encore le meſme, qui auoit pris la figure d'vn Taureau.

IV. Vingt-ſept Tableaux du deſſein du ſieur du Breüil.

XI. Icy eſt ſon mariage auec Deianire, apres auoir ainſi vaincu Archeloys ſon riual.

XII. Ce Tableau repreſente comme pluſieurs viennent ſe conioüir auec luy de l'honneur de ſes victoires.

XIII. Se remarque icy comme puiſant de l'eau hors de ſon vaiſſeau il fut arreſté par des Naiades, & Nymphes des eaux.

XIV. Celuy-cy eſt le meſme ſuiet du precedent. Tous leſquels Tableaux à freſque ſont du deſſein du ſieur du Breüil Peintre fort fameux, dont le quatriéme eſt peint de ſa propre main.

V. Portrait excellent de Madame la Ducheſſe de Beaufort.

OVTRE ceux-cy il y en a encore vn tres-beau & excellent dans le manteau de la cheminée entre deux grandes figures de relief, lequel eſt du feu ſieur du Bois, & repreſente le portrait au naïf de Madame Gabrielle Deſtré Ducheſſe de Beaufort, ſous la figure d'vne Diane.

Dans l'autre Chambre ioignante celle-cy, eſt la ſuite de l'hiſtoire & trauaux de cét illuſtre Heros de l'Antiquité, compris en treize autres Tableaux, de meſme ordre que les precedens ; & ſont ces derniers du ſieur Roger Peintre encore renommé.

I. Au premier deſquels poſé ſur la cheminée, eſt la ſuite de ladite hiſtoire d'Hercule, où il ſe void auec Deianire ſa femme comme ils banquettent enſemble.

II. Paroiſt en apres le meſme, qui tenant ſon arc tire ſur le Centaure Neſſe.

III. Icy le Centaure rauiſſant Deianire eſt bleſſé à mort par Hercule.

IV. Ce Centaure donne ſa chemiſe à Deianire pour la faire veſtir à Hercule, luy faiſant entendre que deſlors qu'il l'auroit miſe iamais il n'en aimeroit point d'autre.

V. Deianire porte cette chemiſe empoiſonnée à Hercule.

VI. Icy il veſt cette chemiſe.

VII. L'ayant reueſtuë l'on void comme enuenimé & empoiſonné, la voulant oſter, il ne peut, ſans tout ſe déchirer le corps; ce qui le trauaille en deſeſperé.

VIII. Il paroiſt en ce Tableau ſur vn bucher ardent, où d'homme mortel, il eſt fait par ce moyen immortel.

IX. Celuy-cy repreſente comme il tuë le Serpent qui gardoit les pommes d'or des Heſperides.

X. L'on le void en apres comme il tire Cerbere des Enfers.

XI. Puis comme il en retire encore Proſerpine.

XII. Il ſurprend icy vn Satyre qui le croyoit eſtre Deianire.

XIII. Le chaſtiment qu'il fait de ce Satyre, amoureux de ſa Deianire.

VI. Salle ancienne du Conſeil.

Où premier que finir ce departement, il ne faut pas oublier de parler de la Salle baſſe qui eſt au deſſous de la terraſſe, par laquelle l'on entre en la grande Galerie, puis qu'elle fait partie de ce Pauillon, & departement. Elle ne ſert plus maintenant que de paſſage pour entrer de la Cour de la Fontaine au Iardin des Pins. L'on l'appelloit autrefois la Salle du Conſeil, parce que c'eſtoit là où la Cour eſtant icy, l'on le tenoit pour les parties. Ce qui reſte de ſa beauté fait bien paroiſtre qu'elle a eſté en grande conſideration, eſtant compoſée de vingt colomnes canelées auec leurs baſes & chapiteaux; le tout qui porte les arcades, & cintres de ladite terraſſe, laquelle eſt par parquets: ouurage des mieux entendus qui ſe voyent point pour de la greſſerie. Là eſt vn lambry auec les Chiffres & Deuiſe de François I. Mais ce qui s'y voyoit de plus remarquable, c'eſtoient pluſieurs Tableaux à frais, les vns du ſieur Rouſſe, & les autres du ſieur de ſaint Martin; enſemble leurs bordures de ſtuc, & quelques figures de relief qui ſeruoient d'ornemens, que les iniures du temps ont preſque entierement ruinées.

Tout ioignant cette Salle il y en a vne autre qui ſert

de magazin, où ſont quelques figures antiques de relief, & de baſſe taille, les vnes de marbre, & les autres de bronze.

DV PAVILLON, ET CABINET DES Peintures, & Tableaux particuliers de ce Chaſteau.

CHAPITRE XIII.

I. Le merite & l'eſtime de l'Art de Peinture.
II. Deux Tableaux anciens, l'vn achepté quarante huit mille eſcus, & l'autre ſoixante mille.
III. Ce Pauillon baſty ſous Charles IX.
IV. Ouurage de Michel Ange.
V. Pluſieurs Tableaux de Raphaël d'Vrbin.
VI. Autres ouurages de Leonard da Vinci.
VII. Autres d'André del Sart.
VIII. Oeuures des ſieurs Rouſſe, & de ſaint Martin.
IX. Tableaux de Petro Perugino, de frere Sebaſtien del Piombe, & du Bordonono.
X. Autres du Tißian, du Pontorno, de Hierome de Breſſe, de Bartelemy Venitien, de Vignole, de Meſſere Nicolo, & de Ianet.

CEVX qui pour releuer le merite de la Peinture ont dit, que c'eſtoit vn exercice autant illuſtre & noble qu'il eſt agreable, n'ont pas mal rencontré, puiſque cét Art imitant Dieu & la nature, approche de ſi prés la reſſemblance de leurs ouurages, que bien ſouuent la veuë y eſt trompée, & a peine de diſtinguer l'artificiel du naturel ; témoins Xeuxis & Parraſius ces deux artiſtes Peintres de l'Antiquité ; dont l'vn auec ſes raiſins déceut ſi dextrement les oiſeaux ; & l'autre les hommes par ſon voile, & ſon rideau. Mais bien

plus, puiſque cét Art, comme brauant la mort par ſon pinceau & ſes couleurs, ſemble meſme faire reuiure dans ſes naïfs portraits, ceux que d'vne main cruelle elle couche au tombeau. Auſſi cét Art a touſiours eſté en telle reputation parmy les Anciens, & particulierement parmy les Grecs, qu'ils ne ſouffroient pas autrefois qu'aucuns autres que des nobles, & des grands Seigneurs s'employaſſent à cét exercice: ſoit pour en faire paroiſtre d'autant plus grand le merite, & ne le voir profané par le vulgaire; ſoit qu'ils iugeaſſent (comme il eſt vray) que tant de bonnes parties & de ſciences eſtans requiſes pour y atteindre à la perfection, en y gardant vne iuſte obſeruance & dans le colori, & dans les ombres, & les dimenſions & proportions, cela n'appartenoit proprement qu'aux Princes & aux Grands, qui pouuoient fournir aux frais, que le temps, & vn iuſte loiſir demandent aucunement pour tel employ.

I. Le merite, & l'eſtime de l'Art de Peinture.

ET c'eſt de là que l'on a veu des Tableaux monter à vn ſi haut prix, que Iules Ceſar en achepta deux du Peintre Ariſtides quatre-vingts talens, le talent reuenant à ſix cens eſcus de noſtre monnoye, & ainſi le tout montant à quarante huit mille eſcus. Et il ſe lit encore que le Roy Atalus paya ſoixante mille eſcus d'vn Tableau de ce meſme Peintre; ce qui eſt vn témoignage ſans reproche de l'eſtime que l'on a touſiours fait de cét Art.

II. Deux Tableaux anciens, l'vn achepté quarante huit mille eſcus, & l'autre ſoixante mille. *Pline.*

A l'imitation de ces grands Princes de l'Antiquité, pluſieurs de nos Roys, entre autres François I. Henry II. Charles IX. Henry le Grand, & ſa Maieſté regnante, ſçachans iuger des choſes par leur merite, n'ont pas moins fait d'eſtime qu'eux des rares Peintures; comme il ſe void en cette Maiſon Royale, par pluſieurs riches Tableaux qu'ils y ont ramaſſez de Michel Ange, de Raphaël d'Vrbin, de Tiſſian, d'André del Sart, de Leonard da Vincy, de Rouſſe, du Primatiche, dit de ſaint Martin, & d'autres modernes fort

excellens & renommez, desquels il a esté parlé cy-deuant.

III. Ce Pauillon basty sous Charles IX.

Quant à la structure de ce Pauillon, il est en suite du departement des Poësles, & regarde directement le milieu de la Cour du Cheual blanc au dessus du grand Escalier. Charles IX. l'a fait edifier l'an mille cinq cens soixante cinq; comme il apparoist par vne grande table de marbre noir posée dans vn amortissement d'architecture, enuironnée de quelques enfans de relief, tout au haut de ce Pauillon, où sont grauez ces mots:

D. O. M.
KAROLVS IX. DEI GRATIA FRANCORVM REX.
ANN. DOM. M. D. LXV.

En l'estage du milieu de ce Pauillon est ledit Cabinet des Peintures, où il y a vn grand nombre de diuers Tableaux de plusieurs fameux Peintres; desquels ie me contenteray icy de rapporter, & faire vne élite particuliere des Tableaux plus rares, & plus estimez.

IV. Ouurage de Michel Ange.

VN chacun sçait en quel credit sont les ouurages & de Sculpture, & de Peinture de Michel Ange de bonne rote: or il y a en ce Cabinet vn Tableau de luy, qui est vne Leda couchée; il est vray qu'il faut dire auec regret, que la malice du temps l'a presque entierement gasté; & quoy qu'il soit ainsi, i'ay crû neantmoins pour la recommandation de ce Cabinet Royal, estre obligé d'en faire icy mention.

Vassari en son Traitté des Peintres, & Sculpteurs illustres.

Raphaël d'Vrbin, qui a esté si fameux pour son colori, & pour l'intelligence, & le merite qu'il auoit en la Peinture (que pour cela Georges Vassari luy donne hardiment le titre de Diuin) enrichit, & rend ce Cabinet tres-considerable, pour quatre de ses Tableaux qui s'y voyent.

V. Plusieurs Tableaux

LE premier est vne Nostre Dame auec vn petit IESVS, accompagné de saint Ioseph, sainte Elisabeth, saint

Iean, & de deux Anges qui verſent des fleurs; piece qui eſt des plus rares de cét excellent Peintre, que le Roy François I. achepta vingt quatre mille francs; & de ce Tableau il s'en void vn grand nombre de copies, que l'on appelle ordinairement la Noſtre Dame de Raphaël. Il n'y a pas long temps qu'vn fameux Peintre le conſiderant exactement offrit d'en faire donner vingt mille eſcus s'il eſtoit à vendre. de Raphaël d'Vrbin.

Le ſecond eſt Sainct Michel, lequel fut fait exprés pour ledit Roy François, dont le Pape Clement VII. luy fit preſent.

Le troiſiéme eſt Saincte Marguerite grande comme le naturel, qu'vn Seigneur Florentin donna à l'Egliſe & Prieuré de Sainct Martin des Champs à Paris, & dont depuis l'on fit preſent à Henry le Grand.

Et le quatriéme eſt vn grand portrait de Ieanne d'Aragon Reyne de Sicile, eſtimée la plus belle Princeſſe de ſon temps; duquel portrait le Cardinal Hipolyte de Medicis fit preſent au Roy François I.

VI. Autres ouurages de Leonard da Vincy.

Ie donneray icy le troiſiéme lieu aux Tableaux & riches Peintures de Leonard da Vin, ou da Vinci, homme auſſi fameux qu'il y en ait eu en cét Art, & duquel François premier faiſoit tant d'eſtime, que l'ayant fait venir d'Italie en France, quelque temps apres eſtant tombé malade en ce lieu de Fontainebleau, ce grand Roy luy fit l'honneur de le viſiter; & l'on remarque meſme qu'il mourut entre ſes bras: & de cét excellent Peintre il y a cinq Tableaux en ce Cabinet. *Vaſſari en ſa vie.*

Le premier eſt Noſtre Dame auec vn petit IESVS qu'vn Ange appuye, le tout dans vn payſage fort gracieux.

Le ſecond eſt Sainct Iean Baptiſte au Deſert.

Le troiſiéme eſt vn CHRIST à demy corps.

Le quatriéme vn portrait d'vne Ducheſſe de Mantouë.

Mais le cinquiéme en nombre, & le premier en eſtime, comme vne merueille de la Peinture, eſt le por-

trait d'vne vertueuſe Dame Italienne, & non pas d'vne Courtiſane (comme quelques-vns croyent) nommée *Mona Liſſa*, vulgairement appellée Ioconde, laquelle eſtoit femme d'vn Gentilhomme Ferrarois appellé François Iocondo, amy intime dudit Leonard, lequel l'ayant prié de luy permettre de faire ce portrait de ſa femme, il luy accorda. Le grand Roy François achepta ce Tableau douze mille francs.

VII. Autres d'André del Sart.

ANDRE' del Sart tiendra icy le quatriéme rang. Ce Cabinet eſt enrichy de deux de ſes Tableaux.

Le premier eſt vne Charité; lequel Tableau il fit en ce Chaſteau, le Roy François I. y eſtant, qui fut la cauſe que luy agreant, il luy augmenta auſſi ſa penſion, & l'inuita fort de ne pas quitter ſon ſeruice, ce qu'il luy iura ſur la Saincte Euangile, comme remarque Vaſſari.

Idem Vaſſari feuillet 751.

L'autre Tableau eſt vne Vierge, auec Noſtre Seigneur, Saincte Eliſabeth, Sainct Iean, & deux Anges.

VIII. Oeuures des ſieurs Rouſſe, & de Sainct Martin.

AV Chapitre De la petite Galerie cy-deſſus, i'ay monſtré que les Peintures & Tableaux qui s'y voyent, ſont de Rouſſe, Peintre fort en credit de ſon temps. Or en ce Cabinet il y en a encore deux particuliers de ſa main. Le premier vne Iudith, & l'autre eſt vn Mars, & vne Venus en petit. Cét excellent ouurier eſtoit icy en grande eſtime ſous François I. lequel il auoit fait venir d'Italie, & dont il regretta fort la mort, tant pour la perte d'vn ſi braue homme, qu'à raiſon des ouurages qu'il auoit commencées, auquel ſucceda le Primatice, dit Sainct Martin, ou Boulogne, en la charge & intendance de toutes les Peintures, & ouurages de cette Maiſon, dont il s'en void icy vn tres-grand nombre, où il a fait paroiſtre qu'il a eſté vn des plus excellens qui fut iamais en cét Art; auquel auſſi pour reconnoiſſance de ſes merites, outre les penſions & appointemens ordinaires qu'il auoit du Roy, ſa Maieſté donna auſſi l'Abbaye de Sainct Martin de Troye en Champagne, d'où depuis il porta le nom de Sainct Martin.

LA meſme ſont encore trois Tableaux de Pietro Perugino, autre fameux Peintre.

IX. Tableaux de Pietro Perugino, de Frere Sebaſtien del Piombe, & du Bordonono.

L'vn eſt vn CHRIST en forme de Pelerin, qui apparoiſt à la Magdelene apres la Reſurrection, vulgairement appellé, vn *Noli me tangere*.

Le ſecond eſt vne Cleopatre.

Et le troiſiéme vn Sainct Hierôme à genoux deuant vn Crucifix.

Pluſieurs autres Tableaux enrichiſſent encore ce rare Cabinet, où il y en a trois excellens de Frere Sebaſtien del Piombe, homme en credit parmy ceux de cét Art.

Le premier eſt vne Viſitation de la Saincte Vierge, & de Saincte Eliſabeth : & croit-on que le viſage de Noſtre Dame a eſté fait par Michel Ange.

Le deuxiéme eſt vn portrait du Pape Clement VII.

Et le troiſiéme eſt celuy de la Sœur de ce meſme Pape, peint ſur vn grand fond d'ardoiſe ; duquel ſa Sainteté fit preſent, & qu'elle enuoya au Roy Henry II.

Icy pareillement ſe void vn beau & riche Tableau, repreſentant vn CHRIST auec Pilate, & vn Iuif qui tient noſtre Seigneur lié ; & eſt du Bordonono.

X. Autres du Tiſſian, du Pontorno, de Hierôme de Breſſe, de Bartelemy Venitien, du Vignole, de Meſſere Nicolo, & de Ianet.

LE Tiſſian, dont le colori mignard, gracieux, & admirable ne ſe peut aſſez eſtimer, orne & enrichit auſſi ce Cabinet d'vne Magdelene à demy corps. Piece qui eſt icy tenuë des plus rares.

Pontorno, amy intime de Raphaël, & fort habille homme, deſireux de monſtrer l'amitié reciproque qui eſtoit entre eux deux, fit le portrait de celuy-là, & le ſien, tous deux enſemble, leſquels ſe regardent ; qui eſt pareillement vn des bons Tableaux qui ſe voyent dans ce Cabinet.

Hierôme de Breſſe, dit Sauoldy, voulant faire paroiſtre l'excellence de la Peinture au deſſus de la Sculpture, fit vn grand portrait de Gaſton de Foix à demy couché, lequel eſt à l'oppoſite de pluſieurs miroirs, &

ainſi paroiſt de tous coſtez ; afin de monſtrer le merite de la Peinture, qui par cette inuention repreſente comme la Sculpture, vne figure de toutes parts. Ce Tableau en ſon original eſt encore vne piece conſiderable de ce Cabinet.

Là on fait pareillement fort eſtime d'vne Noſtre Dame en façon d'Annonciade, accompagnée de pluſieurs Saincts & Saincctes ; le tout de Frere Bartelemy Venitien.

Et pour ce qui eſt de l'Architecture & de la Perſpectiue, vn chacun ſçait combien Vignole en a parfaitement bien écrit. Or icy eſt de luy vn grand Tableau de Perſpectiue, où ſe voyent dépeints excellemment bien tous les ordres d'Architecture.

Là ſont encore huit grands payſages faits à détrempe par Meſſere Nicolo ; & ſont ces Tableaux fort eſtimez.

Vn grand nombre d'autres Tableaux enrichiſſent pareillement ce Cabinet, leſquels quoy que fort beaux, pour n'eſtre pas toutefois dans l'eſtime des precedens, ie n'en feray icy mention.

Seulement me contenteray-ie de dire, que là ſont auſſi les portraits de François I. & de François II. qui ſont de Ianet, Peintre fort renommé par la Muſe du Prince de nos Poëtes.

Ronſard.

DE LA SALLE DE LA BELLE Cheminée, autrement dite de la Comedie.

CHAPITRE XIV.

I. Cette Salle a diuers noms.
II. Deſcription de la Cheminée de cette Salle.
III. Statuë à cheual de Henry le Grand.
IV. Eſcrit contenant ſes eloges, & la ſtructure de cette Cheminée.

CETTE Salle eſt la plus grande de toutes celles de ce Chaſteau, auſſi eſtoit elle autrefois appellée la Grande Salle, ayant vingt toiſes de long, & cinq de large.

I. Cette Salle a diuers noms.

L'ON la nomme maintenant la Salle de la belle Cheminée, depuis qu'en l'an mille cinq cens quatre vingts dixneuf, Henry le Grand y fit edifier à l'vne de ſes extremitez celle qui y eſt, laquelle luy donne ce nom, & qui eſt bien vne des plus belles qui ſe voyent point en quelque lieu que ce ſoit.

Elle eſt encore appellée la Salle de la Comedie, à cauſe d'vn grand theatre, lequel y eſt à l'vn des bouts qui regarde directement ladite Cheminée, & ſert pour cét effet. Le feu Roy auoit deſſein d'enrichir de Tableaux cette Salle, & auoit deſia fait commencer quelques bordures de ſtuc, qui n'ont pas eſté continuées.

II. Deſcription de la Cheminée de cette Salle.

OR ce qui rend maintenant ce lieu fort conſiderable, eſt cette rare Cheminée, laquelle merite icy vne deſcription particuliere pour pluſieurs belles parties qu'elle contient ; elle a vingt trois pieds de haut, & vingt de large, laquelle conſiſte en quatre grandes colomnes Corinthes d'vn marbre brogatelle bien diuerſifié, fort rare & exquis ; auec les baſes & chapiteaux de marbre blanc ; elles poſent ſur deux grands piedeſtaux, enrichis de diuerſes figures de petits enfans en

baſſe taille de marbre blanc, qui ſouſtiennent les Chiffres de ce grand Prince ; où là ſont encore aux quatre coins des conſoles de bronze.

Au milieu de chacun piedeſtal eſt vne niche, où il y a vn beau & grand vaſe de bronze, auec pluſieurs enrichiſſemens, & ornemens de diuers marbres fort precieux.

III. Statuë à cheual de Henry le Grand.

DANS le milieu de cette Cheminée entre les colomnes, eſt vne grande table de marbre noir, ſur laquelle eſt la figure & ſtatuë à cheual du Roy Henry le Grand à demy relief, & grande comme le naturel ; il eſt armé, & a la teſte couronnée d'vn laurier, où au deſſous de ſes pieds eſt vn caſque de marbre blanc ; & plus bas dans vn quadre de meſme matiere & couleur, eſt vne baſſe taille, où eſt repreſentée la bataille d'Iury, & la reddition de la Ville de Mante.

Aux deux coſtez de cette figure du Roy entre deux colomnes de part & d'autre, il y a deux autres grandes Statuës, encore de marbre blanc ; l'vne figurant l'Obeyſſance, qui tient en main vn ioug auec vne dépoüille de Lion ; & l'autre la Paix auec vn flambeau d'vne main, duquel elle ſemble mettre le feu dans vn amas d'armes qui ſont à ſes pieds. Pour dire que ce grand Monarque, apres que par la force de ſon bras & de ſon courage, il a eu mis ſes ennemis & ſes ſuiets rebelles au deuoir & à la raiſon, il a enfin donné la Paix à tout ſon Royaume : auſſi fut-ce incontinent qu'il eut terminé les Guerres Ciuiles, qu'auec vn ſoin tout particulier il fit conſtruire cette rare Cheminée, comme vn immortel trophée de ſes victoires ; & c'eſt ce que porte vn écrit qui eſt au deſſus de ſa figure à cette Cheminée en vn marbre noir, où ſe liſent en lettres d'or ces paroles :

IV. Eſcrit contenant ſes Eloges, &

HENRICVS IV. *Francorum & Nauarræ Rex, Bellator, Victor, & Triumphator, bello Ciuili confecto, Regno recuperato reſtauratóque, Pace domi foriſque*

constituta, Regiis Penatibus, regali sumptu focum extruxit. M. D. IC.

la structure de cette Cheminée.

Le mesme en François.

HENRY IV. Roy de France & de Nauarre, Guerrier, Victorieux, & Triomphateur, ayant donné fin à la Guerre Ciuile, recouuré & restauré son Royaume, & estably la Paix au dedans & au dehors, a construit auec vne dépense Royale cette Cheminée, l'an M. D. IC.

Au dessus de cét écrit en l'amortissement de la Cheminée est le Chiffre de cét illustre Prince, auec vne couronne & deux cornes d'abondance à chacun costé, le tout de bronze, & deux grands Lions de part & d'autre ; pour monstrer qu'en guise d'vn Lion genereux, ayant dompté ses ennemis, il a versé l'abondance, & donné vne plantureuse paix à ses Suiets.

L'ouurage de cette Cheminée est du sieur Iacquet dit Grenoble, Sculpteur fort excellent, où il a employé cinq ans au trauail de cette rare piece. Et à propos de Henry le Grand, & de sa figure, vn de nos Poëtes luy a dressé ces beaux vers.

Le sieur le Mesme.

Voicy d'vn second Mars l'image redoutable,
Rends luy la contemplant, l'honneur qu'ont merité
Les triomphes heureux de ce Prince indomptable,
Qui maint peuples domptant, s'est luy mesme dompté.
Tel fut Henry le Grand qu'est sa figure armée,
Semblable fut son œil vraye estoille de Mars,
Les lauriers de son chef, fruits de sa renommée,
Monstrent ce qu'on peut voir en guerre de hasards.
Exemple de Vertus, parure de l'Histoire,
L'amour & la terreur sont cachez en tes yeux
Aux combats tres-heureux, tres-doux à la victoire,
Qui te regarde void tout l'ornement des Cieux.
Tu gagnas par amour des François le courage,
Et par force vainquis le superbe estranger,
Aussi nous regardons, & gardons ton image,
Et croyons la gardans éuiter le danger.

La France deliurée ainſi qu'vne Andromede,
Append à ta vertu ce riche monument,
Comme viuant tu fus de ſes maux le remede,
Eſtant mort ton portrait luy ſert d'allegement.

DES DEPARTEMENS DV ROY, ET DE la Reyne, où ſe voyent pluſieurs excellens Tableaux de l'Hiſtoire de Theagenes & Cariclea, de Clorinde & Tancrede, & autres.

CHAPITRE XV.

I. Feu ſymbole de la Royauté.
II. Chambre de l'Ouale, lieu de la naiſſance de Louys XIII.
III. Quinze grands Tableaux du feu ſieur du Bois Peintre fort renommé.
IV. Du Departement de la Reyne.
V. Le Cabinet dit des Empereurs.
VI. Huit Tableaux, dont le ſuiet eſt tiré de Torquato Taſſo.

I. Feu ſymbole de la Royauté.

PVISQVE le Feu a touſiours eſté le ſymbole de la Royauté, pour apprendre aux hommes auec quel reſpect il faut s'en approcher, ny de trop prés, ny de trop loing, & meſme reuerer par vne humble ſubmiſſion toutes les choſes qui la touchent : C'eſt doncques dans ce iuſte ſentiment que ie m'en approcheray ; ie veux dire, qu'il eſt queſtion de traitter des Departemens particuliers du Roy & de la Reyne en cette Maiſon Royale. Or ils commencent, & nommément celuy du Roy, au Pauillon & Chambre de Sainct Louys (dont il a eſté parlé amplement cy-deſſus) laquelle Chambre eſt maintenant le lieu où le Roy prend d'ordinaire ſes repas, & ſert comme de Salle à ce Departement, d'où l'on entre dans l'Antichambre ou Cabinet

de ſa Maieſté, en laquelle ſe void vn tres-beau & riche platfond de menuiſerie, compoſé de pluſieurs quadres & parquets renforcez, auec leurs moulures, & autres diuers ornemens dorez, & bien enrichis. Le reſte de ce lieu eſt pareillement embelly d'vn lambry doré, & de peintures, qui couurent pluſieurs grandes armoires fort bien pratiquées dans l'épaiſſeur du mur, ſur leſquelles ſont peintes pluſieurs figures repreſentans la Force, la Prudence, la Temperance, la Iuſtice, & autres Vertus Morales, que quelques-vns veulent croire y auoir eſté faites à deſſein de ſeruir d'auis à tous ceux qui s'approchent de ce lieu ſacré, qu'ils doiuent ſoigneuſement pratiquer ces Vertus. Là ſont encore quelques payſages, & autres ornemens. Mais ſur tout ce qu'il y a de plus conſiderable, ſont deux Tableaux poſez ſur la cheminée, qui eſt d'vn beau marbre : l'vn où ſont pluſieurs Cyclopes & Forgerons, qui battent ſur l'enclume auec Vulcan : & l'autre eſt vne Hiſtoire repreſentant Ioſeph, comme ſes freres le ſont venus viſiter en Egypte ; & ſont ces deux Tableaux du ſieur de Sainct Martin.

De cette Antichambre ou Cabinet l'on paſſe à la Chambre du Roy, où eſt ſur la cheminée vn fort beau Tableau, repreſentant la Deeſſe Flora ; & eſt du feu ſieur du Bois.

II. Chambre de l'Ouale, lieu de la naiſſance de Louys XIII.

LA au coſté de cette Chambre il y a vn tres-excellent & grand Cabinet, ou Chambre, communément appellée la Chambre en Ouale, parce qu'elle eſt de cette forme & figure : lieu fort conſiderable pour deux raiſons.

La premiere, d'autant que c'eſt la Chambre où ſa Maieſté auiourd'huy regnante eſt née. L'autre, à cauſe de ſes riches Tableaux, où ledit ſieur du Bois a fait voir d'vn colori, & d'vn deſſein tres-gracieux, l'excellence & la mignardiſe de ſon pinceau, & l'intelligence parfaite qu'il auoit en cét Art : Tableaux qui en leur merite répondent heureuſement bien au ſuiet qu'ils repre-

ſentent ; ſçauoir les amours toutes chaſtes de Theagenes & de Cariclea, ou l'hiſtoire Ethiopique d'Heliodore, tant & iuſtement eſtimée d'vn chacun : dont les principales matieres ſont dépeintes en quinze grands Tableaux qui ſont autour de cette Chambre, & en ſon platfond, auec des riches bordures de ſtuc, & diuers ornemens des Chiffres de Henry le Grand, & de la Reyne ; car ç'a eſté le feu Roy qui a fait orner entierement cette Chambre comme elle eſt auiourd'huy, en memoire de cette naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, l'an mille ſix cens vn.

III. Quinze grands Tableaux du feu ſieur du Bois Peintre fort renommé.

Et de fait qu'à l'vne des extremitez de ce platfond ſe void ce Dauphin que le Roy y fit peindre, tenant vn Sceptre d'vne main, vn laurier de l'autre, & vne couronne Royale ſur ſa teſte, ſouſtenuë par quelques petits Amours, tandis que d'autres verſent ſur luy des fleurs en abondance. Où ie n'oublieray de dire encore, que le lambry de cette Chambre eſt parfaitement embelly, outre l'or qui y éclatte, de diuers petits payſages, & autres gracieux enrichiſſemens. Ie ne feray point vne plus particuliere deſcription de ces Tableaux, d'autant qu'il n'y a gueres de perſonnes, à qui le ſuiet, & l'hiſtoire n'en ſoit connuë.

IV. *DV DEPARTEMENT de la Reyne.*

POVR commencer à décrire ce qui eſt du logement & departement de la Reyne, lequel ſuit immediatement celuy du Roy, ſuffit de dire que l'on y aborde par deux coſtez : l'vn, & eſt le principal, par l'eſcalier qui vient de la Cour de l'Ouale, par où l'on entre au Iardin de la Reyne : & l'autre, celuy en ſortant de la Chambre du Roy, par où ie continuëray cette deſcription pour ſuiure l'ordre de ce baſtiment.

V. Le Cabinet des Empereurs.

OV d'abord l'on entre par vn grand Cabinet, appellé le Cabinet des Empereurs, parce que là en douze

Tableaux

Tableaux ſont les portraits des douze Ceſars à cheual, au milieu deſquels dans le manteau de la cheminée paroiſt celuy de Henry le Grand, auſſi à cheual, le caſque en teſte, & de meſme ordre que les precedens : place qui eſtoit bien deuë à ſes Vertus, comme ayant eu luy ſeul les merites de tous ces grands Monarques : ce qui m'a obligé ſur cette heureuſe rencontre, d'emprunter, & accommoder à ce propos les vers ſuiuans du plus celebre de nos Poëtes, pour en honorer la memoire de ce Prince.

Quand entre les Ceſars i'apperçois ton image,
Découurant ton beau chef d'vn caſque reueſtu,
Voyez ce dis-ie alors, combien peut la Vertu,
Qui fait de noſtre Roy vn Ceſar en courage.
Ton peuple en ton portrait reuere ton viſage,
Et la main qui naguere a ſi bien combatu,
Quand l'ennemy par terre, & par mer abbatu,
A la France rendit ſon ancien riuage.
Ce n'eſt petit honneur que d'eſtre portrait, Sire,
Entre les vieux Ceſars qui ont regi l'Empire,
Comme toy valeureux, magnanimes, & iuſtes.
Ce ſigne te promet, grand Roy victorieux,
Puiſque vif on t'eſleue au nombre des Auguſtes,
Qu'eſtant mort tu es fait le compagnon des Dieux.

De ce Cabinet l'on entre en la Chambre de la Reyne; & paſſant plus outre, l'on fait rencontre d'vne Salle, où eſt au bout vn autre tres-beau Cabinet, dont le lambry & platfond doré eſt compoſé de pluſieurs quadres, où ſont peints à fond d'or diuerſes hiſtoires, payſages, fleurs, & autres ſemblables ornemens, qui rendent ce lieu parfaitement agreable.

VI. Huit Tableaux, dont l'argument eſt tiré du Taſſo.

MAIS ſur tout ce qui le fait conſiderer, ſont huit grands Tableaux tout autour, qui ſont du feu ſieur du Bois, où il n'a pas moins fait paroiſtre la gentilleſſe de ſon eſprit, & de ſon pinceau, qu'en tous les autres ourages, qui ſont & de ſa main, & de ſon deſſein. En ceux-cy ſe void l'hiſtoire des amours de Tancrede, & de

Clorinde, dont le ſuiet eſt pris de ce qu'en écrit Torquato Taſſo en ſa Hieruſalem deliurée : ouurage ſi conneu, qu'il ſembleroit hors de propos d'en faire vne plus ample deſcription.

Il eſt bon de remarquer, que ces departemens en leur edifice ſont doubles, ayans deux corps de baſtimens qui ſe ioignent, & communiquent l'vn à l'autre, & les rendent fort commodes ; dont l'edifice qui eſt du coſté de la Cour du Donion eſt de François I. (comme il ſe reconnoiſt par ſes Chiffres) & celuy qui eſt du coſté du Iardin de la Reyne eſt de Charles I X. ainſi qu'il apparoiſt de ce meſme coſté au dehors par ſes Chiffres, poſez entre deux buſtes de bronze.

Et ſont ces deux departemens ſi logeables, qu'eſtans compoſez de trois eſtages, celuy du milieu eſt occupé par leurs Maieſtez, & celuy d'en haut & d'en bas ſont deſtinez pour les Dames d'honneur & d'atour de la Reyne, & pour ſes filles d'honneur, & ſes femmes.

DE LA GALERIE DE LA REYNE, OV ſont pluſieurs Tableaux ; contenans, les vns les Batailles, & Victoires de Henry le Grand; & les autres diuerſes fictions Poëtiques.

CHAPITRE XVI.

I. Henry IV. a fait baſtir, & orner cette Galerie.
II. Pluſieurs Statuës de marbre blanc ornent le dehors de cette Galerie.
III. Diuers embelliſſemens de cette Galerie.
IV. Tableau où ſe void la reddition des Villes de Mante, & de Vernon.
V. Tableaux contenans les amours d'Apollon, & ceux de Diane.
VI. Cabinet, dit de la Voliere.

PARMY le nombre des merueilles de ce Palais Royal, celle de cette Galerie n'eſt pas des moindres; qui en beauté, & en ſingulieres excellences, oſe bien diſputer de merite auec les plus accomplies qui ſe voyent point ailleurs.

I. Henry IV. a fait baſtir & orner cette Galerie.

ELLE a vingt huit toiſes de long, & trois de large, laquelle doit à Henry le Grand l'honneur de l'auoir edifiée, ornée, & enrichie, l'an mille ſix cens, en l'eſtat qu'elle eſt: comme font foy ſes chiffres qui ſont en diuers endroits, auec ces lettres H. D. B. & ces autres M. D. M. accompagnées des armes de France & de Nauarre, écartelées d'autre part de Medicis.

Henry de Bourbon. Marie de Medicis.

Cette Galerie eſt baſtie de pierre & de brique, laquelle du coſté du Iardin de la Reyne eſt enrichie par le dehors de quatre grandes figures de marbre blanc, poſées dans des niches en la face, & milieu de cét edifice; l'vne repreſentant Apollon; l'autre vne Diane; la troiſiéme Bacchus; & la quatriéme Cerés: les deux premieres modernes, & les deux dernieres antiques. Ou-

II. Pluſieurs Statuës de marbre

blanc, ornent le dehors de cette Galerie.

tre dix buſtes, auſſi de marbre & antiques, qui ornent fort la façade de ce baſtiment.

D'vn coſté cette Galerie tient, & eſt encore du departement de la Reyne, dont elle en porte auſſi le nom; & de ce coſté cy l'on y monte par huit degrez, & eſt ſon entrée & portail de marbre blanc, enrichy de deux cornes d'abondance, & autres ornemens; le tout porté de deux colomnes Corinthes de marbre noir, auec leurs chapiteaux, baſes, & piedeſtaux. De l'autre part cette Galerie aboutit à la Conciergerie, & ſur le foſſé.

Vn beau lambry regne tout autour, il eſt de bois peint & doré, remply des Chiffres du Roy, & de la Reyne, de petits Tableaux en camaieul, & de pluſieurs pots de fleurs en or.

III. Diuers embelliſſemés de cette Galerie.

SA voute eſt extremement agreable à voir dans la beauté de l'or qui y éclatte, & des belles Peintures & Tableaux que l'on y void en grand nombre, repreſentans diuers fictions des Anciens, le plan & l'aſpect de quelques Villes, & payſages, & pluſieurs croteſques & arabeſques, auec diuers camaieux.

Là ſont deux cheminées, où en l'vne eſt le portrait grand comme le naturel de Henry IV. ſous la figure d'vn Mars, aſſis ſur vn trophée d'armes; & ſur l'autre eſt la Reyne veſtuë à la Royale, ſous la reſſemblance d'vne Diane; de laquelle vn de nos Poëtes parle ainſi:

Malherbes.

Et quand i'auray peint ton image,
Quiconque verra cette ouurage,
Aduouëra que Fontainebleau,
Le Louure, ny les Tuilleries,
En leurs ſuperbes Galeries,
N'ont point vn ſi riche Tableau.

De plus ſur l'entrée de la grande porte de cette Galerie, eſt encore le portrait de ce Roy en vn buſte de ſirage: & à ſes coſtez ſont deux beaux & grands Tableaux, l'vn repreſentant la Paix, le ſecond la Iuſtice: & tout à l'autre bout de la Galerie, eſt vn excellent Tableau, figurant la France victorieuſe.

MAIS ſur tout ce qui rend ce lieu remarquable, eſt vn grand nombre de Tableaux auec leurs bordures, de ſept pieds de haut, & ſeize de large, dont il y en a dix qui ſont au milieu de cette Galerie, cinq de chaque coſté, où ſe voyent les Batailles & Victoires de cét illuſtre Prince; entre autres celle d'Iury, qui fut ſuiuie incontinent de la reddition des Villes de Mante, & de Vernon ſur Seine, dont quelques Bourgeois paroiſſent en ce Tableau dans les ſubmiſſions de tres-humbles Suiets, proſternez aux pieds de ſa Maieſté; & apres luy auoir demandé pardon luy preſentent les clefs de leurs Villes, auec proteſtation, & aſſeurance de leur fidelité.

IV. Tableau, où ſe void la reddition des Villes de Mante, & de Vernon.

Dans les autres Tableaux qui ſont de meſme grandeur, paroiſſent diuerſes fictions des Poëtes, dont il y en a vn au deſſus du portrait du Roy, qui repreſente la Nymphe Syrinx, lors que Pan la pourſuiuant dans vn marais, & penſant l'embraſſer, il ſe veid trompé, ne trouuant entre ſes bras que des roſeaux; en quoy elle auoit eſté changée par les Naiades qui l'eſtoient venuës ſecourir.

LES deux premiers Tableaux, à commencer à l'entrée de la porte du coſté du Iardin de la Conciergerie, ſont les amours de Diane, & d'Hipolyte.

V. Tableaux contenans les amours d'Apollon, & ceux de Diane.

Le troiſiéme eſt Diane, qui ſe vange d'Oenée par le moyen du ſanglier Calydon d'vne prodigieuſe grandeur, lequel gaſta les pays de ce Roy d'Etolie, pour auoir mépriſé cette Deeſſe, ne luy ayant offert les ſacrifices ordinaires.

Au quatriéme ſe void le rencontre de Diane, & de la Nymphe Caliſto, vne de ſes filles ſuiuantes.

Puis au cinquiéme paroiſt comme cette Deeſſe ſe baigne, & contraint Caliſto de ſe lauer, & baigner en ſa compagnie.

En l'autre bout de cette Galerie, & de ce meſme coſté, apres les Tableaux des Batailles & Victoires de Henry le Grand, il y en a encore quelques autres, dont

en l'vn eſt le iugement de Midas en faueur de Marſias contre Apollon.

Puis au ſuiuant, comme Achille fut donné au Centaure Chiron pour l'eſleuer.

En apres eſt repreſenté la punition du Corbeau par le changement de ſon plumage de blanc en noir, pour le rapport qu'il auoit fait à Apollon contre Coronis, qui fut cauſe de luy auoir fait laſcher vn trait de ſon arc, qui coucha au tombeau cette Nymphe, non ſans mille regrets de cette action trop precipitée.

Dans le Tableau ſuiuant ſont les amours d'Apollon, & de cette Coronis; & ainſi celuy-cy doit preceder en ordre.

Se void au fond de la voute, comme Phaëton monte au Ciel reconnoiſtre ſon pere Apollon.

Icy paroiſt Apollon, qui ayant vaincu le Satyre Marſias, l'écorche attaché à vn arbre, pour s'eſtre voulu temerairement comparer à luy à bien ioüer de la fluſte.

Eſt repreſenté en apres comme la Nymphe Clymene montre à ſon fils Phaëton Apollon, ou le Soleil ſon pere.

Dans le Tableau en ſuite, eſt repreſenté Apollon qui pourſuit Daphné: & là meſme comme Apollon mépriſe l'Amour, faiſant paroiſtre ſa victoire, & la force de ſon bras, d'auoir ſceu tuer le Serpent Pithon qui paroiſt à ſes pieds.

Dans le penultiéme Tableau de meſme coſté ſe void Latone, qui voulant faire boire Apollon, & Diane, ſes enfans, elle change en grenoüilles des Faucheurs qui auoient voulu troubler l'eau: & c'eſt le premier Tableau d'Apollon, & de Diane, qui tous deux paroiſſent en leur enfance; l'ordre de ces Tableaux n'ayant pas eſté bien obſerué.

Où dans l'entreſuitte de ces meſmes Tableaux, il y en a d'entremeſlez de couleur de ſirage, repreſentans des Dieux, & des Deeſſes des Anciens.

EN l'vn des bouts de cette Galerie à coſté de la Voliere, eſt vn beau Cabinet auec ſon lambry, orné & embelly de diuerſes Peintures, & de ſix grands payſages; où ſur la cheminée eſt vn fort beau Tableau du feu ſieur du Bois, qui repreſente l'Art de Peinture & de Sculpture. Ce Cabinet porte le nom de Cabinet de la Voliere, parce qu'il eſt en partie ouuert de ce coſté-là, où l'on void dedans, & d'où l'on entend la melodie, & le chant gracieux d'vn grand nombre d'oiſeaux.

VI. Cabinet, dit de la Voliere.

DE LA GALERIE DES CERFS, OV SE voyent les portraits des Foreſts, & Maiſons Royales de France.

CHAPITRE XVII.

I. Quarante trois teſtes de Cerfs, auec diuers ornemens.
II. Cerf aiſlé, Deuiſe de Charles VI. & pourquoy.
III. Cerf pris en cette Foreſt par Louys XIII.
IV. Autre Cerf qui tua vn des Veneurs du Roy.
V. Quinze Cartes en forme de Tableaux, chacune de treize pieds de haut, & vingt cinq de large.

EN conſiderant les excellens & diuers ouurages de l'Art, dont cette Galerie eſt enrichie par ſes Peintures, il y a dequoy admirer quant & quant les merueilleux effets de la nature, en la diuerſité des beaux bois & teſtes de Cerfs, qu'elle contient au nombre de quarante trois; leſquels ſont ſi bien ordonnez, & rangez de part & d'autre, auec des ornemens de feuïllages d'or, & remarquables, ſoit en l'eſtenduë de leurs bois, ou ſoit en leur forme extremement bigearre, qui monſtrent le grand aage & vieilleſſe des beſtes fauues qui les ont portées, que l'on peut iuger de trois

I. Quarante trois teſtes de Cerfs, auec diuers ornemens.

ou quatre cens ans, & plus; si tant est que ces animaux viuent si long temps, comme asseurent ceux qui ont écrit des choses naturelles. Témoin celuy dont parlent diuers Autheurs, que Charles V I. prit en la Foreſt de Senlis, l'an mille trois cens quatre vingts vn, qui auoit vn collier de cuiure doré, auec ces mots grauez: *Cæsar hoc me donauit.* Cesar me l'a donné. A raiſon dequoy ce Prince (dit le Bien-aimé) choisit alors pour sa Deuise vn Cerf volant, ayant vne couronne d'or au col, pour memoire de cette prise, sur la creance que ce Cerf estoit du temps de Iules Cesar qui luy auoit mis ce collier, ainsi que plusieurs en écriuirent alors. Et pour cause de ces bois & testes de Cerfs, cette Galerie en porte le nom.

Iuuenal des Vrsins, & Paradin en ſes Deuiſes.

II. Cerf aiſlé, Deuiſe de Charles VI. & pourquoy.

III. Cerf pris par Louys XIII.

OV entre les autres s'en void vn fort beau & grand, lequel est le second en nombre, à commencer du costé de la porte de la Conciergerie, que le Roy prit icy, & que l'on mit alors en cette Galerie; où se lisent ces mots écrits en lettres d'or dans vne cartouche, qui pend au col de la teste de ce Cerf.

Le premier iour d'Octobre mille six cens vingt six, le Roy prit en sa Foreſt de Fontainebleau le Cerf, duquel voicy la teſte.

De ce mesme costé s'en void vn autre, qui fait le quatriéme, & est encore considerable, tant pour sa grandeur, que pour l'accident qui arriua en sa prise, ainsi que porte l'écriteau qui y pend, auec ces paroles en lettres d'or.

IV. Autre Cerf qui tua vn des Veneurs du Roy.

Mille six cens huit, le quatorziéme iour d'Octobre, fut laiſſé courre vn Cerf dans la Foreſt de Senac par le Roy, & aux abbois tua le ieune Sainct Bon, l'vn des Veneurs de sa Maiesté, de trois coups d'andouliere, dont la teſte eſt cy-deſſus.

Ie ne m'arresteray point à particulariser dauantage la beauté & rareté des autres bois, & testes de Cerfs: non plus qu'à parler du lambry de cette Galerie, lequel est peint & embelly de diuers payſages & camaieux.

eux. Comme auſſi de ſon plancher enrichy de pluſieurs ornemens de peinture concernans la Chaſſe, pour venir à la deſcription des Foreſts & Maiſons Royales de France, tres-bien repreſentées & dépeintes à huille ſur la muraille dans cette Galerie, en quinze grandes Cartes & forme de Tableaux, auec leurs bordures, chacune de treize pieds de haut, & vingt-cinq de large.

V. Quinze Cartes en forme de Tableaux.

En la premiere deſquelles à vn bout vers la porte de la Conciergerie, eſt repreſenté cette Maiſon Royale de Fontainebleau, enuironnée du Bourg & de la Foreſt, auec les routes, les Villages, & autres choſes notables qui ſont en ladite Foreſt, laquelle contient vingt-cinq mille neuf cens ſoixante & quinze arpents.

La ſeconde Carte eſt le plan & portrait de Folambray, & de ſa Foreſt, qui contient 7040. arpents, où ſont pareillement dépeints tous les Villages, Hameaux, maiſons, & routes qui ſont dans ſon pourpris; ce qui eſt ainſi de toutes les autres Cartes ſuiuantes.

On void en la troiſiéme la Ville & la Foreſt de Compiegne, qui contient vingt huit mille arpents.

La quatriéme Carte repreſente le Chaſteau, le Bourg & la Foreſt de Villiers-Coſtereſts de 24556. arpents.

Suit apres la cinquiéme Carte & portrait de la Ville & Chaſteau de Blois, auec ſa Foreſt, dont le parterre & eſtenduë eſt de 6750. arpents.

La ſixiéme eſt la Ville & Chaſteau d'Amboiſe, auec le plan & portrait de ſa Foreſt, de 4025. arpents.

Dans la ſeptiéme ſe void le plan & portrait du Chaſteau de Chamborg auec ſon Parc, qui contient en ſon parterre 4803. arpents.

Puis en la huitiéme eſt le plan & portrait du Chaſteau de Sainct Leger, & de la Ville de Montfort, auec ſa Foreſt, de 5050. arpents.

La neufiéme Carte repreſente Charles-Val, Chaſteau commencé par Charles IX. dont il porte le nom, & qui eſt demeuré imparfait, & a vne Foreſt, laquelle contient 27800. arpents.

En la dixiéme ſe void le Chaſteau & Bourg de Monceaux, vne des plus belles & agreables demeures de nos Roys, qui eſt adiacente aux bois de Meaux, dits autrement la Foreſt de Monceaux, de 2000. arpents, laquelle eſt auſſi dépeinte en cette Carte.

Dans la onziéme eſt le plan & portrait du Chaſteau de Verneüil, auec la Foreſt de Hallatte, qui contient en ſon parterre 8986. arpents.

Suit en apres la douziéme, contenant le plan & le portrait du Chaſteau de Madrid, & de ſon Parc, dit autrement le Bois de Bologne, de 4305. arpents.

En la treiziéme & derniere Carte qui ſuit les autres, & eſt au bout de cette Galerie, répondante à celle de Fontainebleau, eſt pareillement le plan & le portrait des Chaſteaux de Sainct Germain en Laye, auec ſa Foreſt, de 5019. arpents.

Reſtent les Maiſons Royales & Chaſteaux du Bois de Vincennes, & du Louure, dont les plans & portraits ſont dépeints dans la meſme Galerie du coſté du Iardin, où le Chaſteau & Maiſon du Louure ſe void entierement repreſenté auec ſon pourpris, ainſi qu'il eſt projetté dans ſon deſſein; & c'eſt tout ce qui eſt de cette Galerie.

DE LA GALERIE DES CHEVREVILS, & de la Voliere.

CHAPITRE XVIII.

I. Sept grands Tableaux auec diuers enrichiſſemens, le tout fait ſous Henry le Grand.
II. Sept ſortes de Chaſſes icy repreſentées.
III. Vingt quatre teſtes de Cheureuils dans cette Galerie.
IV. La Voliere baſtie ſous Henry IV.
V. Ses Eloges.

CES deux pieces fort belles & agreables publient encore hautement la loüange immortelle de Henry le Grand, lequel les a fait edifier, & orner ainſi qu'elles ſont; où en cette Galerie (qui eſt entre le Pauillon des armes & la Voliere, & regarde le Leuant) ſe void par tous ſes Tableaux le portrait de cét illuſtre Monarque veſtu en Chaſſeur, & accompagné de quelques Seigneurs & de ſes Veneurs. Prince, qui apres auoir donné la chaſſe aux ennemis de ſon Eſtat, & rangé ſes Suiets rebelles à la raiſon, commençant vn peu à reſpirer, & gouſter les fruits de ſes trauaux paſſez, & cultiuant les fruits de la Paix, ſe mit à ſe diuertir parmy les exercices de toutes ſortes de Chaſſes, leſquelles ſont icy dépeintes en ſept Tableaux, chacun de douze pieds de haut, & vingt de large.

I. Sept grãds Tableaux auec diuers enrichiſſemens; le tout fait ſous Henry le Grand.

DANS le premier, à commencer du coſté dudit Pauillon des armes, eſt repreſenté la Chaſſe du Loup.

Au ſecond ſe void la Chaſſe du Sanglier.

Le troiſiéme contient la grande Chaſſe du Cerf.

La meſme Chaſſe ſe void continuée au quatriéme Tableau.

Puis au cinquiéme la Chaſſe du Lievre auec les chiens courans.

II. Sept ſortes de Chaſſes icy repreſentées.

En apres au ſixiéme la Chaſſe du Renard.

Et au ſeptiéme & dernier paroiſt la Chaſſe,& vol de l'oiſeau ; toutes leſquelles Chaſſes ſont parfaitement bien repreſentées.

III. Vingt quatre teſtes de Cheureuils en cette Galerie.

CETTE Galerie porte le nom des Cheureuils, à cauſe des bois & des teſtes de ces beſtes fauues, au nombre de vingt quatre, qui y ſont poſées contre la muraille de part & d'autre. Il y a encore dans cette Galerie vn beau lambry peint, & diuers autres petits ouurages de Peinture, qui embelliſſent fort ce lieu. Outre ſix buſtes antiques de marbre blanc, qui ſont par le dehors en la face de cette Galerie, qui eſt partie de pierre de taille, & partie de brique.

DE LA VOLIERE.

TOVT ioignant ladite Galerie eſt la Voliere, de meſme ordre & de meſme matiere. C'eſt bien l'vne des plus belles & des plus grandes qui ſe voyent, ayant trente toiſes de long, & trois de large : dans le milieu eſt eſleué vn grand Dôme, qui l'enrichit merueilleuſement.

Sous ce Dôme eſt vn beau & grand rocher d'artifice, d'où ſortent diuers iets de fontaine, qui ialliſſent & vont ruiſſelans le long de cette Voliere dans de petits canaux de pierre ; duquel ſe void icy la figure qui ſuit.

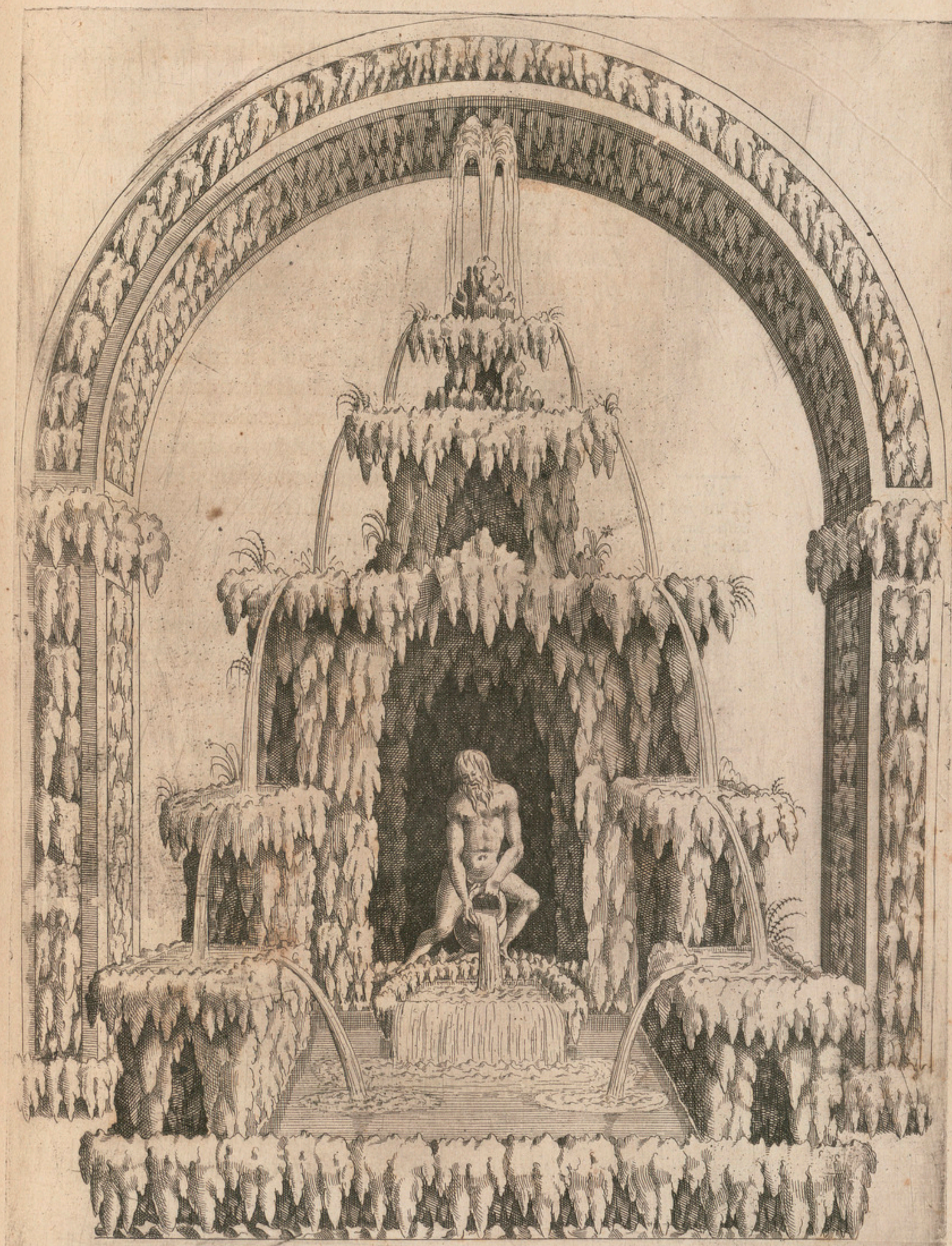

T. de' Francini Inuen.

Bosse Sculpt.

Là l'on void des oiſeaux de diuerſe peinture,
Dont le vol eſt borné d'vne riche cloſture,
Démentir par leur chant, ceux qui contre raiſon
Souſtiennent qu'il n'eſt point d'agreable priſon:
Dans le reſſentiment de leur bonheur extreme,
Leurs nœuds leur ſont plus doux, que la liberté meſme;
Et ie crois en effet que ce lieu de plaiſir,
Ne les retient pas tant que leur propre deſir.

Car à n'en point mentir, c'eſt vn lieu fort gracieux, où ſont renfermez vne infinité d'oiſeaux de toutes ſortes, qui par leur chant melodieux ſemblent témoigner eſtre ſatisfaits de cette riche, & Royale demeure.

IV. La Voliere baſtie par Henry IV.

OR pour marque immortelle que Henry le Grand a baſty cette Voliere là, au deſſus du rocher ſous le dôme, ſe void en lettres d'or ce Chiffre,

H. IV. D. G. F. R.

Et pour plus grande memoire, ſont dépeints au coſté droit deux Anges qui tiennent des fleurs, & au deſſous ſont ces vers:

V. Ses Eloges.

Tot populos victor iuſto Rex marte ſubegit,
Regius iſte tenet quot ſibi carcer aues.

Ainſi traduits:

Autant que cette belle, & royale priſon,
Te peut monſtrer d'oiſeaux de differens plumages,
Autant ce Roy vainqueur dans ſa verte ſaiſon,
A iuſtement ſouſmis de rebelles courages.

A l'autre coſté ſe voyent auſſi deux autres pareils Anges tenans des fleurs, & ces vers au deſſous:

Qui Ianum clauſit volucres hîc ſponte recluſas
Detinet, æternum quæ ſua facta canant.

Ce qui ſignifie en noſtre langue:

Ce grand Roy qui ferma le Temple de la guerre,
Enferme dans ce lieu des eſcadrons aiſlez,
Qui chanteront touſiours ſes exploits ſignalez,
Et ſe feront oüyr des deux bouts de la terre.

Et au deſſous de ces vers de part & d'autre, ſont deux grandes figures peintes par le feu ſieur du Bois; l'vne figurant Apollon, & l'autre Diane.

Il eſt à propos de remarquer auſſi, que hors du dôme de cette Voliere par dedans le Iardin, il y a vn beau & grand buſte de marbre blanc au deſſus de la porte, repreſentant le portrait de Henry le Grand.

DV IARDIN DV ROY, ET DE ſes Fontaines.

CHAPITRE XIX.

I. Le Roy François I. a fait dreſſer ce Iardin.
II. Riche, & belle Statuë de Cleopatre.
III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.
IV. La premiere Fontaine appellée le Tibre, enrichie de dixhuit iets d'eau.
V. La ſeconde Fontaine de ce Iardin.
VI. La troiſiéme Fontaine.
VII. La quatriéme Fontaine.
VIII. La cinquiéme Fontaine.
IX. La ſixiéme Fontaine.

COMME ce Chaſteau Royal eſt des plus remarquables à cauſe de ſa grandeur, du nombre de ſes baſtimens, & de ſes rares Peintures; auſſi l'eſt-il pour l'excellence de ſes Iardins, de ſes Parterres, de ſes Canaux, & de ſes Fontaines.

Quant aux Iardins, le premier eſt celuy que l'on appelle le Iardin du Roy, autrement dit le grand Iardin; parce que en ſes diuers Parterres de buys, en ſes rares Fontaines, & Allées en palliſſades, il a cent nonante ſept toiſes de long, & cent ſoixante & quatre de large.

I. Le Roy François I. a fait dreſſer ce Iardin.

LE Roy François I. l'a fait dreſſer, & enuironner de murailles, auec vne grande terraſſe toute de pierre, laquelle commençoit depuis la Chapelle haute iuſques au Pauillon, qui eſt à l'vne des extremitez de ce Iardin vers l'entrée du Parc; de laquelle il n'en reſte plus qu'vn bout, parce que le feu Roy Henry le Grand l'a fait démolir en partie pour agrandir la Cour de l'Ouale, & baſtir vn coſté de la Cour des Offices.

II. Riche & belle Sta-

EN ce Iardin ſe void vne tres-belle & grande figure de bronze, qui repreſente Cleopatre; & tout proche eſt

vn

vn auge de marbre blanc, où ſont des trophées d'armes en baſſe taille; ce qui a ſeruy de tombeau à quelque Ancien. tuë de Cleopatre.

Là au milieu de ce Iardin ſont trois beaux & grands canaux reueſtus de pierre, leſquels ſont remplis de poiſſon.

Il y a de plus quatre Pauillons aux quatre coins, qui luy donnent bien de l'ornement; deſquels il a eſté deſia parlé.

MAIS il faut aduoüer que Henry le Grand n'a pas moins contribué que François I. à l'embelliſſement de ce Iardin, pour l'auoir enrichy de cinq belles Fontaines & iets d'eau, deſquelles voicy la deſcription; outre vne ſixiéme, qui y eſtoit deſia dés long temps. III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.

IV.

DE LA PREMIERE FONTAINE, appellée le Tibre.

CETTE premiere, & principale Fontaine eſt au milieu de ce Iardin, poſée en vn grand quarré qui eſt entre les canaux. L'on l'appelle le Tibre à cauſe d'vne fort grande, & excellente figure de bronze, laquelle repreſente ce fleuue, ſous la forme d'vn homme couché, & par le moyen d'vne Louue qui allaicte Remus & Romulus; le tout pareillement de bronze, & qui eſt ioignant cette premiere figure, laquelle tient vne corne d'abondance, d'où ſort vn tres-beau iet d'eau, & eſt poſée ſur vn rocher ſi bien trauaillé, qu'il ſemble comme naturel.

Autour de ce Tibre, & principale figure, il y a quatorze iets d'eau; & de plus quatre autres figures de bronze aux coins de ce rocher, deux deſquelles repreſentent des Cygnes, & les deux autres des Dragons; toutes verſent de l'eau en abondance, & ſont au milieu d'vn baſſin quarré de pierre, qui a ſix toiſes de diametre, autour duquel regne vne balluſtrade de meſme matiere, enrichie de marbre: & ſur les quatre angles de ce baſſin ſe voyent quatre grands vaſes de bronze, qui verſent l'eau dans autant de coquilles de pierre; le tout poſé dans vn autre grand quarré, enuironné ſemblablement de balluſtres: ce qui embellit merueilleuſement ce Iardin, & qui le rend vne des belles choſes qui ſe voyent gueres: ſomme que cette Fontaine a dixhuit iets d'eau, dont voicy le portrait, où n'eſt pas repreſentée la derniere balluſtrade.

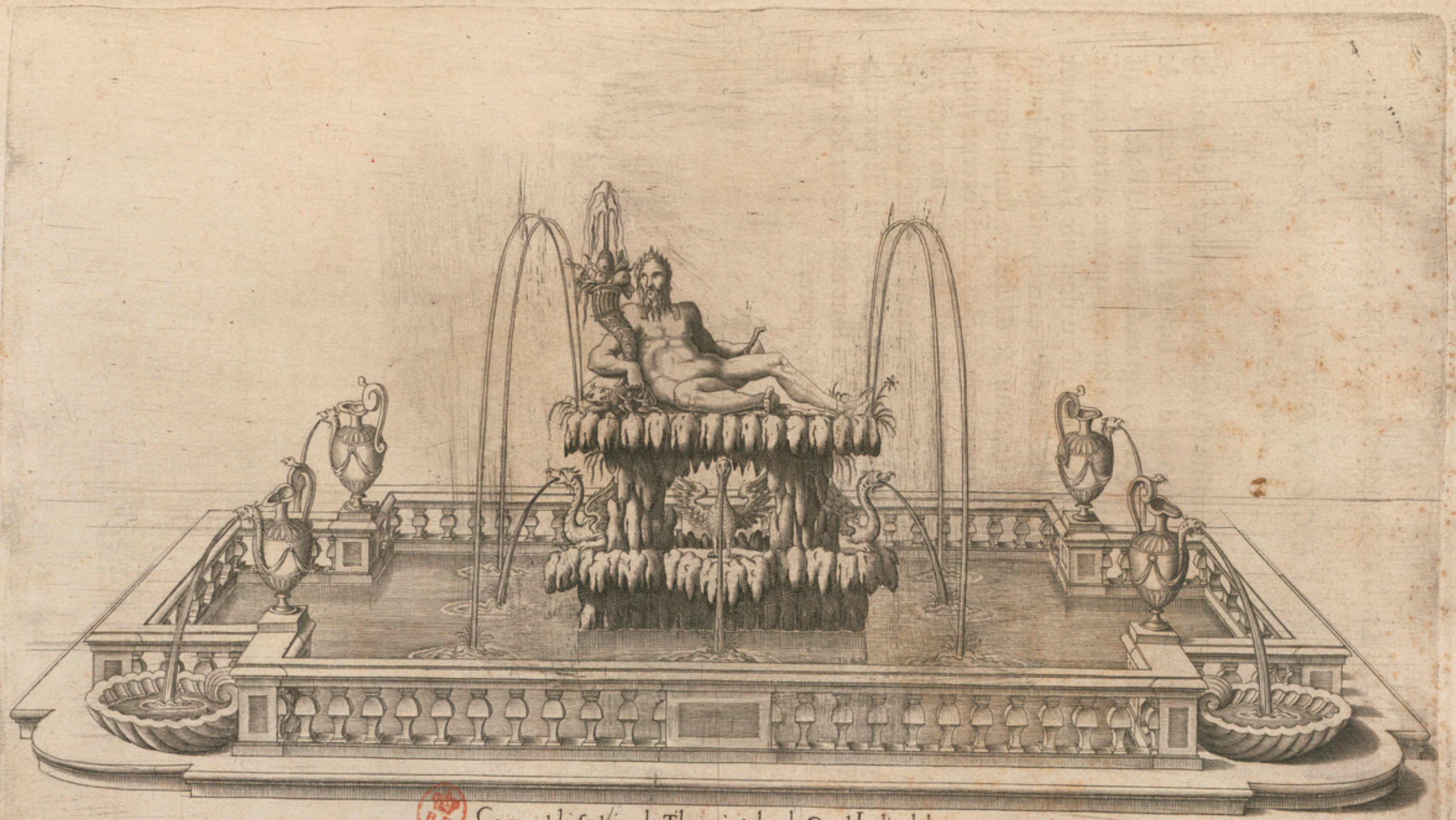

Ce cy est la fontaine du Tibre qui est dans le Grand Jardin de la Maison Royalle de fontaine Belleau au lieu Marqué C. au portrait dudit fontaine belleau

T. de francini . Inuen

Masne sculp .

V.

LA SECONDE FONTAINE de ce Jardin.

CETTE Fontaine d'vne façon ruſtique, eſt dans le Parterre à l'entrée de ce Iardin, vers la Terraſſe & le Pauillon, qui regarde la grande porte du Parc. C'eſt vn grand iet d'eau, d'où en ſortent quatre autres, qui ſe déchargent dans vn baſſin, d'où découle l'eau par huit endroits, & retombe dans vn autre plus grand baſſin par autant d'endroits; puis ſe décharge dans le grand & principal baſſin fait à huit angles, d'où ſortent encore huit grands iets d'eau; leſquels derniers ne vont pas d'ordinaire, mais ſeulement quand il plaiſt à celuy lequel a la conduite des Fontaines. Ce qui eſt pareillement des autres iets d'eau, qui ſont aux angles des Fontaines ſuiuantes. En voicy la figure.

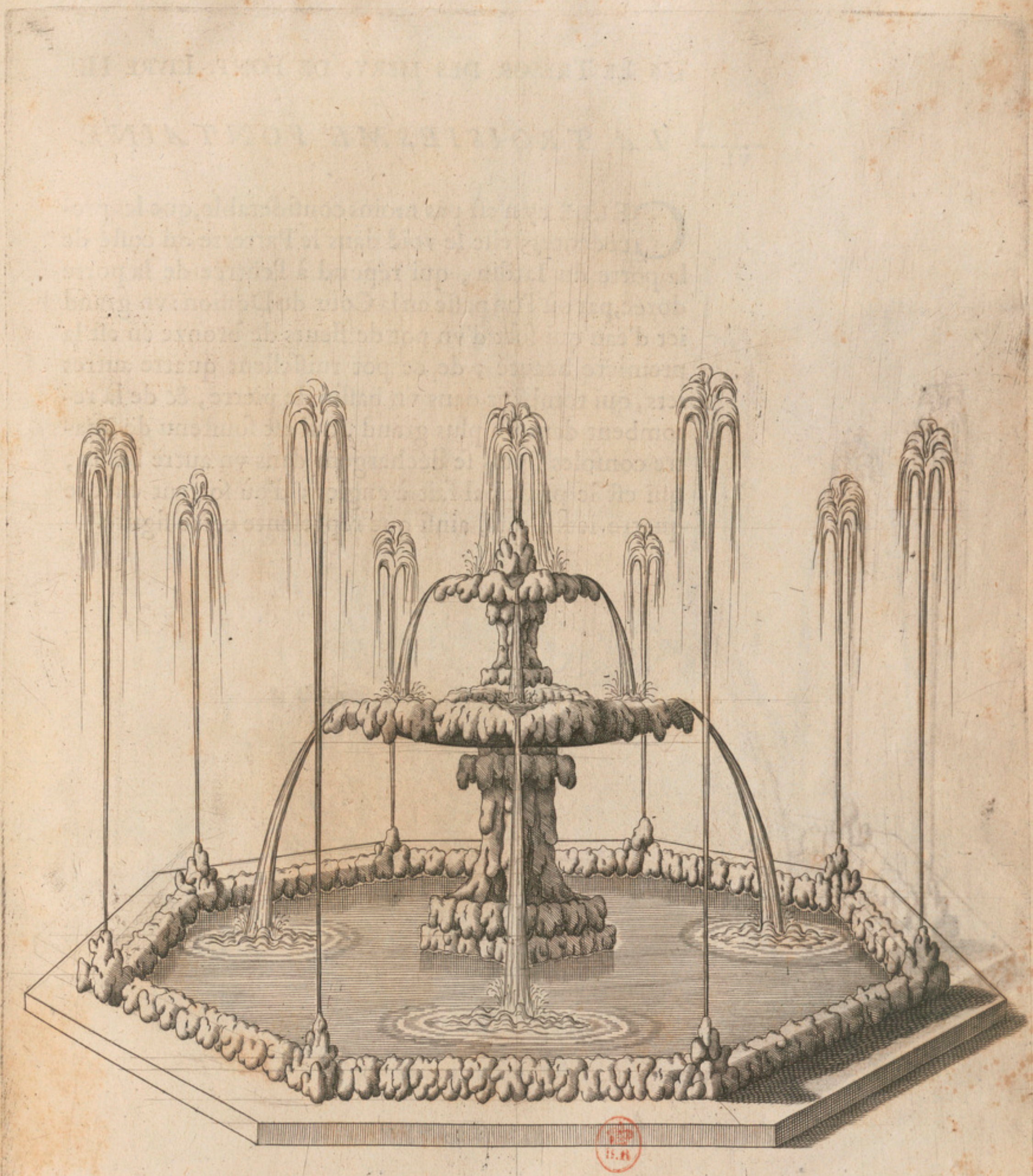

Cecy est une Fontaine en Rustigue qui est dans le grand Jardin de
ladite maison de fontaine beleau Laquelle est aũd portrait Marqué G

T le Franeau fecit

VI. LA TROISIESME FONTAINE.

CELLE cy n'eſt pas moins conſiderable, que les precedentes; elle ſe void dans le Parterre du coſté de la porte du Iardin, qui répond à l'entrée de la porte dorée, par où l'on paſſe en la Cour du Donion: vn grand iet d'eau qui ſort d'vn pot de fleurs de bronze en eſt la premiere beauté; de ce pot ruiſſellent quatre autres iets, qui tombent dans vn baſſin de pierre, & de là retombent dans vn plus grand, qui eſt ſouſtenu de quatre conſoles; puis ſe déchargent dans vn autre baſſin, qui eſt le principal fait à angles; d'où ſortent encore quatre iets d'eau, ainſi que repreſente cette figure.

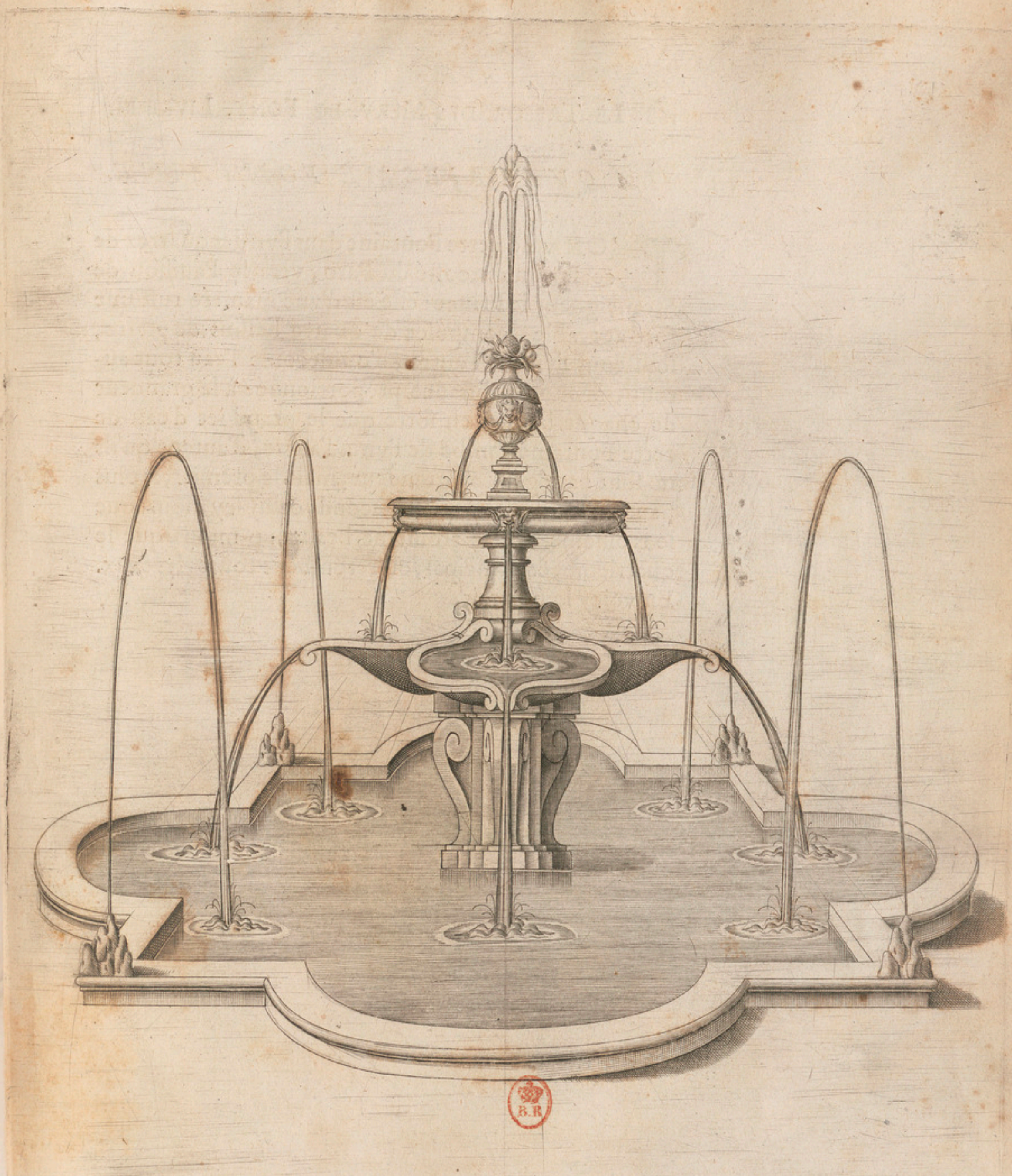

Ceci est une fontaine qui est dans le grand Jardin de fontaine beleau laquelle
ce peut uoir au portrait de fontaine belleau au lieu Marqué. E.

T. de. francini. Inuen. Masne. Sculp.

VII. *LA QVATRIESME FONTAINE.*

L'ON void cette Fontaine dans l'vn des quarrez de ce Iardin du coſté du Parc, vers le Pauillon de Monſeigneur le Prince: elle eſt d'vne maniere ruſtique fort agreable, compoſée de quatre baſſins de pierre, ſouſtenus l'vn ſur l'autre, d'où découle l'eau tout autour, auec vne diſtance proportionnée à la grandeur de chaque baſſin; en ſorte que le grand iet d'eau de cette Fontaine tombe de l'vn à l'autre, d'autant qu'ils ne ſont pas égaux en grandeur; mais le premier, & plus haut, eſt plus petit que le ſecond; celuy-cy moins que le troiſiéme, & le troiſiéme beaucoup moins que le quatriéme, & principal, où retombent toutes les eaux. En voicy le portrait.

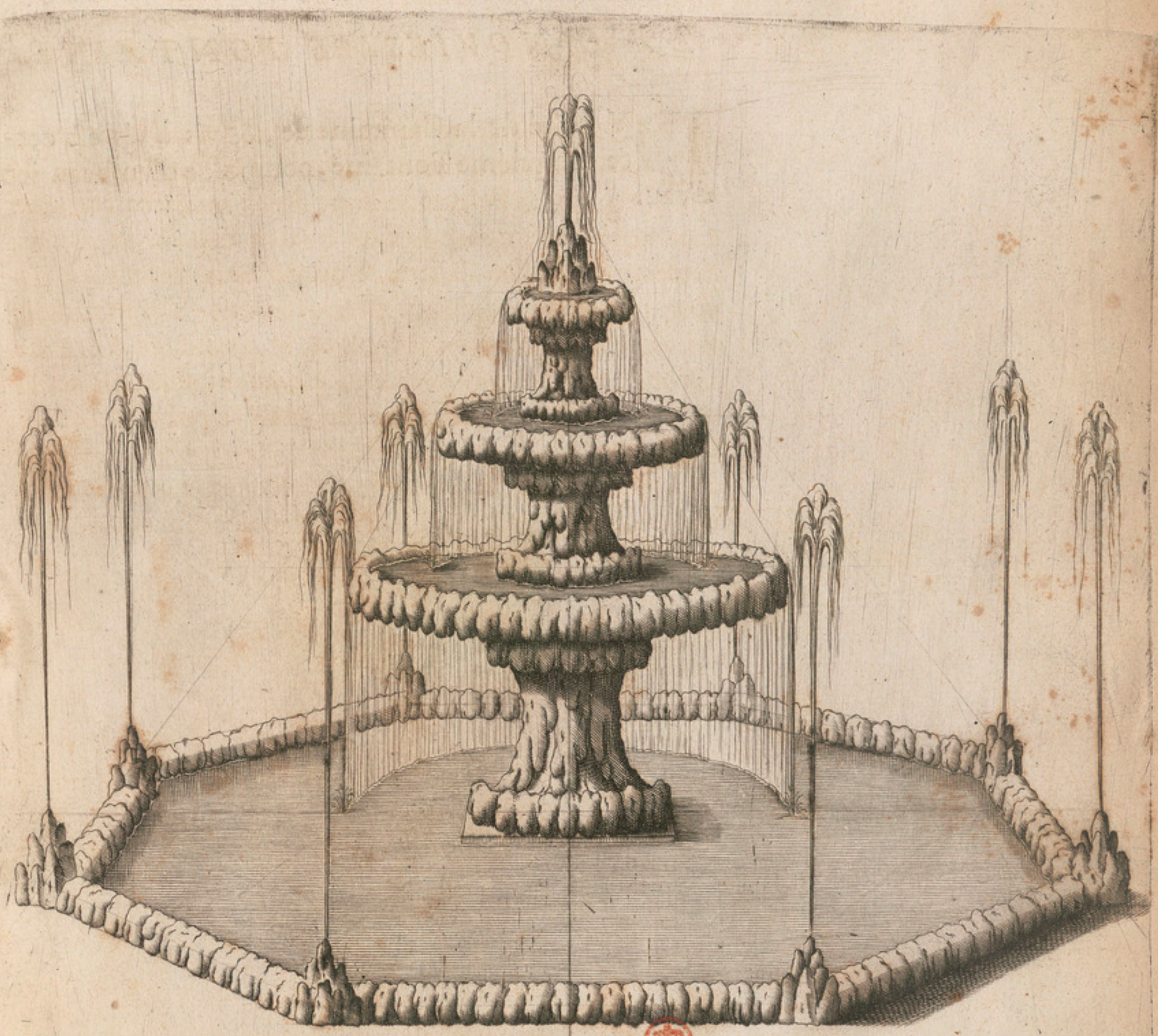

Ce cy est une fontaine Rustique qui est dans le Grand Pardin de fontaine
beleau laquelle ce peut voir dans le portrail de fontaine beleau Marqué F

I. de Francini Inuen. . Masne Sculp.

VIII.

LA CINQVIESME FONTAINE.

DV costé de la Capitainerie, & vis à vis est cette cinquiéme Fontaine, composée d'vn beau iet d'eau.

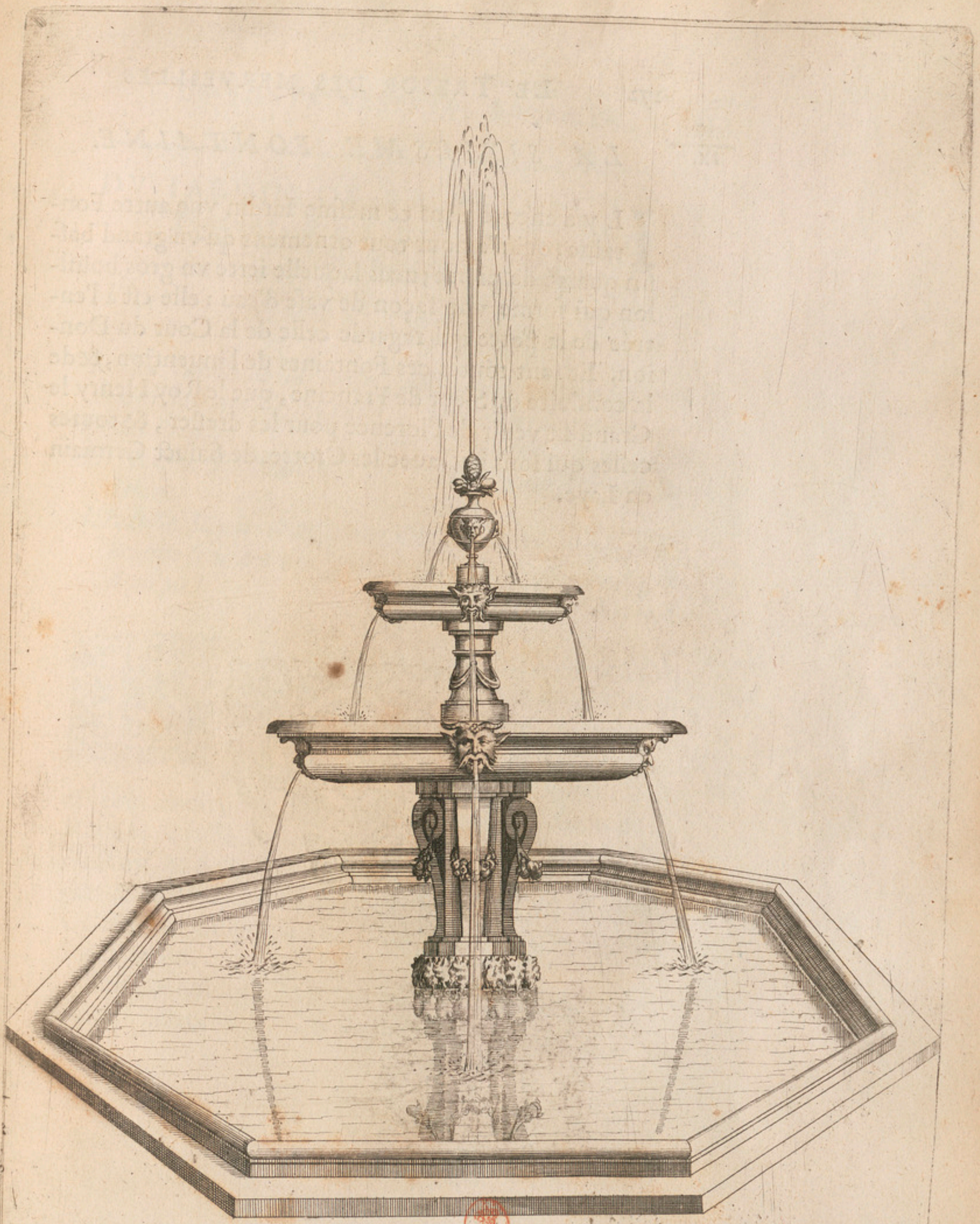

S. de Francini Inuen. — Bosse Sculp.

IX. *LA SIXIESME FONTAINE.*

IL y a encore dans ce meſme Iardin vne autre Fontaine, qui n'a pour tout ornement qu'vn grand baſſin quarré de pierre; mais laquelle iette vn gros boüillon qui forme vne façon de vaſe d'eau : elle eſt à l'entrée de la porte qui regarde celle de la Cour du Donion. Et ſont toutes ces Fontaines de l'inuention, & de la conduite du Sieur de Francine, que le Roy Henry le Grand fit venir de Florence pour les dreſſer, & toutes celles qui ſont icy, auec les Grottes de Sainct Germain en Laye.

DV IARDIN DE LA REYNE, DE LA Fontaine, & des Statuës qui ſe voyent en ce Iardin.

CHAPITRE XX.

I. Le Iardin de la Reyne, autrefois appellé le Iardin des Buys.
II. De la Fontaine de la Diane.
III. Belle Statuë d'vn ieune homme ſe tirant vne épine d'vn pied.
IV. Autre riche Statuë repreſentant Laocoon.
V. Vers excellens en la recommendation de ces Statuës.
VI. Toutes ces Statuës & Figures faites ſous la Regence de Catherine de Medicis.

I. Le Iardin de la Reyne, autrefois appellé le Iardin des Buys.

LE ſecond Iardin conſiderable de ce Lieu, eſt celuy que l'on appelle le Iardin de la Reyne, qui autrefois eſtoit nommé le Iardin des Buys, à cauſe de ſes grandes & hautes palliſſades qui en ſont faites: il eſt tout enuironné de baſtimens, ayant la Galerie de la Reyne, & celle des Cerfs au Leuant; les Departemens du Roy, & de la Reyne, & la petite Galerie de François I. au Midy; l'Egliſe de la Saincte Trinité, & la Galerie des Cheureuils au Couchant; & la Voliere au Septentrion.

Son eſtenduë eſt de trente toiſes de long, & vingt-huit de large.

II.

DE LA FONTAINE de la Diane.

AV milieu de ce Iardin eſt vne belle Fontaine, que le feu Roy y a fait dreſſer auec vn grand baſſin rond, dans lequel eſt eſleuée ſur vn haut piedeſtal vne riche Statuë de bronze de cinq pieds de haut, repreſentant vne Diane : celle-cy a eſté moulée ſur l'original de marbre, qui eſtoit en ce meſme lieu & Iardin ; & que Henry le Grand faiſant edifier cette Fontaine, a fait tranſporter à Paris au Cabinet, & Salle des Antiques du Louure : laquelle figure l'on tient eſtre la meſme, qui eſtoit autrefois au Temple de Diane d'Epheſe, tant celebrée parmy les Anciens, à cauſe des Oracles qu'elle rendoit, ou pluſtoſt les Demons par icelle. Au bas de cette Statuë ſont quatre grands Chiens de bronze, aux quatre coins de ſon piedeſtal ; & plus bas ſortent quatre teſtes de Cerfs de meſme matiere, qui verſent l'eau par la bouche, laquelle tombe dans vn grand baſſin rond, auquel l'on deſcend par ſix degrez. En voicy la figure.

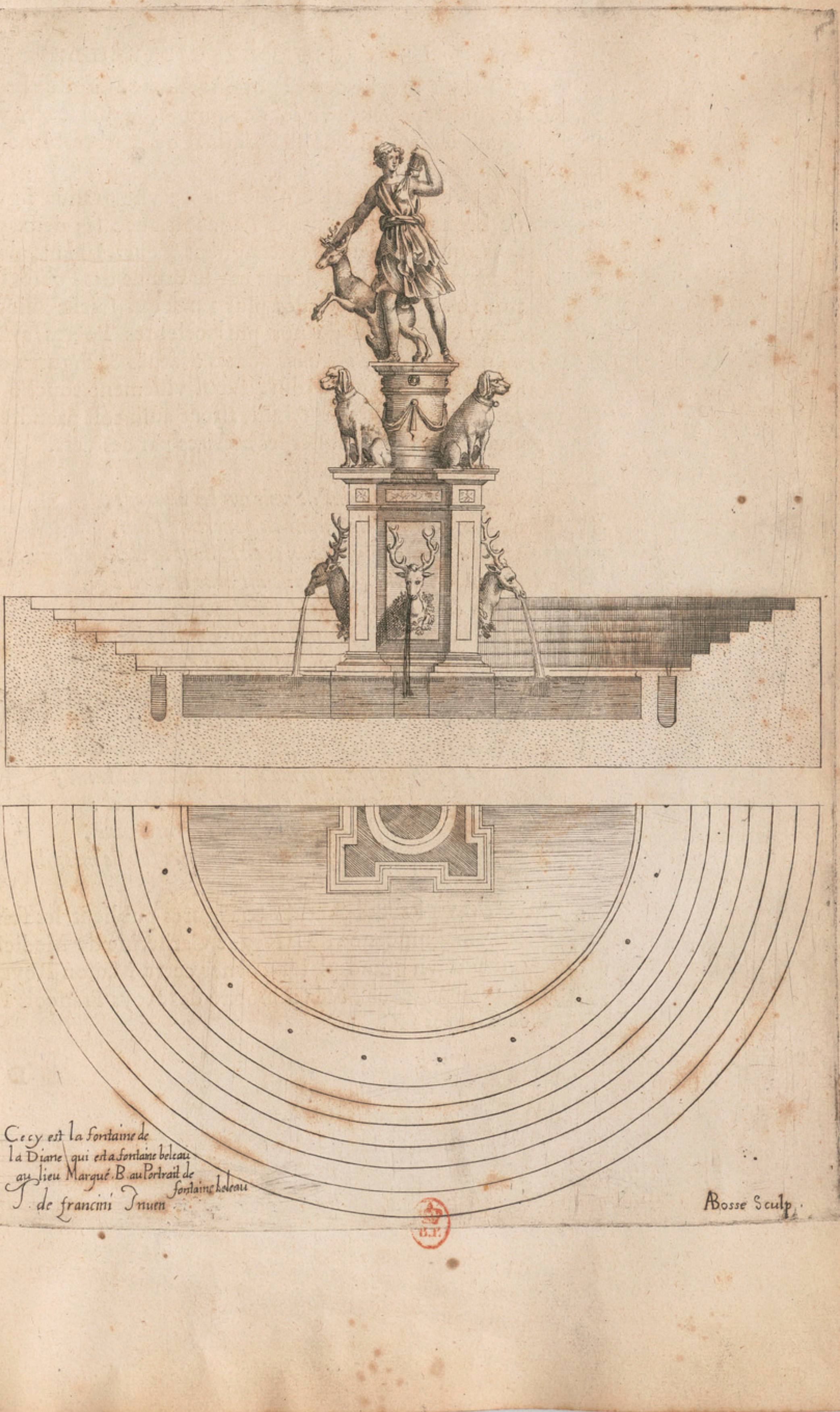

Cecy est la fontaine de
la Diane qui est a fontaine beleau
au lieu Marqué B au Portrait de
fontaine beleau
de francini Inuen.

Bosse Sculp.

III. Statuë du Tireur d'épine.

TOVT proche cette Fontaine eſt vne Statuë de bronze, qui repreſente vn ieune homme, lequel ſe tire vne épine d'vn pied, dont l'original de marbre blanc eſt dans le Capitole à Rome.

IV. Statuë de Laocoon.

EN ce meſme Iardin eſt encore vne grande figure de bronze, repreſentant Laocoon auec ſes deux enfans, que des Serpens eſtraignent & entrelaſſent, dont l'accident eſt ſi bien décrit par le Prince des Poëtes Latins : c'eſt vne piece des plus rares qui ſoient auiourd'huy, & qu'vn de nos plus celebres Poëtes ayant bien conſideré, auec les autres Statuës & Figures qui ſont dans le grand Iardin, fut ſi viuement touché de ces rares ouurages, qu'ils luy firent auſſi toſt prendre la plume, pour en publier les merites par ces vers.

Virgil. 2. Æneid.

V. Vers excellens en faueur de ces Figures.

Monſieur Bertaud Eueſque de Seës.

Toy qui vis affamé de voir vn bel ouurage,
Aſſouuy maintenant ta genereuſe faim,
Voicy les plus beaux traits, dont le cizeau Romain,
Ou la fonte Gregeoiſe ait orné le vieil âge.
Là de Laocoon la douloureuſe rage,
Fait plaindre le métail par vn art plus qu'humain,
Icy git Cleopatre, ô ! qu'vne docte main
A viuement portrait la mort en ſon viſage.
Là Diane chemine, icy le Tibre ondeux,
Verſe ſes flots de bronze, arreſtant auprés d'eux
Le paſſant transformé de merueille en Statuë;
Auſſi rauiroient-ils l'eſprit le plus brutal :
Et qui n'eſt point émeu d'vne ſi rare veuë,
Il eſt certes comme eux, de marbre, ou de métail.

VI. Ces Statuës faites ſous Catherine de Medicis.

TOVTES ces Statuës & Figures publient les ſoins & la magnificence de la Reyne Catherine de Medicis, qui prit vn grand plaiſir à orner cette Maiſon Royale ſous ſa Regence, & la minorité des Roys François II. & Charles IX.

DV IARDIN DE L'ESTANG, ET DE celuy des Pins.

CHAPITRE XXI.

I. La longueur, & largeur de ce premier Iardin, dreſſé ſous Henry IV.
II. Statuë d'Hercule faite par Michel Ange.
III. Autre Iardin dreſſé par François I.
IV. Allée Royale, où ſa Majeſté touche les malades des écroüelles.
V. Petit Pauillon, où ſont quelques Tableaux du Sieur Rouſſe.
VI. L'Eſtang, & ſon eſtenduë.

CE premier Iardin prend ſon nom de ce qu'il eſt baſty dans l'Eſtang de ce Chaſteau; il eſt tout reueſtu de belle greſſerie, auec vne muraille d'appuy tout autour, & l'on y entre par vn petit pont de bois. Sa forme eſt quarrée, ayant trente quatre toiſes de long, & autant de large; lequel eſt dans l'aſpect de la Cour de la Fontaine. C'eſt ainſi que Henry le Grand l'a fait dreſſer auec quatre beaux quarrez de parterre de buys, l'an mille cinq cens quatre-vingts quatorze, quand il fit edifier la grande Terraſſe.

I. La longueur, & largeur de ce premier Iardin, dreſſé ſous Henry IV.

CE qui rend ſur tout recommandable ce Iardin, eſt vne tres-belle, & grande Statuë de marbre blanc, qui repreſente Hercule, que le feu Roy ayant trouuée en ce Chaſteau y fit dreſſer, & eſleuer ſur vn piedeſtal. Elle eſt de Michel Ange, laquelle il fit à Florence dans le Palais de Strozzi, & qui fut apportée en France par le Sieur Iean Baptiſte della Palle, de l'vne des meilleures familles de cette ville là, & fut preſentée au Roy Henry II.

II. Statuë d'Hercule faite par Michel Ange.

DV IARDIN DES PINS.

III. Autre Iardin dreſſé par François I.

QVANT au Iardin des Pins, il eſt ainſi dit à raiſon de quantité de ces arbres dont il eſtoit remply autrefois, & a eſté dreſſé par François I. lors qu'il fit baſtir la grande Galerie, laquelle a ſon aſpect deſſus, du coſté du Midy.

Son eſtenduë ou longueur eſt de cent ſoixante toiſes, & quatre-vingts de large.

IV. Allée Royale, où ſa Maieſté touche les malades des écroüelles.

A l'entrée de ce Iardin du coſté de la Cour de la Fontaine, eſt vne tres-belle, & grande allée le long de l'Eſtang, plantée à la ligne de fort beaux & grands arbres, & l'appelle-t'on l'Allée Royale; ou parce qu'elle eſt la plus grande, & la plus large de toutes, & auſſi bien la plus agreable; ou d'autant que c'eſt en ce lieu que le Roy a couſtume de toucher les malades des écroüelles, quand ſa Maieſté s'employe icy à cét acte de Pieté, & vrayement Royal. Cette Allée a cent ſoixante toiſes de long, & cinq & demie de large.

Tout ioignant eſt vn Canal de meſme longueur, reueſtu de pierre, & remply de poiſſon.

Il y a là encore pluſieurs belles allées, & vn riche parterre de buys, où ſont quelques Cedres, & vn Plane, arbre qui n'eſt pas commun en ce pays; autour de ce parterre ſont quatre grandes, & belles allées en palliſſades, taillées en forme d'Architecture. Et pas loing de là eſt vne belle, & grande Fontaine quarrée, ou ſource d'eau, toute reueſtuë de pierre, laquelle ſe décharge dans vn petit eſtang tout proche.

V. Petit Pauillon où ſont quelques Tableaux du Sieur Rouſſe.

IL ne faut icy oublier, qu'à l'vn des angles de ce Iardin au bout de la grande Galerie, eſt vn Pauillon quarré dreſſé par le grand Roy François, comme il paroiſt par ſes Chiffres, & ſa Deuiſe, auquel ſont deux grands Tableaux, peints à frais par le Sieur Rouſſe, où ſont repreſentées les amours de Vertumnus, & de Pomone.

Tout au bout ioignant ce Iardin eſt à coſté vne autre grande Allée plantée à trois rangs d'arbres, laquelle regarde d'vne part ſur le bout de l'Eſtang au Septentrion, & de l'autre au Midy, vers vne Allée toute de Meuriers blancs, qui eſt enuironnée d'eau par deux canaux, tout reueſtus de greſſerie, & remplis de poiſſon. Cette premiere Allée eſt nommée l'Allée Solitaire, ou du Chenil, parce qu'elle y aboutit, & que cét Hoſtel a vn des coſtez de ſes baſtimens qui regarde deſſus; & l'autre porte le nom des Meuriers, dans laquelle l'on n'y peut entrer que par deux petits ponts, qui ſont à ſes deux extremitez.

VI. L'Eſtang, & ſon étenduë.

QVANT à l'Eſtang de ce Chaſteau, il eſt ſitué entre leſdites Allées Royale, du Chenil, & celle de la Chauſſée; lequel a cent cinquante toiſes de long, & cent quatorze de large: au milieu eſt vn petit Pauillon rond couuert en terraſſe, & enuironné d'vne balluſtrade de pierre: là eſt vne Salle qui ſert à prendre du frais l'Eſté, & ſe recreer au milieu des eaux.

DV IARDIN, OV BOIS DES CANAVX, & de celuy des Fruits ; enſemble du Mail, & de la Fontaine, qui a cauſé le nom à ce Lieu de Fontainebleau.

CHAPITRE XXII.

I. Ordre, & ſuite des Iardins.
II. Longueur, & largeur du premier & ſecond Iardin.
III. Le Mail.
IV. Fontaine de Fontainebleau.

I. Ordre, & ſuite des Iardins.

CE n'eſt pas ſeulement le nombre des beaux & diuers Iardins, qui rend cette Demeure Royale fort accomplie, auec ſes autres merueilles, mais encore cette particularité, de ce que ils ſont tous d'vne meſme ſuite & contigus, & ſous vn meſme circuit, & enclos de ce Chaſteau, paſſant des vns aux autres parmy vne agreable diuerſité : laquelle a cela encore de remarquable, qu'en quelque ſaiſon, & quelque temps que ce ſoit l'on y peut facilement aller & ſe promener ſans y receuoir aucune incommodité du chemin, à cauſe du terroir ſabloneux, qui y tient touſiours le pied ſec, & la route agreable.

II. Longueur, & largeur du premier & ſecond Iardin.

Quant au premier Iardin, l'on y entre par celuy des Pins, auquel il aboutit d'vn coſté, paſſant entre deux beaux canaux où ſont les Truittes, & qui en porte auſſi le nom, & l'appelle-t'on le Iardin ou Bois des Canaux, parce qu'il eſt remply de grands arbres, qui forment comme vn petit bois d'vn coſté ; & d'autant auſſi qu'il eſt diuiſé de pluſieurs canaux remplis de poiſſon, qui compoſent quatre grands quarrez, comme parterres verds ; le tout montant à quatre-vingts huit toiſes de long, & ſeptante deux de large.

Et au bout de ce Iardin il y en a encore vn autre, lequel a quatre-vingts quatre toiſes de long, & quatre-vingts de large, que l'on appelle le Iardin des Fruits, parce que il eſt planté de pluſieurs arbres fruitiers. Le feu Roy fit dreſſer ce Iardin, & prenoit vn grand plaiſir à faire cultiuer ſes arbres.

III. Le Mail.

A coſté de ces deux Iardins, qui regarde le Midy, eſt le Mail, lequel a trois cens toiſes de long, & trois de large, dont l'allée eſt parfaitement agreable pour la beauté de ſes arbres, qui à leur ſommet venans comme à s'vnir enſemble font vne forme de berceau tres-gracieux, où l'on y gouſte le frais à plaiſir au fort des chaleurs. Il s'en ſeroit pû faire vn plus grand en ce lieu, mais non pas ſi commode que celuy-cy, qui ſe rencontre ſi bien à propos dans l'enclos de ce Chaſteau, commençant à l'entrée de l'Hoſtel & Departement du Chenil, & finiſſant au bout du Iardin à fruits.

DE LA FONTAINE de Fontainebleau.

IV.

COMBIEN que nous mettions cette Fontaine comme la derniere en ordre des belles choſes remarquables de cette Maiſon Royale; ce n'eſt pas que ce ne ſoit ce qu'il y a de plus ancien, puiſque elle a donné, ou pluſtoſt occaſionné, de faire porter le nom à ce Lieu, & ce qui a inuité en partie d'y baſtir, ainſi qu'il a eſté deſia dit cy-deuant, où nous auons remarqué, que ç'a eſté Henry le Grand qui l'a fait dreſſer & orner comme elle eſt auiourd'huy, eſtant auparauant en forme d'vne petite grotte. Or ce qui eſt cauſe, que ne ſuiuant pas ſon antiquité nous luy donnons cét ordre poſterieur, eſt pour n'interrompre cette ſuite, & la faire voir en ſon propre lieu, & en ſes accompagnemens.

Elle eſt ioignant le Iardin, ou Bois des Canaux, entre celuy-cy, & vn autre petit Iardin à fruits, & ſe va déchargeant dans le canal des Truittes; ſa ſource eſt

baſſe, où l'on deſcend par trois degrez; mais ſon eau eſt belle & agreable, encloſe d'vn baſſin de huit pieds de diametre de pierre, à huit angles, enuironné d'vne belle Architecture de pierre de taille, qui la couure en partie, auec pluſieurs niches, dans leſquelles ſont des ſieges de meſme matiere, d'où l'on a le plaiſir de contempler à couuert cette ſource, & la voir ruiſſeler; qui n'eſt pas vn petit contentement, parmy vn nombre preſque infiny de merueilles de ce Seiour Royal: où il faut aduoüer que la beauté, & les delices ſont ſi grandes, qu'il n'eſt pas inconuenient de croire, que pluſieurs s'en trouuans inſenſiblement charmez, n'y vouluſſent eſtablir leur ſouueraine felicité, ſi par vn contrecharme l'on ne leur mettoit en ieu auſſi toſt ce petit mot d'aduis:

Malherbe.

Vois-tu Paſſant, couler cette onde
Et s'écouler incontinent;
Ainſi fuit la gloire du Monde,
Et rien que Dieu, n'eſt permanent.

DV PARC ET DE SON CANAL, &c.

CHAPITRE XXIII.

I. Henry le Grand a fait dreſſer ce Parc 1607.
II. Pluſieurs allées, & autres diuerſitez.
III. Vne belle & grande Fontaine, où aboutiſſent huit allées.
IV. Canal, l'vn des plus conſiderables qui ſe voyent.
V. Deux Fontaines iailliſſantes au milieu de ce Canal.
VI. Logis, dit les Heronieres.
VII. Celuy dit la Mi-voye.
VIII. Lieu où ſont diuerſes ſortes d'oiſeaux.

TANT de ſingularitez, & tant de diuertiſſemens ſe rencontrent dans l'enclos de ce Parc Royal, qu'en ſa deſcription il faut que i'aduouë, que le meſme accident m'arriue, qu'autrefois au fameux Apelles, tirant le portrait de Compaſpé par le commandement du grand Alexandre; où autant de traits de beauté de cette Dame qu'il traçoit auec ſon pinceau, luy eſtoient autant de charmes, qui l'engageoient à ſon amour : car il eſt vray qu'il faut eſtre tout à fait priué de ſentiment, & auoir les yeux bandez, ou il faut franchement confeſſer, qu'autant d'allées, & d'autres telles merueilles qui s'y voyent, auec ſon Canal, ſont autant de charmes qui gagnent les cœurs, & les affections : & ie m'aſſeure qu'il n'y aura perſonne, qui apres auoir bien conſideré ce lieu, ne ſe ſente obligé à publier hautement auec moy cette verité. Ce Parc a ſon entrée principale qui regarde le Soleil couchant, & n'eſt ſeparé de ce Chaſteau, & du Iardin du Roy, que par vne ruë qui vient du Bourg, & va en la campagne, & à la Foreſt.

I. Henry le Grand a

HENRY le Grand l'a fait entierement dreſſer l'an 1607. auec ſes belles allées, ſon Canal, & le tour de ſes

fait dreſſer ce Parc 1607.

murailles ; où il prenoit vn extreme contentement, & vn ſoin merueilleux à faire aduancer cét ouurage, qu'il a veu acheué.

Ce lieu a ſix cens cinquante toiſes de longueur, & quatre cens de large.

II. Pluſieurs allées, & autres diuerſitez.

LA premiere choſe conſiderable, qui s'y void à ſon abord, eſt vne grande Allée à quatre rangs d'Ypreaux dreſſez à la ligne, laquelle a ſix cens toiſes de long, & quatorze de large, y comprenant les deux petites qui l'accompagnent de part & d'autre, & de meſme longueur.

Tout ioignant à la droite de cette Allée, eſt vn petit boccage remply de viues ſources d'eau ; le tout rend ce lieu agreable, & fort delicieux.

Et à gauche, il y en a vne autre tres-belle, qui ſe void pareillement dés l'entrée de ce Parc, laquelle eſt dreſſée en palliſſades de ſept à huit toiſes de haut, & a ſix cens quarante toiſes de long, & cinq de large.

Au milieu de laquelle eſt vne place ronde de quinze toiſes de diametre, où aboutiſſent huit autres allées, toutes en palliſſades comme la precedente ; & cette place s'appelle l'Eſtoille, à cauſe de ſes angles, & de ſes allées, qui font cette figure.

III. Vne belle, & grande Fontaine, où aboutiſſent huit allées.

LA tout au milieu eſt vn baſſin rond de pierre, de vingt-quatre pieds de diametre, auec vne Fontaine, & iet d'eau, lequel en contient quinze pouces, & iette & pouſſe ſon eau dix-huit pieds de haut : & ce qui le rend encore fort remarquable, eſt qu'il ſe fait voir de toutes ces allées, qui ne ſont pas ſeules ; car il y en a encore vingt qui trauerſent ces huit grandes ; ſomme que les allées en palliſſades, montent à dix mille cent quatre-vingts deux toiſes.

Dans l'enclos, & quarrez de ces diuerſes allées, ſont aux vnes pluſieurs boſquets & cheſnieres ; dans les autres ſont diuers arbres fruitiers de toutes les ſortes, & des meilleurs que le feu Roy pût recouurer.

MAIS

MAIS ce qui rend encore ce Parc plus considerable, c'eſt le Canal qui s'y void, vne des belles & rares pieces qui ſe rencontrent ailleurs : car il a ſix cens toiſes de long, & vingt de large, & eſt tout reueſtu de pierre, ayant ſix pieds d'eau à ſon entrée, où ſe viennent décharger toutes les Fontaines, & les autres canaux de ce Chaſteau, & quinze pieds à ſa décharge.

IV. Canal l'vn des plus conſiderables qui ſe voyent.

L'on tient que le feu Roy fut porté à le faire, ayant veu celuy qui eſt dans le Parc du Chaſteau de Fleury, vn des plus beaux qui fuſſent alors ; & que le Sieur de Fleury ayant depuis veu celuy-cy de beaucoup plus grand, plus large, & plus maieſtueux que le ſien, y fit écrire, ou pour le moins dit ces paroles : *Voluit me vincere Cæſar* ; aduoüant que celuy-cy eſtoit bien plus conſiderable que le ſien.

DANS ce Canal (qui eſt fort remply de poiſſon) ſont deux Fontaines, vne à chaque bout, à dix toiſes prés du bord ; à la premiere, qui eſt à l'entrée, ſe void vne grande teſte de Dauphin de bronze, poſée à fleur d'eau, d'où ſortent neuf Iets de dixhuit pieds de haut, portans trente pouces d'eau : l'autre Fontaine eſt de pareille façon. Leſquelles, comme auſſi celle de l'Eſtoille, le Roy a fait conſtruire, l'an mille ſix cens trente deux.

V. Deux Fontaines ialliſſantes au milieu de ce Canal.

Et pour plus grand ornement de ce Canal, ſont à huit toiſes proche de part & d'autre deux grandes allées d'Ypreaux, chacune de ſix cens toiſes de long, & cinq de large ; le tout rend ce lieu admirablement beau, & d'vn aſpect tres-gracieux.

PREZ ce Canal au Midy, eſt vn grand logis compoſé d'vne Cour, & de quelques baſtimens, appellé les Heronieres, autrement dit les Cages ; ainſi nommé à cauſe que le Roy François I. qui l'a fait baſtir, y auoit dreſſé de grandes Cages par arcades de pierre, & de treillis de fer, dont vne partie ſe void encore, pour y nourrir des Herons, auſquels quelques années apres l'on a donné l'eſſor, pour peupler ce pays au plaiſir

VI. Logis dit les Heronieres.

de la Chaſſe, & vol de cét oiſeau, qui eſt fort agreable.

VII. Celuy dit la Mi-voye.

AV milieu de ce meſme Parc eſt vn autre logis de plaiſance, appellé la Mi-voye, parce qu'il eſt au milieu, où il y a vn beau Iardin, & quelques Fontaines & canaux. La Reyne Mere Catherine de Medicis achepta ce lieu, où elle fit dreſſer vne Ménagerie, auec quelque beſtail, & vne belle Laicterie, pour là quelquefois y aller ſe diuertir, & prendre du frais, & du laictage l'Eſté.

VIII. Lieu où ſont diuerſes ſortes d'oiſeaux.

ET pour rendre encore ce Parc plus agreable, Henry le Grand y a fait edifier vn lieu particulier, où ſont diuerſes ſortes d'oiſeaux eſtrangers, & non communs, comme Aigle, Vautour, Cygnes, Gruës, Cicognes, Herons rouges, Pallars, Tadores, Goalans, Opalles, Aigrettes, Poacres, Cormorans, Cannes de Barbarie, Cannes muſquées, Oyes de Canada, Cannes de Hollande, Feſans, & Perdrix priuées, Paons, & autres ſemblables, auec quelques animaux non communs. Il y a quelque temps qu'il y auoit deux Autruches, qui y ſont mortes.

DES HOSTELS, ET MAISONS QVI sont hors l'enclos de ce Chasteau, & qui en dépendent.

CHAPITRE XXIV.

I. La Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.
II. L'Hostel de Ferrare.
III. La Coudre, autrement dite la grãde Escurie du Roy.
IV. Escurie de la Reyne Mere.
V. L'Aqueduc, ou Reseruoir des Fontaines.
VI. L'Hostel du grand Preuost.
VII. Les Pressoirs du Roy.

APRES auoir assez amplement traitté des edifices qui sont dans l'enclos de cette Maison Royale, i'ay crû qu'il estoit encore à propos de parler en ce Chapitre de ceux qui se voyent hors de son acceint, mais qui en dépendent, & sont sous son entretien.

I. La Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.

IE commenceray par l'Hostel de la Chancellerie, comme plus proche de ce Chasteau, estant presque ioignant le fossé, où il regarde la Voliere au Midy. Il consiste en vn corps, & face de bastiment, de vingt-huit toises de long; outre vne longue Galerie, auec vne grande Cour, dont l'entrée principale est au Septentrion.

Cét Hostel basty sous le Cardinal & Chancelier du Prat, comme il appert par ses armes, qui se voyent là en diuers endroits, a esté augmenté sous le Chancelier d'Aligre; & depuis peu amplifié d'vne belle Chappelle sous Monsieur le Chancelier Seguier, personnage dont les merites rempliſſent auiourd'huy tres-dignement cette Illustre charge.

Du commencement que cét Hostel fut edifié, c'estoit vne maison particuliere, appartenante audit du

Prat ; mais le Roy François I. l'ayant rembourſé des deniers qu'il y auoit employez , elle a touſiours depuis eſté deſtinée pour le Chancelier , & porté le nom de l'Hoſtel de la Chancellerie.

II. L'Hoſtel de Ferrare.

A vingt-cinq toiſes, ou enuiron, de la Cour du Cheual blanc de ce Chaſteau vers le Soleil couchant , eſt l'Hoſtel de Ferrare , vn des plus beaux , & des mieux baſtis qui ſoient point, lequel le Cardinal de Ferrare a fait baſtir ; comme il ſe iuſtifie par ſes armes poſées en pluſieurs endroits de cét Hoſtel : il conſiſte en trois grands corps, & faces de baſtimens, fort commodes, & logeables , contenans diuerſes Salles, Chambres, Cabinets, & Offices, auec de fort belles Eſtuues ; le tout du deſſein de Sebaſtien Cerlio, Architecte celebre, duquel il a eſté parlé cy-deſſus. La Cour principale de ce logis a dix-ſept toiſes de long , & vingt-deux de large , dont l'entrée eſt embellie d'vn riche Portic d'vne ordonnance ruſtique. Là eſt auſſi vne baſſe Cour de vingt-cinq toiſes de long ſur neuf de large, où ſont les Eſcuries : & eſt cét Hoſtel accompagné d'vn fort grand Iardin : le tout acquis de Monſieur le Duc de Guiſe par le Roy Henry le Grand, en l'an 1603.

III. La Coudre, autrement dite la grande Eſcurie du Roy.

LA Coudre, ainſi nommée à cauſe que là autrefois il y auoit quantité de Coudriers , eſt l'Hoſtel du Grand Eſcuier de France : ce logis eſt vn peu eſloigné du Chaſteau, & conſiſte en trois corps, & faces de baſtimens, & en vne Cour ſpacieuſe, auec vn fort grand Clos, ou Verger , qui tient au Parc de ce Chaſteau. Là ſont les ſources principales des Fontaines de cette Maiſon Royale. Cét Hoſtel eſt auſſi appellé la Grande Eſcurie du Roy.

IV. Eſcurie de la Reyne Mere.

EN ſuite de ce logis , il ne ſera pas hors de propos de donner icy lieu à celuy qui porte le nom d'Eſcurie de la Reyne Mere, ainſi appellé parce qu'il eſt ordonné pour ſes Officiers qui ſeruent en icelle. C'eſt vn grand baſtiment , auec vne Cour , & vn petit Clos. L'acquiſition de cette maiſon a eſté faite par Catherine de Medicis ; & eſt ce lieu vn peu au deſſus de l'Hoſtel de Fer-

rare dans la meſme ruë, laquelle aboutit à celle dite des Sablons.

V. L'Aqueduc, ou Reſeruoir des Fontaines.

LE logis appellé l'Aqueduc, eſt encore vne dépendance de ce Chaſteau; c'eſt le reſeruoir de toutes les eaux qui ſe diſtribuënt aux Fontaines par le moyen d'vn grand baſſin de pierre de douze pieds en quarré, poſé ſous vne belle voute. Il eſt appellé Aqueduc, parce que de là iuſques aux ſources de ces Fontaines, les eaux découlent dans vn petit canal, ſous vne voute de ſix pieds de haut, trois de large, & de ſept cens toiſes de long. Ce logis eſt compoſé d'vn petit Pauillon, auec quelques autres baſtimens, vne Cour, & vn Iardin, pour celuy qui a la conduite des Fontaines. L'honneur de tout cét ouurage eſt deu à Henry le Grand, qui l'a fait edifier l'an mille ſix cens huit, & eſt ſitué en la ruë baſſe.

VI. L'Hoſtel du Grand Preuoſt.

PAS loin du Chaſteau, & preſque vis à vis du portail de la Cour des Offices, eſt l'Hoſtel du grand Preuoſt de France, où il tient ſon Siege quand la Cour eſt icy; & qui eſt le lieu auſſi ordinaire où les Officiers de la Iuſtice, tant de la Preuoſté de ce Bourg, que des Eaux & Foreſts, tiennent leur Siege.

VII. Les Preſſoirs du Roy.

RESTE à dire quelque choſe du logis appellé les Preſſoirs du Roy; cette maiſon eſt eſloignée de ce Chaſteau d'vne lieuë, ou enuiron, & eſt au bord de la Riuiere de Seine du coſté de la Brie. C'eſt vn grand corps de baſtiment fait ſous le Roy François I. comme il ſe void par ſes Chiffre & Deuiſe; & là auoit fait dreſſer deux grands Preſſoirs auec des Cuues, pour l'vſage de cinquante arpents de vignes & plus, qu'il y auoit fait planter en vne coſte tout ioignant ce logis, dont l'aſpect eſt au Midy, & au Couchant.

L'on tient que ce qui inuita le Roy à faire ce lieu, ce fut ſur ce qu'vn iour chaſſant apres vn Cerf en cette Foreſt de Fontainebleau, le Cerf paſſa l'eau, & obligea ſa Maieſté à paſſer auſſi, le pourſuiuant auec ſes Veneurs; où alors le Roy ſe trouuant ſaiſi de ſoif, l'on fut querir du vin en vn petit logis là és enuirons, lequel

fut trouué excellent par ſa Maieſté : laquelle s'eſtant informée d'où il venoit, comme elle eut appris qu'il prouenoit de cette coſte, où il y auoit deſia vn peu de vignes, cela l'inuita de l'achepter ; & pour la rendre encore plus conſiderable, elle fit venir du plan de Grece, de Gaſcogne, & de tous les meilleurs vignobles, qu'elle y fit planter, & baſtir au meſme temps cette maiſon qui s'y void, laquelle depuis a touſiours porté le nom des Preſſoirs du Roy, à cauſe de ceux qu'il y auoit fait dreſſer. En effet le vin en eſt fort excellent.

DE QVELQVES DEVISES ROYALES qui ſe voyent en ce Chaſteau.

CHAPITRE XXV.

I. Deuiſe de François I.
II. Diuerſes explications de cette Deuiſe.
III. Deuiſe de Henry II.
IV. Trois explications de la Deuiſe precedente.
V. Deuiſe de Charles IX.
VI. Deuiſe de Henry le Grand.
VII. Deuiſe de Louys XIII.
VIII. Deuiſe de Anne de France, & de Pierre de Bourbon ſon mary.

POVR donner vn accompliſſement des merueilles de cette Maiſon incomparable de Fontainebleau, i'ay crû eſtre bien à propos de remarquer en ce Chapitre les Deuiſes Royales qui s'y voyent.

I. Deuiſe de François I.

LA premiere eſt celle du grand Roy François, à ſçauoir vne Salamandre au milieu de feux & de flammes, auec ces mots Latins : *Nutriſco & extinguo. Ie nourris & eſteins :* ou bien ie m'en nourris & l'eſteins, parce que les Naturaliſtes remarquent que cét animal (qui eſt preſque de la forme d'vn grand Lezard) ſortant des eaux où il naiſt, demeure volontiers parmy les flammes

& les braziers, & les esteint aussi par son extreme froideur; voire mesmes comme asseurent d'autres, s'en repaist quelquefois.

II. Diuerses explicatiõs de cette Deuise.

DEVISE autant remarquable qu'elle est mysterieuse, par laquelle cét illustre Monarque vouloit signifier le soin qu'il prenoit de conseruer les gens de bien, & punir les méchans. Et de fait vn Autheur de son temps écrit que ce Prince estant encore ieune fit faire quelques medailles; où d'vn costé il estoit representé, & sur le reuers il y auoit vne Salamandre parmy des flammes, & cette inscription Italienne: *Nudrisco il buono, & spengo il reo.* Ie nourris le bon, & tuë & chastie le méchant.

Si nous ne voulons dire encore, que la Salamandre estant le symbole de la Constance, parce que cét animal semble se resioüir au milieu des braziers; de mesme que ce grand Roy touché des iustes sentimens d'vne Ame Chrestienne, supportoit volontiers pour l'amour de Dieu, les afflictions qui luy arriuoient de sa part. Paradin remarque auoir veu en cette Maison de Fontainebleau vne riche tapisserie, où estoit cette Deuise, & ces vers Latins: *Paradin en ses Deuises heroïques.*

Vrsus atrox, Aquilaque leues, & tortilis Anguis,
Cesserunt flammæ iam Salamandra tuæ.

L'Ours fier, l'Aigle legere, & le Serpent tortu,
Salamandre, ont cedé à ton feu, & vertu.

Qui estoit vn digne Eloge de ce Prince, representant plusieurs beaux exploits de ses victoires; l'Ours signifiant le Duc de Sauoye, à raison que ce pays-là abonde en telle sorte d'animaux; l'Aigle estant le symbole des armes de l'Empire; & le Serpent des armes de la Ville, & Duché de Milan pretendu par les Sforces.

III. Deuise de Henry II.

L'AVTRE Deuise, qui se void icy en diuers endroits comme la precedente, est celle du Roy Henry II. vn Croissant montant d'argent surmonté d'vne couronne, ou trois Croissans entrelassez, & ces paroles: *Donec to-*

tum impleat orbem. Iuſques à ce que tout le rond ſoit remply.

Pluſieurs rendent differentes raiſons de cette Deuiſe. Il y en a qui croyent que ce Prince la prit en conſideration de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, laquelle eſtoit en grand credit auprés de luy, & qu'il repreſentoit par ce Croiſſant de Lune, à qui les Poëtes font porter le nom de Diane.

III. Trois explications d'icelle.

QVELQVES autres diſent, que ce fut à deſſein de contrecarrer l'orgueil, & le faſte de l'Empereur Charles-Quint, qui auoit pour Deuiſe les colomnes d'Hercule, auec cette inſcription: *Plus vltrà. Plus outre*; pour ſignifier qu'il pouſſeroit ſes conqueſtes plus auant que celles de cét Heros de l'Antiquité, oſant meſme ſe promettre la France: ce qui obligea ainſi Henry II. à prendre telle Deuiſe, pour dire que ſi la vanité, & l'ambition de l'Empereur le pouſſoit iuſques à ce poinct, noſtre grand Roy Henry paſſeroit bien plus auant, iuſques à ce qu'il euſt conquis tout le monde, deſigné par ce mot d'*Orbis*, ou de *rond*, figure de toute la terre.

Mais i'aime bien mieux m'arreſter à la creance de ceux, qui aſſeurent que Henry II. prit cette Deuiſe pour faire paroiſtre le deſir qu'il auoit de conſeruer l'Egliſe Catholique, troublée en France, & ailleurs par les Proteſtans Religionnaires qui commençoient alors, deſquels il faiſoit vn iuſte chaſtiment. De fait que l'Egliſe dans les Lettres ſainctes eſt ſouuent figurée ſous ce ſymbole de Lune. Où à ce propos nous pouuons rapporter ce que raconte vn Autheur celebre du Pape Calixte II. lequel eut en viſion la nuict immediatement precedente qu'il fut eſleué au Souuerain Pontificat, qu'vn enfant luy auoit apporté, & mis dans le ſein vne Lune.

Paul Emil.

V. Deuiſe de Charles IX.

IE ne diray qu'vn mot touchant la Deuiſe de Charles IX. parce qu'à peine ſe reconnoiſt-elle encore icy en quelques ouurages qu'il y a fait faire, nommément en la Salle des Gardes du corps. Deux colomnes forment le corps de cette Deuiſe, dont l'ame eſt telle: *Pietate, & Iuſtitia. Par la Pieté, & par la Iuſtice.* Donnant aſſez à con-

connoiſtre que ſon intẽtion n'eſtoit que de regner par la Pieté enuers Dieu, & par la Iuſtice à l'endroit de ſes Suiets; ces deux Vertus eſtans cõme deux fortes colomnes, qui ſouſtiennent puiſſamment tout l'edifice d'vn Eſtat.

VI. Deuiſe de Henry le Grand.

CETTE Maiſon Royale a tant d'obligations à Henry le Grand, que ie meriterois auec raiſon vne cenſure rigoureuſe, ſi i'oubliois à donner place icy à ſa Deuiſe, qui paroiſt en diuers endroits de ce Chaſteau, & particulierement à la grande Terraſſe de la Cour de la Fontaine: c'eſt vne épée en pal, auec deux Sceptres en ſautoir, & ces mots: *Duo protegit vnus. Vn en defend deux.* Voulant montrer par là le ſoin qu'il a eu comme vn digne Prince de defendre ſes deux Royaumes, de Frãce, & de Nauarre.

VII. Deuiſe de Louys XIII.

MAIS apres toutes ces belles, & ingenieuſes Deuiſes, il faut aduoüer que celle de noſtre inuincible Monarque Louys XIII. n'eſt pas moins conſiderable; c'eſt vne Maſſuë, auec ces paroles: *Erit hæc quoque cognita monſtris. Elle ſera pareillement connuë aux monſtres.* Faiſant alluſion & rapport à celle d'Hercule, de laquelle cét Heros dompta vne infinité de monſtres, comme ce braue Prince a ſurmonté les monſtres de la Rebellion, & de l'Hereſie, qui auoient oſé attenter à la ruine de cette premiere Monarchie tres-Chreſtienne.

VIII. Deuiſe de Anne de France, & de Pierre de Bourbon ſon mary.

IE finiray ce Chapitre par la Deuiſe de Anne de France fille aiſnée du Roy Louys XI. & femme du Duc Pierre de Bourbon; de laquelle la Deuiſe eſtoit vne grande nuée d'azur, d'où ſortoient des langues de feu, & au milieu vn Cerf volant, qui portoit au col vne ceinture d'azur, où ſe voyoit écrit ce mot, *Eſperance*: qui eſt l'ancienne Deuiſe, & le mot de la Royale Maiſon de Bourbon, par lequel ceux de cette Famille tres-Illuſtre donnoient à entendre l'eſperance qu'ils auoient de paruenir vn iour à la Couronne de France; comme l'experience l'a fait voir en la perſonne ſacrée de Henry le Grand, iſſu du ſang Royal de S. Louys. Cette Deuiſe paroiſt icy ſeulement en des riches ornemens, que cette Princeſſe Anne a donné à noſtre Egliſe de ce Chaſteau; au bas de laquelle Deuiſe, & en

d'autres endroits eſt le Chiffre, & la premiere lettre du nom de ſon mary, à ſçauoir vn grand P. en or, qui ſignifie Pierre de Bourbon; & le ſien, qui eſt vn grand A. qui veut dire Anne. Elle nous fit preſent de ces ornemens, tandis qu'elle eſtoit icy auec le Roy Charles VIII. ſon frere, duquel Louys XI. ſon pere luy auoit donné la charge de la nourriture, & du gouuernement en ſon bas âge, & minorité.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QVE l'on void, & montre ce Chaſteau.

CHAPITRE XXVI.

I. Raiſons qui ont obligé l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.
II. Par où il faut commencer à voir ce Chaſteau.
III. La ſuite des pieces plus remarquables de ce Chaſteau.
IV. Apres la viſite du Chaſteau, l'on void le Parc, & l'Aqueduc.

I. Raiſons qui ont obligé l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.

PARCE que cette Maiſon Royale eſt fort ample, & que ſes baſtimens, tant anciens que modernes, ſont entremeſlez les vns dans les autres, leſquels l'on a couſtume de montrer ſelon l'ordre qu'ils s'entreſuiuent; & en la deſcription d'iceux ayant traitté des vns & des autres ſelon leur ancienneté, & non point ſelon cette entreſuite: c'eſt pourquoy i'ay iugé qu'il ſeroit icy bien à propos d'adiouſter ce Chapitre pour y cotter les lieux, & y faire vn renuoy des choſes: afin qu'en voyant, & viſitant cette Maiſon, comme l'on a couſtume de la montrer; c'eſt à ſçauoir dans l'ordre, & entreſuitte de ſes baſtimens; l'on puiſſe icy trouuer facilement la deſcription des choſes qui y ſont, & que l'on y doit voir.

II. Par où il faut commencer à voir ce Chaſteau.

L'ORDINAIRE eſt, premierement de venir en la Conciergerie de ce Chaſteau, qui ſe trouue de ſuite. Liure 1. chap. 10.

De là l'on entre, & commence-t'on à voir la Galerie des Cerfs. Liure 2. chap. 17.

Puis l'on paſſe au Iardin de la Reyne. Liu. 2. chap. 19.

L'on pourſuit ſon chemin pour voir la Galerie des Cheureuils. Liu. 2. chap. 18.

De ſuite ſe voyent les Salles des Eſtuues, des Bains, & celle de la Conference. Liu. 2. chap. 7.

L'on monte par apres en la Galerie du Roy François I. dite la petite Galerie. Liu. 2. chap. 6.

Et de là paſſant vne Salle, ſe void l'Egliſe de la Saincte Trinité, dite la grande Chapelle. Liu. 2. chap. 3.

Comme l'on eſt ſorty de ce lieu l'on paſſe au Pauillon des Poëſles, appellé autrement le Departement de la Reyne Mere. Liu. 2. chap. 12.

III. La ſuite des pieces plus remarquables de ce Chaſteau.

LA grande Galerie ſe montre de ſuite, en laquelle eſt dépeint l'Odiſſée d'Homere, & où ſont diuers autres Tableaux, & pluſieurs Emblemes & Deuiſes. Liu. 2. chap. 9. 10. & 11.

A la ſortie de là l'on monte vn Eſcalier pour voir les Chambres, où ſont dépeints la vie, & les Trauaux d'Hercule. Liu. 2. chap. 12.

Eſtant deſcendu de ces Chambres l'on paſſe ſur vne Terraſſe, où ſe void à plaiſir la Cour du Cheual blanc, & le grand Eſcalier. Liu. 1. chap. 6.

Cela veu on repaſſe par ladite Galerie de François I. ou par la grande Terraſſe qui regarde la Cour de la Fontaine, & le Iardin de l'Eſtang. Liu. 1. chap. 7. & Liu. 2. chap. 20.

Par apres l'on entre en la Salle des Gardes du Corps, pour paſſer en la Salle de la belle Cheminée. Liu. 2. ch. 14.

L'on void de ſuite vne Chambre, où ſont diuerſes Peintures, qui ne ſert que de paſſage, & entre-t'on en la Salle du Bal. Liu. 2. chap. 8. D'où d'vn coſté eſt la Cour du Donion, & de l'autre le grand Iardin du Roy. Liu. 2. chap. 19.

De là ſe void la Chapelle haute, autrement dite la Chapelle du Roy. Liu. 2. chap. 2.

Puis reuenant ſur ſes pas l'on entre au Departement du Roy, & premierement au Pauillon, &

Chambre de Sainct Louys. Liure 2. chapitre 5.

De ſuite ſe void l'Antichambre, & Chambre du Roy, & le Cabinet, ou Chambre de l'Ouale. Liu. 2. chap. 15.

Au ſortir de la Chambre du Roy l'on paſſe au Departement de la Reyne, & premierement au Cabinet des Ceſars, ou Empereurs, en la Chambre de la Reyne, & en ſon Cabinet, dit de Tancrede & Clorinde. Liu. 2. chap. 15.

Pourſuiuant chemin l'on entre en la Galerie de la Reyne. Liu. 2. chap. 16. D'où ſe void la Conciergerie, & la Cour des Offices. Liu. 1. chap. 9.

De là entrant dans vn petit Cabinet l'on void la Voliere. Liu. 2. chap. 18. Et c'eſt tout ce que l'on montre d'ordinaire du Chaſteau.

Si l'on eſt curieux, & que le loiſir le permette, ou pluſtoſt que l'on ſoit porté de deuotion, l'on viſite la Chapelle baſſe pour y entendre la Meſſe, & ſe trouuer au ſeruice Diuin & Canonial, qui s'y fait tous les iours. Liu. 2. chap. 1.

En apres l'on peut aller voir le Cabinet, & Chambre des Peintures particulieres. Liu. 2. chap. 13.

Puis l'on ſe va promener au Iardin des Pins. Liu. 2. chap. 20. & en celuy des Canaux pour voir la Fontaine de Fontainebleau, les Canaux des Truittes, & le Mail. Liu. 2. chap. 21.

De là l'on repaſſe, ſi l'on veut, par l'allée du Chenil pour voir l'Eſtang, & paſſer au Iardin du Roy, & y voir les belles Fontaines. Liu. 2. chap. 19.

IV. Apres la viſite du Chaſteau, l'on void le Parc & l'Aqueduc.

ET pour ne rien obmettre à voir, l'on paſſe du Iardin du Roy au Parc, pour y admirer la beauté de ſon Canal, de ſes Allées Royales, & les oiſeaux. Liu. 2. chap. 22. L'on void en apres l'Aqueduc, & Reſeruoir des Fontaines. Liu. 2. chap. 23.

Cela fait l'on ſe repoſe, & doit-on eſtre ſatisfait d'auoir veu tant de belles, & ſingulieres raretez.

FIN DV II. LIVRE.

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE TROISIESME.

CONTENANT LES EVENEMENS, & les choſes memorables arriuées en ce Lieu.

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EVT Sainct Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation qu'il fit alors à Louys ſon fils aiſné.

CHAPITRE I.

I. Les dignitez du Monde, proprement appellées des Charges.
II. Sainct Louys ſçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.
III. Belle penſée, & dit notable de Philippe de Valois.
IV. Enfans de Sainct Louys.

L'an de IESVS-CHRIST 1239.

I. Les dignitez du monde, propremẽt appellées des Charges.

TOVS ceux qui voyent les Sceptres, & les Couronnes, en reconnoiſſent bien l'éclat & la beauté, mais ſouuent n'en ſçauent pas le poids, & le fardeau. De là fort à propos appelle-t'on les dignitez du monde des Charges, pour dire que tels Offices, ſi parmy leur ſplendeur, & le haut éclat de leur merite, ſemblent couronner de gloire tous ceux qui les occupent, ils ne manquent pas auſſi de les charger de ſoins, de deuoirs, & d'obligations; en ſorte qu'on peut bien aduancer cette verité, que ſi ces nobles qualitez ſont autant de couronnes d'honneur, elles ſont plus compoſées de Soucis, que d'autres fleurs; & que s'il y a des roſes, il n'y manque pas auſſi d'épines. C'eſtoit bien où viſoit la penſée de la Reyne Eſther, lors que par vne faueur toute celeſte ayant eſté eſleuée à cette noble Dignité, & en ſçachant le poids & les deuoirs, elle diſoit parlant de ſon Sceptre, *Que ſon peril eſtoit entre ſes mains.* Pour montrer que les Roys ayans eſté eſtablis de Dieu, & tenans de ſa Maieſté toute Puiſſante, à foy, & à hommage, leurs Sceptres, & leurs Couronnes, ils ſe doiuent ſouuenir, que comme ils ſont les Images viuantes de Dieu ſur la Terre, il faut qu'ils en imitent auſſi les Vertus, & particulierement la Bonté, pour en fauoriſer leurs Suiets, & en acquerir l'amour, & le reſpect par les ſoins qu'ils en doiuent auoir, leur procurant toute ſorte de biens, & de faueurs. Que ſi iamais Prince a ſceu dignement pratiquer ce bel aduis, ç'a eſté particulierement le grand Roy Sainct Louys: car comme il eſtoit tres-bien éclairé de toutes les lumieres, & orné de toutes les bonnes parties qui ſont neceſſaires pour former vn Roy ſans reproche, & auec toutes les qualitez requiſes à cette noble Dignité; auſſi s'en eſt-il ſi bien acquité, qu'apres auoir merité ſur la terre les affections

Eſther 14. cap.

II. S. Louys ſçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.

de ſes Peuples, & l'honneur d'auoir parfaitement bien gouuerné cette Monarchie Françoiſe, il a enfin eſté recompenſé d'vne immortalité de gloire.

Et voila pourquoy ſe voyant vn iour atteint d'vne grande maladie eſtant en cette Maiſon Royale, & en iugeant l'iſſuë douteuſe, qui le menaçoit plus de mort, qu'elle ne luy faiſoit eſperer de vie ; il ſe reſolut de diſpoſer de ſa derniere volonté ; en declarant Louys ſon fils aiſné heritier de cette Monarchie ; & pour le faire heritier auſſi bien de ſes Vertus, comme de ſa Couronne, luy propoſa pluſieurs beaux enſeignemens.

Mais entre les autres il luy donna celuy-cy : *Beau fils, ie te prie que tu te faſſe aimer au Peuple de ton Royaume ; car vrayement i'aimerois mieux qu'vn Eſcoſſois vint d'Eſcoſſe, ou quelque autre loingtain eſtranger, qui gouuernaſt le Peuple du Royaume bien & loyaument, que tu te gouuernaſſe mal à poinct, & en reprouche.* Belles paroles de Sainct Louys, par leſquelles faiſant paroiſtre le deu de cette illuſtre qualité de Roy, il aduertiſſoit ce ſien fils de s'en acquitter dignement, & à ne ſe point laiſſer eſbloüir les yeux de l'éclat des grandeurs de la terre : mais ſe ſouuenir qu'entre le Prince, & le Suiet, quoy qu'il y ait vne grande diſproportion, il y a neantmoins cette obligation de part & d'autre ; que l'vn comme Souuerain porte quant & quant la qualité de Pere, & l'autre comme Suiet celle de fils ; qui inuite celuy-là à vn amour, & ſoin tout particulier de leur defenſe ; comme elle oblige celuy-cy à vn reſpect, & fidelité inuiolable. Et à n'en point mentir, il n'y a rien qui gagne tant les cœurs des Suiets enuers leur Prince, que quand ils en reconnoiſſent l'amour, & reſſentent les douces influences de leurs faueurs.

III. Belle penſée de Philippe de Valois.

AVSSI peut-on bien croire, que la plus aſſeurée garde du corps d'vn Roy, eſt ſans doute l'amour de ſes Suiets ; & que les forces d'vn Eſtat ne conſiſtent pas tant aux Forteresſes, & aux Chaſteaux de ſon Royaume, qu'aux eſprits bien affectionnez de ceux qui les gardent. Ce qui faiſoit dire autrefois à Philippe de Valois,

en cette entreueuë qu'il eut à Amiens auec Edoüard III. Roy d'Angleterre : *Qu'il valoit bien mieux estre Roy des François, que de la France.*

Pour reuenir à S. Louys, Dieu prenant pitié de ce Royaume, qui estoit prest de faire vne si grande perte en la mort de ce Prince ; & considerant les iustes desirs, & glorieuses entrepriſes que cét illustre Monarque proiettoit pour la gloire de son sainct Nom, dans le dessein qu'il auoit de porter ses armes contre les Infidelles, luy rendit la santé, auec vne longue suite d'années ; ayant mesme suruécu ce sien fils Louys son aisné, & auquel Philippe, surnommé le Hardy, succeda au droit d'aisnesse ; comme aussi recueillit cette Couronne apres la mort de son pere. Car Dieu benissant le mariage de Sainct Louys, luy donna vne grande lignée, sçauoir cinq fils, & quatre filles, dont le premier fut ce Louys, duquel nous parlons, qui auoit fiancé la fille du Roy de Castille, nommée Berengere, dont le mariage ne fut consommé. Le second fut ledit Philippe, auquel en luy laissant cette Couronne, il luy laissa encore diuers enseignemens, autres que les precedens, qu'il écriuit de sa propre main, estant tombé malade au Camp deuant Tunis, en son second voyage d'outremer contre les Infidelles, où il mourut, ainsi que nous auons remarqué amplement en nostre Histoire de Barbarie. Les autres fils sont, sçauoir le troisiéme Pierre, qui eut le Comté d'Alençon : le quatriéme, Robert Comte de Clairmont en Beauuoisis, dont est descendu la Royale Maison de Bourbon : & le cinquiéme & dernier, fut Iean surnommé Tristan, à raison de ce qu'il estoit né à Damiette durant la tristesse de sa mere, où elle apprit la captiuité du Roy son mary.

IV. Enfans de S. Louys.

C'est ce que i'ay recueilly de Ioinuille en l'Histoire de S. Louys Chapitre 94. selon quelques editions : mais page 5. selon l'Edition de Paris 1617. reueuë, & corrigée par le Sieur Menard, il est remarqué que cette premiere exhortation fut faite à Louys pour lors l'aisné, & non pas à Philippe, tous deux fils dudit Sainct Louys.

DE

DE LA NAISSANCE, ET DE LA mort du Roy Philippe IV. surnommé le Bel, à Fontainebleau.

CHAPITRE II.

I. Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à dresser ce Chapitre.
II. Eloges de Philippe le Bel.
III. Malice, & suppositions de quelques Autheurs.
IV. Raisons qui combattent les Autheurs alleguez.
V. Autres fortes raisons.
VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'Eglise Parroissiale d'Auon.

L'An de IESVS-CHRIST 1268.

L'HONNEVR qu'a receu Fontainebleau par la naissance de Philippe IV. dit le Bel, & par son trépas arriué en ce Lieu, nous oblige particulierement à dresser ce Chapitre, pour releuer la gloire de ce grand Roy, & conuaincre de faux les ennemis de cette Couronne : qui pour tâcher de ternir le haut éclat de ses merites, ont aduancé malicieusement qu'il estoit mort par vne punition Diuine, à cause de la mauuaise intelligence qu'il auoit eu auec le Pape Boniface VIII. & pour le chastiment qu'il fit des Cheualiers Templiers.

I. Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à faire ce Chapitre.

Or comme pour l'excellente beauté de son corps, & pour les graces de son esprit, il acquit ce surnom de Bel; aussi est-il vray qu'il a bien merité encore celuy de Prince tres-accomply, ayant eu toutes les illustres qualitez requises à vne eminente Dignité, auec cette gloire qu'il a tousiours fait grand cas des personnes de Vertu, & qu'il honoroit extrememement les bonnes Lettres, & tous ceux qui en faisoient profession. Ce qui n'est pas vne petite loüange à vn Monarque, puisque c'est vn témoignage qu'il auoit l'ame marquée au coin d'vn chara-

II. Eloges de Philippe le Bel.

ctere tout celeſte. A quoy pour ne pas obmettre ce qui contribuë à rehauſſer ſa grandeur, ie ne puis paſſer ſous ſilence ſon inſigne Pieté, ayant baſty pluſieurs Egliſes, & autres lieux de deuotion, & grandement obligé par ſes bienfaits noſtre Conuent de ce Lieu: outre que pour ne demeurer ingrat enuers la memoire de S. Louys ſon ayeul, mais en reconnoiſtre les merites, il en fit releuer les Reliques & les Oſſemens, & poſer dans vne Chaſſe d'or, l'année d'apres ſa Canonization.

Que ſi ſon regne & ſa vie ont ſemblé vn peu moins illuſtres à quelques-vns, à cauſe des grands deniers qu'il leua ſur ſes Suiets; l'on ſçait bien auſſi les puiſſantes guerres, & les affaires importantes qu'il luy fallut ſupporter pour l'honneur de ce Royaume, & les aduantages qu'il eut ſur ſes ennemis, s'eſtant ſignalé de pluſieurs batailles, & victoires; entre autres de celle qu'il gagna contre les Flamans, laquelle ſe donna prés le Mont de Penelle, entre l'Iſle, & Doüay; qui fut ſi ſanglante, que l'on y compta trente ſix mille des ennemis morts au champ de bataille, où de la part des François il ne s'y perdit que cinq cens Gentilshommes.

Si en ſecond lieu l'on obiecte les grands differends qu'il eut auec le Pape Boniface: ne ſçait-on pas auſſi qu'ayant vſé enuers ce Roy, & ſon Eſtat, de paſſion, & de rigueur, cela à la verité pouſſa ſa Maieſté à ce reſſentiment qu'il luy en témoigna; mais non pas auec ces lettres de part & d'autre, remplies de conuices, dont les anciens, & non paſſionnez Eſcriuains ne font aucune mention; & ſe parle ſeulement d'vne certaine Bulle.

Paul. Æmil.

III. Malice, & ſuppoſitiõs de quelques Autheurs.

ET de cette difficulté ainſi aduenuë entre Boniface, & noſtre Philippe, Meyer, & autres Autheurs eſtrangers ont rapporté à miracles, & écrit malicieuſement, que Dieu pour punir ce Prince le chaſtia par vne cheute, qu'ils font arriuer de cette ſorte: diſant, qu'vn iour comme il eſtoit en la Foreſt de Bierre, autrement dite de Fontainebleau, ſe diuertiſſant à la Chaſſe apres vn

Sanglier, ſon cheual fut bleſſé de ſes defenſes, qui le porta à ſe cabrer de ſorte des pieds de deuant, qu'il renuerſa bruſquement le Roy, le pied duquel demeura à l'eſtrié, & peu s'en fallut qu'il ne le tuaſt alors; mais qu'eſtant venu du ſecours auſſi toſt, il fut dégagé, & on l'apporta icy, où il mourut ſoudain, tout fracaſſé de cette cheute.

En quoy ie veux faire voir euidemment la malice de Meyer Autheur Flamand, & des autres Eſtrangers, & que c'eſt vne ſuppoſition en l'Hiſtoire, & vne calomnie pour blaſmer la memoire de ce grand Roy; veu que nos Hiſtoriens anciens diſent au contraire, qu'il mourut de mort naturelle, & non pas violente, telle que ſeroit celle-là, ſi ces Eſtrangers diſoient vray. Car Nangis qui écriuoit enuiron ce temps, remarque expreſſément qu'il n'y auoit aucun Medecin, tant fut-il expert, qui ſceut dire quelle eſtoit cette maladie du Roy, & moins reconnoiſtre ſi elle eſtoit mortelle, n'y ayant ny poux, ny autre ſigne qui menaçaſt ce Prince de mort, bien qu'il ſentiſt ſes forces diminuer, & qu'il s'en alloit mourant. Que ſi cette maladie fut ainſi arriuée à cauſe de cette cheute, il n'en falloit pas chercher la cauſe ailleurs, & il auroit fallu que ces Medecins euſſent eſté ignorans, & aueugles tout enſemble, pour ne pas reconnoiſtre la cauſe de cette maladie, cela eſtant.

Belleforeſt Liu. 4. chap. 52.

Guillaume de Nangis en ſa Chronique.

IV. Raiſons qui combattent les Autheurs alleguez.

Où l'on peut dire encore à ce propos, ce qu'a écrit Gaguin Hiſtorien celebre, que tant s'en faut que la mort de noſtre Philippe ſoit arriuée de cette cheute pretenduë, que tout au contraire l'on accuſa de cette maladie, & de la mort du Roy, Pierre Eueſque de Chaalon, & vn certain Raoul de Preſle Aduocat à la Cour; où Gaguin ne parle en aucune façon de l'accident de cette cheute.

Gaguin. in Annal. Franc. lib. 7.

D'ailleurs pour faire voir encore cette ſuppoſition, c'eſt que ces Autheurs eſtrangers, & malicieux, ne conuiennent pas bien enſemble: car les vns diſent, que cét accident arriua par la rencontre d'vn Sanglier, & que ce

fut en la Foreſt de Bierre, ou de Fontainebleau; il y en a d'autres qui aſſeurent que ce fut auprés de Corbeil à l'occaſion d'vn Cerf. Surquoy i'ay crû à propos de rapporter les propres termes de la vieille Chronique de Flandre, qui finit l'an mille trois cens quatre-vingts trois. *Apres que le Roy fut venu à Corbeil, vn iour luy prit talent d'aller chaſſer, & ainſi qu'il auoit leué vn Cerf, il veid venir le Cerf vers luy, ſi ſacqua ſon épée, & ferit ſon cheual des éperons, & cuida ferir le Cerf; & ſon cheual le porta encontre vn arbre de ſi grande roideur, que le bon Roy cheut à terre, & fut moult durement bleſſé au cœur; puis le prirent ſes gens, & fut porté à Corbeil, là luy agreua ſa maladie moult fort; & quand il veid que mourir luy conuenoit, ſi fit ſon Teſtament, & prit ſes derniers Sacremens, & puis mourut le beau Roy Philippes à Fontainebleau.*

La Chronique de Flandre miſe en lumiere par Denis Sauuage, & imprimée à Lyon 1562. fol. 138.

Ie ſçay bien qu'vn de nos Eſcriuains modernes raconte cette Hiſtoire ſelon Meyer cy-deſſus; mais en cela il faut croire que ç'a eſté ſeulement pour dire quelque choſe de nouueau, que nos anciens Hiſtoriens n'auoient pas remarqué; ayant eſté en ce poinct plus curieux que veritable. Et puis encore qu'il raconte cét accident de mort, il n'en fait aucun iugement deſauantageux à ce Roy, mais ſe contente d'vn ſimple narré.

Et quand bien nous aduoüerions cét accident tragique, pourquoy rapporter ce fait à miracle, & à punition diuine? comme ſi ç'auoit eſté le premier Prince bleſſé en telles occurrences, & qu'il ne ſe ſoit pas veu d'autres accidens auſſi eſtranges. Témoin Druſus, qui fut tué d'vne tuile, qui tomba d'vn toict entrant dans Rome en triomphe. Témoin encore le Poëte Eſchines, qui mourut de la cheute d'vne Tortuë, qu'vne Aigle luy laſcha ſur la teſte: & pluſieurs ſemblables faits, que l'on ne peut, ſans offenſe, rapporter ailleurs, qu'à vn cas fortuit, ſans en iuger temerairement, & par vn excez de malice, en vouloir accuſer la Diuine Prouidence.

DE dire que ce fut à l'occaſion que ce Prince auroit conſenty en la punition qui fut faite contre les Cheualiers Templiers; cela ne peut pas eſtre non plus, puiſque ce chaſtiment ne fut qu'en ſuite du Decret du Pape Clement V. & du Concile General tenu à Vienne en Dauphiné: & il n'y a point d'apparence qu'vne ſi rude Iuſtice euſt ainſi eſté executée, ſi ces Templiers n'euſſent eſté conuaincus, ſinon de tous les crimes dont ils eſtoient chargez, au moins de ſuffiſans pour faire leur procez, & les punir ſelon l'excez de leurs démerites: car ce Prince eſtoit trop religieux, & debonnaire, pour conſentir à la mort de tant de Cheualiers; & tout ce Concile, qui eſtoit compoſé de trois cens Eueſques, & de pluſieurs Cardinaux, & Patriarches, n'y euſſent iamais engagé leur conſcience, ſi les preuues n'en euſſent eſté toutes apparentes, & vrayes ſemblables; auec ce que trop de bons Autheurs font foy des grands excez de malice de nos Templiers.

V. Autres fortes raiſons.

Ie concluray doncques à la gloire de noſtre Philippe, que ſi bien comme homme il choppa quelquefois, comme Chreſtien auſſi il ſceut bien vſer de la Grace de Dieu, pour ſe releuer de ſes manquemens par des actes d'vne ame repentie, tels qu'il les fit paroiſtre eſtant icy couché au lict de la mort, où il fit vne pieuſe exhortation à ſes enfans, & plus particulierement à Louys ſon fils aiſné, & ſon ſucceſſeur: & apres s'eſtre muny du ſacré Viatique du Corps du Fils de Dieu, & auoir receu le dernier Sacrement, il échangea cette vie mortelle en l'immortelle du Ciel, qui fut le vingt-neufiéme de Nouembre veille de Sainct André, l'an de Salut mille trois cens quatorze, le quarante-ſixiéme de ſon âge, & le vingt-huitiéme de ſon regne, ſelon quelques-vns de nos Hiſtoriens; & ſelon quelques autres, le vingt-neufiéme de ſon regne, & le quarante-huitiéme de ſon âge.

Robert Gaguin, Paul Æmile, & Belleforeſt, & autres.

PLVSIEVRS écriuent que ſon cœur fut porté à Poiſſy en l'Egliſe des Religieuſes de Sainct Dominique, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de Sainct Louys

VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré

en l'Egliſe d'Auon.

ſon ayeul ; mais il y a icy vne Tombe & Epitaphe en l'Egliſe de Sainct Pierre d'Auon, Parroiſſiale de ce lieu de Fontainebleau, par laquelle il apparoiſt du contraire, & qu'il eſt enterré audit lieu d'Auon, auec celuy de la Reyne ſa femme : ainſi que nous verrons plus amplement au Traitté de l'Egliſe d'Auon.

Quant à ſon corps, il fut conduit à Sainct Denys auec l'appareil d'vne pompe funebre ; où ſe void ſon Tombeau, qui eſt de marbre noir, & ſon Effigie de marbre blanc, laquelle eſt poſée prés & à coſté gauche de Philippe III. ſon pere.

BVLLE DV PAPE CLEMENT V. touchant l'exemption de la Viſite du Dioceſain, en faueur des Religieux de l'Ordre, & Conuent de la Saincte Trinité, Chapelains de ce Chaſteau de Fontainebleau, obtenuë à la priere du Roy Philippe le Bel.

CHAPITRE III.

L'An de IESVS-CHRIST 1305.

I. Difficulté ſuruenuë entre l'Archeueſque de Sens, & les Religieux Chapelains de ce Chaſteau.

II. Les Chapellenies Royales releuent immediatement du Sainct Siege.

III. Le contenu de ladite Bulle.

IV. Traduction en François de cette Bulle.

I. Difficulté ſuruenuë entre l'Archeueſque de Sens, & les Chapelains de ce Chaſteau.

PVISQVE mon deſſein en ce troiſiéme Liure eſt de traitter des euenemens, & des choſes memorables arriuées en ce Lieu ; i'ay crû eſtre obligé de donner icy place à ce Chapitre, pour faire le narré d'vne grande difficulté, & d'vn differend ſuruenu dans ce Chaſteau de Fontainebleau, à l'occaſion d'vn droit de Viſite, pretendu autrefois par Monſieur l'Archeueſque de Sens, comme Dioceſain ; ou ſes Officiers, ſur noſtre Egliſe, Conuent, & Chapellenie Royale : où alors le

Roy Philippe le Bel ayant ſceu la violence, dont ledit Archeueſque auoit vſé enuers les Religieux dudit Conuent, ſes Chapelains ordinaires, par l'interdiction qu'il auoit faite de ladite Egliſe ; voire meſme vſé de Cenſures, & d'Anatheme enuers eux pour s'eſtre voulus maintenir dans les droits, & priuileges anciens de noſtre Ordre, par leſquels pluſieurs Souuerains Pontifes exemptent, & déchargent nos Egliſes, & Conuents de la Viſite des Archeueſques, ou Eueſques Dioceſains, & de leurs Officiers, pour de bonnes, & puiſſantes conſiderations.

II. Chapellenies Royales releuent immediatement du Sainct Siege.

OVTRE que les Chapellenies Royales, telle qu'eſt celle-cy, ne releuent, & ne reconnoiſſent ordinairement pour le fait du Spirituel, que le Sainct Siege Apoſtolique ; cela fut doncques vne iuſte occaſion, que le Roy voyant la iuſtice de noſtre cauſe, & l'intereſt de cette ſienne Maiſon, fit plainte à ſa Saincteté, qui eſtoit Clement V. duquel ſa Maieſté obtint vne Bulle pour exemption, & priuilege encore tout particulier de ce Conuent, & Chapellenie. Et d'autant que cette Bulle eſt de conſequence pour l'honneur, & aduantage de ce Palais Royal, & qu'elle contient pluſieurs belles particularitez, i'ay iugé eſtre à propos de l'inſerer icy, comme nous l'auons au Treſor de nos Chartres en ſon original, ſaine, entiere, & auec ſon Seau : de laquelle voicy la teneur.

III. Le contenu de la Bulle.

CLEMENS *Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, cariſſimo in Chriſto filio Philippo Regi Francorum illuſtri, ſalutem & Apoſtolicam benedictionem.*

Vt Te, & Regiam domum tuam, ex qua filij prodierunt benedictionis & gratiæ, amplis beneuolentiæ paternæ fauoribus & condignis honoribus attollamus, progenitorum tuorum recolenda memoria & ſinceræ deuotionis integritas, quam Tu ipſorum veſtigia clara ſequens ad Deum, & Romanam Eccleſiam Matrem tuam habere dignoſceris, meritò nos inducunt. Sanè nobis exponere curaſti, quòd S. Ludouicus Confeſſor, olim

Rex Franciæ auus tuus, inter alia Sanctitatis opera, quæ constitutus in sæculo iugiter exercebat, in Domo seu Manerio Regio de Fonte Bliaudi, Senonensis Diocesis, Fratres Ordinis Sanctæ Trinitatis & Captiuorum, præparatis sibi in certa parte ipsius Manerij pro eorum accommoda mansione habitaculis congruis, & competentibus pro eorum sustentatione percipiendis de bonis regalibus redditibus assignans, motu piæ deuotionis instituit, vt iidem Fratres tanquam proprij Capellani in Capella regia ipsius loci laudibus diuinis insisterent, & perpetuum ibidem impenderent famulatum. Et licèt ipsi, sicut & cæteri Capellani Regij, à solutione procurationum quorumlibet legatis vel nuntiis Apostolicæ Sedis, & Ordinariis quibuscumque præstandis immunes esse consueuerint ab antiquo: nihilominus tamen venerabilis Frater noster Archiepiscopus Senonensis, Ius Visitationis sibi vindicans, & procurationem pro suo voluntatis arbitrio exigens ab eisdem in eos, quia ipsum ad huiusmodi Visitationem admittere, ac prædictam procurationem sibi soluere non curabant, suspensionis & excommunicationis, ac in loco prædicto interdicti sententias pro suo libito promulgauit. Quare nobis humiliter supplicasti, vt prouidere super his de opportuno remedio paterna solicitudine dignaremur. Nos itaque Fratres ipsos ob præfati reuerentiam Confessoris, tuæque deuotæ supplicationis obtentu, condigni fauoris Apostolicis munire præsidiis, & exhibitione prosequi gratiæ specialis, vt & liberiùs, atque feruentiùs diuinis insistant obsequiis, quò ampliori Apostolicæ Sedis dono, & maiori fuerint libertatis prærogatiua dotati; Fratres prædictos, eorúmque posteros qui in Capella prædicta succedent eisdem, necnon & Capellam ipsam, à præfati Archiepiscopi & successorum suorum, & quorumlibet aliorum Ordinariorum potestate & iurisdictione, auctoritate Apostolica ex certa scientia prorsus eximimus, ac penitus liberamus; districtiùs inhibentes ne Archiepiscopus, successores, vel alij Ordinarij supradicti in Capellam & Fratres prædictos iurisdictionem aliquam deinceps exercere præsumant, ac decernentes irritum & inane, si secus in hac parte contigerit attemptari. Nos autem venerabili Fratri nostro Siluanectensi Episcopo absoluendi

uendi præfatos Fratres iuxta formam Eccleſiæ ad cautelam à prædictis ſententiis, in eos per memoratum Archiepiſcopum promulgatis, ac Interdictum relaxandi prædictum, ac cum illis de prædictis Fratribus, qui huiuſmodi ligati ſententiis ſacros ordines receperunt, aut aliàs immiſcuerunt illicitè ſe diuinis, vt præmiſſis nequaquam obſtantibus, in ſic ſuſceptis ordinibus & diuinis officiis miniſtrare, & ad ſuperiores etiam promoueri licitè valeant, diſpenſandi plenam & liberam tenore præſentium communicamus poteſtatem. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam noſtræ exemptionis, liberationis, inhibitionis, conſtitutionis, & commiſſionis infringere, vel ei caſu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præſumpſerit, indignationem omnipotentis Dei & Beatorum Petri & Pauli Apoſtolorum eius, ſe nouerit incurſurum. Datum Lugduni Kal. Ianuarij, Pontificatus noſtri anno primo.

Voicy la traduction de cette Bulle.

IV. Traduction en François de cette Bulle.

CLEMENT Eueſque, ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu, à noſtre tres-cher fils en Ieſus-Chriſt, Philippe Roy Illuſtre de France, Salut, & Apoſtolique benediction.

La memoire venerable de vos Ayeuls, & l'integrité de voſtre deuotion ſincere, de laquelle vous faites paroiſtre que vous eſtes touché enuers Dieu, & enuers l'Egliſe Romaine voſtre Mere, en ſuiuant leurs glorieuſes traces, nous ont inuité auec raiſon, de vous départir des amples faueurs de benediction, de grace, & de bienueillance paternelle, & par des honneurs dignes de voſtre grandeur vous loüer, & exalter, & voſtre Maiſon Royale, de laquelle ſont ſortis pluſieurs enfans. Eſtant ainſi, comme vous nous auez fait repreſenter, que Sainct Louys Confeſſeur, iadis Roy de France, & voſtre Ayeul, entre les autres œuures de Saincteté qu'il a exercé continuellement tandis qu'il eſtoit au monde, auroit eſtably, & fondé en ſon Palais, & De-

meure Royale de Fontainebleau, Dioceſe de Sens, des Religieux de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, leur ayant fait edifier des lieux propres, & conuenables pour leur demeure en vn certain endroit de cette Maiſon Royale: leur aſſignant de plus, par vne pieuſe deuotion, des rentes, & reuenus de ſon Domaine pour leur entretien; afin que ces meſmes Religieux, comme les propres Chapelains, celebrent le Diuin Office, & deſſeruent à perpetuité en la Chapelle Royale du meſme Lieu. Et iaçoit que ceux-cy, comme les autres Chapelains du Roy, ſoient exempts de tout temps d'aucune redeuance, ou droits de procuration deus aux Legats, ou Nonces du Siege Apoſtolique, & Ordinaires des lieux: toutefois noſtre venerable Frere l'Archeueſque de Sens, qui s'attribuë le droit de Viſite, & qui exige des meſmes le droit de procuration, ainſi qu'il luy plaiſt, a publié de ſon authorité Sentences de Suſpenſion, & d'Excommunication, & meſme d'Interdiction audit lieu, contre ceux qui ne vouloient le receuoir à ladite Viſite, ny luy payer ledit droit de procuration. C'eſt pourquoy vous nous auez humblement ſupplié, que par vn ſoin paternel nous daignaſſions pouruoir ſur ces choſes d'vn remede opportun. Nous doncques, en conſideration, & honneur dudit Confeſſeur, & de voſtre deuote priere, accordons auſdits Freres & Religieux leur requeſte; les auons iugez dignes d'eſtre munis fauorablement des defenſes Apoſtoliques, & leur départir des graces ſpeciales, afin qu'ils puiſſent d'autant plus librement, & ardemment ſeruir Dieu, qu'ils auront eſté amplement doüez par le Sainct Siege Apoſtolique, de grands dons, & de plus grande prerogatiue de franchiſe, & de liberté. A cét effet, d'authorité Apoſtolique, & de noſtre certaine ſcience, & connoiſſance, nous exemptons abſolument, & deliurons pleinement, tant leſdits Freres, & Religieux, que leurs ſucceſſeurs, qui ſeront cy-apres en ladite Chapelle, & meſme ladite Chapelle, de la puiſſance, & iurif-

diction, tant dudit Archeueſque que de ſes Succeſſeurs, & autres Ordinaires ; faiſant defenſes tres-étroites, tant audit Archeueſque, qu'à ſes Succeſſeurs, ou aucuns deſdits Ordinaires, de n'entreprendre deſormais d'exercer aucune acte de Iuriſdiction ſur ladite Chapelle, ny ſur leſdits Freres, & Religieux. Nous auons cependant en vertu des preſentes, communiqué tout libre, & plein pouuoir à noſtre venerable Frere l'Eueſque de Senlis, d'abſoudre leſdits Freres, entant que beſoin ſeroit, ſelon les formes de l'Egliſe, deſdites Sentences publiées par ledit Archeueſque, relaſcher ledit interdit, & diſpenſer enuers leſdits Freres, leſquels bien que liez par leſdites Sentences, auroient receu les Ordres ſacrez, ou ſe ſeroient illicitement, & ſans permiſſion immiſcez aux choſes Diuines, leur donner pouuoir de ſeruir aux Ordres qu'ils ont ainſi pris, adminiſtrer au Diuin ſeruice, & meſme eſtre licitement promeus aux Ordres ſuperieurs.

Qu'il ne ſoit doncques permis à qui que ce ſoit d'enfraindre, ou par entrepriſe temeraire, de contreuenir à cét écrit de noſtre Exemption, Abſolution, Defenſe, Conſtitution, & Commiſſion. Que s'il arriue qu'aucun preſume de l'attenter, qu'il ſçache, qu'il encourra l'indignation de Dieu Tout-puiſſant, & des Bienheureux Apoſtres Pierre, & Paul. Donné à Lyon, aux Kalendes de Ianuier, l'an premier de noſtre Pontificat.

ISABEAV DE FRANCE, REYNE d'Angleterre, vient trouuer à Fontainebleau le Roy Charles IV. ſon Frere; & le motif de ſon voyage.

CHAPITRE IV.

L'An de IESVS-CHRIST 1323.

I. Diuerſes opinions touchant le motif de ce voyage.
II. Ce qu'en diſent pluſieurs Autheurs François, & Anglois.
III. Iſabeau menage la Paix entre la France, & l'Angleterre.
IV. Pratiques des Spenſers contre la Reyne Iſabeau.
V. Punition des Spenſers.

ENTRE les euenemens ſinguliers arriuez en ce lieu de Fontainebleau, celuy-cy n'eſt pas des moins conſiderables, qu'Iſabeau de France, fille du Roy Philippe le Bel, & femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, l'an mille trois cens vingt-trois, vint trouuer en cette Maiſon le Roy Charles IV. ſon Frere. Tous nos Hiſtoriens conuiennent bien touchant ce voyage: mais tous ne s'accordent pas du ſuiet, ny du motif qui emmena cette Reyne en France.

I.

Diuerſes opinions touchant le motif de ce voyage.

IL y en a qui ont écrit, que ce fut à l'occaſion des mécontentemens extremes qu'elle auoit receus du Roy ſon mary: & c'eſt ce qu'en remarque particulierement la Chronique de Flandre, dont ie rapporteray icy les termes anciens, parce qu'ils font notamment mention comme elle trouua le Roy en ce lieu de Fontainebleau, où elle fit quelque ſeiour auec ſa Maieſté. *Quand le Roy d'Angleterre ſceut qu'il eſtoit ainſi échappé, ſi fut conſeillé qu'il prit la Reyne. Tantoſt qu'elle le ſceut, ſi prit ſon fils Edoüard, & ſe mit en vn paſſager *, & emporta moult grand treſor, & emmena le Comte Kent en ſa compagnie, &*

* C'eſt vn vaiſſeau de paſſage.

passerent la mer, & arriuerent à Boulogne; & de là alla tant par ses iournées, qu'elle trouua le Roy son Frere à Fontainebleau, *qui estoit nouuellement marié à la Sœur du Roy de Boheime: incontinent alla la Reyne en la Chambre du Roy, & mena son fils par la main, & dit au Roy: Sire Frere, ie me viens pleindre à vous du Roy mon Baron, qui par le conseil d'vn traitre m'a chassée mauuaisement hors de sa terre. Le Roy luy respondit: Belle Sœur, vous demeurerez en mon Manoir au Bois de Vincennes, iusques à tant que nous ayons ordonné qu'on fera de vous, & de vos besongnes.* Voila ce qu'en dit l'Autheur de cette Chronique. Or les mécontentemens particuliers de cette Reyne procedoient de ce que les Seigneurs Spensers, pere & fils, possedans puissamment le Roy son mary, l'auoient mise de mauuaise intelligence auec luy.

Chronique de Flandre mise en lumiere par Denys Sauuage, feuil. 138.

MAIS la pluspart des Annalistes, tant François, que Anglois, écriuent qu'elle ne s'enfuit point d'Angleterre; mais qu'elle fut enuoyée exprés en France par le Roy son mary, pour pacifier quelque differend, & traitter de Paix entre l'vne, & l'autre Couronne, qui estoient pour lors en guerre; & que pour cét effet il luy fut donné vn train, non pas digne de sa naissance, & de sa Maiesté, estant seulement accompagnée du Seigneur Iean de Cronuuel, & de quatre Gentilshommes; & ce fait à dessein de la part de ces Seigneurs Spensers, afin de luy donner occasion de déplaisir, & de s'esloigner d'autant plus volontiers du Roy son mary.

II. Ce qu'en disent plusieurs Autheurs Frãçois, & Anglois.

Belleforest en ses Annales de France, l. 4. chap. 57.

QVOY qu'il en soit, elle eut tres-agreable ce voyage, où nonobstant ses iustes ressentimens de déplaisir, pour montrer son bon naturel, elle se porta d'affection, & ménagea adroitement la Paix auprés du Roy Charles son Frere, entre la France, & l'Angleterre: Paix qui estoit extremement desirée du Roy Anglois, d'autant qu'il se voyoit assailly de trois costez. D'vne part, des Escossois, qui auoient porté leurs armes bien auant dans la frontiere d'Angleterre, où ils se battoient genereusement. Des François d'autre part, qui s'estoient iettez dans la

III. Isabeau ménage la Paix entre la France, & l'Angleterre.

Guyenne, où ils auoient desia fait de grands progrez. Et en troisiéme lieu, d'vne sedition de la pluspart de ses Suiets, à l'occasion de la tyrannie de ces Spensers, (que quelques autres appellent Dépensiers) lesquels gouuernoient le Roy selon leurs caprices, & leurs fougues, pour le grand ascendant qu'ils auoient sur ses volontez. Où ces mesmes considerans alors la Paix bien asseurée auec les François, qui estoient leurs plus redoutables ennemis; & ne voyans plus que la Reyne qui les pouuoit puissamment heurter, ce fut alors que prenant l'occasion de son absence, ils firent effort de leur artifice, & de leur malice pour la mettre plus mal que iamais auprés de son mary, auquel ils firent entendre qu'il estoit necessaire de la mander promptement, & la faire retourner de France, de crainte qu'elle ne pratiquast quelques affaires secrettes contre son Estat, en faueur du Roy de France son Frere, comme ils en auoient eu aduis, disoient-ils malicieusement. Dequoy la Reyne estant bien aduertie par des plus grands d'Angleterre, & qu'au lieu de reconnoistre l'affection qu'elle auoit témoignée, & pour le Roy son mary, & pour son Estat, en luy ayant procuré la Paix auec les François; au contraire il s'estoit laissé encore gagner plus que iamais par les Spensers pour luy brasser plus de mécontentemens que iamais : cela l'obligea à prolonger son retour le plus qu'elle pût; & en fin toute certaine qu'elle auoit à craindre retournant en Angleterre, tandis que ces tyranneaux auroient les aduantages qu'ils y possedoient, refusa d'y retourner qu'à main forte; ayant esté assistée en ce poinct de Iean frere du Comte de Henaut son Cousin; & estant arriuée en Angleterre, elle fut aussi tost tres-bien receuë de la pluspart des Seigneurs Anglois, & de la Noblesse; lesquels s'estans saisis des Spensers, les firent punir, & mourir, auec autant d'ignominie, que l'on employa de iuste rigueur en leur endroit, ayans esté les sanglantes victimes de la fureur du Peuple irrité contre leur tyrannie, & l'excez de leur malice.

IV. Pratiques des Spensers contre la Reyne Isabeau.

Froissart Vol. 1. chap. 5.

V. Punition des Spensers.

L'ENTREE DE L'EMPEREVR CHARLES le Quint à Fontainebleau, & le bon accueil que luy fit le Roy François I.

CHAPITRE V.

I. La Loy de Dieu eſt vn flambeau qui éclaire à la voye de Salut.
II. Motif du voyage de Charles le Quint.
III. Diuerſes raiſons qui luy font apprehender ſon paſſage.
IV. Il promet, & ne tient pas.
V. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.
VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il paſſe.
VII. Son arriuée à Fontainebleau.
VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.

L'An de IESVS-CHRIST 1539. & 1540.

C'EST vne ſaincte reſolution, quand à l'imitation du Roy Prophete, ceux qui portent le Sceptre, & la Couronne comme luy, ſe propoſent touſiours la Loy de Dieu, pour s'en ſeruir comme d'vn flambeau qui éclaire leurs pas dans le ſentier de ſes volontez eternelles, & ne s'en écarter iamais pour quelque aduantage que ce ſoit; puiſque le merite d'vne telle action leur promet des recompenſes ſans fin, & autant illuſtres qu'elles ſont deſirables, & que c'eſt quitter des bagatelles ſur la terre, pour poſſeder des treſors infinis dans le Ciel. Noſtre grand Roy François ſembloit auoir bien appris cette leçon: & quoy qu'il euſt pû auoir de iuſtes reſſentimens pour ſe vanger des iniures, & déplaiſirs receus de l'Empereur Charles le Quint, qui en diuerſes occurrences, & ſur tout apres ſa priſe en ſuitte de la malheureuſe iournée de Pauie, l'auoit comme forcé à faire vn Traitté entierement deſaduantageux à ſon Eſtat: neantmoins s'eſtant laiſſé touſiours conduire par la lu-

Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen ſemitis meis. Pſal. 118.

I. La Loy de Dieu eſt vn flambeau, qui éclaire à la voye de Salut.

Ligatura salutis. Ecclesiastici cap. 6.

miere de la Loy de Dieu, sçachant qu'elle est vn puissant lien (pour vser des termes de l'Escriture) à reünir les cœurs, & qui engage tous les mortels à vn oubly eternel des iniures des plus cruels ennemis ; voire par vn surcroît d'obligation les inuite à leur procurer du bien. Voicy doncques le gracieux accueil qu'il luy fit, estant en cette Maison Royale de Fontainebleau. Le motif, & l'occasion du voyage de l'Empereur en France, estant tel.

II. Motif du voyage de Charles le Quint.

LES Flamans, & notamment les Bourgeois, & Habitans de Gand, s'estans reuoltez, & par vne sedition populaire ayans tué plusieurs Officiers de sa Maiesté Imperiale, à l'occasion de quelque nouuel impost sur le Vin que l'on transportoit en ce quartier là ; & iugeans bien que cette action de rebellion attireroit en bref sur eux vne iuste punition, resolurent pour coniurer cette orage de secoüer entierement le ioug de son obeyssance : & pour cét effet enuoyerent en France des principaux d'entre eux vers le Roy, pour prier sa Maiesté d'aggreer l'offre qu'ils luy faisoient, & de leur Ville, & de la fidelité qu'ils luy vouloient iurer, de n'auoir plus doresnauant d'autre volonté, que de le reconnoistre pour leur Seigneur, & Souuerain ; luy faisans entendre de surplus, que les autres Villes de Flandre suiuroient aussi tost leur exemple, & rendroient à sa Maiesté les mesmes deuoirs de Vassaux, & de Suiets.

L'Empereur aduerty de tout cecy, se veid bien empesché, sur la creance qu'il auoit que le Roy trouuant vne si fauorable occasion de se vanger de luy, receuroit volontiers ces Rebelles en leur offre si aduantageuse : ce que sa Maiesté tant s'en faut qu'elle écoutast, comme elle le pouuoit, qu'au contraire elle les renuoya, les exhortant d'auoir recours, comme tres-humbles Suiets, à la Clemence de l'Empereur leur Seigneur.

Cependant sa Maiesté Imperiale ne sçachant quel conseil prendre en cette affaire si épineuse, & voyant qu'elle estoit à la veille de perdre la Flandre, si promptement

ment elle n'y remedioit; pour éteindre ce feu, qui commençoit de s'allumer, resolut d'y accourir en personne: mais le chemin d'y aller sembloit tres-difficile, attendu qu'il estoit pour lors en Espagne quand cette Tragedie se ioüoit en ses Pays-bas; où la longueur, & les difficultez du passage luy paroissoient, comme de fait, fort perilleux : car où il luy falloit trauerser par la France; ou prendre la voye de l'Ocean, ou celle de la mer Mediterranée pour descendre en Italie, & de là par l'Allemagne, n'y ayant que ces passages de l'Espagne en Flandre.

De tenter ce voyage par la France, il auoit occasion de se défier, sur ce qu'il sçauoit bien la mauuaise foy, & les indignitez dont il auoit vsé enuers le Roy, bien que quelque peu auparauant, ils se fussent reconciliez auec toute apparence d'amitié; il n'ignoroit pas aussi qu'il y a tousiours occasion de douter d'vne amitié, que l'on a extorquée par force, telle qu'estoit celle-cy : combien qu'il est vray, qu'elle estoit tres-sincere de la part du Roy.

III. Diuerses raisons qui luy font apprehender son passage.

DE passer par la mer Oceane, il n'y trouuoit pas moins de difficultez, soit à cause d'vne armée Nauale, qu'il ne pouuoit si tost mettre en mer, soit d'autant qu'il y auoit danger, que si quelque tempeste s'esleuoit, elle ne le iettast, ou en la coste de France, ou en celle d'Angleterre, dont les deux Roys luy estoient suspects.

Il ne luy restoit plus que le passage de la mer Mediterranée par l'Italie, & l'Allemagne; ce qu'il ne pouuoit encore executer qu'auec vne puissante armée, & où il ne trouuoit pas moins d'empeschemens, attendu qu'il ne se tenoit pas tant asseuré des Italiens, & qu'il craignoit les Protestans d'Allemagne. Dans cette perplexité, voyant que cette affaire pressoit, & que son voyage par la France luy estoit le plus commode; il en écriuit au Roy, priant sa Maiesté de luy permettre, & donner asseurance d'y passer auec peu de train, sçauoir ceux de sa Maison seulement, & quelques principaux de sa Cour. Et pour inuiter d'autant plus volontiers le Roy à luy ac-

corder cette faueur ſi importante, il ne mãqua pas de luy faire beaucoup de belles promeſſes ; entre autres de luy dõner, ou à quelqu'vn de ſes Enfans, l'inueſtiture du Duché de Milan, promettant ce qu'il ſçauoit bien qu'il n'auoit pas volõté d'effectuer, veu que toutes ces promeſſes n'eſtoient que pour ſe faciliter promptement ce paſſage en Flandre, & par cette ruze, & mauuaiſe foy tromper la bonté, & franchiſe du Roy ; à quoy il ne manqua pas auſſi toſt qu'il fut en ſes Pays-bas, ne ſe ſouuenant plus de ſes promeſſes, qu'il n'auoit iamais voulu donner par écrit, mais que pluſieurs fois il auoit reïterées de bouche.

IV. Il promet, & ne tient pas.

LE Roy ſur cette aſſeurance ayant accordé à l'Empereur tout ce dont il l'auoit requis, & deſireux de luy témoigner de ſurplus ſa bonne volonté, enuoya iuſques à Bayonne ſes deux fils au deuant de luy, ſçauoir Monſeigneur le Dauphin, & Monſeigneur d'Orleans, auec vn bon nombre de Seigneurs, & de Nobleſſe ; où par toutes les Villes qu'il paſſa, ſa Maieſté auoit ordonné que l'on le receut comme ſa perſonne meſme, auec toute ſorte d'honneurs, de ceremonies, & d'entrée ; ce qui fut ainſi fait, luy ayant meſme permis d'élargir tous les priſonniers des lieux où il paſſoit.

V. Le Roy enuoye le receuoir.

Martin du Bellay, Liu. 8. de ſes Memoires.

IE ne m'eſtendray point icy dans le narré de l'accident qui luy arriua eſtant au Chaſteau d'Amboiſe, où le feu prit par mégard à vne des Tours, & Departement orné des plus riches Tapiſſeries que l'on pût voir, dont la fumée fut ſi grande, qu'elle penſa eſtouffer tous ceux qui y eſtoient ; & où meſme l'Empereur fut ſi incommodé, qu'il en courut riſque comme les autres. Ie ne parleray point non plus des honneurs que l'on luy fit en ſuitte à Blois, & à Orleans.

VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il paſſe.

MAIS ie me contenteray ſeulement ſelon mon deſſein, de repreſenter ſon entrée magnifique, & le gracieux accueil, plein de pompe, & de grandeur, que le Roy luy fit en cette ſienne Maiſon de Fontainebleau, ainſi que ie l'ay appris, & recueilly de diuers memoires de ce temps-là ; ſa Maieſté ayant enuoyé au deuant de luy

VII. Son arriuée à Fontainebleau.

hors de la Foreſt vn nombre de Princes, de Seigneurs, & de Nobleſſe, tous auec le plus grand éclat d'habits, qu'il ſe peut voir.

Entrant dans la Foreſt, il fut accueilly par vne troupe de perſonnes déguiſées en forme de Dieux, & de Deeſſes boccageres, qui au ſon des haut-bois s'eſtans aſſemblez, & accourus, compoſerent vne danſe ruſtique, qui ne fut pas moins agreable en la bigearre façon dont ils eſtoient reueſtus, qu'en l'ordre, & aux paſſages qu'ils tenoient; leſquels ayans ainſi danſé quelque temps s'écarterent promptement de part & d'autre dans la Foreſt, & l'Empereur pourſuiuant ſon chemin arriua icy.

VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.

SON entrée fut par la grande Allée de la Chauſſée. A la porte il y auoit vn arc triomphal orné de trophées, & enrichy de Peintures, qui repreſentoient le Roy, & l'Empereur reueſtus à l'antique, accompagnez de la Paix, & de la Concorde, pour faire voir à l'Empereur auec quelle bienueillance, & franchiſe le Roy le receuoit. Là eſtoit encore vn concert de Muſique, & apres auoir entendu quelques Airs, il fut conduit dans le Chaſteau au ſon des Trompettes, & des Tambours; & entrant dans la petite Galerie il y rencontra le Roy, où ſe firent les complimens entre leurs Maieſtez; & de là fut conduit au Pauillon des Poeſles, qui luy auoit eſté ordonné pour ſon logement.

Le ſoupé eſtant preparé en la Salle du Bal, le Roy qui auoit laiſſé quelque temps l'Empereur pour ſe repoſer à loiſir, l'alla prendre en ſa Chambre, & ils vindrent enſemble ſouper, auec vn témoignage de part & d'autre d'vne grande réioüiſſance.

Le lendemain, & pluſieurs iours qu'il ſeiourna icy, du Bellay Autheur de ce temps-là remarque, que le Roy luy donna tous les plaiſirs qui ſe peuuent inuenter, comme de Chaſſes Royales, de Tournois, d'Eſcarmouches, de Combats à pied & à cheual; & en ſomme de toute ſorte de diuertiſſemens.

Du Bellay, vbi ſupra.

LA NAISSANCE DV ROY FRANCOIS II. à Fontainebleau; auec l'ordre, & les ceremonies de son Bapteſme, faites en ce meſme Lieu dans l'Egliſe de la Saincte Trinité.

CHAPITRE VI.

L'An de IESVS-CHRIST 1543.

I. Eloges du Roy François II.
II. Né le 20. iour de Ianuier.
III. L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui ſe trouuerent à ce Bapteſme.
IV. Les noms des Princeſſes, & Dames qui s'y trouuerent.
V. Bapteſme celebré par Monſeigneur le Cardinal de Bourbon.
VI. Parrains, & Maraine.
VII. Les reſioüiſſances faites en ſuitte de ce Bapteſme.

Apophthegme de Philippe Roy de Macedoine dans Herodote.

COMBIEN que la Dignité Royale ſoit vne choſe ſi releuée, qu'on peut dire à bon droit auec vn Ancien, qu'elle eſt vne copie dont la Diuine Maieſté eſt le prototype, & l'original: ſi eſt-ce qu'il eſt tres-certain, que comme l'enchaſſeure redouble la grace de la pierre qui eſt poſée dans l'anneau; auſſi eſt-il vray que cette qualité tres-illuſtre éclatte dauantage quand elle eſt antée en la Nobleſſe des Vertus. Ce qui eſt vne verité qui ſemble d'autant plus volontiers m'obliger pour la gloire de Fontainebleau, à traitter de la naiſſance, & des ceremonies de Bapteſme du petit Roy François, Second de nom, & grand de merites, puiſqu'à bon droit il a acquis le ſurnom de Roy ſans vice; dont le peu d'âge qu'il a vécu, & regné, au grand preiudice de cét Eſtat qui s'en promettoit vn ſiecle d'or, a empeſché le cours de ſes merites; ſon âge n'ayant eſté que de ſeize ans huit mois & ſix iours, & ſon regne que de ſeize mois, vingt-cinq iours, qu'il commença le dixiéme de Iuillet 1559. & finit par ſa mort 1560.

I. Eloge du Roy François II.

IL naſquit le vingtiéme iour de Ianuier en ce Chaſteau de Fontainebleau, l'an mille cinq cens quarante trois; naiſſance qui apporta vne tres-grande ioye à toute la France, à cauſe qu'il y auoit deſia dix ans que Henry II. ſon pere (qui n'eſtoit pour lors encore que Dauphin) eſtoit marié auec Catherine de Medicis, ſans que Dieu iuſques alors euſt beny leur couche d'aucune ignée; ce qui en faiſoit apprehender la ſuitte.

II. Né le 20. iour de Ianuier.

L'on n'attendit pas long temps à celebrer les ceremonies de ſon Bapteſme, car peu de iours apres ſa naiſſance elles ſe firent, ſoit parce qu'il paroiſſoit fort foible & delicat, ſoit auſſi d'autant qu'alors arriua icy Monſeigneur le Cardinal de Farneſe Neueu du Pape Paul III. qu'il auoit enuoyé en qualité de Legat vers le Roy François I. pour moyenner vn accord entre ſa Maieſté, & l'Empereur Charles le Quint; où le Roy ſe voyant honoré de cette Legation, fut auſſi bien aiſe que mondit Seigneur le Legat honora de ſa preſence les ceremonies de ce Bapteſme, qui furent alors faites en l'Egliſe des Mathurins * de ce Chaſteau, dit Paradin Autheur du temps; qui eſt l'Egliſe de la tres-Saincte Trinité, autrement appellée la grande Chapelle. (car c'eſt ainſi que l'on nous nomme en quelques lieux de ce Royaume, à cauſe d'vne Chapelle dediée à Sainct Mathurin, qui nous fut donnée à Paris, où eſt maintenant baſty noſtre Conuent, dit les Mathurins de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs.) Or les magnificences, & ceremonies furent telles qu'il s'enſuit.

Guillaume Paradin, Liu. 4. chap. 5. & 6. de l'Hiſtoire des choſes memorables de ſon temps.

* Les Religieux de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, ſont appellez Mathurins en quelques lieux de ce Royaume, à cauſe d'vne Chapelle dediée à Sainct Mathurin, où eſt de preſent baſty le Conuent des Mathurins à Paris.

Le Dimanche dixiéme iour de Feurier audit an 1543. enuiron les quatre à cinq heures du ſoir, le Roy Ayeul, ou Grand-pere de noſtre petit Roy François, ayant ordonné cette ceremonie, elle commença ainſi.

Trois cens torches furent données à autant de perſonnes des Gardes du corps du Roy, & de Monſeigneur le Dauphin, & des Suiſſes du corps, leſquels furent rangez depuis la Chambre de ſa Maieſté, iuſques en ladite

Egliſe, paſſans par la petite Galerie, où la clarté eſtoit ſi grande de ces lumieres, qu'il ſembloit que l'on fuſt en plein iour.

III. L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui ſe trouuerent à ce Bapteſme.

MARCHOIENT en apres les deux cens Gentils-hommes de la Maiſon du Roy.

Puis les Cheualiers de l'Ordre.

Paradin, vbi ſuprà.

Là ſe trouua auſſi le Roy de Nauarre, Meſſeigneurs les Ducs d'Orleans, de Vandoſme, de Touteuille, de Guiſe, de Neuers, de Longueuille, d'Eſtampes, & le Comte d'Aumalle; comme auſſi l'Ambaſſadeur de Veniſe.

Là parut encore mondit Seigneur le Legat, auec pluſieurs Cardinaux, & autres Prelats.

IV. Les noms des Princeſſes, & Dames qui s'y trouuerent auſſi.

EN ſuitte marchoit la Reyne, & toutes les Princeſſes qui eſtoient pour lors en Cour; ſçauoir Madame Marguerite fille du Roy, qui fut depuis mariée au Duc de Sauoye, Madame la Princeſſe de Nauarre, Madame de Sainct Pol, Meſdames les deux Ducheſſes de Neuers, Madame de Montpenſier, Madame de Guiſe, Madame la Ducheſſe d'Eſtampes, & pluſieurs autres Dames, qui eſtoient toutes reueſtuës tres-ſomptueuſement de toile d'or & d'argent, auec vne infinité de pierreries, qui rendoient vn merueilleux éclat. Et parmy cette troupe eſtoit l'Enfant que l'on portoit baptiſer.

Et dans cét appareil, & magnificence l'on alla en ladite Egliſe, où le Roy ſe rendit auſſi toſt.

V. Bapteſme celebré par Monſeigneur le Cardinal de Bourbon.

ELLE eſtoit parée des plus riches Tapiſſeries de la Couronne, & autres diuers ornemens. Au milieu il y auoit vn Chef compoſé en rond, ſur lequel l'on voyoit vn grand drap de toile d'argent, qui eſtoit le lieu où ſe firent les ceremonies du Bapteſme, dont l'office fut celebré par Monſeigneur le Cardinal de Bourbon.

VI. Parrains, & Maraine.

LES Parrains furent le Roy, qui luy donna ſon nom François, auec Monſeigneur le Duc d'Orleans troiſiéme fils de France, & Oncle paternel de noſtre petit Prince. Et la Maraine fut Madame Marguerite, de laquelle il a eſté parlé cy-deſſus.

Toute cette ceremonie eſtant ainſi acheuée, l'Enfant fut rapporté en l'ordre, & magnificences qu'il auoit eſté porté; & auſſi toſt l'on entra au feſtin, que le Roy auoit fait preparer en ſa Salle, qui eſt celle qui porte maintenant le nom de Salle du Bal; où en ſuitte de ce banquet, il y eut diuers Balets, Danſes, & autres pareilles réioüyſſances: ce qui ſe continua pluſieurs iours apres.

VII. Les réioüiſſances faites en ſuitte de ce Bapteſme.

OR l'on auoit dreſſé vn beau, & grand Baſtion prés du Chenil, où eſt maintenant l'Allée ſolitaire, & celle des Meuriers blancs. Et ſur l'Eſtang, il y auoit trois Galeres ornées de leurs banderolles. Et le tout ainſi ordonné, le Ieudy ſuiuant quatorziéme dudit mois, il ſe fit diuerſes eſcarmouches en deux partis de Princes, & de Seigneurs, les vns qui defendoient ce Baſtion, & les autres qui l'attaquoient, & par terre, & par eau auec leſdites Galeres: & en cette ſorte finirent ces magnificences.

Incontinent apres, Monſeigneur le Legat ayant pluſieurs iours conferé auec ſa Maieſté, prit congé d'elle, & s'en alla vers l'Empereur pour l'accommodement de ces deux Princes, ſelon l'ordre qu'il en auoit receu de ſa Saincteté, où il ne pût rien aduancer.

LES MAGNIFICENCES, ET CEREMONIES faites à la naiſſance, & principalement au Bapteſme de Madame Eliſabeth de France, fille aiſnée du Roy Henry II. à Fontainebleau.

CHAPITRE VII.

L'An de IESVS-CHRIST 1545.

I. Le bien arriué de cette naiſſance.
II. Eliſabeth ſurnommée de la Paix.
III. Parrains de cette Princeſſe.
IV. Theatre, & diuers ornemens dreſſez pour ce Bapteſme.
V. Appareil d'vn tres-riche buffet.
VI. L'ordre, & ceremonies.
VII. Les Maraines de cette Princeſſe.
VIII. Bal, & Tournois faits en ſuitte.

I. Le bien arriué de cette naiſſance.

IES Anciens ingenieux en leurs inuentions voulans faire paroiſtre le merite de la Sageſſe, & des Sciences, ont fort bien rencontré quand ils ont dit, qu'à la naiſſance de Minerue, qu'ils en eſtimoient la Deeſſe, le monde fut comblé d'vne felicité ſans pareille, par vne pluye d'or qui tomba ſur la terre. Le meſme auec non moins de raiſon, pouuons nous dire de la naiſſance d'Eliſabeth, ou Iſabeau de France, fille aiſnée du Roy Henry II. (qui n'eſtoit que Dauphin lors qu'elle naſquit) puiſque outre que cette Princeſſe fut vne des plus ſages, & des plus vertueuſes, qui iamais porterẽt le Sceptre, elle fit naiſtre encore ce bonheur auec elle à la façon d'vne pluye d'or, que les guerres, la famine, & la peſtilence, qui trauailloient la Chreſtienté, ayans ceſſé enuiron le temps de ſon horoſcope, & natiuité, ſucceda à tant de miſeres le bien ſi fort deſiré de la Paix entre la France, & l'Angleterre, qui fut alors iurée

auec

auec promeſſe, & accord de mariage quelque temps apres entre cette ieune Princeſſe, & Edoüard V. Roy d'Angleterre, duquel ledit mariage ne fut accomply, eſtant Edoüard mort de poiſon, par l'intelligence de ſon gouuerneur le Duc de Notumberlang: où peu apres fut auſſi confirmée la Paix entre les deux Couronnes de France, & d'Eſpagne, par le mariage qui fut conſommé, & accomply de noſtre Eliſabeth auec Philippe II. & par vn commun ſentiment, & voix publique de ces deux Nations, cette Princeſſe fut appellée *Eliſabeth de la Paix*; ainſi que publia alors vn de nos Poëtes en ces vers:

II. Eliſabeth ſurnommée de la Paix.

Par elle en Paix ſont la France, & l'Eſpagne,
Par elle vnis ſont les deux plus grands Roys,
Du ſang d'Autriche, & du ſang de Valois,
Fille de l'vn, & de l'autre compagne.

Ioachim du Bellay.

Cette naiſſance arriua en ce Chaſteau, le deuxiéme d'Auril mille cinq cens quarante cinq; où Eliſabeth demeura, & fut nourrie quelque temps, puis fut portée à Sainct Germain en Laye. A cette naiſſance furent faites de grandes réioüyſſances; mais ſur tout les magnificences de ſon Bapteſme, & les ceremonies en furent celebrées, auec vn appareil tout plein de pompe & de maieſté.

III. Parrains de cette Princeſſe.

LA Paix ainſi concluë entre François I. & Henry VIII. Roy d'Angleterre, naſquit au meſme temps noſtre ieune Princeſſe petite fille de François: & à l'occaſion de cette Paix y ayant icy deux grands Seigneurs de la part du Roy Anglois, venus exprés pour la iurer ſolemnellement; ſçauoir l'vn, le Seigneur du Dellay Admiral d'Angleterre; & l'autre, le Millord Chenay, Maiſtre des Ports, & grand Treſorier de ce meſme Royaume; ces deux Seigneurs furent Parrains de noſtre Eliſabeth, au nom du Roy Henry VIII.

Le iour ordonné tous les Princes, & les Princeſſes de ce Royaume eſtans icy aſſemblez, les ceremonies en fu-

rent celebrées en ce Chaſteau, où la Cour du Donion eſtoit toute tenduë, & ornée par haut, & par bas, de ſi riches Tapiſſeries, & autres diuers ornemens, que la moindre choſe qui y parut, eſtoit or, argent, ou ſoye.

Paradin, Liu. 4. chap. 7. des choſes memorables de ſon temps.

1. Regum cap. 4.

Au milieu de cette Cour, il y auoit comme vne forme de Theatre de bois haut eſleué d'vne belle Architecture, auec pluſieurs Portics compoſez à l'antique, ornez de diuers feüillages, aux friſes deſquels ſe liſoient ces mots écrits en lettres d'or: *Audierunt Reges verba oris eius;* leſquels ſont empruntez du premier Liure des Roys, où il eſt fait mention de la grande réioüyſſance du peuple d'Iſraël, quand il receut l'Arche d'Alliance en ſon armée, ayant perdu la bataille contre les Philiſtins, & de l'eſperance qu'il ſe promettoit de toute ſorte de bonheur, par la preſence de cette Saincte Arche: ce qui à l'inſtant ietta la crainte, & l'épouuante à ces peuples incirconcis, leurs ennemis.

IV. Theatre, & diuers ornemens dreſſez pour ce Bapteſme.

ET pour reuenir à l'embelliſſement de ce Theatre, il eſtoit encore orné, & tous ces Portics, de lierre, & autre verdure, auec pluſieurs Eſcuſſons armoiriez des armes de France, & de celles d'Angleterre, qui pendoient à chapeaux, & rainceaux de triomphe par le deſſus, & tout autour de ce Theatre; du milieu duquel s'éleuoit vn grand mas orné de lierre, & de diuers lames, & lenniſques d'or clinquant, tout depuis le haut iuſques au bas.

Ce mas ainſi éleué, ſeruoit à ſouſtenir auec des cordons vn grand voile de ſoye bleu, en guiſe d'vn Ciel, où eſtoient attachées quantité d'étoiles d'or, leſquelles rendoient dans cette Cour vn éclat parfaitement agreable.

V. Appareil d'vn tres-riche buffet.

ET ce qui ornoit particulierement ce Theatre, & qui apportoit à vn chacun de l'admiration, eſtoit qu'au pied de ce mas il y auoit vne fort haute Pyramide faite à diuers angles, & de neuf eſtages, couuerte d'vn riche poiſle de drap d'or frizé; le tout qui compoſoit vn buffet chargé de la vaiſſelle Royale toute d'or, & de tant de

vaſes, & diuerſes pieces antiques, auſſi toutes d'or, & en ſi grand nombre, qu'il ſembloit qu'icy l'on euſt r'aſſemblé l'élite des buffets de tous les Princes de l'Europe. Auſſi eſt-il veritable que l'on y auoit apporté tout ce que les Roys de France auoient eu de rare en leurs Cabinets, diſperſez en diuers endroits de ce Royaume. Et afin de faire connoiſtre à vn chacun, quelle eſtoit la valeur, & l'excellence de toutes ces ſingulieres raretez, il y auoit là auprés des perſonnes commiſes qui en donnoient l'intelligence aux Spectateurs, & principalement aux Anglois, & aux autres Eſtrangers, qui eſtoient en grand nombre à cette magnificence ; leurs diſans comme quelques vnes de ces rares pieces auoient eſté apportées en France par l'Empereur Charles-Magne, comme les autres luy auoient eſté enuoyées par quelques Roys, & ainſi des autres ſingularitez, dont il n'y en auoit pas vne moderne, mais toutes antiques.

VI. L'ordre, & ceremonies.

IE ne trouue point le iour, ny l'heure que commença la ceremonie de ce Bapteſme : mais ie remarque ſeulement que toutes choſes eſtans icy bien preparées, les Princes, Seigneurs, & la Nobleſſe, ordonnez pour accompagner noſtre petite Princeſſe, commencerent à ſortir du Departement du Roy ; apres leſquels marchoit le ſuſdit Millord Chenay grand Treſorier d'Angleterre, lequel portoit l'Enfant entre ſes bras, & alloient de ſuitte, la Reyne, les Princeſſes, les Dames, & Damoiſelles de la Cour, toutes richement, & magnifiquement parées : & ayans trauerſé la petite Galerie, entrerent en l'Egliſe de la Saincte Trinité, laquelle eſtoit richement ornée ; où à l'entrée eſtoient Meſſeigneurs les Cardinaux de France, accompagnez de pluſieurs Archeueſques, Eueſques, & autres Prelats, tous reueſtus de leurs rochets ; où Monſeigneur le Cardinal de Bourbon reueſtu en Pontificat fit la ceremonie de ce Bapteſme, comme eſtant Prince du ſang Royal, & Archeueſque de Sens, ce lieu eſtant de ſon Dioceſe.

Lors qu'il fut queſtion de donner le nom à l'Enfant,

les Ambaſſadeurs, & Deputez d'Angleterre y furent preſens comme Parrains, & les Maraines furent Eleonor d'Autriche ſeconde femme du Roy François I. & Ieanne Princeſſe de Nauarre, qui la nommerent Eliſabeth ; & à l'inſtant fut ce Nom proclamé par les Herauts d'Armes de France, & d'Angleterre, qui eſtoient couuerts de leurs Coſtes d'Armes armoiriées des armes des deux Roys : en ſuitte dequoy commencerent à ſonner les Trompettes, Clairons, & Haut-bois, auec vne grande décharge de boëttes, & d'eſcoupeterie, & autres armes à feu.

VII. Les Maraines de cette Princeſſe.

Cette ceremonie ainſi acheuée, le Roy regala toute ſa Cour ; & le banquet du ſouper fut fait auec vn ſi grand appareil, qu'il ne ſe parloit point que l'on en euſt iamais veu vn ſemblable.

VIII. Bal & Tournois faits en ſuitte.

MAIS ſi ce feſtin fut exquis, l'iſſuë n'en fut pas moins agreable par le Bal qui commença auſſi toſt ; où à diuerſes entrées parurent des hommes de figures prodigieuſes ; puis des beſtes furieuſes, & eſtranges de toute ſorte ; & en troiſiéme lieu, diuers oiſeaux de rapine, Grifons, Aigles, Vautours, & autres ſemblables.

Cette réioüyſſance continuant encore le lendemain, le Tournoy fut ouuert entre Monſeigneur le Dauphin, & le Comte de Laual, qui faiſoient vn party chacun de Cheualiers.

La troupe du premier paroiſſoit armée, & habillée en blanc, portant vn Croiſſant de Lune ſur l'armet au lieu de timbre, & leurs cheuaux eſtoient armez, & caparaſſonnez de ſemblable parure.

Celle de l'autre ſe donnoit à connoiſtre par leur couleur, qui eſtoit Incarnat ; où en cette iouſte, qui dura vn iour entier, il n'y eut point de Cheualier qui ne donnaſt alors des preuues de ſa valeur, & de ſon adreſſe : mais entre tous il fut aduoüé d'vn chacun, & ſans flatterie, que Monſeigneur le Dauphin auoit merité le prix, & l'honneur de ce Tournoy, ne s'eſtant épargné à la iouſte à la rencontre des coups, & à briſer contre tous ceux du party contraire.

Toutes ces magnificences acheuées, les Ambaſſadeurs d'Angleterre s'en retournerent chargez de preſens, & de grandes ſatisfactions des honneurs qu'ils auoient receus du Roy; & ſa Maieſté partant d'icy, s'en alla courre le Cerf en la Foreſt d'Orleans.

D'VNE ACTION ROYALE, ET memorable de François I. faite à Fontainebleau quelques mois auant ſon deceds, releuant d'vne grande maladie.

CHAPITRE VIII.

I. Quelle eſt l'amitié de la pluſpart des Courtiſans.
II. Ils abandonnent le Roy malade, & ſuiuent le Dauphin.
III. Le Roy releue de maladie, & de l'inuention dont il vſa pour rappeller ſes Courtiſans.
IV. L'Authorité Royale ne doit ſouffrir eſtre my-partie.

L'An de IESVS-CHRIST 1547.

CEVX qui pour parler ſincerement de l'amitié de la pluſpart des Courtiſans, ont dit qu'elle ſuit pluſtoſt la bonne Fortune de celuy qui la poſſede, que non pas la Perſonne, ont certes bien rencontré; puiſque l'experience en donne trop ſouuent des preuues, & qu'il n'eſt que trop vray que les amorces de l'intereſt ſont d'ordinaire les ſecrets reſſorts qui aduancent ou reculent leurs affections, & leurs ſeruices, qui ſemblent finir quant & quant l'intereſt. Ce fut ce que le grand Roy François ſceut fort bien reconnoiſtre, lors qu'eſtant tombé malade en ce Chaſteau quelques mois auant ſon deceds, où ſa maladie alla iuſques à ce poinct, qu'il y auoit plus d'apparence de mort, que d'eſperance de guariſon, pour le moins qu'il n'eſtoit pas pour viure encore longuement, ſoit pour ſon âge, ou pluſtoſt ſoit

I. Quelle eſt l'amitié de la pluſpart des Courtiſans.

pour ſon indiſpoſition : au meſme temps l'on veid preſque toute la Cour quitter ce Soleil en ſon couchant, afin de courir au deuant du Soleil leuant, ie veux dire vers le Dauphin Henry ſon fils heritier de ſa Couronne, lequel ne ſe tenoit gueres alors prés de ſon Pere ; mais que la ialouſie de la ſucceſſion faiſoit vn peu eſloigner de la Cour, il y auoit deſia quelque temps.

II. Ils abandonnent le Roy malade, & ſuiuent le Dauphin.

Le Roy commençant à ſe bien porter, & ayant bien pris garde que ſur le doute de ſa maladie vn chacun preſque l'auoit abandonné, & ſur tous les plus grands de ſa Cour ; cela le toucha ſi viuement, qu'il s'efforça alors de prendre courage. Et pour donner l'allarme à ces fuyards, & voir s'il les r'appelleroit à leur deuoir pour ne perdre les reſpects deus à ſa Maieſté, quoy que ſa ſanté ne fuſt pas encore bien bonne, & que ſon viſage témoignaſt quelque grande indiſpoſition ; il iugea à propos de feindre vne entiere ſanté, ſe fardant vn peu le viſage, & s'aiuſtant ſi proprement, qu'il ſembloit pluſtoſt vn ieune Courtiſan, que non pas vn homme de ſon âge, & de l'eſtat où il eſtoit : voire plus pour feindre vne verte vigueur, c'eſt que le iour de la Feſte Dieu, que, ſelon la couſtume de l'Egliſe l'on celebre auec grande ſolemnité, il voulut ſe trouuer à la Proceſſion, & meſme ayda à porter le Daiz ſous lequel l'on portoit le Sainct Sacrement : & eſtant de retour aſſis en ſa Chambre, il dit alors ces paroles, témoignant la iuſte ialouſie qu'il auoit de ſon authorité : *Ie leur feray encore vne fois peur auant que mourir.* Voulant parler des Princes, des Seigneurs, & des Courtiſans, qui l'ayans quitté durant ſa maladie, eſtoient allé trouuer le Dauphin pour ſe mettre de bonne heure en ſes faueurs. Cependant le bruit de la guariſon de ſa Maieſté, & l'éclat de cette action celebre, & Royale, ayant eſté ſceu par tout, cela eſtonna fort les Courtiſans, qui ne manquerent à reuenir petit à petit vers le Roy, tous, fort honteux, & confus : ce qui appreſta fort à rire de bon courage à ſa Maieſté ; principalement quand elle apprit que la pluſpart ayans

III. Le Roy releue de maladie, & l'inuention dont il vſa pour rappeller ſes Courtiſans.

quitté le Dauphin l'auoient laiſſé auſſi ſeul, que luy l'auoit eſté durant ſa maladie.

CETTE action fut fort remarquée, comme vn trait d'vn courage vrayement Royal, qui ne peut, & ne doit ſouffrir ſa Dignité mépriſée, ny ſon Authorité my-partie : toutefois elle n'eut autre ſuitte ; & il n'en traitta pas plus mal ceux qui l'auoient ainſi quitté, iugeant bien, comme il eſtoit vray, qu'ils ne l'auoient point fait par mépris, mais ſeulement, ainſi que nous auons remarqué, pour s'inſinuer aux bonnes graces du Dauphin ; auec ce qu'il voyoit bien que ſa ſanté eſtoit ſi fort alterée, qu'il n'y auoit gueres d'eſperance de viure encore long temps : & de fait il mourut peu de mois apres au Chaſteau de Ramboüillet, le dernier iour de Mars de l'an mille cinq cens quarante ſept, à commencer l'année au mois de Ianuier. C'eſt ce que i'ay extrait d'vn petit Liure, intitulé *Le Libre, & excellent Diſcours.*

IV. L'Authorité Royale ne doit ſouffrir eſtre my-partie.

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAV du Roy Henry III. de Claude Ducheſſe de Lorraine, de Victoire, & de Ieanne, fils & filles du Roy Henry II. & de Catherine de Medicis.

CHAPITRE IX.

I. Lieux de la naiſſance des Princes, recommandables.
II. Henry III. nommé auparauant Edoüard Alexandre.
III. L'Autheur rend raiſon pourquoy il n'obſerue pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.
IV. Les treize Cantons des Suiſſes Parrains de Claude de France.
V. Medaille d'or preſentée au Roy Henry II. par les Suiſſes.
VI. Victoire, & Ieanne ſœurs iumelles.

I. Lieux de la naiſſance des Princes, recommandables.

D'AVTANT que la naiſſance des Princes, des Princeſſes, & d'autres perſonnes illuſtres en extraction, ou en merites, eſt vne choſe digne d'eſtre remarquée, pour en perpetuer la memoire à la poſterité; outre que les lieux où ce bonheur eſt arriué, en ſont de beaucoup plus conſiderables : cela m'a obligé à dreſſer ce Chapitre pour ne fruſtrer ce Seiour Royal de l'honneur qu'il a receu par la naiſſance de pluſieurs Princes, & Princeſſes du ſang de nos Roys. Les Chapitres precedens en ont fourny quelques vnes, & celuy-cy en fera voir encore quelques autres.

La premiere, & la plus notable eſt celle du Duc d'Alençon, depuis Duc d'Aniou, quatriéme fils du Roy Henry II. qui apres luy, & les Roys François II. & Charles IX. ſes freres, a regné ſous le nom de Henry III. Roy de France, & de Pologne.

II. Henry III.

IL naſquit en ce lieu le vingt-vniéme de Septembre, mille

mille cinq cens cinquante & vn, & fut nommé Edoüard Alexandre, nom que le Roy Charles ſon Frere luy fit changer en celuy de Henry, en haine de Edoüard ſon Parrain Roy d'Angleterre, parce qu'il eſtoit Heretique, & qu'il eſtoit alors ennemy de la France. nommé auparauant Edoüard. L'An de IESVS-CHRIST 1551.

Il eſt vray-ſemblable qu'il y eut bien autant, & plus de réioüyſſance à la naiſſance de ce ieune Prince, qu'il en fut en celle de François II. ſon Frere, & d'Eliſabeth ſa Sœur; puiſque celuy-cy naſquit fils de Roy, Henry II. ſon Pere eſtant deſia dans le troiſiéme an de ſon Regne, où lors de la naiſſance de ceux-là il n'eſtoit encore que Dauphin.

L'autre naiſſance à remarquer, eſt celle de Claude de France, ſeconde fille de Henry II. & depuis mariée à Charles III. du nom Duc de Lorraine, laquelle naſquit au mois de Nouembre, l'an mille cinq cens quarante ſept; année conſiderable par la mort de François I. ſon Ayeul paternel, & pour raiſon du premier an du Regne de Henry ſon Pere. En quoy ie n'ay pas ſuiuy la Chronologie, & l'ordre des temps, comme i'ay gardé par tout ailleurs, puiſque cette naiſſance deuance celle de Henry III. de quatre ou cinq ans; ce que i'ay ainſi fait pour le reſpect, & le Titre de Roy dont ce ſien frere a eſté honoré, ne me ſemblant pas bien raiſonnable de faire marcher en vn meſme Chapitre la Sœur deuant le Frere, & encore moins vne Ducheſſe deuant vn puiſſant Roy de France, & de Pologne, tel qu'il eſtoit. L'An de IESVS-CHRIST 1547.

III. L'Autheur rend raiſon pourquoy il n'obſerue pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.

Pour reprendre la trame de noſtre Diſcours, cette ieune Princeſſe peu de temps apres ſa naiſſance, fut tenuë ſur les Fonts de Bapteſme par les Deputez de tous les Cantons des Suiſſes, en qualité de Parrains; & les Maraines furent la fille du Roy de Nauarre, & Antoinette de Bourbon Ducheſſe de Guiſe. Le Roy Henry II. ſon Pere ayant voulu auoir ces Suiſſes pour Comperes, afin de les engager, & lier par vne plus étroite alliance d'amitié, dont auſſi ils ſe ſentirent ſi fort honorez, *Paradin Liu. 5. chap. 1. de l'Hiſtoire de ſon temps.*

IV. Les treize Cantons des Suiſſes, Parrains de Claude de France.

que ceux qui furent enuoyez de leur part pour cette ceremonie, apporterent alors au Roy en preſent, vne tres-belle, & grande Medaille d'or, du poids & valeur de deux mille eſcus: où ſe voyoit vne main celeſte, qui tenoit treize cordons liez enſemble d'vn meſme nœud; & à chaque bout de cordon eſtoient les Armes, & Deuiſes des Cantons; vn Ange paroiſſoit au deſſus ſouſtenant vne Croix; & autour de cette Medaille ſe liſoient ces paroles: *Si Deus pro nobis quis contra nos.* Voulans repreſenter l'Egliſe, & la France par cette Croix, & cét Ange; laquelle il tenoit comme Protecteur, & de l'Egliſe Catholique, & de ce Royaume tres-Chreſtien: & par cette main, & ces treize cordons donnans à entendre l'Alliance, dont la main en eſt le ſymbole, que faiſoient, & confirmoient alors les treize Cantons de cette Nation.

V. Medaille d'or preſentée par les Suiſſes.

L'An de IESVS-CHRIST 1556.

Deux autres filles de Henry naſquirent encore d'vne meſme couche en ce Chaſteau de Fontainebleau, le vingt-quatriéme iour de Iuin, l'an mille cinq cens cinquante ſix; dont l'aiſnée, qui eſtoit la quatriéme fille, fut nommée Victoire, & ne vécut gueres apres ſon Bapteſme. Et l'autre la cinquiéme, fut appellée Ieanne, & mourut enuiron ſix ſemaines apres ſa naiſſance.

VI. Victoire, & Ieanne Sœurs iumelles.

Ie ne fais point mention des autres Enfans de Henry, & de Catherine de Medicis, comme n'eſtans pas nez icy; puiſque mon deſſein n'eſt de traitter, que de ceux qui ont honoré ce Lieu par leur naiſſance.

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENVE au Chaſteau de Fontainebleau par l'ordonnance du Roy François II. pour pacifier les premiers troubles émeus par les Religionnaires, aſſiſtez de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume.

CHAPITRE X.

I. Maladie de l'eſprit, telle qu'eſt l'ambition, fort perilleuſe.
II. Les malheurs cauſez par l'Hereſie de ce ſiecle.
III. Naiſſance, & progrez de l'Hereſie.
IV. La conſpiration d'Amboiſe éuentée.
V. Les noms des perſonnes de marque, qui compoſoient cette Aſſemblée.
VI. Elle dure quatre iours.
VII. Requeſtes preſentées par l'Admiral.
VIII. Repartie à cette Requeſte, par le Cardinal de Lorraine.
IX. Reſolution de cette Aſſemblée.

L'An de IESVS-CHRIST 1560.

I. Maladie de l'eſprit, telle qu'eſt l'ambition, fort perilleuſe.

COMME il n'y a point de pires maladies que celles de l'eſprit, auſſi ſont-elles les plus perilleuſes, & les plus difficiles à guarir; notamment celles qui ſe ſont emparées d'vne ame ambitieuſe, que l'erreur, & le pretexte de Religion animent à la reuolte; car il n'eſt point de furie, qui ſçache ioüer tant d'actes funeſtes, & ſanglans. Il me ſeroit facile de prouuer cette verité par pluſieurs témoignages de l'Antiquité, ſi le ſiecle paſſé, & le preſent, ne nous en fourniſſoient des exemples autant memorables, qu'ils ſont tragiques; que la Poſterité aura peine de croire, ſi trop d'Eſcriuains n'en faiſoient foy, & ſi le rauage, & la ruine de pluſieurs Royaumes, de Republiques, de Peuples, & de Villes accablées de cette tyrannie, n'en crioient encore tous les iours vengeance deuant Dieu: veu qu'il n'eſt que trop veritable, que depuis cent ans, ou enuiron, que l'Hereſie bouffie d'orgueil, & animée de rage, a releué les

II. Les malheurs causez par l'Hereſie de ce ſiecle.

cornes, & en guiſe d'vne furie ſuſcitée des Enfers a paru dans la Chreſtienté; l'on n'y a veu autre choſe que guerres, & que miſeres parmy toutes les contrées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Eſcoſſe, de la Flandre, & Pays-bas, & au grand malheur de noſtre France en ce Royaume tres-Chreſtien, qui depuis ce temps-là n'a ſemble qu'vn Theatre de fureur, & de calamitez en la reuolte de ſes Peuples, & de ſes Prouinces, & dans le renuerſement de ſes Villes, de ſes Temples, & plus auguſtes edifices.

Ce Monſtre de l'erreur s'eſtant éclos ſous François I. n'oſa preſque paroiſtre, craignant que comme les Loix Ciuiles ordonnent d'eſtouffer tels prodiges dés leur berceau, auſſi celuy-cy ſe tint vn long temps caché, apprehendant la iuſte punition que ce Roy en faiſoit.

III. Naiſſance, & progrez de l'Hereſie.

SOVS Henry II. ſon fils, ce Monſtre croiſſant en âge, & en pouuoir, à l'occaſion des guerres entre le Roy, & l'Empereur Charles Quint, il ſe fortifia vn peu; mais touſiours en cachette, & comme vn oiſeau de mauuais augure ne paroiſſant que de nuict parmy les tenebres; où en fin la mort de ce grand Prince fut la vie, ſi i'oſe ainſi dire, de cette Furie infernale: veu que ſes Suppoſts, & Partiſans ſe ſeruans de l'occaſion du bas âge du Roy François II. & de la mauuaiſe intelligence de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume, que les intereſts particuliers animoient à l'ambition du gouuernement de l'Eſtat; ceux qui ſe trouuerent alors les plus foibles, voulans fortifier leur Party, ſe rangerent du coſté de cette Furie, prenans le pretexte de Religion pour attirer à eux tous ceux que les Loix Diuines, & les Ordonnances de nos Roys auoient iuſtement condamnez aux peines, & aux chaſtimens de leurs erreurs.

En vn mot, & pour parler clairement, ce qui mit ce Party en fougue, ce fut de voir ce ieune Roy donner l'adminiſtration, & la conduite des affaires de la Couronne à ſes Oncles, les Ducs, & le Cardinal de Guiſe, ennemis declarez de cette Religion nouuelle.

IV. La conſpiration d'Amboiſe éuentée.

D'OV alors ce Party Huguenot ſe reſolut à cette Aſſemblée ſecrette, qui fut tenuë à Nantes le premier iour de Ianuier l'an mille cinq cens ſoixante, où fut tramée la conſpiration d'Amboiſe, pour là enleuer le Roy, les Reynes, & Meſſeigneurs ſes freres, & changer en ſuite l'Eſtat Monarchique en Republique, & la Religion Catholique Romaine en la nouuelle & pretenduë. Mais Dieu ayant preſerué ce Royaume de ces malheurs extremes par la deſcouuerte de cette coniuration, & par la punition de quelques complices ; mais non pas des chefs & des principaux, que leur authorité & leur dignité mettoient vn peu à couuert ; enfin vne autre & nouuelle conſpiration s'eſtant tramée derechef par les meſmes, elle prit encore le vent, dont pluſieurs de ſes Factionnaires expierent leurs crimes par leur mort, & par les iuſtes chaſtimens qui en furent faits.

Cependant le Roy deſireux d'apporter quelques remedes à ces maux, & couper le chemin à ce feu qui menaçoit d'embraſer en bref tout cét Eſtat, reſolut auec la Reyne ſa Mere & ſon Conſeil, qu'il eſtoit tres-expedient de conuoquer au pluſtoſt vne Aſſemblée des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cheualiers de l'Ordre du Roy, auec le Conſeil de ſa Maieſté, afin de donner le remede requis, tant au fait de la Religion, que de l'Eſtat : & pour ce ſuiet il fut arreſté que cette Aſſemblée ſe tiendroit en ce Chaſteau de Fontainebleau, au vingtiéme du mois d'Aouſt ſuiuant.

V. Les noms des perſonnes de marque, qui compoſoient cette Aſſemblée.

Le iour venu elle ſe fit au Pauillon des Poëſles, dans la Chambre de la Reyne Mere, & commença à vne heure apres midy, où ſe trouuerent le Roy, la Reyne ſa Mere, la Reyne ſa femme, Meſſeigneurs Freres de ſa Maieſté, les Cardinaux de Bourbon, & de Lorraine, les Ducs de Guiſe, & d'Aumale, le Conneſtable, le Chancelier de l'Hoſpital, l'Admiral de Chaſtillon, les Mareſchaux de Briſſac, & de Sainct André, Charles de Marillac Archeueſque de Vienne, du Mortier Eueſque d'Orleans, & Iean de Monluc Eueſque de Valance, tous Conſeillers du priué

Conſeil, leſquels eſtoient aſſis ſelon leur rang. Comme auſſi y aſſiſterent beaucoup de Cheualiers de l'Ordre, qui eſtoient pareillement aſſis, mais hors les chaires du Conſeil. Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé y auoient eſté mandez, mais ils ne s'y trouuerent pas.

VI. Elle dure quatre iours.

LE Roy faiſant l'ouuerture de l'Aſſemblée, dit en peu de mots le ſuiet qui l'auoit meu à cette conuocation; que ſon Chancelier, & le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guiſe, feroient entendre plus amplement ce qui eſtoit de ſes volontez: & fut continuée cette Aſſemblée durant quatre iours.

La Reyne Mere prenant de ſuite la parole, pria l'Aſſemblée de conſeiller le Roy ſon fils en ſincerité, en ſorte que le tout puſt reüſſir à la gloire de Dieu, au maintien de ſa Couronne, & au ſoulagement de ſes Suiets.

Le Chancelier parla en apres, & par vne longue digreſſion & comparaiſon du Medecin & du malade, monſtra qu'il eſtoit facile de guarir le malade quand la cauſe en eſtoit connuë, & qu'ainſi eſtant de l'Eſtat de la France tout émeu & troublé alors, il en falloit chercher la cauſe pour y apporter le remede.

Le Duc de Guiſe rendit compte de la charge que le Roy luy auoit donnée, touchant la Gendarmerie de France.

Et le Cardinal de Lorraine fit le meſme touchant l'adminiſtration des affaires d'Eſtat, & des Finances qu'il auoit maniées: & iuſques icy il ne ſe paſſa rien qu'auec toute ſorte de douceur.

VII. Requeſtes preſentées par l'Admiral.

MAIS la ſuite ne fut pas de meſme; car l'Admiral s'eſtant leué de ſa chaire, & ayant demandé audiance de ſa Maieſté, entama vn long diſcours, s'efforçant de perſuader que luy, ny ſes freres n'eſtoient point de la conſpiration d'Amboiſe; ce qui eſtoit neantmoins trop aueré pour en douter: & en ſuite s'approchant du Roy, il luy preſenta deux Requeſtes de la part de ceux qui eſtoient de la nouuelle Religion, leſquels formoient ſon Party, & ſe plaignoient par ces Requeſtes des rigueurs & cruautez, diſoient-ils, que l'on exerçoit en leur endroit, comme

ſi ce n'eſtoit pas vn acte de iuſtice de punir les criminels de leze Maieſté diuine & humaine, tels qu'ils eſtoient, eux qui auec tant de felonnie & de temerité auoient ſi ſouuent pris les armes contre leur Roy, attenté à ſa Perſonne ; & de plus qui par caprice & par intereſt auoient abandonné l'ancienne & vraye Religion & de leurs peres & de leur Roy, pour ſuiure le libertinage d'vne nouuelle qu'ils taſchoient d'eſtablir par les armes, ne le pouuans ny par les loix de l'equité, ny de la raiſon. Ces requeſtes contenoient encore diuers chefs, car ils demandoient des Temples publics pour le libre exercice de leur Preſche, & faiſoient d'autres ſemblables propoſitions, auec la tenuë des Eſtats generaux, & d'vn Concile National; où la hardieſſe & temerité de l'Admiral, comme par vne brauade & eſpece de menace, monta iuſques à ce poinct de dire qu'il eſtoit preſt de faire ſigner ces deux Requeſtes par cinquante mille hommes.

VIII. Repartie à cette Requeſte par le Cardinal de Lorraine.

EN ſuitte dequoy le Cardinal de Lorraine, tout plein de zele en la cauſe de Dieu & de ſon Roy, prenant la parole repartit genereuſement à tous les poincts des Requeſtes de l'Admiral, & entre autres paroles luy dit: Que s'il auoit eu aſſez d'hardieſſe d'aduancer qu'il feroit ſigner leſdites Requeſtes par cinquante mille hommes, (qui eſtoit vouloir dire, qu'il y auoit bien autant de perſonnes de la nouuelle & pretenduë Religion) luy s'offroit de faire ſigner le contraire, non par cinquante mille hommes ſeulement, mais par quatre millions d'hommes qui faiſoient profeſſion de l'ancienne & vraye Religion, qui eſtoit la Catholique Romaine ; adiouſtant que le Roy ne pouuoit acquieſcer aux propoſitions contenuës eſdites Requeſtes touchant le fait de la Religion, ſans bleſſer griefuement ſa conſcience, & fleſtrir le beau titre qu'il auoit l'honneur de porter de Roy Tres-Chreſtien : & que pour ce qui eſtoit des iniures & des calomnies dont ceux de la nouuelle Religion le chargeoient, tant en leurs Preſches, que par les libelles diffamatoires, & leurs placards ; il tenoit tout cela à gloire, puiſqu'vn

chacun ſçauoit aſſez que ce n'eſtoit qu'à cauſe qu'il ſe portoit courageuſement pour la defenſe de la Religion Catholique, & pour le ſeruice de ſa Maieſté : & ayant acheué ſa Harangue, les Cheualiers de l'Ordre qui eſtoient en cette Aſſemblée, dirent alors leurs aduis tous conformément à celuy du Cardinal de Lorraine, & du Duc de Guiſe ; & il n'y eut que Charles de Marillac, & Iean de Monluc, qui vn peu ſoupçonnez d'intelligence auec l'Admiral, ſe rendirent ſuſpects en leurs diſcours & en leurs propoſitions.

IX. Reſolution de cette Aſſemblée.

ENFIN la reſolution de cette Aſſemblée, fut que le Roy declara qu'il eſtoit en volonté de faire tenir les Eſtats generaux de ce Royaume au treiziéme de Decembre ſuiuant, & que pour ce qui eſtoit des differends de la Religion, il les remettoit au Concile general, que ſa Saincteté eſtoit en termes de conuoquer en bref; & qu'en cas que celuy-cy ne tint, il pouruoiroit à la conuocation d'vn particulier & National de ce Royaume.

Au reſte que par vne grace ſpeciale de ſa Maieſté, il ne ſeroit plus informé à l'aduenir, ny procedé pour le fait de la Religion, contre ceux de la nouuelle opinion, ſinon en cas de rebellion & de ſedition publique; & ce fut tout ce qui leur fut accordé & arreſté en cette Aſſemblée.

QVEL-

QVELQVES REIOVISSANCES, ET Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy Charles neufiéme.

CHAPITRE XI.

I. Charles IX. aymoit ce Seiour Royal.
II. Festin du Connestable de Montmorency.
III. Autre, fait par le Cardinal de Bourbon.
IV. La Reyne Catherine de Medicis contribuë à cette réioüyssance.
V. Le semblable fait par le Duc d'Orleans.
VI. Le Roy se plaist parmy ces réioüyssances.
VII. Diuerses inuentions pour le Tournoy.
VIII. Les Compagnies de ce Tournoy.
IX. Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estant finy.
X. Apres 43. iours icy de seiour le Roy fait voyage.

L'An de IESVS-CHRIST 1564.

PLVSIEVRS raisons ayant inuité Charles IX. de visiter quelques Prouinces, & Villes de ce Royaume, comme il aymoit ce lieu de Fontainebleau, ce ne fut pas aussi sans y venir faire quelque seiour auant son départ, tandis que l'on disposoit l'appareil de son voyage : estant donc party de Paris, il arriua icy le dernier de Ianuier mille cinq cens soixante & quatre : & comme c'estoit quelques iours auant Caresme-prenant, où l'on a coustume de se réiouyr plus particulierement qu'en vne autre saison, parmy les bals, les balets, les festins, & autres semblables diuertissemens; ce fut aussi à quoy la Cour passa icy le temps.

I. Charles IX. aymoit ce Seiour Royal.

LE Connestable Anne de Montmorency commença le premier à traitter le Roy, la Reyne & toute la Cour, en vn souper qu'il dressa en son Hostel, auec vne magni-

II. Festin du Connestable de Montmorency.

ficence la plus grande qui se pouuoit voir, & ce fut le penultiéme Dimanche deuant Caresme.

III. Autre fait par le Cardinal de Bourbon.

LE Ieudy suiuant le Cardinal de Bourbon fit son festin en son logis; où à l'issuë il donna le plaisir d'vn beau combat à cheual, qui fut fait en la Cour dudit logis, laquelle estoit merueilleusement ornée, auec vn Amphitheatre qui regnoit tout autour.

IV. La Reyne Catherine de Medicis contribuë à cette réioüyssance.

LA Reyne contribuant à cette réioüyssance, le Dimanche gras traitta à disné le Roy, & les principaux de la Cour au logis de la My-voye, autrement pour lors appellée vulgairement la Vacherie; & apres disné l'on alla à la Comedie, qui estoit preparée en la Salle du Bal de ce Chasteau.

V. Le semblable fait par le Duc d'Orleans.

LE lendemain le Duc d'Orleans fit son festin en son Hostel, & à l'issuë fut representé en la Cour dudit Hostel vn combat de six Seigneurs contre six autres, dont d'vn costé estoit pour Capitaine le Comte de Rets, & de l'autre le Comte de Ringraue; lesquels combattirent à pied, s'entredardans chacun deux dards l'vn apres l'autre, qu'ils receuoient dessus leurs escus; puis rompirent chacun vne picque à la barriere, & se porterent trois coups d'espée; le tout auec vne merueilleuse grace & dexterité nompareille; & ainsi firent tous les autres.

VI. Le Roy se plaist parmy ces réioüyssances.

LE Roy ayant pris vn extreme plaisir en ces esbats voulut pareillement finir ces réioüyssances de Caresme-prenant, regalant & traittant la Reyne, & les Grands de la Cour, en vn festin le Mardy gras à souper; où auant ce banquet l'apresdinée il fit representer vn magnifique Tournoy hors la grande porte de ce Chasteau, deuant le Chenil, en cette sorte.

VII. Diuerses inuentions pour le Tournoy.

L'ON auoit dressé vn Camp clos de fossez & de barrieres, au costé duquel estoient esleuez de grands Theatres richement ornez, & destinez pour les Seigneurs, & les Dames; au bout de ce Camp paroissoit vn Hermitage, & estoit ce lieu par où les Cheualiers entroient dans ce Camp pour combattre.

Proche de là ſe voyoit vn beau baſtiment dreſſé exprés, que l'on appelloit le Chaſteau enchanté, duquel l'entrée eſtoit gardée par des Diables, & par vn Geant, & vn Nain, qui repouſſoient enſemble les Cheualiers leſquels vouloient y entrer.

Ce Tournoy fut commencé par les quatre Mareſchaux de France, montez ſur les plus beaux cheuaux qui ſe pouuoient voir; & tous ces Seigneurs eſtoient richement veſtus d'vne meſme parure.

VIII. Les compagnies de ce Tournoy.

HORS du Camp il y auoit ſix Compagnies d'hommes d'armes, chacune de ſix hommes ſeulement, & toutes portans les couleurs des Seigneurs qui les commandoient. La premiere eſtoit du Prince Dauphin, fils du Duc de Montpenſier: La ſeconde, du Duc de Guiſe: La troiſiéme, du Prince de Mantouë: La quatriéme, du Duc de Neuers: La cinquiéme, du Duc de Longueuille: Et la ſixiéme, du Comte de Ringraue: leſquelles firent leurs entrées l'vne apres l'autre dedans ledit Camp, puis apres y auoir fait monſtre en ſortirent auſſi-toſt.

En ſuitte deſquels y entrerent ſix Dames à cheual, toutes veſtuës en Nymphes, qui par les traits de leurs beautez, & par l'éclat de leurs riches parures, remplies d'vn nombre preſque infiny de pierres precieuſes, attirerent facilement la veuë des Spectateurs pour les admirer: leſquelles apres auoir fait le tour du Camp ſe mirent de rang au deuant du Theatre du Roy.

IX. Le Roy regale les Grands de ſa Cour, le Tournoy eſtant finy.

DANS ce meſme Chaſteau enchanté il y auoit ſix Cheualiers, dont le Prince de Condé eſtoit le Chef, leſquels combattoient pour leſdites Dames; & auſſi toſt qu'il paroiſſoit vn des Cheualiers de dehors à la porte de ce Camp, ledit Hermite ſonnoit ſa clochette pour aduertir ceux du Chaſteau, l'vn deſquels ſortoit promptement, & venoit au combat courant l'vn contre l'autre; & apres auoir rompu leurs lances, mettans la main à l'eſpée ils ſe portoient chacun trois coups, ſi adroitement, & auec tant de bonne grace, qu'il ne ſe pouuoit

mieux; & ainſi tous ces Cheualiers ayans combattu l'vn apres l'autre, le Tournoy finit, & l'on alla au ſouper que le Roy auoit fait preparer en la Salle du Bal.

X. Apres quarante-trois iours icy de ſeiour le Roy fait voyage.

APRES que ſa Maieſté eut ſeiourné icy quarante-trois iours, voyant l'appareil de ſon voyage en eſtat, en partit le Lundy treiziéme iour de Mars audit an, & alla faire ſon entrée & coucher à Montreau, & continua ſon voyage par la Champagne, & par la Bourgogne, viſitant ſes Prouinces de Dauphiné, de Prouence, de Languedoc, de Guyenne, de Poictou, d'Auuergne; puis s'en reuint à Paris, ayant demeuré vn an & plus à faire ce voyage. C'eſt ce que i'en ay extrait d'vn Liuret, qui fut alors mis en lumiere ſur ce ſuiet par Abel Iouan.

DE L'OPINION TOVCHANT LE Spectre, ou Grand Veneur de la Foreſt de Fontainebleau.

CHAPITRE XII.

L'An de IESVS-CHRIST 1599.

I. La difference qu'il y a, entre opinion, & ſcience.
II. Ce que diſent quelques Autheurs touchant ce Spectre.
III. Paroles pretenduës dites par ce Spectre.
IV. La verité de cette Hiſtoire.
V. Preuues qui monſtrent pluſieurs choſes ſuppoſées.
VI. Chaſſe de Sainct Hubert.

I. La difference qu'il y a, entre opinion & ſcience.

CEVX qui ſont verſez le moins du monde dans les principes de la Philoſophie, ſçauent qu'il y a bien de la difference entre opinion & ſcience; en ce que le premier ſe dit de ce qui eſt incertain, & l'autre des choſes qui ſont toutes vrayes & aſſeurées. Or parce que dans le diſcours qui ſe fait touchant le Spectre ou Grand

Veneur, qui apparut, à ce que l'on dit, & se fit entendre au feu Roy Henry le Grand en cette Foreſt de Fontainebleau; ie trouue que quelques Escriuains veulent faire passer ce Spectre pour vne verité indubitable, contre ce que m'en ont raconté icy plusieurs personnes de foy de ce temps-là, qui sont encore viuantes, & ne manquent de bon iugement, & de memoire: qui à la verité rapportent bien quelques choses approchantes de ce discours, & de ce bruit commun, mais non pas auec les circonstances, & tant de certitude que les susdits Escriuains: ce qui m'a obligé à dresser ce Chapitre sous ces mots: *De l'Opinion touchant le Spectre, ou Grand Veneur de la Foreſt de Fontainebleau;* afin de faire voir ce qu'il y a de vray, & ce qui est de douteux en cét euenement.

II. Ce que disent quelques Autheurs touchant ce Spectre.

TOVS conuiennent bien, que Henry le Grand au commencement du Printemps de l'année mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf estant icy, où il se plaisoit extremement, & y faisoit fort trauailler; vn iour se diuertissant à la Chasse en cette Foreſt vers la route de Moret, accompagné de quelques Princes, & de Seigneurs, courant le Cerf entendit vn grand bruit de personnes qui sonnoient du Cor assez loing de sa Maiesté: mais tous ne sont pas d'accord des particularitez, que ces Escriuains, pour faire valoir le narré qu'ils en font, disent; sçauoir que le Roy entendit, comme à vne demy lieuë loing d'où il estoit, des iappemens de chiens, & le Cor, & les cris des Chasseurs bien differens des siens; & qu'en vn moment tout ce bruit, qui sembloit estre bien éloigné, se fit oüyr à vingt pas de ses oreilles; où alors sa Maiesté enuoya Monseigneur le Comte de Soissons, auec quelques autres, pour s'informer ce que c'estoit; & estans aduancez, ils entendirent ce bruit prés d'eux, sans voir d'où il venoit, ny qui c'estoit; sinon qu'ils apperceurent dans l'épaisseur de certaines broüissalles vn grand homme noir, & fort hydeux, qui leuant la teste de dedans vn Buisson, leur dit: *M'entendez-vous*; ou bien, *Qu'attendez-vous*: & disent quelques autres:

Caier en son Histoire de la Paix.

Matthieu in Henrico IV. & autres.

III. Paroles pretenduës

dites par ce Spectre.

Amandez-vous : Car l'eſtonnement les ſaiſit alors de telle ſorte, qu'ils ne ſceurent dire bonnement quelles de ces paroles ils auoient oüyes ; & au meſme inſtant ce Spectre diſparut. Ce que mondit Seigneur le Comte de Soiſſons, & ceux de ſa compagnie, ayans rapporté au Roy, ſa Maieſté s'informa des Charbonniers, des Bergers, des Bucherons, & d'autres, qui ſont d'ordinaire en cette Foreſt, s'ils auoient veu autrefois de tels Fantoſmes, & entendu de tels bruits de Chaſſeurs : leſquels luy répondirent, que c'eſtoit vne choſe ordinaire, & qu'aſſez ſouuent il leur apparoiſſoit vn grand homme noir auec l'équipage d'vn Chaſſeur, que l'on appelle le Grand Veneur. Et adiouſte Matthieu, que le Duc de Sully eſtant en ſon Cabinet au Pauillon du grand Iardin, & du Parterre de ce Chaſteau, l'entendant vn ſoir, creut que le Roy eſtoit de retour de la Chaſſe, & vint pour le voir ; mais il trouua que cette Chaſſe qu'il auoit oüye tout proche de ſon logis, n'eſtoit pas celle du Roy, qui eſtoit à plus de trois lieuës de là. Voila comme le racontent ces Eſcriuains.

IV. La verité de cette Hiſtoire.

MAIS voicy comme ie l'apprends icy de perſonnes de ce temps là : qui diſent qu'il eſt bien vray, que le Roy retournant alors de la Chaſſe, ayant manqué le Cerf, en eſtoit tout faché, à raiſon que le iour d'auparauant on l'auoit encore manqué, & ſa Maieſté craignoit que ſes chiens ne ſe rebutaſſent ; & retournant elle fut étonnée qu'elle entendit pas loing d'elle, que l'on ſonnoit du Cor à la façon que l'on a couſtume quand la Chaſſe a eſté bonne, & que le Cerf eſt pris. Ce que le Roy trouuant mauuais, il fit faire recherche quels eſtoient ceux qui auoient eſté ſi hardis que de ſonner ainſi ; mais quelque diligence que l'on en fit pour le ſçauoir, l'on ne pût iamais apprendre d'où eſtoit venu ce bruit : ce qui rendit encore le Roy plus penſif, & s'en reuint tout melancholique ; & cela donna occaſion à toute la Cour d'étonnement, & qui fut cauſe qu'alors l'on mit en bruit le diſcours du Grand Veneur, & de l'apparition pretenduë

de ce Spectre ; mais non pas qu'aucun de ce lieu dise, que l'on veid alors cét homme noir, ny qu'on oüyt ces paroles : *M'entendez-vous ;* & les autres pareilles.

V. Preuues qui montrent plusieurs choses suppoſées.

ET pour faire paroistre clairement, que ceux qui ont écrit des premiers de cét euenement, qui sont Caier, Matthieu, & autres, qui l'ont emprunté d'eux, en parlent sans connoissance, & sur vn simple bruit seulement ; c'est que ces Escriuains racontent, que sa Maiesté fit entendre alors les Charbonniers de la Foreſt : ce qui ne peut estre ; car il ne s'y fait point de charbon, & il n'y a point memoire d'homme, que l'on en y ait iamais fait.

De plus, c'est que de tant de personnes qu'il y a icy, & aux enuirons, anciennes, ou ieunes, aucune ne dit auoir iamais veu, ny entendu ledit Fantosme ; & s'il se parle du Grand Veneur, ce n'est que sur vn bruit du vulgaire. Pour n'offenser neantmoins tous ceux qui en ont écrit, i'en laisseray croire à vn chacun ce qui luy plaira.

VI. Chasse de S. Hubert.

IE sçay ce que plusieurs Autheurs racontent de la Chasse de Sainct Hubert, laquelle ils disent qu'elle s'entend en diuers endroits. Ie n'ignore pas aussi ce que l'on raconte du Spectre, que l'on appelle le Fouëtteur ; que l'on dit estre apparu du temps de Charles IX. en la Foreſt de Lyons, & qui laissa les marques des coups de fouët, qu'il auoit donné à plusieurs personnes. Et ne doute pas qu'il n'y ait des Demons qui vaguent aussi bien dans les Forests, que dans l'air. Mais ie sçay bien que pour ce qui est de ce Grand Veneur, il n'y a rien de certain ; & encore moins de toutes ces circonstances, & paroles rapportées par ces Autheurs, qu'ils disent auoir esté prononcées par ce Fantosme.

ARRIVEE DE CHARLES EMANVEL Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le ſuiet de ſon voyage.

CHAPITRE XIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1599.

I. Henry le Grand defend ſon Eſtat.
II. Le Duc de Sauoye ſurprend le Marquiſat de Saluſſes.
III. Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquiſat.
IV. Deputez à Rome, chacun deſquels propoſe ſes raiſons.
V. Le Duc de Sauoye vient en France.
VI. Son arriuée à Fontainebleau.
VII. Le Roy luy fait voir les ſingularitez de ſa Cour, & de cette Maiſon.
VIII. Accord fait entre le Roy, & ſon Alteſſe.
IX. Le Duc manque à ſa parole.
X. Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.

I. Henry le Grand defend ſon Eſtat.

ENTRE les ceremonies obſeruées au Sacre, & Couronnement de nos Roys, la couſtume eſt de leur mettre vne épée en main, pour leur dire, qu'en acceptant cette Dignité Royale, ils s'obligent quant & quant à la defenſe de leurs Eſtats. Henry le Grand apres auoir rangé ſes Suiets rebelles à leur deuoir, & planté l'Oliue de la Paix par tout ce Royaume, ſe reſſouuenant du ſerment qu'il auoit fait en pareille ceremonie de ſon Sacre, & Couronnement, de proteger tout ce qui dépendoit de ſes Eſtats, auec ce qu'il auoit trop de valeur pour en ſouffrir aucun démembrement, ne manqua pas auſſi à meſme temps de pouruoir au recouurement du Marquiſat de Saluſſes, que Charles Emanuel Duc de Sauoye auoit ſurpris en pleine Paix, l'an mille cinq cens quatre-vingts huit, prenant l'occaſion

sion des troubles meus alors par les Religionaires, & sçachant la Faction, & les secrettes pratiques de la Ligue, qui se brassoient contre Henry III. dont l'on tient mesme que dés lors ce Duc auoit intelligence auec les Chefs ; faisant entendre au Roy pour palier sa lascheté en cette inuasion, que ce qu'il en auoit fait, n'estoit que de crainte que le Sieur de Lesdiguieres ne s'en saisist en faueur des Huguenots, & au milieu de son Pays donner vne retraitte à l'Heresie, & à ses Supposts : qui estoit à dire vray, tascher à bien couurir sa mauaise volonté, si la suitte n'eust fait voir qu'il n'auoit eu en aucune façon le zele de Religion en cette surprise ; mais qu'il y auoit esté porté seulement par vn excez d'ambition d'enuahir les Terres de son voisin pour aggrandir les siennes, attendant de iour à autre les effets de la Ligue, qui commencerent aussi tost par les Barricades, & qui furent suiuies du malheureux, & funeste accident de la mort de Henry III. & de fait au mesme temps ne se contentant pas de cette surprise, voyant les troubles de la Ligue bien enflammez, il passa ses armes iusques en Prouence, & en Dauphiné, croyant que parmy l'orage de nos guerres Ciuiles, il n'y auoit qu'à prendre, & à iamais rendre.

II. Le Duc de Sauoye surprend le Marquisat de Saluſſes.

Mais il fut fort estonné, quand Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie Chrestienne, il veid que les affaires du Roy prosperoient tous les iours par vn bonheur plus celeste qu'humain : & preiugeant bien que dés aussi tost que sa Maiesté auroit entierement donné la Paix à ses Suiets, elle se porteroit au recouurement de son Marquisat, qu'il luy faudroit rendre de gré, ou se disposer à soustenir les efforts d'vne puissante armée qui mettroit ses Estats en danger ; le Roy ayant fait son entrée à Lyon, en l'an mille cinq cens quatre-vingts quinze, le Duc luy fit parler de paix, & d'accommodement pour ce Marquisat : & par le Traitté de Veruins en suitte entre la France, & l'Espagne, son Alteſſe y ayant esté compriſe ; où il auoit

III. Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquisat.

esté arresté, que touchant le differend entre sa Maiesté, & son Alteſſe de Sauoye pour le Marquisat, l'on en laisseroit l'arbitrage au Pape: (qui estoit Clement VIII.) le Roy y consentit volontiers, enuoyant exprés à Rome vers sa Saincteté, comme fit aussi le Duc; & auoit esté accordé le terme d'vn an pour cét arbitrage.

IV. Deputez à Rome, chacun desquels propose ses raisons.

Chacun dispute là son droit, & propose ses raisons. Le President de Sillery de la part du Roy fait voir par plusieurs Titres: Que les Marquis de Saluſſes en auoient rendu autrefois les hommages aux Dauphins de Viennois, comme Seigneurie, & Fief mouuant de Dauphiné: Que le Roy François I. sous ce Titre auoit confisqué ce Marquisat pour cause de felonnie: Que le mesme en auoit donné diuerses inuestitures à trois diuers Marquis; & que le dernier estant mort sans enfans, sa Maiesté de droit l'auoit alors incorporé à sa Couronne, qui en auoit tousiours iouy paisiblement depuis, & ses enfans Henry II. François II. Charles IX. & Henry Troisiéme, iusques au iour de la surprise.

Le Comte d'Arconas deputé de la part du Duc, assisté du Marquis de Lullins, ayant produit diuerses pieces, l'on fit voir que la pluspart estoient fausses: outre que ledit Sieur de Sillery monstra, que si quelques vns desdits Marquis auoient aussi rendu hommages aux Ducs de Sauoye, ç'auoit esté, ou par complot, ou par force: ce qui ne pouuoit valider pour oster à la France ce Marquisat, dont elle estoit en paisible ioüyssance depuis cent ans.

En fin les Ambassadeurs de part & d'autre, ne s'estans pû accorder, & le Pape ayant assez reconnu que le Sauoyard ne taschoit qu'à tirer en longueur cette affaire, & sembloit mesme se défier de sa Saincteté, se déporta de l'arbitrage.

VI. Le Duc de Sauoye

CEPENDANT son Alteſſe de Sauoye considerant que ses affaires estoient fort douteuses, & que le Pape

mal satisfait de sa part, ne se mesleroit plus de ce differend; en suitte dequoy elle ne deuoit plus attendre que les armes du Roy, qui ioüyssoit alors d'vne pleine Paix, & tous ses Estats; prit resolution de venir en France, & moyenner, ou par les voyes de l'amitié, ou de l'artifice gagner sa cause auprés de sa Maiesté; laquelle aduertie de son voyage, commanda que par tout où ce Duc passeroit sur ses terres l'on receut son Alteſſe, comme luy mesme: ce qui fut ainsi executé, & particulierement à Lyon; où de là il vint à Roanne, & descendit à Orleans par la Riuiere de Loire auec toute sa suitte, qui estoit grande, & en bon ordre; mais toute en deüil, à cause de la Ducheſſe sa femme nagueres decedée. vient en France.

Arriué à Orleans, il fut fort honorablement receu, où Monseigneur le Duc de Nemours son cousin, l'accueillit de la part du Roy. Le dessein estoit de l'y faire seiourner vn iour ou deux, afin d'en donner aduis à sa Maiesté, qui auoit ordonné vn bel appareil de Princes, de Seigneurs, de Nobleſſe, & de ses Compagnies d'ordonnance, pour aller au deuant le receuoir. Ce que son Alteſſe ayant appris, & que le Roy estoit en ce lieu de Fontainebleau, elle prit promptement la Poste auec peu des siens, laissant son train, & son équipage derriere, & arriua icy le treiziéme de Decembre, mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf. Le Roy fut fort surpris quand il sceut que Monsieur de Sauoye estoit arriué inopinément en ce Lieu, & desia en ce Chasteau, lors que l'on le croyoit encore sur le chemin d'Orleans; ce ne furent alors que caresses, & qu'embrassades entre sa Maiesté, & son Alteſſe; en suitte dequoy plusieurs iours apres, il ne se parla que de festins, & de réioüyssances à la Cour.

VI. Son arriuée à Fontainebleau.

LE lendemain le Roy luy mesme fit voir à son Alteſſe toutes les singularitez des Bastimens, des Peintures, & des Iardins de cette Maison Royale; & quelques iours suiuans, estant bien aise de luy faire voir encore la splen-

VII. Le Roy luy fait voir les singularitez de sa Cour, &

de cette Maiſon.

deur de ſa Cour, & quant & quant luy monſtrer à deſſein, que combien qu'il s'employaſt fort icy apres ſes Baſtimens, il auoit touſiours neantmoins le cœur aux armes, commanda à ſes Compagnies des Regimens de ſes Gardes de ſe tenir en bon ordre; il les fit mettre en haye le long de l'Allée de la Chauſſée, par où ſa Maieſté, & ſon Alteſſe deuoient paſſer; & de là leur commanda de faire Montre en la grande eſplanade, qui eſt deuant la Porte du Chaſteau, & du Chenil; où le Duc ne pût qu'il n'admiraſt l'adreſſe de ces Compagnies, & de leurs Chefs, & Capitaines, leſquelles eſtoient toutes diſtinguées par leur liurée, & couleurs. Parurent de ſuitte les Compagnies d'ordonnance, les Genſdarmes, & Cheuaux-Legers, tous armez, auec leurs cheuaux bien harnachez, & chacun vn pannache ſur la teſte; qui par la Montre qu'ils firent témoignerent tous leur adreſſe, en tirant le coup de Piſtolet, puis auſſi toſt mettant chacun la main à l'eſpée.

Les autres iours ſe paſſerent à courre la Bague, & rompre au Faquin dans la Cour du Cheual blanc, & à la Chaſſe; où parmy ces réioüyſſances, & diuertiſſemens, quoy que ſon Alteſſe témoignaſt en apparence eſtre fort ſatisfaite; ſi ne l'eſtoit-elle gueres, apprenant de ceux de ſon intelligence, qu'elle auoit pratiqué en Cour, que le Roy eſtoit touſiours en la meſme reſolution de r'auoir ſon Marquiſat, & que tres-difficilement pourroit-on luy faire changer de volonté: neantmoins le Duc ne laiſſa pas de cacher adroitement ſon déplaiſir. Et apres auoir icy demeuré ſept iours, ſa Maieſté s'en alla à Paris, & y emmena ſon Alteſſe, laquelle n'épargna aucune artifice, & toute ſorte de courtoiſies, & de ſubmiſſions; voire meſme de preſens enuers les Grands, & les petits, pour ſe gagner les cœurs, & les affections, & par l'entremiſe de ſes artifices, s'efforcer de faire gagner le Roy à changer de reſolution: Mais voyant en fin que tous les moyens qu'il auoit tentez auoient eſté inutiles

pour fleſchir ſa Maieſté à ſes demandes; il conſentit à vn Traitté fait entre eux deux le vingt-ſixiéme de Feurier mil ſix cens, par lequel ſon Alteſſe promit & s'obligea à ſa Maieſté de luy remettre dans le premier de Iuin prochainement venant ledit Marquiſat de Saluſſes; on luy donnoit en eſchange & pour recompenſe le Comté de de Breſſe: & cela ainſi arreſté le Duc s'en retourna en Sauoye, apres auoir fait paroiſtre au Roy l'obligation qu'il luy auoit du gracieux accueil, & de l'honneur qu'il auoit receu de ſa Maieſté; comme auſſi il luy teſmoigna la bonne volonté qu'il auoit pour ſon Alteſſe, pourueu que dans le temps determiné il ne manqua pas à ſa promeſſe.

VIII. Accord fait entre le Roy & ſon Alteſſe.

MAIS comme le Duc n'auoit fait cét accord & ce traitté qu'auec deſſein de ne rien tenir, mais ſeulement pour gagner temps, eſperant que les ſecrettes menées qu'il auoit pratiquées en France durant ſon ſeiour à la Cour, y apporteroient quelque changement qui luy ſeroit fauorable: d'ailleurs qu'il apprenoit de certaine prognoſtique d'aucuns Aſtrologues, qu'au mois d'Aouſt enſuiuant de l'année preſente mille ſix cens, il n'y auroit point de Roy en France; ce qu'il interpretoit ſiniſtrement & à ſon aduantage, ſe perſuadant la mort du Roy, & ce qui fut verifié au contraire au grand deſaduantage du Duc, en ce qu'alors le Roy hors de France eſtoit en Sauoye, où le progrez de ſes armes auançoit de iour à autre: de plus, que ce Duc ſe promettoit vne grande aſſiſtance de l'Eſpagne. Cela le fit reculer iuſques à ce que voyant que le Roy en peu de temps s'eſtoit rendu maiſtre de toute la Sauoye, & que s'il attendoit dauantage à effectuer le Traitté de Paris, il ne pouuoit éuiter la perte de tout le reſte de ſes Eſtats; il s'y accorda, & ceda ou échangea toute la Breſſe & ce qui en dépendoit, pour ledit Marquiſat de Saluſſes: ce qui fut confirmé par vn nouueau Traitté fait le dix-ſeptiéme de Ianuier mil ſix cens vn. A quoy trauailla puiſſamment le Cardinal Aldobrandin Legat deputé de ſa Sainctété pour la Paix; & fut cét accord & Traitté iuré ſolemnellement à Turin par le Duc, en pre-

IX. Le Duc manque à ſa parole.

X. Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.

fence du ſieur de Cheurieres, Cheualier des Ordres du Roy; & ſa Maieſté le iura à Paris où eſtoit le Marquis de Lullins de la part de ſon Alteſſe de Sauoye.

LA CONFERENCE MEMORABLE tenuë à Fontainebleau en preſence de Henry le Grãd, entre le Cardinal du Perron pour lors Eueſque d'Eureux, & le ſieur du Pleſſis Mornay.

CHAPITRE XIV.

L'An de IESVS-CHRIST 1600.

I. Trait de la Prouidence de Dieu pour la defenſe de ſon Egliſe.
II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'Hereſie.
III. Le motif de la Conference.
IV. Zele de Henry le Grand pour la cauſe de Dieu.
V. L'ordre de la Conference, & les Commiſſaires.
VI. Preuoyance du Cardinal du Perron.
VII. Le ſieur du Pleſſis taſche d'empeſcher la Conference.
VIII. Les perſonnes de marque qui ſe trouuerent à cette Conference.
IX. Vanité du ſieur du Pleſſis.
X. Dix-neuf paſſages cottez à faux, & monſtrez tels en la preſence du Roy.
XI. Le Roy teſmoigne vne grande ioye par la deſcouuerte des manquemens de du Pleßis.
XII. Pluſieurs Religionaires conuertis en ſuitte de cette Conference.

I. Trait de la Prouidence de Dieu pour la defenſe de ſon Egliſe.

C'EST vn trait bien remarquable de la Prouidence diuine, qu'autant de fois qu'elle a permis que l'Hydre de l'Hereſie ſe ſoit preſenté pour ruiner ſon Egliſe, autant auſſi a-t'elle ſuſcité quelque Hercule pour en dompter la rage & ſurmonter l'orgueil. Il me ſeroit facile de preuuer cette verité par les ſiecles paſſez, où iamais

l'Enfer n'a fait naiſtre aucun Hereſiarque, qu'au meſme temps Dieu ne luy ait oppoſé quelque Sainct Docteur, comme vn valeureux ſoldat & defenſeur de la verité, pour triompher du menſonge; en ſorte qu'il eſt vray de dire, que ſi le Prince des tenebres & de l'erreur, s'eſt efforcé de produire de faux teſmoins contre l'integrité & l'honneur de cette chaſte Suſanne, le Ciel n'a point manqué quant & quant de faire paroiſtre auſſi toſt vn Daniel, pour en prendre la protection, & conuaincre de faux ſes calomniateurs. Et ſans aller bien loin en mandier des preuues, ie me contenteray de monſtrer cette verité en la perſonne du grand Cardinal du Perron, l'honneur & la gloire des Muſes, & l'ornement de la Pourpre & du ſacré College, & vn ferme & puiſſant defenſeur de l'Eſpouſe de Ieſus-Chriſt; lequel en guiſe d'vn autre Hercule Gaulois, voyant auec quelle effronterie, & vn eſprit tout noir de calomnie & de fauſſeté, Philippe de Mornay ſieur du Pleſſis Marly, arcbutant de l'Hereſie & de l'Huguenotiſme, auoit mis en lumiere vn Liure qu'il auoit fait contre la Meſſe; il s'offrit auſſi toſt de le combattre hardiment & ſes erreurs, & ſur tout faire paroiſtre clairement cinq cens fauſſes allegations, comme autant de calomnies & d'accuſations menſongeres contenuës en ce Liure, autant digne de punition, qu'il eſtoit indigne de voir le iour.

II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'Hereſie.

APRES pluſieurs difficultez qui ſe preſenterent pour empeſcher la tenuë d'vne Conference à ce ſuiet, entre ce Cardinal (pour lors ſeulement Eueſque d'Eureux, & non pas encore honoré de la Pourpre) & le ſieur du Pleſſis; enfin elle fut indiquée en ce Chaſteau de Fontainebleau par Henry le Grand, au Ieudy quatriéme de May de l'année mil ſix cens où ſa Maieſté proteſta hautement qu'elle permettoit cette Conference, non point graces à Dieu qu'elle doutât de la Religion Catholique, veu meſme qu'elle ne vouloit qu'on en miſt aucun article en diſpute; d'autant (comme elle auoit dit à Monſieur le Nonce du Pape) qu'elle ſçauoit bien que cela eſtoit de

III. Le motif de cette Conference.

l'authorité de l'Egliſe & de ſa Saincteté ; mais ſeulement que cette Conference ne tendoit qu'à faire examiner les lieux, que le ſieur du Pleſſis auoit cottez autrement qu'ils n'eſtoient, pour appuyer vne mauuaiſe cauſe par d'auſſi mauuais fondemens.

IV. Zele d'Héry le Grand pour la cauſe de Dieu.

ET il faut auſſi aduouër à la gloire de cét illuſtre Monarque, qu'en cette Conference il fit paroiſtre vn grand zele à l'aduancement de la Religion Catholique, & auec deſſein, s'il ſe pouuoit par ce moyen en deſcouurant les fauſſes allegatiõs du ſieur du Pleſſis, de deſabuſer ceux de la Religion pretenduë reformée, & ramener ces déuoyez au giron de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; qui eſtoit auſſi l'eſperance de pluſieurs, ainſi que le publia alors vn celebre Poëte du temps en cette ſorte :

Monſieur Bertaud Eueſque de Sees.

Si iamais mon eſprit conceut quelque eſperance
De voir les deux Partis qui diuiſent la France,
Reconioints en vn ſeul, & comme ils n'ont qu'vn Roy,
N'auoir qu'vne Loy meſme, & qu'vne meſme Foy;
Certes, c'eſt maintenant qu'vne attente aſſeurée
S'en engendre en mon ame, & l'y rend preparée,
Puiſqu'auec tant de zele & de conſtante ardeur,
O Roy! de qui la Terre admire la grandeur,
Ie vous vois trauailler ſans relaſche & ſans feinte,
Pour le progrés d'vne œuure & ſi iuſte & ſi ſaincte.

V. L'ordre de la Conference, & les Commiſſaires.

OR voicy comme eſtoit diſpoſée cette Conference, & les Commiſſaires nommez par ſa Maieſté du conſentement des parties, pour iuger de la fidelité ou deprauation des Paſſages alleguez par le ſieur du Pleſſis ; car il n'eſtoit icy queſtion que de cela, & non point d'agir ou traiter des articles & poincts de la Religion, comme nous auons deſia remarqué.

De la part des Catholiques eſtoient pour Commiſſaires Monſieur le Preſident de Thou, le ſieur Pithou Aduocat celebre au Parlement, & le ſieur le Feure Precepteur de Monſeigneur le Prince de Condé, au lieu duquel ſucceda

ceda le ſieur Martin, à cauſe que le ſieur le Feure ne pouuoit venir en temps.

Du coſté des Religionaires eſtoient Monſieur le Preſident Calignon, Chancelier de Nauarre, à la place duquel fut auſſi mis Monſieur de Freſne Canaye, Preſident en la Chambre de l'Edict du Languedoc, qui arriua icy la veille de la Conference, parce que le ſieur de Calignon eſtoit tombé malade à Paris, & eſtoit encore le ſieur Iſaac Caſaubon, & le ſieur de Bordes Mercier, fils de Mercerus Profeſſeur aux Lettres Hebraïques; où en cette Conference ſa Maieſté auoit auſſi ordonné Monſeigneur de Belieure, Chancelier de France, pour recueillir les voix & les opinions; tous perſonnages celebres & bien verſez és langues Latines & Grecques, à cauſe des allegations qu'il falloit lire en ces langues.

VI. Preuoyance du Cardinal du Perron.

POVR cét effet Monſieur l'Eueſque d'Eureux auoit icy fait apporter de diuers lieux les Liures des Autheurs alleguez par du Pleſſis, des editions de Geneue & de Baſle, & autres Villes Religionaires, & meſme des Liures anciens manuſcrits; afin que le ſieur du Pleſſis n'euſt point occaſion de les auoir ſuſpects, diſant qu'ils eſtoient imprimez en des Villes Catholiques, qui les pouuoient auoir mutilez & deprauez. Et de fait, ce fut vne grande marque du iugement incomparable de ce braue Prelat: car du Pleſſis reconnoiſſant alors trop tard, qu'il auoit eſté trompé par les Miniſtres principaux de ſa Religion, qui luy auoient donné partie des allegations des Peres, dont il s'eſtoit ſeruy en la compoſition de ſon Liure, taſcha de rompre cette Conferẽce, qu'il iugeoit bien ne luy pouuoir tourner qu'à honte, & à la confuſion de ſon Party Huguenot: ce qui fut cauſe alors qu'il voulut vſer de cette défaite, pour ne ſe trouuer à cette Conference, qu'il auoit témoigné auparauant deſirer auec tant d'affection, diſant qu'il ne ſe pouuoit arreſter à des Liures imprimez dans des lieux Catholiques; mais à cela il n'eut plus de repartie quand on luy en propoſa de non ſuſpects.

VII. Le ſieur du Pleſſis taſche d'empeſcher la Conference.

L'heure donc aſſignée d'vne apres midy, chacun

ſe trouua en la Salle des Eſtuues (pour lors appellée la Salle du Conſeil) qui depuis a porté le nom de la Conference: dont la diſpoſition de l'Aſſemblée eſtoit telle.

VIII. Les perſonnes de marque, qui ſe trouuerent à cette Conference.

CEVX qui ont veu cette Maiſon Royale, ſçauent qu'il y a dans cette Salle vne table de Porphyre; on l'auoit miſe au milieu, où à l'vn des bouts le Roy eſtoit aſſis, & à la main droite de ſa Maieſté l'eſtoit auſſi l'Eueſque d'Eureux, & à la gauche vis à vis de luy le ſieur du Pleſſis; au bout d'en bas de la meſme table eſtoient les ſieurs Paſquier & Vaſſaut, Commis de Meſſieurs de Villeroy, & de Freſnes Secretaires d'Eſtat, nommez par le Roy pour Secretaires de la Cõference; & au lieu des ſieurs de Lomenie & Viſſouſe nommez auſſi par ſa Maieſté à meſme fin pour le ſieur du Pleſſis, eſtoit le ſuſdit ſieur de Bordes Mercier.

Plus haut à main droite du Roy eſtoient aſſis Monſeigneur le Chancelier, & Meſſieurs les Deputez & Commiſſaires cy-deſſus nommez.

Derriere ſa Maieſté auoient place Monſieur l'Archeueſque de Lion, & Meſſieurs les Eueſques de Neuers, de Beauuais, & de Caſtres.

Et à main gauche M^rs les quatre Secretaires d'Eſtat.

Comme auſſi eſtoient aſſis de part & d'autre derriere les Conferans pluſieurs Princes, à ſçauoir Meſſeigneurs les Ducs de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Neuers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, le Prince de Iainuille, quelques Officiers de la Couronne, des Conſeillers d'Eſtat, & autres perſonnes de qualité, Catholiques & Religionaires, & derriere eux diuers Auditeurs & Spectateurs, parmy leſquels il y en auoit beaucoup de la Religion pretenduë; le tout reuenant à prés de deux cens perſonnes, qui toutes neantmoins rendirent vn grand ſilence, à cauſe de la preſence du Roy, & des Gardes du Corps qui y mettoient ordre.

L'Aſſemblée ainſi bien rangée, l'on mit d'vn coſté ſur la table le Liure de du Pleſsis, imprimé *in quarto* à la Rochelle par Hieroſme Hautin, & de l'autre eſtoit vne liſte de ſoixante Paſſages tirez de cinq cens que luy auoit

enuoyé Monſieur d'Eureux pour cette premiere Seance, faiſant eſtat de luy donner les autres, pourſuiuant és iours ſuiuans; ſur leſquels le Sieur du Pleſſis s'eſtant preparé, & de ces ſoixãte n'en ayant choiſi toutefois que dix-neuf, il fit entendre au Roy qu'il n'auoit eu le loiſir que d'en iuſtifier ce nombre pour lors, & feignant eſtre fort ſatisfait, adiouſta ces paroles; *Sire, ie veux perdre l'honneur & la vie, ſi de ceux-cy il s'en trouue vn faux, ie feray voir auiourd'huy à voſtre Maieſté que ie ſuis autre qu'elle ne m'eſtime.* Mais la ſuitte fit bien paroiſtre qu'il eſtoit encore moins de que qu'il ſe vouloit faire croire, & que combien qu'il fut en eſtime d'eſtre eloquent, & des plus ſçauans de ceux de ſa Religion, il s'eſtoit neantmoins grandement mépris, & auoit eſté ou malicieux, ou peu curieux de bien examiner les Textes des Peres, & des Docteurs, dont il ſe ſeruoit en ce ſien Liure, pour taſcher de ruiner vn des plus auguſtes & ſacrez myſteres de la Religion Chreſtienne & Catholique; puiſque meſme en ſa preſence, & d'vne ſi celebre compagnie, il s'eſtoit veu accuſé & conuaincu de faux. Ce qui fut auſſi la cauſe, que ne voulant plus attendre de ſe voir ſi mal mené aux autres Seances (quoy qu'auec toute ſorte de douceur, & ſans aigreur de ſa partie) il feignit d'eſtre malade; & rompit ainſi cette Conference le lendemain, & les autres iours qu'elle ſe deuoit continuer, comme la ſuitte de ce Chapitre fera voir bien amplement; ayant eſté iugé à propos que i'en vſaſſe de la ſorte, parce qu'il s'agiſſoit icy d'vne affaire d'importance pour la cauſe de Dieu, qui merite d'eſtre traittée exactement.

IX. Vanité du Sieur du Pleſſis.

OR le premier de ces dix-neuf Paſſages citez à faux, eſtoit celuy-cy du Docteur Subtil Iean Duns, dit Scotus, ou le Scot, ſur le 4. Liure des Sentẽces, diſtinction dixiéme queſtion premiere; où ce Docteur à la façon des Scolaſtiques ſe forme cette obiection ſur le fait de la realité du Corps de Ieſus-Chriſt à la ſaincte Euchariſtie, diſant, *Videtur quod non,* qu'il ſemble qu'il n'y ſoit pas, pour quelques argumens qu'il rapporte; leſquels toutefois ayant refutez de ſuitte, il preuue clairement le contraire, & monſtre qu'il eſt tout aſſeuré que le Corps de Ieſus-

X. Dix-neuf Paſſages cottez à faux.

Chriſt eſt reellement, & de fait au tres-Sainct Sacrement de l'Autel : ce que Monſieur d'Eureux fit voir apertement, où tous les Commiſſaires iugerent hautement le manque du Sieur du Pleſſis, qui auoit pris vne obiection pour l'opinion de la reſolution du Docteur Scot.

Quant au ſecond Paſſage, il fut verifié encore que le meſme auoit fait vne pareille faute au reſpect du Docteur Scolaſtique Durandus, ayant auſſi mis l'obiection pour la reſolution.

Le troiſiéme ne fut pas plus fauorable à du Pleſſis que les autres ; car noſtre docte Prelat luy fit voir clairement ſa malice, ou ſon ignorance, ou l'vn & l'autre enſemble ; en ce qu'au Texte qu'il rapportoit de S. Chryſoſtome pour improuuer la priere des Saincts, il auoit tronçonné le Paſſage de ce Pere, & fort alteré ſes paroles, le faiſant parler de cette ſorte, *Il ne ſe faut point arreſter aux prieres des Saincts* ; au lieu que l'Eueſque d'Eureux luy monſtra, qu'il n'auoit pas rapporté ce Paſſage fidelement, & ſelon le Grec, où il y a, *Il ne faut pas eſtablir tout és prieres des Saints* ; où de ſuitte ce Sainct Docteur adiouſte : *Ne mépriſons point les prieres des Saints, mais prions les pour nous.* Ce que du Pleſſis auoit teu, afin que l'on ne reconnuſt pas que S. Chryſoſtome ne deſaprouue point telles prieres ; mais dit qu'il ne s'y faut entierement confier, pour de là negliger de trauailler de noſtre part, à ménager noſtre ſalut par de bonnes œuures.

Et là deſſus fut prononcé par Monſeigneur le Chancelier, de l'aduis de tous les Commiſſaires, que du Pleſſis auoit obmis (pour faire trouuer ſa cauſe bonne) ce qui y deuoit eſtre mis. La découuerte de ces manquemens ne fut pas vne petite ioye à tous les Catholiques, & particulierement au Roy, de voir ainſi Monſieur d'Eureux triompher du menſonge en faueur de la Verité ; ſa Maieſté ne ſe pouuant tenir d'en témoigner vne grande ſatisfaction, comme pourſuit le Poëte cy-deſſus.

XI. Le Roy témoigne vne grande ioye par la découuerte des mãquemens de du Pleſſis.

A qui ne parut point d'ardeur de cette flamme,
Qu'vn zele tout celeſte allumoit en voſtre ame,

Quand ce docte Prelat en qui luit le pouuoir,
Qu'a l'extreme eloquence, & l'extreme ſçauoir,
Combattant deuant vous des armes de l'Egliſe,
Pour la Foy, dont la garde en vos mains eſt commiſe,
Vous ſembliez du deſir combattre auecque luy,
Chaque mot vous combloit, ou de ioye, ou d'ennuy:
L'honneur qu'il s'acquerroit paroiſſoit voſtre gloire,
Et tout autant de fois qu'il gagnoit la victoire,
Soudain le feu de ioye en luiſoit à vos yeux,
Eſtincellant alors comme eſtoilles des Cieux.

Le quatriéme Texte employé par du Pleſſis, au moyen duquel il pretendoit encore vouloir faire dire au meſme S. Chryſoſtome, ou pluſtoſt impoſoit à ce Sainct Pere, que ſa doctrine, & creance eſtoit, qu'il ne falloit point inuoquer les Saincts; attendu ces paroles ſuiuantes: *Nous ſommes bien plus ſeurs par noſtre propre ſuffrage que par celuy d'autruy; & Dieu ne donne pas ſi toſt noſtre ſalut aux prieres d'autruy qu'aux noſtres: car ainſi eut-il pitié de la Cananée, ainſi donne-t'il la Foy à la Paillarde, ainſi le Paradis au Larron, ſans eſtre fléchy par l'interceſſion d'Aduocat, ny de Mediateur.* Et immediatement apres ce Sainct Docteur adiouſte ces mots: *Et cecy diſons nous, non pas afin que nous ne prions point les Saincts, mais afin que nous ne ſoyons pas pareſſeux.* Paroles dernieres, qui font voir que l'intention de S. Chryſoſtome n'eſt pas de ne prier les Saincts, mais de n'eſtre pareſſeux à bien penſer de procurer nous meſmes noſtre ſalut. Et c'eſtoit ce qu'auoit ſupprimé, & obmis du Pleſſis, comme au Paſſage precedent, & dont vn chacun reconnut la malice, & la faute. Où alors vn certain Miniſtre de l'erreur, qui eſtoit proche du Sieur Caſaubon, luy ayant dit qu'il n'y auoit point au Texte Grec de negation, & Caſaubon qui tenoit le Liure, luy faiſant voir du contraire; il demeura ſi confus, qu'il ſe retira promptement parmy la preſſe, & ſeruit de riſée à la compagnie. Où le Roy dit alors ce bon mot: *Que c'eſtoit vn ieune Carabin, qui apres auoir tiré ſon coup de piſtolet, s'eſtoit retiré à l'écart.*

Quant à la cinquiéme allegation tirée de S. Hieroſme, l'Eueſque d'Eureux fit voir encore la faute, & le manque de du Pleſſis; en ce qu'il auoit pareillement obmis les paroles qui donnoient clairement à connoiſtre l'intention de ce Sainct Docteur.

Au ſixiéme Texte allegué de S. Cyrille, du Pleſſis receut encore vn ſignalé affront, quand l'on luy monſtra qu'il auoit impoſé à ce Pere, luy faiſant dire, que les anciens Chreſtiens n'adoroient point la Croix : Paſſage qui ne ſe trouue point dans S. Cyrille.

Titre 11. *du* 1. *Liu. du Code de Iuſtinian.*

Le ſeptiéme ne luy fut pas plus fauorable que les precedens; car là ayant employé la Loy des Empereurs Theodoſe, & Valentinian, par laquelle pour la reuerence, & l'honneur que l'on doit à la Croix, ils defendent de peindre, ou de grauer par terre ſur pierre, ou autre matiere, ce ſigne ſacré de noſtre ſalut, de crainte que marchant deſſus il ne fuſt profané; le Sieur du Pleſſis auoit retranché ce mot Latin *humi*, c'eſt à dire à terre, pour faire parler ces Empereurs contre leur intention, & en tirer vne conſequence, qu'il ne falloit point reuerer la Croix; au lieu qu'ils entendoient ſeulement dire, qu'il ne la falloit point peindre, ny grauer ſur le paué, ny ſur la terre.

D. Bernard. Epiſt. 174.

Le huitiéme Texte eſtoit de Sainct Bernard, par lequel du Pleſſis pretendoit monſtrer, qu'il n'eſtoit point raiſonnable d'honorer les Feſtes de la ſacrée Vierge; parce que ce Sainct Docteur, diſoit-il, reprend ceux qui ſolenniſent la Feſte de ſa Conception, veu qu'elle n'a point beſoin de faux honneurs. Surquoy Monſieur d'Eureux luy repartit, que Sainct Bernard ne defendoit pas l'honneur, & la reuerence deuë à la Vierge, dont au contraire il en faiſoit de ſi beaux eloges au meſme Texte; mais que ſon intention eſtoit ſeulement de reprẽdre l'Egliſe de Lyon, non de ce qu'elle celebroit la Feſte de la Conception, mais bien d'autant que c'eſtoit ſans approbation, & authorité du Sainct Siege. Ce qui fut ainſi iugé par les Commiſſaires, apres que l'on eut fait

lecture entiere du Passage de Sainct Bernard ; & conse-quemment, que le Sieur du Plessis auoit mal à propos rapporté ce Texte, & contre le sens, & la creance de ce Sainct Docteur.

Au neufiéme Passage, du Plessis s'efforçoit de reprouuer l'vsage des Images par vn Texte de Theodoret ; où nostre braue Hercule, ie veux dire Monsieur l'Eueſque d'Eureux, s'esleuant contre cét Hydre, le terrassa, & vainquit genereusement, & fit nettement paroistre la malice de du Plessis ; en ce qu'au lieu qu'au Texte Grec, il y a ce mot, *idoles*, du Plessis auoit traduit, & supposé ce mot, *images*, où il y a vne tres-grande difference. Ce qui se iustifioit, en ce que Theodoret n'entend point parler des images des Chrestiens, mais des idoles des Gentils : veu que ce Docteur adiouſtoit ces paroles, *Adorées par les Payens, & adorées pour Dieux*, ce que du Plessis auoit teu, & obmis : & là dessus le Texte de Theodoret ayant esté leu, & bien consideré par les Commissaires, il fut dit par Monseigneur le Chancelier du consentement de tous ces Messieurs, qu'il estoit euident que ce Passage ne se deuoit point entendre des images des Chrestiens, mais seulement des idoles des Payens.

Et ce fut icy où du Plessis rendit laschement les armes, & fut notoirement conuaincu de faux, & son Liure reconnu, & publié pour calomnieux, & faussaire, estant sorty morne, & fort triste de la Conference, ayant bien veu qu'il n'auoit pas eu du bon. Il est vray que se faisant tard, car il estoit bien prés de sept heures, l'Assemblée se leua pour cette premiere Seance par l'ordre du Roy ; mais c'estoit auec dessein de la continuer le lendemain, depuis sept heures du matin iusques à onze, comme le dit alors sa Maiesté : & de fait, que le mesme soir l'Eueſque d'Eureux renuoya ses Liures au Sieur du Plessis pour se preparer sur les autres Articles. Mais le lendemain Vendredy matin cinquiéme de May, le Sieur du Plessis enuoya dire qu'il estoit malade : ce qui fit iuger

par tout, que cette maladie eſtoit feinte, ou que ſi elle eſtoit vraye, c'eſtoit de honte, & de déplaiſir d'auoir ſi mal reüſſi en cette Conference.

Le Roy enuoya ſçauoir le ſoir du Sieur du Pleſſis, ſi ſa maladie permettroit bien qu'il continuaſt ; & il répondit que non, & que quand il ſeroit retourné à Paris, il aduiſeroit ce qu'il feroit : ce qui obligea ſa Maieſté de donner congé aux Commiſſaires de s'en retourner à Paris, où elle alla auſſi, & le Sieur du Pleſſis, qui de là partit ſans prendre congé, ny faire ſçauoir ſon depart au Roy, & ſe retira honteuſement à Saumur.

XII. Pluſieurs Religionaires conuertis en ſuitte de cette Conference.

PLVSIEVRS Religionaires en ſuitte de cette Conference, quittans l'Hereſie du Caluiniſme, ſe rangerent au Bercail de l'Egliſe Catholique Romaine, ayans de là reconnu leur Religion erronée : Entre leſquels fut le Preſident Canaye, vn des Commiſſaires cy-deſſus nommez. Et quoyque le Sieur Caſaubon n'en fiſt autant alors, il fut neantmoins depuis fort eſbranlé en ſa creance ; & l'on ne ſçait que trop, que ſi les Puiſſants parmy ceux de cette Religion pretenduë, ne luy euſſent pratiqué vn voyage en Angleterre, où il mourut, il eſtoit en deſſein d'abiurer ſes erreurs, pour faire profeſſion de la Religion Catholique, ainſi qu'il arriua du depuis à vn ſien fils. En ſorte qu'il eſt vray de dire, que cette Conference fut vne victoire ſignalée de la Verité ſur le menſonge ; où le Roy ſe portant d'affection pour la cauſe de Dieu, gagna les cœurs de pluſieurs Religionaires par le zele qu'il fit paroiſtre, ainſi que pourſuit le Poëte cy-deſſus :

Auſſi, Sire, auez-vous par la ſeule conduite
De ce petit combat, mis pluſieurs camps en fuite,
Gagné pluſieurs lauriers, non ſanglamment vainqueurs,
Et conquis tout d'vn coup cent millions de cœurs,
Qui maintenant pour vous brûlent d'amour extreme,
Et qui pour voſtre vie iroient à la mort meſme.

C'eſt tout le narré de cette Conference, que ie rapporte

porte au vray, ſelon que ie l'ay appris de pluſieurs perſonnes de creance qui y eſtoient, & ſont encore icy viuantes; comme auſſi des memoires qui en furent alors publiez. Et pour recompenſe des iuſtes lauriers, que ce grand, & docte Prelat auoit acquis en cette illuſtre victoire, le Pape l'honora en ſuitte à la premiere promotion du Chapeau de Cardinal, & pour ſes merites, & pour ſatisfaire à la priere du Roy, qui luy en auoit écrit, & auſſi luy donna l'Archeueſché de Sens, auec la charge de grand Aumoſnier, apres le deceds de Monſeigneur de Beaune.

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE Louys XIII. du nom, Roy de France, & de Nauarre.

CHAPITRE XV.

I. Témoignage de la bienueillance de Dieu enuers la France.
II. Iour de cette naiſſance.
III. Le Roy en témoigne vne extreme ioye.
IV. Le Pape enuoye vn Nonce exprés pour s'en conioüyr.
V. La Grande Ducheſſe de Florence, & les Princes Alliez de la France, deputent à meſme fin.
VI. Grande réioüyſſance par toute la France.

L'An de IESVS-CHRIST 1601.

IL eſt bien vray, & perſonne n'en doute, que comme Dieu eſt tout bon, & tout puiſſant, auſſi ne fait-il rien à demy. Ayant donné à la France Henry le Grand, comme vn Alcide genereux, pour calmer les orages que nos guerres Ciuiles auoient ſuſcitées en ce Royaume, qui le menaçoient d'vn eternel naufrage; il ſembloit que cét œuure n'eſtoit encore qu'à demy, ſi par vn excez de ſa Bonté eternelle, il ne pouruoyoit quant & quant à l'affermiſſement de ſon repos par la naiſſan-

I. Témoignage de la bienueillance de Dieu enuers la France.

ce d'vn Dauphin, qui fuſt autant heritier des Vertus de ſon pere, comme il le deuoit eſtre iuſtement de ſa Couronne ; puiſque ce coup du Ciel fit alors auorter tous les deſſeins, & les eſperances des ennemis de cét Eſtat.

Bertaud.

Nos vœux ſont exaucez, la France eſt ſatisfaite,
Nous ioüyſſons de l'heur que l'Oracle Prophete,
De nos iuſtes deſirs ſe promettoit en fin,
La Paix a maintenant vne baſe aſſeurée;
Et pour rendre eternel le bien de ſa durée,
Le Ciel à nos ſouhaits a fait naiſtre vn Dauphin.
De nombrer les lauriers, que le Ciel luy deſtine,
C'eſt choſe qu'Apollon reſerue à ſa cortine.

II. Iour de cette naiſſance.

OR ce fut en cette Maiſon Royale de Fontainebleau qu'arriua cette heureuſe naiſſance, le Ieudy vingt-ſeptiéme de Septembre, l'an mille ſix cens vn, enuiron les onze heures du ſoir, iour que l'Egliſe celebre la Feſte des Saincts Martyrs Coſme, & Damian, les douleurs de l'enfantement ayans ſaiſi la Reyne ſur le ſoir du meſme iour : elle eſtoit couchée en la Chambre de l'Ouale, que l'on nomme ainſi, parce qu'elle en tient la forme, & laquelle depuis en memoire de cette naiſſance, Henry le Grand fit orner, & embellir de riches Tableaux.

Le Roy, & les Princes du Sang ſe trouuerent alors en la Chambre de la Reyne, ſelon la pratique, & couſtume obſeruée en ce Royaume, pour oſter tout ſoupçon de ſuppoſition à ceux qui pourroient eſtre intereſſez à la Succeſſion, & pour la conſeruation de la Loy Salique : & au meſme temps que ce Dauphin fut né, le Roy tout ſaiſi de ioye l'embraſſant, & le baiſant, en rendit alors mille actions de graces à Dieu ; & luy donnant ſa benediction, luy mit quant & quant ſon épée en main : puis apres toutes ces careſſes, & tendreſſes d'amitié, l'ayant fait voir à tous ceux qui eſtoient preſens à la meſme heure, il alla faire chanter le *Te Deum* en noſtre Egliſe de la Tres-Saincte Trinité de ce Chaſteau, pour

III. Le Roy en témoigne vne extreme ioye.

reconnoiſtre vn ſi grand bienfait de Dieu, ne iugeant pas bien raiſonnable de differer iuſques au lendemain; où le peuple eſtoit en ſi grand nombre, que le chapeau de ſa Maieſté demeura parmy la preſſe.

*Cependant le Demon qui ſur * Arne reſide,*
Et cil qui ſur les flots de la Seine preſide,
Oyant de cét Enfant la future grandeur,
Apres auoir baiſé le Berceau de leur Prince,
Hors ſe iettent ſoudain, & parmy ſa Prouince
Chacun court glorieux annonçant ce bonheur.
Mais paſſant les Foreſts, qui les Palais entournent,
Et qui comme vn Theatre en vn rond l'enuironnent,
Ces Anges au ſortir animerent les bois:
Si comme on veid iadis és Foreſts prophetiques,
De Dodone parler les cheſnes fatidiques,
De Bierre ainſi parloient les arbres cette fois:
Ieune fleuron du Lys qui portes en ta face,
Peinte au vif en naiſſant de tes Maieurs la grace,
Et qui ia ſur ton front charges la Maieſté,
Puiſſe tu deſormais auec autant d'heur croiſtre,
Qu'en ſes benings aſpects le Ciel en fait paroiſtre,
Qui fauſſent de la nuict l'eſpaiſſe obſcurité.

* Arne, c'eſt le fleuue qui paſſe à Florence.

Le Sieur des Yueteaux.

Incontinent apres cette naiſſance, les Secretaires d'Eſtat furent employez à faire des dépeſches, pour en donner aduis aux Alliez, & Amis de cette Couronne; & particulierement au Pape, & à la grande Ducheſſe de Florence; dont ſa Saincteté receut vne grande ioye, & en fit alors rendre des actions de graces à Dieu dans les Egliſes de Rome, & enuoya quelques mois apres vers le Roy, & la Reyne Monſeigneur Barberin Nonce de ſa part (ſeant auiourd'huy en la Chaire de S. Pierre ſous le nom d'Vrbain VIII.) pour ſe conioüyr auec leurs Maieſtez; lequel apporta quant & ſoy des linges, & des langes de broderie, qui auoient eſté benits par ſa Saincteté pour ſeruir à ce petit Prince.

IV. Le Pape enuoye vn Nonce exprés vers le Roy pour s'en conioüyr.

V. La Grande Ducheſſe de Florence, & les Princes Alliez deputent à meſme fin.

LA Grande Ducheſſe ne monſtra pas moins de ioye de cette naiſſance. Et pour faire paroiſtre l'extreme contentement qu'elle en auoit, enuoya vn Berceau tres-riche, & d'vne façon tres-belle, & agreable. Et tous les autres Princes Alliez de cét Eſtat, deputerent auſſi toſt vers leurs Maieſtez, pour en telle occurrence témoigner combien ils participoient au contentement, & au bonheur de la France.

VI. Grande réioüyſſance par toute la France.

Et comme particulierement toutes les Prouinces de ce Royaume eſtoient celles qui auoient la meilleure part de ce bonheur; auſſi le Roy dépecha auſſi toſt des Couriers à tous les Gouuerneurs pour leur donner aduis de cette bonne nouuelle, & à tous ſes Suiets, afin d'en loüer Dieu. Ce qui fut fait auec des reſſentimens d'vne réioüyſſance ſans pareille par les feux de ioye, & les acclamations du peuple; particulierement à Paris, où les nouuelles en furent apportées par le Sieur de la Varannes dés quatre heures du matin à Monſeigneur le Chancelier, à la Cour de Parlement, & à l'Hoſtel de Ville. Et en attendant les ceremonies du Bapteſme, ce petit Prince fut cependant ondoyé par René de Beaune Archeueſque de Bourges, & grand Aumoſnier de France.

Le ſoir l'on fit ioüer icy vn grand feu d'artifice en la grande place deuant la porte du Chaſteau, & du Chenil, où furent tirées quantité de boëttes, & où les Compagnies du Regiment des Gardes eſtoient autour, qui n'épargnerent pas leurs mouſquets, ny la poudre.

LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTE' prisonnier à Fontainebleau, où sa conspiration est découuerte.

CHAPITRE XVI.

I. L'Autheur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.
II. Le sieur la Fin vient icy, où il découure la conspiration au Roy.
III. Le Mareschal de Biron, apres plusieurs semonces & refuittes, vient icy trouuer sa Maiesté.
IV. Discours notable du Roy au Mareschal, voyant la statuë de sa Maiesté, & la response brusque qu'il luy fit. L'An de IESVS-CHRIST 1602.
V. Autres paroles remarquables.
VI. Le Mareschal est icy arresté.

I. L'Autheur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.

CE n'est pas mon dessein de faire icy vn ample recit, touchant la conspiration du Mareschal de Biron, contre Henry le Grand & son Estat, le suiet en estant peu agreable, & aussi tragique, que la punition de son crime a esté iuste; & ie dispenserois volontiers ma plume d'en rien écrire, si ie ne m'y voyois obligé dans le dessein que i'ay entrepris de faire voir les choses plus memorables arriuées en ce Lieu, où celle-cy n'est pas des moins considerables.

Sa Maiesté estant icy au commencement du Printemps où elle prenoit vn extreme plaisir, tant à cause de la beauté de la Maison qu'elle faisoit tous les iours reparer & amplifier de quelques edifices nouueaux, que pour les grands diuertissemens qu'elle y prenoit à la Chasse; le sieur la Fin, Confident du Mareschal de Biron (qui estoit alors en Bourgogne) y arriua de sa part au mois de Mars de l'année mil six cens deux; lequel estant venu pour faire

les excuſes de ce Mareſchal, de ce qu'il n'auoit pû encore venir trouuer ſa Maieſté, prit alors l'occaſion de découurir au Roy toute la coniuration, & pour aſſeurance de ſon dire preſenta meſme à ſa Maieſté diuers papiers, articles, memoires, & lettres miſſiues écrites de la propre main de ce Mareſchal, contre la promeſſe & le ſerment qu'il luy auoit fait de fidelité & de ſecret: à cela le Sieur la Fin eſtant pouſſé pour aucuns mécontentemens qu'il auoit receus de quelques-vns de ceux qui tramoient cette conſpiration, ou pluſtoſt touché de repentir d'auoir iamais trempé dans vne entrepriſe ſi noire & ſi deteſtable, contre ſon Roy & ſa Patrie; où au meſme temps il receut pardon & lettres d'abolition de ſa Maieſté, de tout ce qu'il pouuoit auoir fait contre ſon Eſtat & ſon ſeruice. Cependant toute cette affaire eſt tenuë ſecrette, & le Roy témoignoit en apparence qu'il eſtoit fort ſatisfait du Mareſchal, & que la Fin luy auoit leué les doutes & les ombrages qu'il en auoit pû auoir; ce que le Sieur la Fin ne manqua point d'écrire au Mareſchal, afin de l'aſſeurer & l'engager de ne faire difficulté de venir en Cour, quand il ſeroit mandé.

II. Le ſieur la Fin vient icy, où il découure la conſpiration au Roy.

Mais quoy que ce ſien Confident luy euſt fait ſçauoir & donné de bonnes paroles, ne ſe doutant de luy, ſa conſcience & ſes mauuais deſſeins le mettoient touſiours dans la défiance; & au meſme temps le Roy l'ayant mandé de le venir trouuer, il s'en excuſa, faiſant entendre à ſa Maieſté, que des affaires d'importance pour ſon ſeruice l'empeſchoient de quitter la Bourgogne, dont il auoit le Gouuernement, de crainte, diſoit-il, que l'Eſpagnol n'y entrepriſt en ſon abſence; auec ce qu'il remonſtroit qu'en bref l'on deuoit tenir les Eſtats de la Prouince, où il ſe diſoit eſtre neceſſaire. Il eſt mandé derechef, & enfin il part de Diion, & arriue icy en Cour le Mercredy treiziéme de Iuin ſur les ſix heures du matin, comme ſa Maieſté entroit dans le grand Iardin, laquelle luy ayant témoigné vn viſage gay l'embraſſa; & le Mareſchal apres ſes humbles ſubmiſſions, pria ſa Maieſté de l'excuſer s'il n'auoit

III. Le Mareſchal de Biron, apres pluſieurs ſemonces, vient icy trouuer ſa Maieſté.

pû venir ſi toſt qu'il auoit eſté mandé ; le Roy le prenant par la main, ils ſe promenerent enſemble d'vn Iardin à vn autre, luy monſtrant ſes baſtimens & autres ouurages où il faiſoit trauailler. Alors ſa Maieſté luy dit en particulier, que le deſſein pourquoy il l'auoit fait venir eſtoit ſur quelque aduis qu'elle auoit eu touchant certaine entrepriſe, que l'on l'auoit bien informée qu'il tramoit contre ſon ſeruice, qu'elle ſeroit bien aiſe d'en apprendre la verité de ſa bouche propre, que trés-volontiers elle luy pardonnoit tout, pourueu qu'il parlât franchement. Le Mareſchal qui s'aſſeuroit ſur ce que la Fin luy auoit mandé qu'il n'auoit rien découuert, & qui croyoit ſon fait ſecret, au lieu de demander pardon au Roy de ſon crime, qui luy témoignoit toute ſorte de bonne volonté; au contraire il ſe tient ferme, dit que n'ayant point offenſé ſa Maieſté il n'a pas beſoin de pardon, que ſi ſes ennemis l'auoient accuſé, c'eſt à tort, & qu'il auoit trop donné de preuues de ſa fidelité pour en pouuoir douter: & apres ce long entretien, le Roy alla diſner, & auſſi le Mareſchal.

IV. Diſcours notable du Roy au Mareſchal voyant la Statuë de ſa Maieſté, & la répoſe bruſque qu'il luy fit.

Comme ſa Maieſté ſe promenoit apres diſner dans la Salle de la belle Cheminée, le Mareſchal y vint la trouuer; le Roy luy parla, & conſiderant cette belle Cheminée, au milieu de laquelle ſe voit ſa Statuë à cheual bien armée, il luy dit comme pour le ſonder, & luy donner quelques petites attaques: *Que vous ſemble Couſin* (c'eſt ainſi qu'il l'appelloit quelquefois) *ſi le Roy d'Eſpagne me voyoit comme cela, que diroit-il?* Le Mareſchal bruſque à ſon ordinaire, au lieu de prendre garde à répondre quelques paroles gracieuſes pour gagner ſa Maieſté, luy repartit ſans iugement, *Sire, il ne vous craindroit gueres.* Ce qui fut bien recueilly de la compagnie, & principalement de ſa Maieſté, qui fit paroiſtre vn peu picquée d'en eſtre mal ſatisfaite; quoy qu'elle ne le témoignaſt pas bien ouuertement; dequoy le Mareſchal s'apperceut, & voulant comme reparer ce manquement, il adiouſta: *I'entends, Sire, comme vous voila en cette Statuë, & non pas en voſtre*

Perſonne; Mais il auoit trop dit, & l'on voyoit bien que c'eſtoit de l'abondance que le cœur parloit.

Apres ce diſcours, le Roy ſe retire en ſon cabinet, & le Mareſchal le ſuit en ſa Chambre, d'où ſa Maieſté le fait appeller, & l'inuite encore à luy dire la verité, mais tout cela en vain; car il eſtoit touſiours en la creance qu'il n'eſtoit point découuert: comme le Roy le voit ainſi reſolu, pẽſant touſiours aux moyens pluſtoſt de le ſauuer que de le perdre, il ſort de ſon Cabinet, & s'en va au ieu de Paume, faiſant partie auec Monſeigneur le Comte de Soiſſons, contre le Duc d'Eſpernon & le Mareſchal, qui ayant fait vn beau coup, donna occaſion au Duc d'Eſpernon de luy dire en riant, *Vous iouëz fort bien, Monſieur le Mareſchal, mais vous faites mal vos parties.* Ce qui fut interpreté à double entente par ceux qui eſtoient là preſens, à quoy il ne répondit mot. La partie acheuée qui fut gagnée par le Roy, ſa Maieſté alla ſouper, ayant commandé à Monſeigneur le Comte de Soiſſons d'exhorter le Mareſchal à luy dire la verité, & ſe confier à ſa Bonté & à ſa Clemence, qui moyennant ce luy pardonneroit volontiers; mais c'eſtoit perdre ſon temps & ſes paroles, tant le Mareſchal eſtoit entier & obſtiné.

V. Autres paroles remarquables.

Le Roy croyant que la nuict luy feroit poſſible prendre quelque bon conſeil & reſolution, laiſſe le tout au lendemain qu'elle enuoye encore querir le Mareſchal, & ſe promenant au Iardin de la Reyne, le long de l'Allée de la Voliere, il luy dit, *Et bien, Monſieur de Biron, n'y aura-t'il pas moyen de rien apprendre de vous?* Où tant s'en faut que ces paroles addouciſſent ſon cœur de Tygre ou de roche, que tout au contraire cela l'anima & le mit en action, & luy fit ietter feu & flamme contre ceux qui pouuoient l'auoir accuſé.

De là le Roy l'ayant quitté & monté en ſa Chambre, prit reſolution de le faire arreſter, & pour cét effet commanda au Sieur de Vitry, Capitaine de ſes Gardes du Corps, de ſe ſaiſir de luy le ſoir qu'il ſortiroit de la Chambre de ſa Maieſté, où elle le manderoit l'apreſ-

diſnée

disnée. Ce qui fut ainsi executé; car comme il sortoit de la Chambre, le Sieur de Vitry l'arresta prisonnier, & luy fit rendre son espée, & de là fut mené au Pauillon des Armes, où il fut soigneusement gardé, & depuis conduit au Chasteau de la Bastille à Paris; où son procés ayant esté fait & parfait, & atteint & conuaincu de crime de leze Maiesté, il eut la teste tranchée par Arrest de la Cour, le vingt-neufiéme de Iuillet mil six cens deux.

VI. Le Mareschal est icy arresté.

Quiconque voudra bien considerer les causes du malheur de ce grand Capitaine, trouuera qu'il n'y en a point eu d'autres que son excés d'ambition, & la trop bonne opinion de soy-mesme, qui luy fit laschement oublier les grandes faueurs qu'il auoit receuës du Roy, & l'auoit porté malicieusement d'attenter à la personne de son Souuerain, & à la ruine de son Estat; Seigneur d'ailleurs fort hardy & genereux, & accompagné d'vn grand bonheur en tous ses combats.

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV de Madame Elizabeth Reyne d'Eſpagne, & de Meſſeigneurs les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand, & de la Reyne Marie de Medicis.

CHAPITRE XVII.

L'An de IESVS-CHRIST 1602.

I. Elizabeth née le vingt-deuxiéme de Nouembre.
II. Le Duc d'Orleans né le ſeiziéme d'Auril.
III. Signes veus enuiron le temps de cette Naiſſance.
IV. Mort du Duc d'Orleans.
V. Le Duc d'Aniou né le vingt-cinquiéme d'Auril, à pareil iour que S. Louis.
VI. Titre & nom d'Aniou fort illuſtre.

POVR ne tenir ce diſcours en longueur, i'ay iugé à propos de ne faire qu'vn Chapitre touchant les autres enfans de Henry le Grand & de Marie de Medicis, qui ſont nez en ce Chaſteau Royal de Fontainebleau, commençant par Madame Elizabeth à preſent Reyne d'Eſpagne, pour ſuiure la Chronologie & ſuitte des temps, tel qu'eſt l'ordre que i'ay cy-deuant obſerué.

I. Elizabeth née le 22. de Nouembre.

ELLE naſquit le vingt-deuxiéme de Nouembre mil ſix cens deux, dont le Roy receut vn extreme contentement, ſe promettant que Dieu luy donneroit en ſuitte vn ſecond fils, comme il arriua.

Eſtant l'aiſnée des filles ç'a eſté auſſi celle qui a eſté la premiere mariée, par les alliances qui ſe ſont faites de France & d'Eſpagne en l'an 1612. du Roy auec Anne d'Auſtriche Infante d'Eſpagne; & de noſtre Elizabeth auec Philippe IV. dont Dieu par ſa grace a beny l'vn & l'autre Mariage d'vne belle lignée; auec eſperance d'vne plus grande encore.

L'autre naiſſance dont i'ay icy à traitter, eſt celle de Monſeigneur le Duc d'Orleans ſecond fils de France, lequel vint au monde le 16. d'Auril 1607. qui eſtoit le lendemain de Paſques entre dix & onze heures du ſoir. Le Roy eſtoit alors au lict couché, compatiſſant auec beaucoup de reſſentimẽt aux douleurs que la Reyne ſouffroit dans les trauaux de ſa couche; & comme il auoit vn extreme deſir d'auoir encore vn fils, auſſi il eſtoit dans vne grande impatience qu'il ne ſceut quelle en ſeroit l'iſſuë: & apprenant quelque temps apres que Dieu auoit exaucé ſes vœux & ceux de la Reyne par la naiſſance d'vn enfant maſle; il ſauta promptement du lict, prenant ſeulement ſa robbe de chambre, & alla auſſi toſt baiſer & embraſſer ce petit Prince, lequel fut ondoyé par Monſeigneur le Cardinal de Gondy, attendant les ceremonies de ſon Bapteſme: leurs Maieſtez ne demeurerẽt pas long temps ſans en remercier Dieu; car le lendemain le Roy en fit chanter le *Te Deum* en la Chapelle haute de ce Chaſteau, par deux concerts de Muſique, l'vn de ſa Chapelle, & l'autre de ſa Chambre, & de celle de la Reyne; en ſuitte le ſoir furent faits par tout des feux de réioüyſſance.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

II. Le Duc d'Orleans né le 16. d'Auril.

QVELQVES iours apres, qui fut la nuict du dix-neuf au vingtiéme du meſme mois enuiron les deux heures du matin, fut veu venant comme de deſſus la Chambre de la Reyne, la forme d'vn Aigle enuironné d'vne grande lumiere, qui paſſa ſur le Iardin prés de l'horloge auec vn grand éclat, comme d'vn coup de tonnerre ou de canon; & le rapport en fut fait le lendemain au Roy par deux Sentinelles, l'vn François & l'autre Suiſſe, qui eſtoient alors en faction, & iurerẽt auoir veu la choſe ainſi. Ce qui fit aduancer pluſieurs beaux diſcours à l'aduantage de ce ieune fleuron des Lys. Les vns diſoient que cét Aigle eſtoit vn preſage de la future grandeur de ce petit Prince, auquel le Ciel ſembloit promettre l'Empire; & que ſon nom, comme vn coup de tonnerre éclatteroit par tout l'Vniuers. Les autres en faiſoient diuerſes predictions non moins fauorables: mais la fin a monſtré aſſez

III. Signes veus enuiron le tẽps de cette naiſſance.

Matthieu en l'Hiſtoire de Henry IV.

qu'il ne faut rien s'asseurer sur tels & semblables signes & meteores ; car le quatriéme an & six mois de son âge, & le vingt-quatriéme iour de Nouembre 1611. mourut ce petit Duc d'Orleans à Sainct Germain en Laye.

IV. Mort du Duc d'Orleans.

Et s'il y auoit lieu de faire iugement sur tel signe, il y auoit plus d'apparence de dire, que comme vn éclair & vn coup de tonnerre cét Aiglon Royal passeroit promptement de cette vie en l'autre, ainsi que l'effet en a esté vn euident témoignage.

L'an de IESVS-CHRIST 1608.

LA troisiéme Naissance qui a rendu ce Lieu illustre, est de Monseigneur le Duc d'Aniou troisiéme fils de France, & auiourd'huy Frere vnique de sa Maiesté, qui porte maintenant le titre de Duc d'Orleans: il nasquit entre les neuf & dix heures du matin le 25. d'Auril 1608. iour que l'Eglise celebre la Feste de S. Marc, remarquable par la Naissance de Sainct Louys, qui fut à pareil iour.

V. Le Duc d'Aniou né le 25. d'Auril à pareil iour que sainct Louys.

Le Roy ayant entendu la Messe, se promenoit dans le grand Iardin de ce Chasteau, quand l'on luy vint annoncer ces bonnes nouuelles, qui luy firẽt à l'instant leuer les yeux au Ciel pour en reconnoistre vn si grand bienfait.

Vn peu apres que ce petit Prince fut né, il fut ondoyé par Monsieur l'Eueſque de Beziers, grand Aumosnier de la Reyne, & depuis Cardinal, & fut nommé Gaston Iean Baptiste.

VI. Titre & nom d'Aniou fort illustre.

ET combien que ce soit l'ordinaire en ce Royaume, depuis vn long temps, de faire porter le titre d'Aniou au troisiéme enfant masle de France, comme son appanage; cela fut neantmoins surſis quelques iours, la Reyne faisant instance enuers le Roy, à ce que l'on luy donnât le titre de Prince de Nauarre : ce que le Roy ne trouua pas bon, & conseruant l'ancien titre attribué au troisiéme enfant masle, le fit qualifier Duc d'Aniou pour ne perdre la memoire de ses Ancestres, qui sous ce titre ont triomphé de diuerses Nations, & acquis les Couronnes de Hierusalem, de Naples, & de Sicile, & fait apprehender la valeur de leurs armes dans la Hongrie & pays Septentrionaux.

L'ORDRE, ET LES CEREMONIES faites à Fontainebleau au Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin, regnant auiourd'huy ſous le nom de Louys XIII. Roy de France, & de Nauarre, & de Meſdames ſes Sœurs.

CHAPITRE XVIII.

I. Enfans de France ondoyez dés leur naiſſance, mais les ceremonies differées.
II. Eloge de Louys XIII.
III. L'appareil, & magnificences de ce Bapteſme.
IV. L'ordre qui ſe tint marchant pour aller au lieu, où ſe fit le Bapteſme.
V. Les Seigneurs, & Dames qui ſeruoient à la ceremonie de la premiere fille.
VI. Les autres qui ſeruoient à la ſeconde fille.
VII. Les Princes, & Princeſſes qui ſeruoient au Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin.
VIII. Parrain, & Maraine de Monſeigneur le Dauphin.
IX. Vn magnifique feſtin fait de ſuitte.
X. Feu d'artifices, & autres réioüyſſances.

L'An de IESVS-CHRIST 1606.

SI la ioye fut grande à la naiſſance de ce Dauphin, elle ne le fut pas moins quand il fut queſtion de luy donner la renaiſſance ſpirituelle au ſacré lauoir du Bapteſme; qui en ſon eſſence, mais non en ſes ceremonies, auoit bien eſté deſia fait, ſelon la couſtume des Enfans de France, leſquels incontinent apres qu'ils ſont nez ſont ondoyez, dont l'on reſerue les ceremonies pour vn autre temps, afin d'y apporter l'appareil digne de leur grandeur, & auoir loiſir d'inuiter les Parrains, & les Maraines, qui ſont d'ordinaire quelques Princes Eſtrangers, pour s'y trouuer, ou en perſonne, ou par leurs Ambaſſadeurs. Et ie veux croire, que non ſans vn

I. Enfans de France ondoyez dés leur naiſſance, mais les ceremonies differées.

trait particulier de la Prouidence Diuine, les ceremonies en furent faites le iour que l'Egliſe celebre la Feſte de l'Exaltation Saincte Croix, quatorziéme iour de Septembre, l'an mille ſix cens ſix; puiſque c'eſtoit comme vn ſacré preſage, que ce ieune fleuron des Lys animé de zele, & de l'amour de Dieu, releueroit vn iour l'honneur de cette meſme Croix parmy pluſieurs endroits de ſes Prouinces, où l'Hereſie du Caluiniſme en auoit fait perdre la memoire, & la reuerence; ainſi que les effects de ſa generoſité, & de ſa pieté en ont donné des preuues euidentes, quand il rangea au deuoir ſes Suiets rebelles Religionaires de Bearn, du Languedoc, de Guyenne, du Poictou, de Dauphiné, & d'autres lieux de ce Royaume, és années 1620. 1621. 1622. 1627. & 1628.

II. Eloge de Louys XIII.

OR voicy l'appareil de cette magnificence, qui commença à quatre heures apres midy, & finit ſur les ſix heures. La Cour du Donion, autrement dite de l'Ouale de ce Chaſteau, ayant eſté ordonnée pour cette pompe Royale, eſtoit couuerte par le milieu d'vne grande toile peinte, ouuerte, & taillée en certains endroits, repreſentant la figure d'vn Dauphin, des Chifres du Roy, & de la Reyne, & des fleurs de Lys; outre que ces meſmes figures paroiſſoient encore couchées en or, és entredeux des ouuertures.

III. L'appareil, & magnificences de ce Bapteſme.

Il y auoit vn grand Pont de bois, auec des baluſtres bien enrichis; & prenoit ce Pont depuis vne feneſtre, que l'on auoit ouuerte, & dreſſée en forme de porte, tenant au Pauillon de Sainct Louys, laquelle répondoit à la grande Terraſſe de la Cour de la Fontaine.

A l'vn des bouts de ce Pont, ioignant le Dôme, ou Porte des Dauphins, il y auoit vn grand eſchaffaut, ſur lequel eſtoit dreſſé vn Autel fort enrichy de precieux ornemens, auec vn grand dais de broderie au deſſus.

Au coſté droit eſtoit le banc des Prelats, couuert d'vn grand drap d'or; où paroiſſoit entre les autres Monſeigneur de Gondy, reueſtu de ſes habits Pontificaux, accompagné de douze, tant Archeueſques qu'Eueſques;

& fut ledit Cardinal qui fit le Bapteſme, tant de Monſeigneur le Dauphin, que des autres enfans.

Il y auoit au coſté gauche vn autre banc pour Monſeigneur le Chancelier, pour Monſeigneur le Garde des Seaux, & pour Meſſieurs du Conſeil.

En vn autre grand lieu plus de là enuironné de baluſtrades, eſtoit vne table couuerte d'vn Ciel, où il y auoit des quarreaux de toile d'or, & d'argent, deſtinez pour repoſer Monſeigneur le Dauphin, & Meſdames ſes Sœurs; dont l'vne eſt auiourd'huy Reyne d'Eſpagne, & l'autre Madame la Ducheſſe de Sauoye, laquelle eſtoit née au Chaſteau du Louure à Paris, le douziéme de Feurier de cette meſme année.

Là eſtoient les Fonts qui ſeruent pour le Bapteſme des enfans de nos Roys, leſquels auoient eſté icy apportez de l'Egliſe, & Saincte Chapelle du Chaſteau du Bois de Vincennes, où ils ſont curieuſement gardez. C'eſt vne belle piece, comme vn grand Baſſin de cuiure rouge, couuerte de plaques d'argent, auec de petites figures bien taillées; ouurage ſi artiſtement trauaillé, que le cuiure ne s'y void que comme filets: le tout fort antique, ayant eſté fait l'an huit cens nonante ſept.

De part & d'autre, eſtoient encore deux grandes places parées de Tapiſſeries, comme tout le reſte; & là eſtoient des bancs pour les Gentilshommes, & principaux Officiers de la Maiſon du Roy.

Et tout le long de la Cour, il y auoit des degrez en forme d'amphitheatre, & de Coliſée, leſquels alloient iuſques aux barreaux de fer qui ſeruent de parapet, où paroiſſoit vn grand nombre de peuple: le tout ainſi bien diſpoſé, commença la ceremonie en cette ſorte, le iour paroiſſant fort beau, & ſerain.

Monſeigneur le Dauphin eſtant couché dans vn lict de parade, & Meſdames ſes Sœurs en vn autre au Departement, & Pauillon des Poeſles; là l'on les vint leuer, & les prendre, puis on commença de marcher.

ALLOIENT premierement les cent Suiſſes du corps, IV. L'ordre

qui se tint, marchant pour aller au lieu où se fit le Baptesme.

portans chacun vn flambeau de cire blanche.

Suiuoient les cent Gentilshommes seruans.

Puis les Gentilshommes de la Chambre, tous les vns & les autres tenans vn flambeau en main.

Marchoient apres les Trompettes, les Tambours, les Fifres, & les Haut-bois, qui faisoient resoner l'air de fanfare, & d'allegresse.

Les neuf Herauts auec leur costes d'armes, paroissoient en cinquiéme lieu.

Et en suitte marchoient les Cheualiers des Ordres de sa Maiesté.

Cependant le Roy, & la Reyne estoient en vne fenestre de la Cour du Donion, qui consideroient toute cette magnificence.

V. Les Seigneurs, & Dames qui seruoient à la ceremonie de la premiere fille.

Y ayant trois enfans à baptiser, la plus ieune des filles fut portée la premiere; Monsieur le Baron de la Chastre portoit le Vase, Monsieur de Montigny le Bassin, Monsieur de Rochepot le Coussin, Monsieur de Chemerault le Cierge, Monsieur de Liancour le Créme, Monsieur le Mareschal de Faruacque la Saliere, & Monsieur de Boisdauphin portoit la petite Princesse, derriere laquelle estoit vne suitte de douze Gentilshommes, portans chacun vn flambeau. Madame de Chemerault portoit la queuë de la robbe de l'Enfant; puis marchoit Monseigneur de Lorraine pour Parrain, & le Seigneur Dom Iean, representant Madame la Ducheſſe de Florence pour Maraine, par lesquels elle fut nommée Christine.

VI. Les autres qui seruoient à la seconde fille.

EN apres l'ordre fut tel, touchant l'autre fille, qui estoit l'aisnée; l'Aiguiere estoit portée par Monsieur de Lauardin, le Bassin par Monsieur le Mareschal de la Chastre, le Coussin par Monsieur le Duc de Sully, le Cierge par Monsieur le Duc de Monbazon, le Cremeau par Monsieur le Duc d'Espernon, la Saliere par Monsieur d'Aiguillon, & Monsieur le Prince de Iainuille portoit la petite Princesse. Madamoiselle de Rohan portoit la queuë du manteau d'hermine de l'Enfant; Madame

Madame d'Angouleſme marchoit apres pour Maraine toute ſeule ſans Parrain, repreſentant l'Archiducheſſe des Pays-bas, & eſtoit ſuiuie de Madamoiſelle de Montmorancy, qui luy portoit la queuë. Les Damoiſelles qui finiſſoient cette ſuitte, eſtoient Meſdamoiſelles de Vandoſme, & de Mayenne, Madame de Rohan, Madame de Sully; & fut ladite petite Princeſſe nommée Elizabeth.

Pour le regard du Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin, l'ordre y fut tel qu'il ſuit, & il n'y eut que des Princes qui y ſeruirent.

VII. Les Princes, & Princeſſes qui ſeruoient au Bapteſme de Monſeigneur le Dauphin.

MARCHOIT premierement Monſeigneur de Vaudemont qui portoit le Cierge, Monſeigneur le Cheualier de Vandoſme portoit le Cremeau, Monſeigneur le Duc de Vandoſme la Saliere, Monſeigneur de Montpenſier l'Aiguiere, Monſeigneur le Comte de Soiſſons le Baſſin, Monſeigneur le Prince de Conty le Couſſin, & Monſeigneur le Prince de Condé eſtoit ordonné pour porter Monſeigneur le Dauphin, aſſiſté de Monſieur de Souuré qui le portoit pour luy, où Monſeigneur de Guiſe portoit la queuë du manteau d'hermine.

Suiuoient en apres vingt Seigneurs de remarque, tous tenans vn flambeau ardent en la main.

VIII. Parrain, & Maraine de Monſeigneur le Dauphin.

PVIS marchoit Monſeigneur le Cardinal de Ioyeuſe Legat de ſa Saincteté, lequel repreſentoit le Pape Paul V. pour Parrain; & Madame Eleonor de Medicis Ducheſſe de Mantouë, & Sœur de la Reyne y eſtoit en perſonne, & fut la Maraine.

Vne auguſte ſuitte de Princeſſes alloit apres; ſçauoir Meſdames les Princeſſes de Condé, de Conty, de Soiſſons, de Montpenſier, & Madamoiſelle de Bourbon, toutes reueſtuës de leurs grandes robbes à grande queuë trainantes, leſquelles eſtoient extremement enrichies d'or, & de pierreries; & fut Monſeigneur le Dauphin nommé Louys, qui ſe fit grandement admirer pour ſon aſſeurance, & promptitude de répondre ſeul à ce que

l'on luy demandoit : il recita le *Pater*, l'*Aue Maria*, & le *Credo*.

La ceremonie du Bapteſme eſtant acheuée, ce cry fut fait par le premier Heraut d'armes : *Viue Monſeigneur le Dauphin de France :* & fut cette acclamation ſuiuie de tout le peuple, & des Trompettes, Tambours, Fifres, auec vne ſalue de mouſquetades de tous les Soldats du Regiment qui eſtoient en garde.

IX. Vn magnifique feſtin fait en ſuitte.

COMME l'on eut finy toute cette pompe Royale, vn magnifique ſoupper fut preparé en la Salle du Bal, où le Roy auoit à ſa main droite Monſeigneur le Legat, Madame la Ducheſſe de Mantouë, Madame d'Angouleſme, Monſieur de Lorraine, & le Seigneur Dom Iean.

A main gauche eſtoit aſſiſe la Reyne, Meſdames les Princeſſes de Condé, de Conty, de Soiſſons, de Montpenſier, Madamoiſelle de Vandoſme, Meſdames de Guiſe, de Mayenne, de Rohan, de Sully, & Madamoiſelle de Montmorancy.

Meſſeigneurs les Princes de Condé, de Conty, & de Montpenſier ſeruoient à la Table du Roy.

A celle de la Reyne ſeruoient Meſſeigneurs de Vandoſme, de Guiſe, & de Vaudemont.

Monſeigneur le Legat eſtoit ſeruy de Monſieur de Candale, du Marquis de Roſny, de Monſieur de Baſſompierre, & de Monſieur le Comte de Saux.

X. Feu d'artifices, & autres réioüyſſances.

CE feſtin eſtoit diuiſé en quatre Tables, où apres le ſoupper fut fait vn agreable feu d'artifices deuant la porte de la Chauſſée, & de la Capitainerie ; c'eſtoit vn grand edifice repreſentant vn chaſteau enchanté, qui fut aſſiegé, battu, & pris par des Satyres, & Sauuages ; où vn furieux Dragon qui partit du rocher, lequel eſt deuant, y ietta le feu ; & furent tirées quantité de boëttes, & où les Soldats du Regiment des Gardes n'épargnerent pas leur poudre, ny leurs mouſquets. Ce qui fut fait à la veuë de plus de douze mille perſonnes.

Le lendemain se passa à courre la Bague, où le Roy auec son adresse accoustumée, l'emporta plusieurs fois. C'est ce que i'en ay recueilly de l'imprimé, qui fut alors publié, & de plusieurs personnes qui y estoient presentes.

Le iour auant ces ceremonies en la mesme place où se fit ce feu, enuiron les dix heures du soir, l'on veid diuers signes dans l'air. Parut premierement vne lumiere, qui venoit du costé d'Occident, laquelle s'estant épanduë peu à peu, formoit comme des longues traisnées de feu en maniere de lances enflammées, qui allerent fondre vers le Midy; ce qui redoubla pareillement du costé d'Orient, & qui dura l'espace d'vn bon quart d'heure. En suitte de cecy furent veus aux mesmes endroits, mais assez confusément, plusieurs chariots de feu, lesquels sembloient se choquer les vns les autres; auec certains rayons, qui estoient comme des lances, & des picques tenuës par des bras armez, qui les branloient de dedans ces chariots: ce qui dura iusques à minuict, puis tout d'vn coup cette lumiere ayant rendu vn merueilleux éclat, toutes ces choses peu à peu se dissiperent.

Le soir que furent faites les ceremonies de ce Baptesme, enuiron demy heure apres que le chasteau d'artifice, & feu de réioüyssance eut ioüé, le Ciel parut encore éclattant d'vne grande lumiere, & à l'instant l'on vid en l'air grand nombre de Caualiers armez, & force gens de pied, combattans furieusement les vns contre les autres; desquels les vns tomboient de dessus leurs cheuaux, les autres se colletoient; & il y en auoit qui apres auoir tiré comme des harquebuses, se iettoient en la meslée l'épée en la main: ce qui dura prés d'vne heure, puis disparut petit à petit. Plusieurs discours furent imprimez à l'occasion de ces signes, chacun les iugeant de bon augure, d'autant que ces lumieres venans du costé de l'Occident, fondoient sur l'Orient, & le Midy: & pour en parler comme il faut,

ceux-là rencontrerent le mieux, qui rapportoient le tout à vn effet naturel des Meteores, qui ont cours plus particulierement en l'Automne, qui eſtoit alors cette ſaiſon. C'eſt ce que i'en ay appris de pluſieurs perſonnes encore viuantes, témoins oculaires de toutes ces choſes.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE faite par le Roy, eſtant encore Dauphin, à Fontainebleau.

CHAPITRE XIX.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

I. Ceremonies de la Cene.
II. Monſeigneur le Dauphin ſeruy par les Officiers du Roy.
III. L'exhortation de la Cene faite par l'Archeueſque d'Ambrun.
IV. Monſeigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.
V. Les Pauures ſeruis par des Princes, & par quelques Seigneurs.
VI. Treize eſcus d'or donnez à chaque Pauure de la Cene.

J'AY quelque temps diſputé en moy meſme ſi ie deuois donner place en ce troiſiéme Liure au narré ſuiuant; & apres y auoir ſainement penſé, il m'a ſemblé qu'eſtant à la gloire de ſa Maieſté, & contenant aſſez de belles circonſtances, ie chopperois trop lourdement ſi ie l'auois obmis; puiſque c'eſt vn témoignage qui publie hautement à la Poſterité, l'amour extreme que portoit Henry le Grand à Monſeigneur le Dauphin ſon fils, auiourd'huy glorieuſement regnant; ce Prince incomparable ayant bien voulu luy viuant le faire participant de l'honneur deu ſeulement à ſa Maieſté Royale, au contraire de quelques autres, dont l'eſprit picqué d'vne iuſte ialouſie ne l'auroit pas voulu permettre. Le ſuiet

de ce diſcours eſt tel : Vn chacun ſçait que nos Roys Tres-Chreſtiens, par vne ceremonie autant remarquable qu'elle eſt pleine de pieté, ont couſtume tous les ans le Ieudy Sainct de lauer les pieds à treize Pauures, à l'imitation du Sauueur des Humains, qui par vn excez d'humilité daigna bien faire le ſemblable à l'endroit de ſes Apoſtres. Sa Maieſté eſtant donc en ce lieu de Fontainebleau à pareil iour l'an mil ſix cens ſept, toutes choſes preparées & bien ordonnées pour cette ceremonie, & pour en faire en ſuitte vne autre que l'on appelle la Cene, qui ſe pratique ſeruant les meſmes Pauures en table; le Roy enuoya dire qu'il vouloit que Monſeigneur le Dauphin fit ce iour là cette action purement Royale au lieu de ſa Maieſté, & que ſes Officiers luy deferaſſent alors les meſmes honneurs & ſeruices qu'à ſa perſonne propre.

I. Ceremonies de la Cene.

L'ON en vient aduertir Monſieur de Vitry, Capitaine des Gardes du Corps, qui eſtoit en quartier; lequel bien verſé en ſa charge, comme il eut appris que le Roy auoit commandé que tous ſes Officiers ſeruiſſent Monſeigneur le Dauphin en cette ceremonie, vint auſſi toſt trouuer ſa Maieſté, luy faiſant entendre que c'eſtoit contre la pratique, & ce qui n'auoit iamais eſté obſerué du regne des Roys ſes Predeceſſeurs, que leurs Capitaines des Gardes du Corps ſeruiſſent leurs enfans; & qu'en cette conionćture & occurrence, il n'auoit pas creu le deuoir faire ſans prealablement ſçauoir, ſi telle eſtoit la volonté de ſa Maieſté, dont il en eſtoit venu luy meſme prendre l'ordre & le commandement. A quoy le Roy répondit; *Vous auez tres-bien fait de me le demander, autrement vous auriez lourdement manqué en voſtre charge; allez, ſeruez mon fils en cette action de pieté, comme moy meſme.*

II. Monſeigneur le Dauphin ſeruy par les Officiers du Roy.

CE commandement receu, le Sieur de Vitry auec ſes Gardes s'en va accompagner Monſeigneur le Dauphin en la Salle du Bal, où ſe fait d'ordinaire cette pieuſe, & tres-loüable action. Alors Monſeigneur l'Ar-

III. L'Exhortation faite par l'Archeueſque d'Ambrun.

cheueſque d'Ambrun eſtant monté en chaire commença cette ceremonie par vne belle Exhortation, monſtrant que toute action du Fils de Dieu incarné eſtant noſtre inſtruction, & par le lauement des pieds de ſes Apoſtres ayant témoigné vne action ſignalée d'humilité, c'eſtoit donc cette vertu que tous Chreſtiens deuoient ſoigneuſement pratiquer.

L'Exhortation acheuée, les Princes & Officiers de la Couronne aſſiſtans & ſeruans Monſeigneur le Dauphin ſe preſenterent; l'vn prit le baſſin, & l'autre l'aiguiere, tandis que Monſeigneur le Dauphin laue, eſſuye & baiſe les pieds des Pauures, leſquels ſelon la couſtume auoient premierement eſté viſitez par le Medecin du Roy, pour reconnoiſtre s'ils n'auoient point quelque maladie dangereuſe, & auſquels l'on auoit raſé les cheueux; comme auſſi on les auoit reueſtus d'eſcarlatte, auec chacun vn grand linge de fine toile qui les couure iuſques ſur les pieds; le tout ſelon la pratique ordinaire.

IV. Monſeigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.

D'ABORD Monſeigneur le Dauphin fit quelque petite difficulté de lauer & baiſer les pieds de ces Pauures, ſon âge tout foiblet ne luy pouuant faire comprendre cette ceremonie, & croyant que l'on ſe vouloit rire de luy, ſur ce qu'il voyoit que tous les Princes & Seigneurs teſtes nuës le ſeruoient, & que luy fuſt ordonné pour ſeruir ces Pauures : mais auſſi toſt iettant la veuë derriere luy, & voyant Monſeigneur le Comte de Soiſſons tenant ſon baſton de Grand Maiſtre qui venoit en ceremonie, ſuiuy de tous les Maiſtres d'Hoſtel du Roy, qui precedoient les mets pour ſeruir & donner à ces Pauures, il commença à ſouſrire, & ſe porta alors d'affection à faire cette action celebre de pieté, reconnoiſſant qu'il n'y auoit point de mocquerie.

V. Les Pauures ſeruis par les Princes, & par quel-

Les ſeruices de chaque Pauure eſtans de treize plats, furent tous portez par des Princes ou des Seigneurs de marque; entre leſquels eſtoit Monſeigneur le Prince de Condé, Monſeigneur le Prince de Conty, Monſeigneur

le Duc de Vandoſme, & Monſeigneur le Duc de Guiſe.

ques Seigneurs.

ET quand il fallut donner à chacun de ces Pauures treize eſcus d'or, accouſtumez leur eſtre alors aumoſnez, ce fut où Monſeigneur le Dauphin témoigna vne grande allegreſſe; & icy finit cette ceremonie & action purement Royale, action que l'on ne lit point auoir eſté iamais faite auparauant par aucun Dauphin, ou autre Enfant de France.

VI. Treize eſcus d'or donnez à chaque Pauure.

Cette premiere action Royale de Monſeigneur le Dauphin ne luy pouuoit eſtre que de bon augure, puiſqu'eſtant pareillement de pieté, elle eſtoit comme vn preſage qu'il en ſeroit de meſme de ſa vie; ainſi qu'auiourd'huy les actions de ſa Maieſté en ſont des témoignages, qui dés le commencement de ſon regne luy ont acquis le titre de LOVIS LE IVSTE.

ARRIVÉE D'VN CHAOVX DE LA PART de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand à Fontainebleau.

CHAPITRE XX.

I. L'eſtime que faiſoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.
II. Titres & Eloges donnez aux Rois de France par les Turcs.
III. Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui y fut obſerué.
IV. La Reyne voit cette reception.
V. Le Roy auoit deſia receu vne pareille Ambaſſade.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

IE range d'autant plus volontiers l'arriuée de ce Chaoux au nombre des choſes ſingulieres aduenuës en ce Lieu, qu'elle eſt vn témoignage tout euident des merites, & de la reputation que Henry le Grand s'eſtoit acquis parmy tout l'Vniuers, puiſque meſme celuy qui ſe perſuade tenir infiniment au deſſous de luy tous les

I. L'eſtime que faiſoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.

autres Monarques du monde (i'entends l'Empereur des Turcs) eſtime à grand honneur & à vn ſingulier aduantage, l'amitié & l'alliance de ce grand Prince & de cette Couronne, par les témoignages qu'il luy en rendit, enuoyant vers ſa Maieſté Tres-Chreſtienne vn de ſes Chaoux & Ambaſſadeur, lors qu'il eſtoit en ce lieu de Fontainebleau au mois de May de l'an mille ſix cens ſept.

II. Titres, & Eloges dõnez aux Roys de France par les Turcs.

Auſſi quand ce grand Seigneur, & tous ceux de cette Nation parlent de la France & de ſon Roy, c'eſt auec les plus beaux Titres & Eloges que l'on ſçauroit donner à aucun Monarque Chreſtien, l'appellant, *Le plus glorieux, le plus magnanime, & grand Seigneur de la creance de Ieſus-Chriſt, l'eſleu entre les Princes de la nation du Meßie, & Mediateur des differends qui ſuruiennent entre le peuple Chreſtien, Seigneur de Maieſté, de grandeur, de richeſſes, de loyauté, & illuſtre guide des plus grands*, &c. Et c'eſtoit auſſi l'inſcription que portoit la Lettre de ce Sultan au Roy, que luy preſenta le Chaoux: (qui eſt comme vn Officier & Exempt des Gardes du Corps en France) cette Lettre eſtoit enueloppée dans vn petit ſac d'vn beau cuir de Leuant, attachée auec vn lacet de ſoye à vn turban rouge: le ſuiet de cette Ambaſſade, & le contenu de la Lettre n'eſtant autre choſe qu'vn diſcours de compliment & de bienueillance, par lequel ſa Hauteſſe Imperiale témoignoit à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne l'eſtime qu'elle faiſoit de ſon amitié, qu'elle prioit de luy conſeruer, comme de ſa part elle feroit le ſemblable.

III. Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui y fut obſerué.

LA reception & l'ordre de l'audience de ce Chaoux fut telle: le Roy eſtant aſſis en ſa Chambre dans vne chaire au deſſous d'vn grand Daiz, ayant à ſes coſtez deux de ſes Gardes reueſtus de leurs hoquetons, & la pertuiſane en main, & accompagné de pluſieurs Princes & de Seigneurs; cét Ambaſſadeur Turc auec ſa ſuitte fut conduit par l'Introducteur des Ambaſſadeurs vers ſa Maieſté, & mettant vn genouïl à terre, apres auoir porté ſes mains à la bouche pour les baiſer, ayant le Turban

ſur

ſur la teſte, & les deux mains ſur l'eſtomach, (qui eſt la maniere de ſalut de ceux de cette nation) puis mettant derechef le genoüil en terre, baiſa le bord du manteau du Roy, & luy ayant preſenté la Lettre du Grand Seigneur, commença ſa harangue à pleine voix en ſa langue, laquelle fut auſſi toſt interpretée par le Truchement & Interprete de ſa Maieſté; & apres cela le Roy luy dit, qu'il remercioit le Grand Seigneur du ſouuenir qu'il auoit de luy, & autres pareils diſcours qu'il luy fit alors entendre par ſon Interprete: & de là ce Chaoux prenant congé de ſa Maieſté, & ſe retirant de ſa Chambre, ſortit à reculons iuſques à la porte, pour ne tourner le dos au Roy, lequel commanda à Monſieur de Breues de l'accompagner, comme eſtant fort verſé en la langue & à la pratique de ceux de cette nation eſtrangere.

IV. La Reyne voit cette reception.

COMME cette nation Leuantine eſt veſtuë, & a des ceremonies qui ne ſont point ordinaires, principalement parmy les Chreſtiens; cela donna la curioſité à la Reyne de voir cette reception, dont elle receut le contentement eſtant à la ruelle du lict du Roy, où elle voyoit facilement ſans eſtre apperceuë.

V. Le Roy auoit deſia receu pareille Ambaſſade.

CE n'eſtoit pas la premiere fois que le Roy auoit receu pareille Ambaſſade de la part de ce Monarque Turc; car quelque temps auparauant, à ſçauoir l'an mille ſix cens vn, il luy auoit enuoyé ſon Medecin Barthelemy de Cœur, auec de fort riches preſens, ſuppliant ſa Maieſté de ne point donner de ſecours en Hongrie à l'Empereur, & rappeller quelques Princes & Seigneurs François, qui en ſignalant leur valeur faiſoient de grands progrés, & incommodoient extremement ſes armes. Mais quant à la preſente Ambaſſade, elle n'eſtoit purement que de compliment & de bienueillance.

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE Tolede, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Espagne vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXI.

L'an de IESVS-CHRIST 1608.

I. Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.
II. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.
III. L'ordre & ceremonie de l'audience.
IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.
V. Il va saluër la Reyne.
VI. Il fait le semblable enuers Monseigneur le Dauphin.
VII. En vain il tasche de dissuader le Roy de la protection des Estats.
VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce Chasteau.
IX. La resolution, & l'issuë de cette Ambassade.

I. Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.

COMME cette Ambassade estoit fort illustre, & en la personne, & en l'appareil de celuy qui en faisoit la charge, sçauoir est Dom Pedro de Tolede, allié de la Reyne, accompagné de six Comtes, & de quelques Marquis des plus grandes Maisons d'Espagne, & de cinquante Gentilshommes, auec vn grand nombre de Pages & de domestiques, tous richement vestus & couuerts de pierreries & de chaisnes d'or; cela inuita aussi le Roy à vne reception toute extraordinaire. Sa Maiesté ayant appris que ce Seigneur Espagnol estoit en chemin, enuoya au deuant iusques à Orleans Messieurs d'Alincour & de Boneuïl, qui le receurent fort honorablement; où apres s'estre reposé & rafraischy vn iour ils en partirent, & accompagnerent ce Seigneur en ce lieu de Fontainebleau; lequel fut encore complimenté & accueilly de la part du Roy à l'entrée de la

II. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.

Foreſt, par Monſieur le Mareſchal de Briſſac, ſuiuy d'vne grande troupe de Seigneurs & de Nobleſſe; & enuiron les huict heures du ſoir dix-neufiéme Iuillet mil ſix cens huict, il fit ſon entrée en cette Maiſon Royale par la grande Allée de la Chauſſée, où eſtoient en haye ſur leurs armes quelques Compagnies du Regiment des Gardes, & de là paſſant par la Cour du Donion remplie d'vn grand nombre de Nobleſſe & de peuple, il fut conduit & logé au Departement de l'Hoſtel & Conciergerie de ce Chaſteau, où au ſoupper il fut regalé magnifiquement, & toute ſa ſuitte par les Officiers du Roy.

III. L'ordre & ceremonie de l'audience.

LE lendemain apres diſner, iour deſtiné pour ſa premiere audience; voicy l'ordre qui y fut tenu. Sa Maieſté eſtoit en la Chambre de l'Ouale aſſiſe dans vne chaire ſur vn drap de pied de velous cramoiſy, au deſſus de laquelle eſtoit vn grand Daiz de pareille eſtoffe, & bien enrichy de paſſemens & creſpine d'or, ayant à ſes coſtez deux Gardes Eſcoſſoiſes du Corps, reueſtus de leurs hoquetons, & leur pertuiſane en main.

Derriere la chaire, & vn peu eſloigné eſtoient Meſſieurs le Duc d'Aiguillon en qualité de grand Chambellan, le grand Eſcuyer, & le premier Gentilhomme en quartier de la Chambre de ſa Maieſté.

En la main droitte ſe voyoient Meſſeigneurs les Princes de Condé, le Comte de Soiſſons, le Duc & le Cheualier de Vandoſme, le Duc de Guiſe, le Prince de Ioinuille, le Duc de Vitemberg, le Prince de Tingry, le Duc d'Eſpernon, le Duc de Sully, l'Admiral, les Mareſchaux de Boiſdauphin, de Lauardin, & de Briſſac, le Chancelier, les Secretaires d'Eſtat, de Praſlin, & de Vitry Capitaines des Gardes du Corps.

Le Roy eſtant en cét appareil, commanda à Monſeigneur le Duc de Luxembourg, & à Monſieur de Boneuïl Introducteur des Ambaſſadeurs, d'aller querir en ſa Chambre le Seigneur Dom Pedro, qui le conduiſirent (il tenoit ſon chapelet en main) le long de la Galerie de Cerfs, puis de là par la Cour du Donion, où eſtoit

Monſieur le grand Preuoſt de France auec ſes Archers, & ſous la Porte dorée paroiſſoit Monſieur le Capitaine de la Porte auec ſes Archers.

Plus de là eſtoient en haye deux Compagnies du Regiment des Gardes Françoiſes, & dans la Cour de la Fontaine deux autres de Suiſſes, les vnes & les autres ayans leurs Chefs & Capitaines à la teſte.

Sur l'eſcalier qui monte au Departement du Roy eſtoient rangez les cent Suiſſes de la Garde du Corps.

A la Salle des Gardes Françoiſes du Corps l'on les voyoit tous en meſme ordre.

Puis aux autres Chambres qui deuancent celle de ſa Maieſté, eſtoient en la premiere les Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roy.

En la ſeconde les Huiſſiers du Conſeil, auec leurs chaiſnes d'or, & les Huiſſiers de la Chambre de ſa Maieſté auec leurs Maſſes.

Et en la troiſiéme les Cheualiers de l'Ordre, & autres Seigneurs de remarque.

L'Ambaſſadeur ayant trauerſé toute cette illuſtre compagnie, fut enfin introduit en la Chambre de l'Ouale, où trouuant ſa Maieſté en l'ordre décrit cy-deſſus, il mit vn genouïl en terre, & demeura ainſi quelque temps iuſques à ce que le Roy le leua, l'embraſſa, & luy fit de tres-grandes careſſes; & commençant ſa harangue, entre autres paroles qu'il tint, apres auoir repreſenté à ſa Maieſté le tres-humble ſalut de la part du Roy ſon Maiſtre, il dit en ſommaire le ſuiet & motif de ſon Ambaſſade; Que le Roy d'Eſpagne deſireux du bien commun de toute la Chreſtienté, voyant la longueur des guerres, qui depuis ſi long temps en arreſtoit le repos & le bien, l'auoit enuoyé à ce deſſein pour noüer auec ſa Maieſté vne parfaite alliance, & par ce moyen trauailler à la ruine & conuerſion des Heretiques, (entendant les Eſtats & les Prouinces Confederées du Pays bas, qui eſtoit proprement le ſuiet qui l'amenoit en France,) pour faire en ſorte

IV. Sommaire du diſcours de Dom Pedro en ſon audience.

par l'entremiſe de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, d'amener ces Peuples à vn Traitté de Paix, ou de Tréue, ainſi qu'il arriua en ſuitte. A quoy le Roy trauailla puiſſamment ; auſſi eſtoit-ce où tendoit entierement cette Ambaſſade, & ce que ſa Maieſté Catholique deſiroit auec grande paſſion, laſſé des guerres paſſées, & ne pouuant preſque plus fournir, & d'hommes, & de finances, pour en porter dauantage le faix ; & ſçachant bien qu'il n'y auoit que le Roy Tres-Chreſtien qui pût par ſon authorité acheminer, & finir ce Traitté de Paix, ou de Tréue dés ſi long temps propoſé entre ledit Roy Catholique, & les Pays-bas.

V. Il va ſalüer la Reyne.

A la ſortie de cette premiere audience il alla ſalüer la Reyne, qui eſtoit en ſa Chambre auec vne grande compagnie de Princeſſes, & de Dames ; à ſçauoir Meſdames ſes filles, Madame la Princeſſe de Conty, Meſdamoiſelles de Vandoſme, de Verneüil, & de Mercœur. Les Ducheſſes de Guiſe, de Neuers, de Luxembourg, de Rohan, de Sully, & de pluſieurs Comteſſes, & Marquiſes.

VI. Il fait le ſemblable enuers Mõſeigneur le Dauphin.

DE là il fut conduit en la Chambre de Monſeigneur le Dauphin, lequel auoit auprés de luy Meſſeigneurs les Ducs d'Orleans, & d'Aniou ſes Freres, & Meſſeigneurs les Duc, & Cheualier de Vandoſme, le Marquis de Verneüil, Meſſieurs de Souuré, & de Bethune ; le premier Gouuerneur de Monſeigneur le Dauphin, & l'autre de Monſeigneur d'Orleans ; & acheuant cette viſite, il fut reconduit aux flambeaux en ſon logis.

VII. Il taſche de diſſuader le Roy de la protection des Eſtats.

EN la ſeconde audience qu'il eut vn autre iour apres, s'entretenant auec ſa Maieſté, comme ſi par ſes diſcours, & ſes propoſitions, il euſt creu gagner le Roy pour luy perſuader de quitter la protection des Prouinces Vnies des Pays-bas ; il luy dit que ſon Maiſtre deſireroit volontiers faire vne eſtroite alliance de l'vne & l'autre Couronne, par les mariages des Enfans de France, & d'Eſpagne, s'il ne voyoit ſa Maieſté ſi fort attachée à la conſeruation deſdites Prouinces : Où le Roy prompt, & heureux en ſes reparties ne manqua point de réponſe, luy

diſant, qu'alors que ſes enfans ſeroient en âge d'eſtre mariez, il ſçauoit qu'ils eſtoient de ſi bonne Maiſon, qu'ils ne manqueroient pas d'eſtre conſiderez des meilleurs partis de la Chreſtienté.

VIII. Ce que dit Dom Pedro voyãt ce Chaſteau.

DE ce diſcours ils vindrent à vn autre; car le Roy l'ayant aſſez longuement promené, & fait voir les ſingularitez de cette rare Maiſon, deſireux d'en ſçauoir ſon ſentiment, & iugeant bien que ſelon l'humeur de ſon pays, ou il n'en feroit pas l'eſtime qu'elle merite, ou qu'il ne manqueroit d'y trouuer quelque choſe à redire; il luy demanda ce qui luy en ſembloit: *Elle eſt tres-belle, Sire,* dit-il, *ſi Dieu y eſtoit auſſi bien logé, que voſtre Maieſté.* Paroles qui appreſterent à rire au Roy, s'eſtant bien attendu à quelque pareil diſcours, & rodomontade; notamment ſur ce que ſa Chapelle haute, à laquelle les Peintres trauailloient, n'eſtoit pas encore acheuée en ſes enrichiſſemens, comme elle eſt auiourd'huy; & dés lors ſa Maieſté prit reſolution de faire trauailler, & enrichir la grande Chapelle, & Egliſe de la Saincte Trinité de ce Chaſteau, (où nous celebrions alors le ſeruice Diuin) comme beaucoup plus grande, & plus propre pour l'orner, & l'embellir, en l'eſtat qu'elle eſt à preſent.

IX. La reſolution, & l'iſſuë de cette Ambaſſade.

LA Cour ayant quitté ce Lieu pour aller à Paris, & Dom Pedro quant & quant; là il prit congé de leurs Maieſtez pour s'en retourner, auec promeſſe que le Roy luy fit de trauailler, ou à vne Paix, ou à vne Tréue entre les Archiducs au nom du Roy d'Eſpagne, & les Eſtats des Pays-bas: ce qui ſe termina enfin quelque temps apres par vne Tréue de douze ans.

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON
Duc de Vandoſme, auec Françoiſe de Lorraine Ducheſſe de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII.

I. Derniere action memorable faite icy ſous le Regne de Henry IV.
II. Le Roy agrée fort ce mariage.
III. Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement veſtus.
IV. Ce mariage celebré en la Chapelle haute.
V. Feſtin où le Roy, & la Reyne aßiſterent.
VI. Bal fait en ſuitte.

L'An de IESVS-CHRIST 1609.

C'EST icy la derniere action memorable arriuée en ce Lieu du Regne de Henry le Grand, en laquelle ce Prince témoigna vn extreme reſſentiment de ioye; & pour en honorer la pompe, & la magnificence, il voulut paroiſtre en vn ſi bel appareil, que ie croirois faire tort à ſa memoire illuſtre, & toute glorieuſe, & fruſtrer ce Seiour Royal d'vne ſi celebre action, ſi ie la paſſois ſous ſilence; quoy que ce ne ſoit mon deſſein d'en traitter que ſommairement. Et comme il eſt vray de dire, que toutes les vertus, & les merites de ce Monarque ſans pareil luy ont à bon droit acquis le titre de Grand: auſſi peut-on iuſtement aſſeurer qu'il n'y a point eu de Pere de cette qualité, & tant aimé, & qui ayt à l'égal de ſa Maieſté témoigné tant d'amour enuers ſes enfans comme celuy-cy. Nous en auons veu cy-deſſus des effets ſignalez en la perſonne de Monſeigneur le Dauphin, auiourd'huy Louys le Iuſte, autant heritier de ſon Sceptre & de ſa Couronne, comme il l'eſt de ſes vertus; & l'action preſente de celuy-cy, ie veux dire de Monſeigneur le Duc de Vandoſme, en ſon mariage, & en la ma-

I. Derniere action memorable icy arriuée ſous Henry IV.

gnificence de ſes nopces, en eſt encore vne preuue toute euidente.

II. Le Roy agrée fort cette alliance.

LE Roy qui ſçauoit choiſir, & iuger des choſes comme il faut, ayant reconnu les merites, & en la perſonne, & en l'extraction de Madamoiſelle de Mercœur, fille vnique, & heritiere de ce grand Heros Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, dont les vertus luy ont acquis vne immortelle gloire pour ſes glorieux exploicts contre les Othomans & plus grands ennemis du nom Chreſtien, & de Marie de Luxembourg de l'illuſtre Maiſon de Ponthieure: ſa Maieſté diſie deſireuſe de rechercher vn party pour ce Prince, agrea ſi fort celuy-cy, qu'il témoigna en eſtre grandement ſatisfait. C'eſt pourquoy les Articles en eſtans accordez, & receus de part & d'autre, voicy l'ordre & les ceremonies qui furent obſeruées en la pompe magnifique de ces nopces, & mariage.

III. Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement veſtus.

LE temps & le iour pour ces épouſailles eſtant aſſigné en cette Maiſon Royale de Fontainebleau en l'Automne de l'année mille ſix cens neuf, iamais le Roy, la Reyne, & toute la Cour ne parurent auec vn éclat d'habits & de veſtemens plus riches. Car le Roy entre les autres auoit au cordon de ſon chapeau, & en ſon cordon bleu tant & de ſi rares enſeignes de diamants, & autres pierreries, qu'elles eſtoient eſtimées à cinq cens mille eſcus: La Reyne n'en auoit pas pour moindre prix; & chacun des Princes, des Princeſſes, & Dames de la Cour pour contribuer à cette magnificence, & complaire à ſa Maieſté, eſtoit auſſi veſtu ſi richement, que c'eſtoit vne merueille d'en voir la ſplendeur, & la pompe.

IV. Ce mariage celebré en la Chapelle haute du Chaſteau.

PARMY ce concours de raretez, paroiſſoit auec vn ſingulier éclat, & de modeſtie, & de beauté, l'épouſe reueſtuë d'vne robbe Ducale, ayant la Courõne de meſme, laquelle eſtoit eſtimée à ſoixante & quinze mille eſcus, & ainſi parée, elle fut conduitte par le Roy en la Chapelle haute, où Monſeigneur l'Eueſque de Paris ordonné

donné pour cette ceremonie, celebra & commença la Messe à cinq heures du soir ; laquelle ayant acheué, les Promis s'estans presentez deuant l'Autel il les épousa: & le tout finy, le Roy prenant derechef la main de la Mariée la reconduisit en sa Chambre, attendant l'heure du soupper & festin, qui fut fort somptueux; où Messeigneurs les Princes de Condé, le Comte de Soissons, & le Prince de Conty seruirent le Roy.

V. Festin où le Roy, & la Reyne assisterent.

Messeigneurs le Duc d'Aiguillon, le Prince de Iainuille, & le Prince de Luxembourg la Reyne ; tandis que toute sorte de Musique d'instrumens rendoit vne melodie charmante.

Et comme en telle réioüyssance le Bal est vne des choses qui est la plus considerée; aussi ce fut ce qui suiuit le festin, & commença enuiron les neuf heures; où tous les Princes, & Princesses, & les Dames qui auoient assisté aux ceremonies Nuptiales, ne manquerent pas de s'y trouuer aussi.

VI. Bal fait en suitte.

LE Roy en fit l'ouuerture, & l'entrée menant la Mariée, Monseigneur le Dauphin la Reyne, Monseigneur le Prince de Condé Madame la Princesse de Conty, Monseigneur le Prince de Conty Madame la Princesse de Condé, Monseigneur le Comte de Soissons Madamoiselle de Vandosme, Monseigneur le Duc de Vandosme Madame la Comtesse de Soissons, Monseigneur le Duc de Raiz Madame la Marquise de Guiercheuille, & Monseigneur le Duc de Bellegarde Madame la Duchesse de Sully.

Et parce qu'il estoit tard quand ce Bal finit, le Roy remit au lendemain le grand Balet, qui se dansa le soir en la Salle de la belle Cheminée, apres que toute l'apresdinée sa Maiesté, & toute la Cour eurent fait preuue de leur adresse, & dexterité ordinaire à courre la Bague.

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV en la presence du Roy, par le R. P. Arnoux Predicateur, & Confesseur de sa Maiesté, oppugnant la Confession de Foy de la Religion pretenduë reformée; & les glorieux effets qui s'en sont ensuiuis à la gloire de Dieu, & à l'aduantage de la France.

CHAPITRE XXIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1617.

I. Motif de cette action notable.
II. Le Reuerend Pere Arnoux conuainc de faux la Religion pretenduë reformée.
III. Les Religionaires écriuent contre le Pere Arnoux.
IV. Il leur fait réponse, & plusieurs autres doctes personnages.
V. Monseigneur le Cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.
VI. Les fruits arriuez de cét acte memorable.

COMME Dieu est vn obiet infiniment adorable, le parangon de toute grandeur, & la seule, & souueraine felicité des hommes; aussi il faut aduoüer que tout ce qui le regarde, & qui contribuë à sa gloire doit tenir lieu parmy les mortels de la chose, qui par preference à toute autre, merite estre la plus considerée. Ce qui me fait aduancer cette verité, que cette action, de laquelle nous traittons en ce Chapitre, est bien vne des plus remarquables qui se soient iamais faites en cette Maison Royale; puisque l'issuë, & la consequence en a esté tres-illustre à la plus grande gloire de Dieu, & à l'aduantage de cette Monarchie Françoise, par la ruine des rebelles Religionaires, & de leur Faction, qui depuis a touſiours esté en decadence.

OR en voicy le narré. Le Reuerend Pere Arnoux de la Compagnie de IESVS, Confeſſeur & Predicateur de ſa Maieſté, perſonnage tres-ſçauant, & doüé d'vne pieté, & d'vn grand zele pour la conuerſion des ames deuoyées par les erreurs du Caluiniſme, eſtant pluſieurs fois entré en conference particuliere auec pluſieurs perſonnes de condition de la Religion pretenduë reformée, leſquelles ſuiuoient la Cour, s'offrit auſſi maintefois de faire voir la vanité de leur creance, & monſtrer que tous les articles de leur Confeſſion de Foy, qui parmy ces errans tient lieu de Symbole, n'eſtoient en aucune façon appuyez de l'authorité des Eſcritures Saincte, & principalement que les Textes qu'ils y employent, & qui y ſont cottez en marge en preuue des points controuerſez qu'ils contiennent, n'y ſont ny exprez, ny formels ſelon meſme la Bible de Geneue, & toute autre. Ce docte & pieux Religieux eſtant donc vne fois diſpoſé de s'acquitter de ſa promeſſe enuers ces perſonnes, qui l'auoient engagé au combat; le Roy qui eſtoit en ce lieu de Fontainebleau en fut aduerty, & porté de zele pour la conuerſion de ſes Suiets errans, commanda à ce Pere de le monſtrer publiquement en chaire, ce qu'il n'auoit propoſé que de produire en conference particuliere; croyant ſa Maieſté, comme de vray, que le public en receuroit, & de la ſatisfaction, & de l'edification. Ce Pere s'y diſpoſe, & le Dimanche vingt-cinquiéme de Iuin mille ſix cens dix-ſept, eſtant monté en chaire en preſence de ſa Maieſté, & de toute la Cour, où l'audience fut fort celebre de l'vne & de l'autre Religion, Catholique, & pretenduë reformée. Ce Pere, apres auoir deſia vn peu aduancé ſa Predication, & traitté l'Euangile du Dimanche courant, tomba enfin ſur la propoſition qu'il auoit faite; prend en main le liure de la Confeſſion de Foy des Religionaires, dont il fait lecture tout haut, comme auſſi des Textes de l'Eſcriture ſaincte, citez en marge, monſtre la nullité de ces Paſſages, & fait voir clairement à vn chacun, comme ils ne prouuoient rien du corps des arti-

I. Motif de cette action notable.

II. Le Pere Arnoux conuainc de faux la Religion pretenduë Reformée.

cles, non pas meſme vn ſeul; & par ainſi que cette Confeſſion de Foy eſtoit compoſée de diuerſes propoſitions tirées du neant : Que toute leur Egliſe pretenduë n'eſtoit fondée que ſur des idées, & eſpaces imaginaires, & que leur pretenduë Religion n'auoit appuy aucun dans la Parole de Dieu ; bref que dedans l'eſtat de leur Profeſſion, il n'y auoit rien du tout affermy par les Lettres ſacrées, que ce qu'ils croyoient auec l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Le Sermon eſtant acheué vn Gentilhomme des leurs, lequel auoit aſſiſté à la Predication, pria le Reuerend Pere Arnoux de luy donner par écrit la feüille, & confrontation qu'il en auoit minutée, & faite quelque peu auparauant, diſant que c'eſtoit pour s'en inſtruire plus particulierement : ce que le Pere luy confia alors de bonne foy, ſous eſperance que cela pourroit contribuer quelque choſe à ſa conuerſion. Mais auſſi toſt il part, & s'en vient en donner aduis, & la communiquer aux quatre Miniſtres de l'erreur de la Religion pretenduë de Charenton, & leur fait le diſcours de tout le narré cy-deſſus. Ce qui mit ces Meſſieurs en ſi mauuaiſe humeur, voyans les appuis, & fondemens de leur doctrine & Religion ſappez, & conuaincus de faux, & conſequemment leur credit, & leur intereſt par terre ; que pour cét effet s'eſtans tous auſſi toſt aſſemblez, ils minuterent, & dreſſerent vne lettre & écrit, pour s'efforcer de defendre leur mauuaiſe cauſe par d'auſſi mauuaiſes raiſons, duquel écrit ils en firent l'adreſſe au Roy: diſcours au reſte autant farcy de menſonges, qu'il eſtoit calomnieux, ſeditieux, & digne du feu.

III. Les Religionaires écriuent contre le Pere Arnoux.

AVSSI ne manqua pas cét écrit concerté, & publié par ces Suppots de l'erreur, de belles, & doctes reparties, qui furent faites par pluſieurs celebres perſonnages, où ce R. P. Arnoux fut tout le premier, comme le principal intereſſé, à y faire ſa réponſe, & monſtrer plus amplement, ce qu'il n'auoit pû déduire que ſommairement dans le peu de temps qu'il auoit eu de le faire en ſon Sermon.

IV. Il leur fait réponſe, & pluſieurs autres doctes perſonnages.

MAIS il faut aduouër franchement, pour ne faire tort à la verité, & le dire hautement & ſans flatterie, que de tous ceux leſquels écriuirent & firent alors réponſe à cét écrit, pas vn ne reüſſit ſi doctement & auec tant d'efficace, que Monſeigneur le Cardinal de Richelieu pour lors Eueſque de Luçon; où par ſa docte réponſe non ſeulement il conuainc de faux & d'erreur euidemment les Autheurs de cét écrit, & toute la creance de leur Religion; mais encore appuye & defend auec tres-grande ſolidité & iugement les principaux poincts de la Foy de l'Egliſe Catholique.

V. Monſeigneur le Cardinal de Richelieu excella entre tous en ſa réponſe.

OR les fruicts & les aduantages de cette action notable, ont eſté premierement que pluſieurs ouurans alors les yeux de l'entendement offuſquez par l'erreur, abiurerent leur Religion pretenduë, s'eſtans veu iuſques alors trompez par ceux qui ſous vn habit d'agneau eſtans des loups rauiſſans, leur faiſoient entendre que leur creance & Confeſſion de Foy eſtoit authoriſée de la Parole de Dieu; ce qu'ils ont depuis reconnu eſtre faux.

VI. Les fruicts arriuez de cét acte memorable.

Et non ſeulement ces particuliers en ont receu ces aduantages pour leur conſcience, & le repos de leur ame; mais encore depuis vn millier d'autres, voire toute la France; veu que cette action animant pluſieurs celebres Docteurs & Predicateurs à la defenſe de la Religion Catholique, par les armes & de la Parole de Dieu & de leur doctrine, ils retirerent vne infinité de perſonnes de cét abiſme, pour les ranger au bercail de l'Egliſe.

Ce que voyans pluſieurs, & meſme des principaux de cette Religion pretenduë, au lieu de viure paiſiblement ſous la faueur des Edicts, s'eſtans portez à la reuolte en Bearn, en Guyenne, en Languedoc, en Poictou, & en diuers autres endroits de ce Royaume, par leurs aſſemblées & pratiques ſecrettes, contre l'authorité & la defenſe de ſa Maieſté, ont attiré enfin la iuſtice de ſes armes pour punir leur rebellion; (ſans toucher toutefois à ceux qui ſe maintenoient en leur deuoir) & par ce moyen ont eſté dépouïllez des villes & des places qui authoriſoient

& maintenoient leur rebellion & leurs erreurs, où la Religion Catholique n'eſtoit pas en aſſeurance, & n'oſoit preſque en cachette offrir à Dieu ſes Sacrifices : & par ainſi ont eſté rendus les Autels à Dieu, les Villes au Roy, & le repos à la France, ſous les auſpices & la valeur de noſtre Grand Roy LOVIS LE IVSTE, qui a ſceu ranger ces rebelles au deuoir, & qui fait parler ainſi vn de nos Poëtes à ſa loüange :

Le Sieur Tardif en ſes Stances ſur les victoires du Roy, contre les Religionaires.

Ce que du Grand Henry les armes n'ont tenté,
Que nos peres vaillants croyoient eſtre indomptable,
Et cét orgueil ſi fier de ſe voir redouté,
Ne ſera deſormais rien qu'vn ſuiet de fable.
Comme les flots qu'en vain l'Aquilon a pouſſez,
Foibles contre vn grand roc briſent leur arrogance,
Ainſi deſſous ſes pieds les mutins terraſſez,
Confeſſent ſa valeur, & leur outrecuidance.
Dés lors que pour orner ce Siecle commençant,
L'Ange qui nous conduit eut aſſis ſa Naiſſance,
Noſtre orizon le veit comme vn Aſtre puiſſant,
Qui deuoit reſtaurer le ſalut de la France.
Et Dieu qui ne met point en vn ſeul Prince en vain,
Les vertus dont il peut accomplir pluſieurs Princes,
Monſtre l'auoir choiſi pour cét effet diuin,
De faire refleurir ſon nom dans les Prouinces.
Auſſi les Elements ont pour luy combattu,
La mer changea ſon cours, & ſes loix immuables,
Pour laiſſer l'ennemy victime à ſa vertu,
L'Iſle de Ré. *Abandonnant les champs de l'Iſle des coupables.*
Maintenant les Autels longuement profanez
Reprennent de ſa main les ornemens antiques,
Et au culte des Saincts les peuples addonnez,
Honorent des Martyrs les ſanglantes reliques.
On voit de Sainct Louis le reietton ſacré,
Conduire ſes vertus ſur vn meſme modele,
Et le beau nom de Louis derechef conſacré,
Par bonté, par valeur, par ſageſſe, & par zele.

C'eſt l'honneur immortel qu'a merité le Roy en domptant les Religionaires rebelles ſes Suiets, qui auoient fait teſte à tant de Roys ſes deuanciers.

Et ne ſera pas hors de propos de remarquer, que de cedit écrit & lettre, qui fut imprimée de ces quatre Miniſtres de Charenton, il ſe fit de grandes plaintes, auſſi bien pour le fait du Ciuil & de l'Eſtat, que pour la Religion; parce que cét écrit contenoit pluſieurs choſes preiudiciables à l'honneur de ſa Maieſté, & à celle de ſes Predeceſſeurs, ſur ce qu'ils auoient eu l'effronterie de mettre en auant, *Qu'ils auoient ſeruy de refuge au Roy Henry le Grand, qu'ils auoient donné des batailles pour ſa defenſe, & qu'au peril de leurs vies ils l'auoient porté à la pointe de l'eſpée au Royaume.* De façon que le Lieutenant Ciuil de Paris ayant fait vne enqueſte & recherche de cét écrit & de ſes Autheurs; la Chambre de l'Edict croyant auoir droict en ce poinct, en voulut prendre la connoiſſance, & depuis Meſſieurs du Parlement. Mais le Conſeil d'Eſtat en euoquant toute la cauſe à ſoy, donna deux Arreſts; le premier en datte du 20. Iuillet 1617. portant euocation comme deſſus, & le ſecond en datte du 5. Aouſt audit an, portant ſuppreſſion de cét écrit & lettre, auec defenſes auſdits Miniſtres d'addreſſer plus aucune epiſtre ou diſcours au Roy ſans ſa permiſſion.

ARRIVEE A FONTAINEBLEAV DE Monſeigneur le Cardinal Barberin, Legat de ſa Saincteté en France.

CHAPITRE XXIV.

L'An de IESVS-CHRIST 1625.

I. Le Pape Vrbain VIII. enuoye ſon Neueu Legat en France.
II. Motif du voyage de Monſeigneur le Legat en France.
III. Monſeigneur le Legat celebre ſa premiere Meſſe à Fontainebleau.
IV. Le Roy traitte Monſeigneur le Legat en vn magnifique feſtin à diſner.
V. Les Reynes font le ſemblable.

I. Le Pape Vrbain VIII. enuoye ſon Neueu Legat en France.

C'EST vne gloire que l'on ne peut rauir à la France ſans faire vn grand tort à la verité, de dire qu'entre toutes les Nations Chreſtiennes, il n'y en a pas vne qui ayt tant honoré & maintenu par ſa valeur & par ſa pieté le Sainct Siege de Rome, comme ce Royaume Tres-Chreſtien: i'en ay fait voir les preuues authentiques ailleurs *; & maintenant ie me contenteray ſeulement de l'exemple preſent, en l'accueil tres-honorable & en la reception tres-magnifique, faite à la perſonne de Monſeigneur le Cardinal Barberin Legat de ſa Saincteté & ſon Neueu: lequel eſtant venu en France vers ſa Maieſté Tres-Chreſtienne en l'année mille ſix cens vingt-cinq, y fut receu auec les honneurs deus à ſa dignité, en tous les lieux par où il paſſa de ce Royaume, & particulierement à Paris, & en cette Maiſon Royale de Fontainebleau. Le Roy luy ayant donné audience à Paris, s'en vint icy quelque temps apres au commencement du mois de Iuillet, y paſſa le reſte de l'Eſté, & iuſques à la my-Octobre, auec les Reynes, & vne Cour la plus auguſte & la plus magnifique qui ſe ſoit point veuë de long

temps

* *En l'Hiſtoire de Barbarie liu. 2. ch. 3.*

temps, tant il y auoit vn grand nombre de Princes, de Princeſſes, de Seigneurs & de Nobleſſe, & auſſi-toſt y arriua de Paris Monſeigneur le Legat auec toute ſa ſuitte, qui eſtoit compoſée de pluſieurs Nonces & Prelats Italiens, auec vn grand nombre de leurs domeſtiques. Où le Roy pour témoigner l'honneur qu'il deferoit à ſa Saincteté, & à celuy qui venoit de ſa part, voulut exprés que Monſeigneur le Legat fut logé dans ce Chaſteau en vn tres-beau Departement tout proche du ſien, & de celuy de la Reyne, à ſçauoir entre l'vn des Pauillons & le grand eſcalier de la Cour du Donion; Departement qui ne ſe donne point qu'à quelque Souuerain, ou à quelque Prince du Sang: & pour le reſte de ſa ſuitte, elle fut logée en diuers endroits de ce Chaſteau, & en l'Hoſtel du grand Ferrare; & tout le temps qu'il fut icy & en France, l'on le traitta & tous les ſiens aux frais & par les Officiers de ſa Maieſté.

II. Motif du voyage de Monſeigneur le Legat.

IE ne m'arreſteray point à faire vn bien ample narré touchant le motif de ſon voyage en France: vn chacun ſçait que c'eſtoit à l'occaſion de la Valteline, où la guerre eſtoit fort allumée, & où les François auoient fait de grands progrés, pris pluſieurs forts, & genereuſement ſecouru les Griſons leurs alliez, pour ne les voir opprimez par l'Eſpagnol, qui par ce moyen vouloit commencer à maiſtriſer toute l'Italie, & s'en faire Monarque. Ie paſſe, dis-ie, tout cecy en trois mots, pour rapporter ſeulement pluſieurs particularitez, ainſi que ie les ay veuës, touchant les ceremonies qui furent faites en ce Lieu en la celebration de la premiere Meſſe de mondit Seigneur le Legat, & comme il fut regalé par le Roy & les Reynes.

III. Monſeigneur le Legat celebre ſa premiere Meſſe à Fontainebleau.

POVR la premiere, ce fut vn témoignage tout euident de la bienueillance de ſa Saincteté enuers le Roy & cette Couronne, d'auoir voulu exprés que Monſeigneur le Legat ſon Neueu venant en France, y offriſt à Dieu ſon premier Sacrifice pour la proſperité de leurs Maieſtez & de cét Eſtat, en y celebrant ſa premiere

Meſſe, qui fut le quinziéme d'Aouſt iour de l'Aſſomption de la Vierge audit an mille ſix cens vingt-cinq, en l'Egliſe de la tres-ſaincte Trinité de ce Chaſteau; où auſſi pour reſſentiment de cette bienueillance le Roy, les Reynes, Monſeigneur Frere de ſa Maieſté, & pluſieurs Princes, Princeſſes & Seigneurs de la Cour, voulurent alors eſtre communiez de ſa main: ce qui ſe paſſa auec vne tres-grande deuotion, & durant cette Meſſe les Chantres de la Chapelle du Roy auec la Muſique de ſa Chambre & des Reynes, compoſans diuers chœurs ſe firent admirer. Tout le reſte du iour ſe paſſa en actes de deuotion, le Sainct Sacrement ayant eſté expoſé toute la iournée en cette Egliſe.

IV. Le Roy traitte Monſeigneur le Legat en vn magnifique feſtin à diſner.

Quelques iours apres, le Roy regala Monſeigneur le Legat par vn feſtin tres-magnifique qui fut fait en la Salle du Bal, auec vn appareil tel qu'il ne s'en eſt gueres veu de ſemblable: tous deux eſtoient en vne meſme table, ſeruis de pareilles viandes, auec autant de ſeruices pour l'vn que pour l'autre, où il n'y eut que les Officiers de ſa Maieſté qui y ſeruirent.

Enuiron le milieu du diſner, le Roy d'vn viſage tout gay & de bonne grace, ſe tournant vers Monſeigneur le Legat, beut à la ſanté du Pape, & vn peu apres Monſeigneur le Legat beut à celle du Roy.

Huict iours apres, Monſeigneur le Legat fut pareillement regalé par les Reynes, mais non pas en vn diſner, ny en vn ſoupper, mais à vne collation vers les trois heures apres midy. La Reyne Mere commença la premiere, & fut dreſſée la table en ſon Departement dans la grande Galerie, où ſe trouuerent le Roy, les Reynes, Monſeigneur Frere de ſa Maieſté, & pluſieurs Princeſſes. Cette collation eſtoit compoſée de toute ſorte de viandes exquiſes, & de confitures ſeiches, fruicts & fleurs en vne ſi grande abondance, & le tout ſi bien ordonné, qu'il ne ſe pouuoit mieux.

V. Les Reynes font le ſemblable.

Le lendemain la Reyne regnante en fit autant en ſon

Departement dans sa belle Galerie, où assisterent le Roy, la Reyne Mere, & toute la compagnie des Princesses qui s'estoient trouuées en celle de la Reyne Mere ; le tout semblablement auec tant de magnificence & de Maiesté, que c'estoit vne merueille incomparable.

Et apres que Monseigneur le Legat eut seiourné en cette Maison Royale prés de trois mois, où le Roy luy auoit fait donner le plaisir de plusieurs Chasses Royales, il s'en retourna à Rome vers sa Saincteté.

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAV, pour le serment de la Paix entre la France & l'Angleterre.

CHAPITRE XXV.

I. Vains efforts des Anglois contre la France.
II. Ambassadeurs deputez de part & d'autre.
III. L'appareil disposé pour iurer cette Paix en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.
IV. Le Roy traitte en vn festin exquis l'Ambassadeur d'Angleterre.
V. Princes & Seigneurs qui assisterent à cette ceremonie.
VI. Le Roy iure la Paix.

L'an de IESVS-CHRIST 1629.

TANT & tant de belles circonstances se rencontrent au suiet de ce discours pour la gloire de nostre Grand Monarque, à raison de ses victoires & de ses triomphes contre les rebelles Religionaires, soustenus & puissamment assistez des anciens ennemis de cette Monarchie Françoise ; (i'entends les Anglois) qu'vn iuste volume à peine y pourroit satisfaire. Ie me contenteray donc de rapporter icy les ceremonies obseruées en ce Lieu au serment de la Paix, & renouuelle-

ment d'Alliance entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : apres toutefois auoir fait le recit ſuiuant, qui en peu de mots fait voir, & le grand appareil d'armement, & les vains & inutils efforts de ces ſourcilleux ennemis contre cette Couronne en l'Iſle de Ré, & au ſecours de la Rochelle ; où à leur honte & confuſion ayans eſté vaillamment combattus par les noſtres, ils furent enfin forcez & contraints à vne honteuſe fuite, pour adiouſter cette diſgrace aux autres affronts qu'ils auoient icy receus long temps auparauant ſous Charles ſeptiéme, pour cela à bon droit ſurnommé le Victorieux.

I. Vains efforts des Anglois contre la France.

Le Sieur Frenicle en ſon Cantique ſur la défaite des Anglois en l'Iſle de Ré.

Les Anglois oublieux de leurs malheurs paſſez,
Et d'vne vaine audace en nos terres pouſſez,
A noſtre grand Monarque ont declaré la guerre ;
Mais graces à voſtre bras, il eſt victorieux,
Et tenant à ſes pieds l'orgueil de l'Angleterre,
Il emplit l'Vniuers de ſon nom glorieux.
Ce puiſſant appareil de ſuperbes vaiſſeaux,
Qui ſembloit aſpirer à l'Empire des eaux,
A fait de vains efforts contre nos forteresſes ;
Leur pompe a diſparu deuant les Fleurs de Lys ;
On ceſſe de parler de leurs feintes promeſſes,
Et tous leurs grands deſſeins ſe trouuent abolis.

II. Ambaſſadeurs deputez de part & d'autre.

OR le Roy comme vn bon Prince & Tres-Chreſtien, ayant pardonné à ſes rebelles Religionaires, apres auoir tiré aſſeurance de leur fidelité par la ruine de leur Faction, & par la reddition de toutes les places qu'ils tenoient ; enfin oublieux des iniures & de la mauuaiſe foy des Anglois, qui au milieu de la Paix, & ſans luy auoir declaré la guerre, eſtoient entrez hoſtilement ſur ſes terres, & donné ſecours à ſes Suiets rebelles, entendit à la Paix & reconciliation de l'vne & de l'autre Couronne : & pour cét effet les Deputez & Ambaſſadeurs eſtans conuenus des articles du Roy, &

de sa Maiesté Britannique, il ne restoit plus que de la iurer, & en prester le serment. Ce qui fut fait, & à mesme temps, & à mesme iour en France, & en Angleterre en presence de leurs Maiestez, & de leurs Ambassadeurs; sçauoir Monseigneur le Marquis de Chasteauneuf, depuis Garde des Seaux, de la part du Roy; & Monseigneur Edmond de celuy d'Angleterre, en la forme, & en l'ordre qui suit.

III. L'appareil disposé pour iurer cette Paix en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.

LE seiziéme iour de Septembre mille six cens vingt neuf, estant icy ordonné pour cette ceremonie en l'Eglise du Bourg, l'Ambassadeur d'Angleterre y arriua la veille, où il fut logé en l'Hostel, & Conciergerie de ce Chasteau; & toute sa suitte, qui estoit de trente Gentilshommes, & quelques soixante autres personnes, eut l'Hostel du grand Ferrare pour son logement, & tous traittez aux frais, & par les Officiers de sa Maiesté.

Le lendemain iour destiné, qui estoit vn Dimanche, l'Eglise fut tenduë, & magnifiquement ornée des plus riches Tapisseries de la Couronne.

Le grand Autel fort richement paré, auoit de chaque costé vn échaffaut; l'vn pour la Musique de la Chapelle du Roy, & l'autre pour celle de sa Chambre, qui formoient deux Chœurs.

Plus bas dans la croisée de cette Eglise, estoit de part & d'autre vn Theatre par degrez pour les Seigneurs, & pour les Dames de qualité.

Et au milieu de cette croisée se voyoit vn petit Theatre de dix pieds en quarré, & trois de haut, couuert de velous violet, & parsemé de fleurs de Lys d'or, au dessus duquel estoit vn grand dais de mesme estoffe, & de pareils enrichissemens.

Plus auant vers l'Autel, & comme au milieu estoit l'Oratoire du Roy, composée d'vn marchepied, auec vne chaire à bras, & vn prië Dieu orné de quarreaux; ce qu'il faisoit beau voir, pour estre semblablement paré de velous violet, enrichy de fleurs de Lys d'or.

Au costé droit estoit vne pareille Oratoire cou-

uerte de velous noir pour la Reyne Mere.

Et à coſté gauche vne autre pour la Reyne, dont les ornemens eſtoient de velous cramoiſy.

IV. Le Roy traitte en vn feſtin exquis l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

OR auant la ceremonie du ſerment, qui ne ſe fit qu'à Veſpres, le Roy regala, & traitta à diſner à ſa table Monſeigneur l'Ambaſſadeur, dont voicy l'ordre, & l'appareil du feſtin.

La table eſtant poſée en la Salle du Bal vers la cheminée, le Roy eſtoit aſſis à main droite, & l'Ambaſſadeur à la gauche à quatre pieds ou enuiron de diſtance de ſa Maieſté, lequel fut ſeruy par les Officiers du Roy, & auec meſme appareil : car au meſme temps que l'on couuroit pour le Roy, ainſi ſe faiſoit-il pour l'Ambaſſadeur, & autant de plats & de ſeruices pour l'vn, que pour l'autre, quoy qu'à ſeruices ſeparez, ſelon la couſtume, dont le premier & ſecond furent de trente plats chacun; outre deux entremets, l'vn de viandes froides, & l'autre de chaudes, chair, & poiſſon ; à chacun deſquels il y auoit cinquante plats pour ſa Maieſté, & autant pour le Seigneur Ambaſſadeur ; auec le deſſert, & fruits ſi rares, & en ſi grande quantité, que c'eſtoit vne merueille à voir.

Le Roy regardant l'Ambaſſadeur mit la main au chapeau, & beut à la ſanté de leurs Maieſtez Britanniques : à quoy l'Ambaſſadeur eſtant tout de bout, & teſte nuë, fit raiſon beuuant à la ſanté du Roy, & des deux Reynes; où parmy cette réioüyſſance la compagnie des vingt-quatre Violons de ſa Maieſté, rendirent vne gracieuſe harmonie tout le long du diſner.

La table leuée le Roy s'en alla en ſa Chambre, où l'Ambaſſadeur le conduiſit, & de là ſe retira en la ſienne, iuſques à ce que l'on le vint aduertir, & querir pour ſe trouuer au ſerment.

V. Princes, & Seigneurs qui aſſiſterent à cette ceremonie.

VERS les trois heures le Roy ayant pris le collier de ſes Ordres monta en caroſſe, accompagné de Meſſeigneurs le Comte de Soiſſons, Duc de Longueuille, du Mareſchal de la Force, du Marquis de Gordes Capitaine

des Gardes du corps, & de Sainct Simon premier Escuyer. Les autres carosses remplis de Seigneurs, & de Noblesse suiuoient celuy de sa Maiesté, où depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, estoient en haye deux Compagnies des Gardes.

Au deuant de sa Maiesté marchoient les Archers du grand Preuost, & les cent Suisses du corps, Fifres, & Tambours battans. Les quatre Massiers auec leurs masses. Quatre Herauts reuestus de leurs costes d'armes, tocques, & leurs caducées en main. Le Sieur le Breton Roy d'armes de France, ainsi reuestu auec le sceptre en main; & six Archers de la Garde Escossoise, auec leurs hoquetons, & pertuisanes: & ainsi le Roy descendu de caroſſe, entra en l'Eglise, & fut conduit en sa place.

Peu de temps apres arriuerent les deux Reynes en vn mesme caroſſe, accompagnées de Madame la Princesse de Conty, auec les Dames d'honneur, & d'atour de leurs Maiestez; lesquelles estoient suiuies dans d'autres caroſſes par les Ducheſſes Doüairieres de la Trimoüille, de Vantadour, les Ducheſſes de Monbason, & d'Aluyn, la Comteſſe de Tresmes, & autres Dames.

Puis suiuoient Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Monseigneur le Cardinal de la Valette, & Monseigneur le Garde des Seaux de Marillac, & autres Seigneurs, & personnes de marque.

Aussi toſt l'on commença Vespres, pendant lesquelles Monseigneur le Duc d'Angoulesme, accompagné de Messieurs les Marquis de Beauuais Nangy, de Nelle, de Valencey, & d'vne grande suitte de Noblesse, allerent trouuer Monseigneur l'Ambassadeur en sa Chambre attendant l'heure de partir; & au *Magnificat* Monsieur de Rodes Grand Maistre des Ceremonies de France, & Monsieur de Boneüil Introducteur des Ambassadeurs, furent de la part du Roy querir l'Ambassadeur; qui entrant dans l'Eglise, Vespres estans finies, aussi toſt la Musique commença à chanter le Pseaume: *Do-*

mine Dominus noſter, quàm admirabile eſt nomen tuum: auec quelques autres motets, faits à propos de cette ceremonie.

Le Roy aduiſant l'Ambaſſadeur proche du Chef, & Theatre, qui eſtoit au milieu de la croiſée de l'Egliſe, y monta le premier, & le voyant monter auança deux pas, puis l'embraſſa; lequel, apres auoir fait vne profonde reuerence à ſa Maieſté, & aux Reynes, preſenta ſa Commiſſion, & ratification de la Paix, ſeellée du grand Seau d'Angleterre.

Au meſme temps Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, qui en cette ceremonie repreſentoit le grand Aumoſnier, prenant les Sainctes Euangiles, couuertes d'vn riche voile d'or & d'argent, s'approcha de ſa Maieſté; & oſtant ce voile, luy donna ces Sainctes Euangiles à baiſer, ſur leſquelles elle mit la main, tandis que Monſieur Bouthillier Secretaire d'Eſtat, fit la lecture à haute voix du Serment; laquelle acheuée, le Roy dit: *Ie le iure, & promets de bon cœur*; & auſſi toſt en ſigna l'acte, qui eſtoit en parchemin, & y fit appoſer ſon Seau; puis ſa Maieſté embraſſa derechef l'Ambaſſadeur, & le prit par la main en témoignage de paix, & d'amitié.

VI. Le Roy iure la Paix.

Ce qu'eſtant ainſi finy, la Muſique qui quelque temps auoit diſcontinué, commença derechef à chanter vn motet; en ſuitte dequoy tous les Herauts, qui eſtoient ſur les degrez, crierent enſemble à haute voix par trois fois, *Viue le Roy*; & les Tambours, & Trompettes à trois repriſes terminerent cette ceremonie: laquelle ſi ie n'ay ſi exactement décrite en diuerſes petites particularitez; au moins ſuis-ie aſſeuré, qu'elle l'eſt en ſubſtance, & que ie n'en ay rien obmis de ce que i'ay creu y eſtre eſſentiel, & neceſſaire, & que i'ay veu.

RECIT,

RECIT, D'VN FOVRBE CALABROIS, se disant Prince Georgien, executé à mort à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI.

I. Le motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.
II. Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause vne grande allarme.
III. Laquelle est découuerte.
IV. Commissaires qui informent de ce fait.
V. Enqueſtes, & informations.
VI. Il aduouë sa fourberie.

L'An de IESVS-CHRIST 1629.

I'AY fort long temps fait difficulté d'employer icy cette Hiſtoire tragique : mais conſiderant qu'elle ſert d'exemple & d'inſtruction pour apprendre le reſpect, & l'honneur que l'on doit aux Roys, & aux Maieſtez Souueraines, & le danger qu'il y a de les offenſer le moins du monde, où meſme la penſée en eſt criminelle; cela m'a obligé de ne la pas oublier, & d'en faire ce recit : à quoy ie me porteray d'autant plus volontiers, que ie ſuis témoin oculaire de tout ce qui s'y eſt paſſé. La beauté de l'Automne merueilleuſement agreable en ce Lieu, ayant inuité le Roy d'y paſſer quelques mois, où ſa Maieſté ſe diuertiſſoit à la Chaſſe, ſuruint que le onziéme d'Octobre mille ſix cens vingt-neuf, ſa Maieſté venant d'entendre la Meſſe en ſa Chapelle haute, enuiron les huit à neuf heures ; incontinent apres quelques vns ſortans de la Salle du Bal, pour deſcendre à la Cour par l'eſcalier qui eſt tout proche, ils apperceurent en l'allée du paſſage qui va à la Salle des Gardes du corps, vn homme couché, bleſſé, & plein de ſang qui ſe plaignoit, & faiſoit entendre que c'eſtoit d'vn coup de piſtolet que l'on luy auoit tiré:

I. Le motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.

auſſi toſt le bruit court par tout que l'on vient de tuer vn homme dans le Chaſteau ; pluſieurs y accourent, & comme i'eſtois en noſtre Chapelle l'on nous y vient auſſi toſt querir vn autre Religieux & moy pour l'aſſiſter, croyant qu'il alloit rendre l'ame, tant il ſçauoit bien feindre paroiſſant tout défait, & comme à demy mort. Nous y allons auſſi toſt, & trouuons que cét homme en ce piteux eſtat eſt vn Soldat ſuiuant la Cour, ſe diſant Cheualier Perſan, ou Georgien, appellé Manuch, ou Manuel Soltan : nous taſchons de le conſoler ; il nous répond en Italien, qu'il demandoit à Dieu pardon de ſes fautes ; & feignant de reprendre ſes eſprits, frappa ſa poitrine, auec quelques autres reſſentimens de Chreſtien penitent. Cependant l'allarme eſtoit par tout ce Chaſteau ſur le bruit de cét aſſaſſinat : l'on redouble les ſentinelles, & vne bonne heure durant l'on ne permet à perſonne d'en ſortir. Pluſieurs ſur ce bruit aſſeurent auoir entendu tirer vn coup de piſtolet n'y a gueres vers ce quartier, où eſtoit cét homme bleſſé : ce qui eſtoit faux, & ſembloit neantmoins confirmer cét aſſaſſinat pretendu.

II. Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cauſe vne grande allarme.

Le Roy commande à Monſieur d'Oquincour Grand Preuoſt de France, & de ſon Hoſtel, de s'informer ce que ſe peut eſtre : il s'y en vient, & trouuant cét homme de la ſorte, le fait porter en la Salle du Bal, où il l'interroge qui l'a bleſſé : il répond tout ſanglotant & faiſant le piteux, que c'eſtoit vn homme eſtranger, duquel il auoit donné aduis, il y auoit deſia quelques iours, à Monſeigneur le Mareſchal de Schomberg, comme il eſtoit vray ; lequel eſtranger, diſoit-il, auoit deſſein d'attenter à la perſonne du Roy ; que l'ayant voulu arreſter eſtant ſeul, il n'auoit peu, & qu'il luy auoit tiré à feu battant vn coup d'vn petit piſtolet, qu'il portoit dans vn gand. Le Sieur le Grand premier Chirurgien du Roy ſe trouue-là qui ſonde les playes de ce bleſſé, leſquelles eſtoient deux trous, l'vn au deſſus, & l'autre ſous la mamelle droite ; & par la ſonde reconnoiſt qu'elles n'e-

ſtoient pas profondes, & ne faiſoient qu'effleurer la peau. Ce qui luy fait douter à l'inſtant de quelque fourberie, & ſans faire bruit en donne aduis en particulier audit Sieur Grand Preuoſt, qui commanda auſſi toſt à ſes Archers de le faire porter en ſon Hoſtel ſous bonne garde, & à l'inſtant vient rendre réponſe à ſa Maieſté de ce qu'il auoit veu & appris; & le Roy ayant diſné s'en alla à la Chaſſe.

III. Laquelle eſt découuerte.

L'ON fait enqueſte plus amplement de cette affaire, & à l'heure meſme commiſſion eſt donnée de la part de ſa Maieſté à Meſſieurs de Champigny, & de Roiſſy Conſeillers d'Eſtat pour en informer : leſquels vont à l'Hoſtel de la Preuoſté où eſtoit le bleſſé ; ils l'interrogent, & s'informent de luy, de ſon nom, de ſa qualité, & de ſa condition. A quoy il leur répond, qu'il ſe nomme Manuch, ou Manuel Soltan, Prince Georgien, fils du Duc de Cercan, & qu'il y a enuiron dix ou douze iours qu'eſtant à la Salle du Bal de ce Chaſteau, il auoit entendu deux hommes qui parloient enſemble vn méchant langage Grec; l'vn deſquels diſoit à l'autre, qu'il eſtoit en ce lieu de Fontainebleau pour quelque affaire d'importance & de ſecret, pour laquelle celuy qui l'auoit enuoyé luy donnoit vne piſtole par iour ; l'autre luy fit entendre qu'il eſtoit auſſi en ce Lieu pour vne affaire pareillement de conſequence ; & que s'il la pouuoit executer, il eſtoit aſſeuré d'vne bonne & grande fortune, & d'vne abondance de tous biens : & adiouſta en ſuitte ce que deſſus, comme ayant rencontré l'vn de ceux-cy, & le voulant arreſter, il luy auoit porté ce coup de piſtolet.

IV. Commiſſres qui informent de ce fait.

Il eſt à remarquer que dés lors qu'il eut donné cét aduis à Monſeigneur de Schomberg, il demanda quelques Archers du Grand Preuoſt, qui luy furent donnez; leſquels tous les iours ſans rien témoigner de cette affaire l'accompagnoient de loing, principalement à la ſortie de la Meſſe du Roy, & quelquefois quand ce Fourbe ſe promenoit dans le Chaſteau, afin que reconnoiſ-

ſant ceux qu'il diſoit auoir ainſi entendu parler, il les leur puſt monſtrer, & les faire arreſter par ces Archers: mais comme ils ne le ſuiuoient pas continuellement, ce Fourbe ſe voyant ce iour là ſeul en ce Lieu, & s'eſtant auparauant fait ces coups & ces playes, qui auoient verſé quelque ſang ſur ſa chemiſe, ce fut alors qu'il commença à feindre le bleſſé, & à ioüer ſa fourberie; laquelle fut reconnuë en cette ſorte.

Meſſieurs les Commiſſaires apres auoir eſté aduertis qu'il y auoit apparẽce d'artifice, & de malice en cét homme cy, ſur ce que les playes n'eſtoient pas grãdes, ny profondes, firent foüiller, & vuider la paillaſſe ſur laquelle il eſtoit couché, où ils trouuerent vn certain ferrement, que l'on appelle vn Tire piece, dont ſe ſeruent les Cordonniers: ils l'interrogent ſi c'eſtoit à luy ce ferrement, & s'il le connoiſſoit. A quoy il répond, qu'il ignore ce que c'eſt, & qu'il ne l'a iamais veu. L'on va auſſi toſt à certains Marchands Quinqualliers ſuiuans la Cour, qui auoient eſtallé leurs marchandiſes en la ruë. Le premier eſt interrogé, s'il n'a point vendu ce ferrement à quelqu'vn. Il répond que non; mais qu'vn certain, comme eſtranger, aſſez noir de viſage, lequel il reconnoiſtra bien ſi l'on luy repreſente, luy en auoit demandé vn pareil, il y auoit peu de iours. Vn autre de ces Marchands eſt en apres enquis, lequel fait la meſme réponſe. Et le troiſiéme dit, que c'eſt luy qui a vendu ce ferrement à vn homme, qu'il dépeint tel qu'eſtoit ce Fourbe. Cela fait, Manuch eſt interrogé, s'il n'a pas eſté marchander vn pareil ferrement à des Quinqualliers, & ſi en effet il n'a pas achepté celuy là d'vn d'eux: il nie que cela ſoit. On luy confronte ces Marchands, & fait-on lecture de leur interrogat, & dépoſition: il dénie le tout; & puis ſe voyant trop clairement conuaincu, il aduouë enfin leſdites dépoſitions, & qu'il eſt veritable que l'on ne luy a point tiré de coup de piſtolet, & que luy meſme s'eſt fait ſes playes, eſtant le meſme iour de grand matin dans le Iardin du Roy; & ce par le moyen de ce ferre-

V. Enqueſtes, & informations.

VI. Il aduouë ſa fourberie.

ment, duquel il s'eſtoit ſeulement leué la peau en rond, afin que ces playes paruſſent comme des coups de balles d'armes à feu. Au reſte, que ce qu'il en auoit fait, & tout l'aduis qu'il auoit donné à Monſeigneur de Schomberg de ces deux hommes parlans Grec, eſtoit vne inuention qu'il auoit forgée, afin de paruenir à quelque grande recompenſe de biens, ſe voyant en neceſſité.

Sur cela ſon procés luy eſt fait & parfait par Meſſieurs les Commiſſaires, qui iugeans de ſa malice & de l'importance de cette affaire, en ce que cela pourroit donner ſuiet de douter vne autrefois des certains & bons aduis qui ſe pourroient faire à pareille rencontre, ils le condamnerent à eſtre rompu vif ſur vne rouë au milieu du grand marché de ce Lieu, apres auoir fait amande honorable deuant l'Egliſe du Bourg, & de la grande porte du Chaſteau; ce qui fut executé le meſme iour. Et à dire vray, il auoit eſté cauſe d'vne forte allarme & d'vn grand bruit, qui ne fut pas ſeulement icy, mais dont la nouuelle ayant eſté iuſques à Paris deuant que la fourberie fut découuerte, on creut que l'on auoit attenté à la perſonne du Roy, & peu s'en fallut qu'il ne fut cauſe d'vne émotion publique dans cette grande Ville.

Au reſte il aduoüa aux Commiſſaires quelque peu deuant ſon execution, qu'il eſtoit Calabrois de nation, & non pas Prince Georgien tel qu'il s'eſtoit voulu faire croire, & mourut auec vn grand reſſentiment de ſes fautes.

PROMOTION DE XLIX. CHEVALIERS de l'Ordre du Sainct Esprit, auec la ceremonie faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII.

L'An de IESVS-CHRIST 1633.

I. L'Ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, des plus celebres qui furent iamais.
II. Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry Troisiéme à l'institution de cét Ordre.
III. La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.
IV. Ordre des ceremonies.
V. Continuation des ceremonies.
VI. Festin dressé en la Salle du Bal.
VII. Noms des Cheualiers.

I. L'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, des plus celebres qui furent iamais.

COMME entre tous les Ordres de Cheualerie instituez par nos Roys, il ne s'en remarque pas vn, qui en ses statuts & en son institution soit illustre au poinct que celuy-cy; aussi est-ce auec grande raison qu'il est auiourd'huy si recommandable & signalé, que c'est vn des plus grands témoignages de la bienueillance de sa Maiesté, des merites & de la noblesse de ceux qu'elle daigne gratifier de cét honneur. Ie n'employeray point le temps à monstrer que Henry III. en a esté l'Instituteur en l'an mille cinq cens septante-huict, en memoire & action de graces de ce que le iour de la Pentecoste, que l'Eglise celebre la mission du Sainct Esprit, ce Prince fut esleu Roy de Pologne, & qu'à pareil iour l'an suiuant il succeda à la Couronne de France par la mort de Charles IX. son frere. Ie ne m'arresteray non plus à décrire particulierement l'habit, & les riches ornemens, desquels les Cheualiers de cét Ordre sont parez au iour de la ceremonie, la suitte de ce discours en donnant assez de connoissance; ny comme au collier de cét Ordre, lequel est d'or, fait à Fleurs de Lys, accompagné de

flammes, & des chiffres & lettres capitales du nom du Roy, entrelaſſez de nœuds auec vn cordon bleu, où pend vne Croix façon de celle de Malte, au milieu de laquelle eſt vne colombe; & qu'à ce collier Henry le Grand y a ordonné & entremeſlé des heaumes & autres armes, pour marques & trophées de ſes victoires: ce n'eſt pas, dis-ie, mon deſſein de faire icy vne ample deſcription de toutes ces choſes; veu qu'elles ſont trop connuës à vn chacun.

II. Pluſieurs motifs ont porté le Roy Henry III. à l'inſtitution de cét Ordre.

MAIS ie me contenteray de dire, que comme Henry Troiſiéme fut encore pouſſé à cette inſtitution pour maintenir la Religion Catholique, & pour reconnoiſtre d'vne honorable recompenſe les bons & fideles ſeruices que pluſieurs Princes & Seigneurs luy auoient rendus; auſſi noſtre illuſtre Monarque en la preſente promotion de quarante-neuf Cheualiers, qu'il crea le quinziéme de May iour de la Pentecoſte, mille ſix cens trente-trois, fut touché de pareil deſſein pour la defenſe de l'Egliſe, & pour recompenſer quant & quant pluſieurs Seigneurs, qui en diuerſes occaſions, ſoit contre les rebelles Religionaires, ſoit nouuellement contre diuerſes Factions au preiudice de ſon Eſtat, l'ont fidellement & dignement ſeruy.

III. La Salle de la belle Cheminée diſpoſée en Chapelle.

L'ORDRE & les ceremonies en furent telles. La Salle de la belle Cheminée fort grande & ſpatieuſe eſtant deſtinée pour cette action notable, fut ornée en la ſorte qui ſuit.

Elle eſtoit magnifiquement tapiſſée auec les Armes des Cheualiers tout au tour; à l'vn des bouts de laquelle du coſté de l'Eſtang, il y auoit vn Autel auec vn grand dais au deſſus, le tout orné des riches paremens de l'Ordre. Prés de cét Autel eſtoit la chaire du Roy couuerte d'vn dais, & pas loing de là du meſme coſté ſe voyoit le banc de Meſſeigneurs les Cardinaux, & derriere eux, celuy deſtiné pour les Archeueſques de l'Ordre.

Et tout proche paroiſſoit vn grand échaffaut, pour la Reyne, les Princeſſes & Ducheſſes, auec vn autre

pour les Filles d'honneur de ſa Maieſté.

Il y en auoit vn troiſiéme à gauche prés de l'Autel pour les Ambaſſadeurs.

Et ioignant celuy-cy, vn quatriéme pour le Garde des Seaux, & pour les Conſeillers & Secretaires d'Eſtat, auec deux autres de part & d'autre pour la Muſique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, qui compoſoient deux chœurs.

Cela eſtant ainſi bien diſpoſé, le Samedy quatorziéme de May veille de la Pentecoſte, enuiron les deux heures apres midy, le Roy ſe rendit au Pauillon des Poëſles, autrement dit le Departement de la Reyne Mere; où ſe trouuerent auſſi tous les Commandeurs Cheualiers, reueſtus de leurs grands manteaux & colliers de l'Ordre, auec les Cheualiers Nouices reueſtus de blanc d'vne toile d'argent, la tocque & cappe noire toute éclattante de pierreries.

IV. Ordre des ceremonies.

L'HEVRE de trois s'approchant pour dire Veſpres, Monſieur d'Acheres Preuoſt & Maiſtre des ceremonies, ayant receu commandement de ſa Maieſté, fit marcher ſelon l'ordre qui ſuit.

Premierement, ſix Trompettes & ſix Clairons, auec les Fifres & Tambours, tous reueſtus de velous bleu.

Suiuoient les Hautbois de pareille liurée de ſa Maieſté.

Quelques pas apres les Herauts d'Armes deux à deux, & le Roy d'Armes de France ſeul, tous auec leurs coſtes d'Armes, tocques & caducées.

En apres ſuiuoient le Sieur de Bourg-neuf Huiſſier de l'Ordre auec ſa maſſe, le Sieur du Pont Heraut de l'Ordre, & le Sieur d'Acheres Maiſtre des ceremonies; puis Meſſieurs de Cheury Secretaire de l'Ordre, & Bouthillier Grand Treſorier, eux deux enſemble.

Monſieur de Bullion tenoit le rang d'apres, en qualité de Garde des Seaux de l'Ordre, & eſtoit ſeul; qui tous enſemble repreſentoient vne forme de Croix.

Puis l'on voyoit marcher deux à deux les Cheualiers Nouices,

Nouices, & de ſuitte les Commandeurs & anciens Cheualiers à pareil ordre, & auec leurs grands manteaux.

Et apres toute cette illuſtre Compagnie marchoit le Roy tout ſeul, en meſme habit & ornement que les anciens Cheualiers, auquel Monſieur le Marquis de Geure portoit la queuë du manteau; & ainſi paſſans le long de la terraſſe de la Cour de la Fontaine, & trauerſant la Salle des Gardes du Corps, entrerent en la Salle de la belle Cheminée, prirent chacun leur rang & leur place: à ſçauoir les Cheualiers Nouices tous d'vn meſme coſté ſur vn banc à main gauche; & les anciens Cheualiers ſur les hauts ſieges à droite & à gauche au deſſous de l'Eſcu de leurs Armes; les Cardinaux & Archeueſques en leurs bancs; & le Roy ſous vn dais en ſa chaire; puis l'on commença Veſpres.

Le *Magnificat* eſtant acheué, les Cheualiers Nouices ſe vinrent preſenter l'vn apres l'autre deuant ſa Maieſté; & firent chacun le ſerment; en ſuitte dequoy le Roy leur mit le cordon bleu, & la Croix de l'Ordre; puis changerent leurs cappes en longs manteaux de l'Ordre à fond de velous noir, couuerts de flammes en broderie d'or & d'argent, & ſur iceux le mantelet de toile d'or à fond verd, brodé de colombes d'argent; & le tout doublé de ſatin iaune orangé.

V. Continuation des ceremonies.

LE lendemain iour de la Pentecoſte la ceremonie fut continuée, qui commença par vne Proceſſion ſolennelle de tous les Cheualiers reueſtus de leurs grands manteaux de l'Ordre & colliers par deſſus, dans la meſme diſpoſition que le iour precedent.

Le Clergé marchoit le premier, où officia & celebra la Meſſe en Pontificat Monſeigneur le Cardinal de Lion Grand Aumoſnier, aſſiſté de deux Abbez mitrez, de Diacres, Souſdiacres & Acolytes: cette Proceſſion ſe fit deſcendant de la Salle de la belle Cheminée par le rampant de l'eſcalier qui eſt du coſté de l'Eſtang, & montant par l'autre rampant qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là en la Chapelle ou Salle de ladite belle Cheminée.

Quand l'on vint à l'Offrande, le Roy fit la ſienne tenant vn cierge blanc en main, auec trente eſcus d'or, portez & preſentez de ſa part par Monſeigneur le Prince de Condé, & apres tous les Cheualiers firent la leur, chacun d'vn cierge & d'vn eſcu d'or.

En ſuitte quand l'on fut à la Communion, le Roy s'y preſenta le premier, & tout ſeul, témoignant ſa pieté & deuotion ordinaire; puis tous les Cheualiers firent le ſemblable. Et la Meſſe eſtant finie,

VI. Feſtin dreſſé en la Salle du Bal.

L'ON entra au feſtin qui eſtoit dreſſé en la Salle du Bal: il y auoit trois tables; l'vne & la premiere qui eſtoit celle du Roy, tout au bout vers la Cheminée où il eſtoit ſeul; deux autres vers le milieu de la Salle, l'vne à droite, & l'autre à gauche, où eſtoient tous M^rs les Cheualiers & Officiers de l'Ordre rangez tous d'vn ſeul coſté.

Les Veſpres ſe dirent en ſuitte enuiron les trois heures, pour les Cheualiers trépaſſez, la Salle & Autel eſtans alors tous changez en deüil, auec vne grande Chapelle ardente; comme auſſi tous M^rs les Cheualiers en habit de deüil, & le grand collier de l'Ordre deſſus.

Et toute cette ceremonie s'acheua le lendemain par vne haute Meſſe des Morts, qui ſe celebra au meſme lieu par Monſeigneur l'Archeueſque de Narbonne.

Voicy les noms des Cheualiers Commandeurs, faits en cette promotion.

VII. Noms des Cheualiers.

I. Monſeigneur le Cardinal Duc de Richelieu.
II. M. le Cardinal de la Valette.
III. M. l'Archeueſque de Paris.
IV. M. l'Archeueſque de Bourdeaux.
V. M. l'Archeueſque de Narbonne.
VI. M. le Duc de Longueuille.
VII. M. le Comte d'Alais.
IIX. M. le Comte de Harcour.
IX. M. le Duc de la Tremoüille.
X. M. le Duc de Briſſac.
XI. M. le Duc de Candale.

XII. M. le Duc de la Valette.
XIII. M. le Duc d'Halluin.
XIV. M. le Comte de Tonnerre.
XV. M. le Mareſchal d'Eſtrées.
XVI. M. de Vaubecour.
XVII. M. de Seneterre.
XIIX. M. le Vicomte de Pompadour.
XIX. M. le Comte de la Mark-boüillon.
XX. M. le Marquis de Neſle.
XXI. M. le Marquis de Gordes.
XXII. M. le Comte de Lannoy.
XXIII. M. le Marquis de Varennes.
XXIV. M. le Mareſchal de Brezé.
XXV. M. le Comte de Braſſac.
XXVI. M. le Mareſchal de Toiras.
XXVII. M. le Comte de Noailles.
XXIIX. M. de Poyanne.
XXIX. M. le Marquis de Foſſez.
XXX. M. le Marquis de Bourbonne.
XXXI. M. le Vicomte de Polignac.
XXXII. M. le Vicomte d'Arpaion.
XXXIII. M. le Marquis d'Aluye.
XXXIV. M. le Comte de Sault.
XXXV. M. le Marquis de Frangipani.
XXXVI. M. le Comte d'Orual.
XXXVII. M. le Premier.
XXXIIX. M. le Baron de Pont-Chaſteau.
XXXIX. M. du Pont de Courlay.
XL. M. le Marquis de la Meiſleraye.
XLI. M. le Marquis de Mortemar.
XLII. M. de Villequier.
XLIII. M. le Comte de Tournon.
XLIV. M. de la Mailleraye.
XLV. M. le Comte de Thianges.
XLVI. M. le Marquis d'Ambres.
XLVII. M. le Comte de Parrabere.
XLVIII. M. le Marquis de Montcaurel.

XLIX. M. le Marquis de Bentiuoglio.

Deux mois ou enuiron auparauant cette promotion, Monſieur de Bullion, & Monſieur Bouthillier, tous deux Sur-Intendans des Finances, furent honorez par ſa Maieſté du cordon bleu, en qualité d'Officiers de l'Ordre; le premier pourueu de la charge de Garde des Seaux de l'Ordre, en la place de Monſieur le Marquis de Chaſteauneuf; & l'autre de Treſorier du meſme Ordre, auec la ſuruiuance pour Monſieur de Chauigny ſon fils, Secretaire d'Eſtat.

Deuant que donner fin à ce Chapitre, il ne ſera pas hors de propos de remarquer, que le iour de la Feſte-Dieu de cette meſme année, le Roy eſtant encore en ce lieu de Fontainebleau, il y toucha les malades écroüellez, qui furent comptez au nombre de douze cens ſoixante & neuf, deſquels il y auoit deux cens ſoixante & ſix Eſpagnols, & les autres de diuerſes nations : Ceremonie qui ſe fit dans la grande Allée Royale du Iardin des Pins, lieu ordinaire. I'ay memoire d'y en auoir veu vne autrefois iuſques au nombre de quinze cens vingt-trois.

FIN DV III. LIVRE.

LE

TRESOR

DES MERVEILLES
DE LA MAISON ROYALE
DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE QVATRIESME,

TRAITTANT

DV BOVRG, ET DE LA FOREST DE Fontainebleau, auec leurs appartenances & dépendances.

DV BOVRG DE FONTAINEBLEAV.

CHAPITRE I.

I. L'vtilité qu'apporte à cette Maiſon Royale ſon Bourg, & ſa Foreſt.
II. Quand ce Bourg a commencé de s'accroiſtre.
III. Nombre d'Hoſtels baſtis en ce Bourg.
IV. Ce Bourg beaucoup augmenté ſous Henry IV. & Louys XIII.
V. Deſcription de la grande Egliſe de ce Bourg.
VI. Premier Chapelain eſtably en cette Egliſe.
VII. Preuoſté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en reſſortiſſent.
VIII. Acquiſition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie de Monceau.

I. L'vtilité qu'apporte à cette Maiſon Royale, ſon Bourg, & ſa Foreſt.

ENTRE les ſingulieres merueilles décrites aux Liures precedens, qui rendent recommandable cette Maiſon Royale, ſon Bourg, & ſa Foreſt ne contribuënt pas peu pour ſon accompliſſement, puiſque l'vn ſert de logement commode à ceux qui ſuiuent la Cour, & l'autre d'ébat; & d'agreable diuertiſſement à ſa Maieſté parmy le plaiſir de toute ſorte de Chaſſes: ſans leſquelles ce Palais ſembleroit en quelque façon n'eſtre pas accomply, & auec leſquelles il a tout ce qui ſe peut deſirer, ſoit pour la beauté, ſoit pour l'vtilité du ſeiour. Parlons premierement du Bourg, & apres de la Foreſt.

II. Quand ce Bourg a commencé de s'accroiſtre.

Il eſt certain, que depuis la fondation de cette Maiſon, il y a bien eu touſiours aux enuirons quelques logemens particuliers d'Habitans, principalement en cét endroit, où eſt auiourd'huy la Ruë baſſe; comme auſſi en cette part, où ſont les Iardins des Pins & des Canaux, vers la Fontaine dite de Fontainebleau: ces lieux là ayans eſté choiſis d'ancienneté, attendu qu'ils ſont arrouſez de diuerſes ſources, qui les rendent plus fertils que les autres. Mais il eſt vray auſſi; que ce Bourg a eſté vn aſſez long temps fort petit, & qu'il ne s'eſt accreu en vn ſi grand nombre de maiſons, comme il eſt auiourd'huy, qu'elles compoſent vn gros Bourg, que peu à peu, & par vne longue ſuitte d'années, ſous les Regnes de Sainct Louys, de Philippe le Bel, de Charles IV. de Iean, & de Charles VII. & particulierement ſous les Roys François I. Henry II. & Charles IX. à cauſe du ſeiour frequent qu'ils y ont fait. Ce qui occaſionna alors pluſieurs Princes, & Seigneurs d'y baſtir chacun vn bel Hoſtel, du nombre deſquels ſe voyent encore auiourd'huy ceux de la Roche Sur-Yon dit maintenant de Montpenſier, de Soiſſons, de Van-

dosme autrefois appellé le grand Nauarre, le petit Nauarre, de Bourbon à presẽt dit de Lomenie, d'Angoulesme, de Guise, de Cheureuse autrefois de Conty, de Rohan, de Nemours dit autrement le petit Ferare, de Neuers, de Martigue, où est bastie la grande Eglise du Bourg, de Sauoye à presẽt l'Hostel de Schomberg, de Montmorency, de Danuille, de Rets, de Villeroy, de Fleury, de Randan maintenant de la Roche-Foucaut. Outre ceux desquels il a esté parlé cy-deuant, à sçauoir de la Chancellerie, du Grand Preuost de France, & d'autres.

III. Nombre d'Hostels bastis en ce Bourg.

Mais sur tout ce Bourg a esté de beaucoup augmenté sous Henry le Grand, sa Maiesté inuitant vn chacun d'y bastir, iusques à donner mesme des places à des particuliers à ce dessein. L'Hostel de Montigny, de Rosny, & de Bethune, sont de son temps.

IV. Ce Bourg beaucoup augmenté sous Henry IV. & Louys XIII.

ET sous Louys XIII. auiourd'huy regnant, il l'a esté aussi, non seulement de plusieurs maisons de particuliers, mais encore de quelques Hostels; à sçauoir de celuy de Richelieu, de Bassompierre, de Tresmes, & d'vn bon nombre d'autres maisons appartenantes à des Conseillers d'Estat, Officiers de la Maison du Roy, & de la Reyne, du Conseil, & de la Chancellerie; sans oublier celles des Gensdarmes de la Garde, des Gardes des Escossoises dite l'Hostel d'Escosse, des Gardes du Corps Françoises, des Gardes de la Porte, des Tresoriers de l'Espargne, des Parties Casuelles, &c.

Ce Bourg est à present en tel estat, que l'on y compte auec ses appartenances, iusques à huit cens maisons d'habitans.

V. Description de la grande Eglise de cé Bourg.

OR entre ses edifices celuy de la grande Eglise est fort considerable. Elle est au milieu du Bourg en la grande ruë, & a esté bastie de nostre temps par Louys XIII. au commencement de son Regne. Huit Chapelles, quatre de chaque costé, auec la croisée, où il y a encore vne Chapelle de part & d'autre, embellissent fort ce Temple, que sa Maiesté a fait enrichir de Pein-

tures, tant en ſa voute, qu'en tous ſes parois; & ce par les ſoins de Monſeigneur de Noyers : particulierement le grand & principal Autel, orné d'vn beau retable, où ſont deux colomnes Corinthes, chacune de vingt pieds de haut, le tout enrichy d'or ; auec vn excellent Tableau de treize pieds de haut, & huit de large, lequel eſt du Sieur Varin : en ce Tableau eſt repreſenté le Paralytique guary par le Fils de Dieu auprés de la Piſcine Probatique.

VI. Premier Chapellain eſtably en cette Egliſe.

LE Roy a eſtably en cette Egliſe deux Chapellains, dont le premier qui a commencé à la deſſeruir, & y celebrer le ſeruice diuin, ſous l'obeyſſance & la charge du R. Pere Miniſtre & Superieur de noſtre Conuent de la Saincte Trinité de ce Chaſteau, a eſté le Pere Frere Iean Carron; où apres huit années de ſeruice, & auoir rendu au public des témoignages d'vne pieté ſignalée, & d'vne vie exemplaire, & fort religieuſe, regretté d'vn chacun, il trépaſſa le ſeptiéme iour de Iuillet l'an mille ſix cens trente vn : duquel voicy l'Epitaphe poſée en cette Egliſe en la Chapelle de noſtre Dame du Roſaire.

D. O. M.

Demortuas viuificandi corporis exuuias, hîc poſuit F. Ioannes Carron Presbyter Regij Sanctiſſimæ Trinitatis Conuentus Fontis-bellaquæ; hic omnium primus à Patre dicti Conuentus Miniſtro ſelectus in hoc Templo, quod ſacra Ludouici XIII. Hæreſis Domitoris, & Iuſti pietas in ipſis imperij initiis Deo ſtruxit, Regali ſtipendio per annos octo ſumma cum vigilantia, & laude diuina obiit munia, vitámque clauſit ætatis anno quinquageſimo quinto, partæ ſalutis M. VI. XXXI. *Auguſti die ſeptima.*

Bene precatus Lector abi.

Immediatement apres le deceds dudit Frere Iean Carron

Carron, y a eſté mis en ſa place, & qualité de Chapelain, Frere Georges Morlot, qui y deſſert encore auiourd'huy; & ce ſous la meſme charge, & l'obeyſſance du R. Pere Miniſtre, & Superieur dudit Conuent.

L'honneur & la bienueillance que i'ay receu du feu Reuerend Pere Frere Pierre Pepin Miniſtre, & Superieur de ce Conuent mon Deuancier, m'oblige pour reuerer ſa memoire, qui eſt en benediction, de faire icy mention de luy; non ſeulement parce que cette Egliſe a eſté edifiée, & commencée à eſtre deſſeruie ſous ſa charge & adminiſtration; mais encore d'autant qu'il eſt le premier, qui ſous cette qualité y a eſté inhumé: duquel voicy l'Epitaphe, que i'ay fait mettre ſur ſa foſſe, qui eſt au milieu de la croiſée prés de la marche du baluſtre, & des degrez du Chœur.

D. O P T. M.

Attendite Mortales. R. P. Fr. Petrus Pepin Trecenſis, Regij Fontis Blaudi Conuentus Ordinis Sanctiſſimæ Trinitatis, & Redemptionis Captiuorum Miniſter per an. XXV. *Moritur* XXIV. *Decembris. An.* M. DC. XXXV. *Ætatis* LV. *Inuictiſſimo, ſempérque Auguſto Regi noſtro Ludouico XIII. à Conſiliis, & Eleemoſynis. Homo verè Pius, ac Sagax, & ſupra Anteceſſores Prouidus. Hoc conditur Tumulo. Attendite ſortem, & date Preces.*

Poſuit Succeſſoris Pietas.

VII. Preuoſté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en reſſortiſſent.

AYANT parlé des edifices de ce Bourg, il reſte à dire vn mot touchant ſa Iuſtice, & ſes dépendances. C'eſt vne Preuoſté Royale, qui conſiſte en vn Preuoſt, Conſeiller, Commiſſaire Enqueſteur, Ciuil & Criminel, auec vn Procureur du Roy, & vn Greffier. Elle s'eſtend en quelques Villages & Hameaux qui en reſſortiſſent, comme Auon, le Monceau, haut & bas Changy, & les

Basſes Loges, Haut & Bas Samois, qui eſtoit autrefois vne petite Ville, le Village de Boiſleroy, auec ſes Hameaux, Broſles, les Hautes Loges, Sormeſe, la Caue, & la Ruelle.

Henry le Grand conſiderant que dans ce Bourg de Fontainebleau, le Seigneur du Monceau auoit droit de Fief & Seigneurie ſur partie de quelques maiſons ſizes en la Ruë baſſe, du coſté où eſt de preſent l'Aqueduc, que le Parc de ce Chaſteau eſtoit ſur ladite Seigneurie de Monceau, & meſme vne partie du lieu, où eſt maintenant baſtie la Cour des Offices; traitta pour ledit Fief & Seigneurie du Monceau, auec la Dame Gabrielle d'Allonuille, veufue de feu Meſſire Guy de Rochechoüar, Seigneur de Chaſtillon le Roy, & dudit Monceau, & Dame de S. Cyre; où par contract paſſé pardeuant Liebaut Notaire au Chaſtelet de Paris, en datte du neufiéme d'Auril mille ſix cens neuf, ſa Maieſté échangea, & permuta auec ladite Dame, les terres de Sury Sainct Romain, Montechamp, & Sainct Marcellin, ſituez au pays de Foreſt, du Domaine de ſadite Maieſté; pour laquelle ſtipulerent Meſſeigneurs le Chancelier de Sillery, le Duc de Sully Grand Maiſtre de l'Artillerie, & Sur-Intendant des Finances, & le Sieur le Gras Treſorier General de France: & ainſi le Roy eſt demeuré entier, & ſeul Seigneur haut & bas Iuſticier de Fontainebleau, du Monceau, d'Auon, & dépendances.

VIII. Acquiſition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie du Monceau.

DES PRIVILEGES, ET IMMVNITEZ données aux Habitans, & Parroisse de Fontainebleau.

CHAPITRE II.

I. Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Roys à fauoriser ce Bourg de Priuileges.
II. Plusieurs Chartes touchant ce Bourg & Parroisse.
III. Le Roy Louys XIII. a particulierement fauorisé ce Bourg, & ses Habitans.
IV. Deux Foires franches par an, octroyées à ce Bourg.
V. Priuilege particulier durant le seiour de la Cour.

QVI voudroit rechercher les motifs, qui peuuent auoir inuité plusieurs de nos Roys à fauoriser ce Bourg, & toutes les dépendances de cette Parroisse, des Priuileges & immunitez desquelles ils ioüyssent; trouueroit que la naissance en ce Lieu de quelques vns de ces illustres Princes, & autres semblables raisons, n'ont pas peu contribué pour leur départir ces faueurs : mais sans m'arrester dauantage sur ces considerations, ie me contenteray de dire, que la fondation de cette Maison Royale en est l'vne des principales : iugeans bien raisonnable, que comme ainsi soit que les Monarques sont autant de Soleils radieux dans leurs Estats; aussi semble-t'il estre de iustice, que les lieux de leur seiour plus ordinaire, où à tout le moins qui ont l'honneur de leur appartenir, se ressentent plus particulierement que les autres des gracieux aspects, & des douces influences de leur bienueillance.

I. Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Rois à fauoriser ce Bourg de Priuileges.

En quoy certes Fontainebleau a iuste occasion de se loüer, dont ie pourrois icy produire des amples, & tres-anciens témoignages de ses octroys & Priuileges, si la longue distance de plusieurs siecles, & les iniures des

guerres n'auoient cauſé la perte des plus anciens : ſi bien que pour ne tomber derechef dans vne pareille diſgrace; mais bien au contraire conſeruer la memoire de ce qui nous en reſte, i'ay creu eſtre à propos d'en faire le recueil, & le ſommaire ſuiuant.

II. Pluſieurs Chartes touchant les Priuileges de ce Bourg, & Parroiſſe. 1366.

LA Charte, & les Titres plus anciens qui nous ſoient demeurez ſur ce ſuiet, ſont du Roy Charles V. donnez à Nemours, au mois de Septembre l'an mille trois cens ſoixante & ſix : par leſquels il appert des anciens Priuileges; veu que là il eſt dit, qu'en confirmant les octroys donnez par les Roys ſes Predeceſſeurs aux Habitans de Fontainebleau, & de la Parroiſſe de ce Lieu, il leur auroit continué les meſmes graces & Priuileges ſuiuans ; ſçauoir que comme de temps immemorial ils auroient eu droit, il veut auſſi qu'vn chacun d'eux y tenant feu & hoſtel de quelque faculté qu'il ſoit, ioüyſſe du meſme Priuilege, de pouuoir mettre és vallées de la Foreſt dudit lieu cinquante Pourceaux par an, & les y tenir tant qu'il leur plaira ; à la charge qu'en cas que la paiſſon fuſt venduë par le Roy, de payer aux Marchands de ladite paiſſon trois deniers pariſis pour chacun Pourceau de pénage ; & ſi elle n'eſt venduë, les y mettre, & tenir franchement.

Item, qu'ils pourront mettre dans les fins & mettes deſdites vallées des Vaches tant qu'ils en peuuent auoir, & auſſi en certains lieux de ladite Foreſt y faire paſturer leurs Brebis.

D'ailleurs par toutes les vallées de ladite Foreſt ont & auront vſage au bois ſec au crochet, au bois voly, cheu & caſſé par force de vent, ſoit le bois verd, ou ſec, s'il ne tient à terre.

Et outre ce ont & auront vſage de ſoyer, ou faire ſoyer herbe pour leur vſer ſeulement és terres deſdites vallées, depuis la Natiuité de Sainct Iean Baptiſte, iuſques à la Feſte de la Decolation d'iceluy, & dudit herbage faire leur volonté l'vn vſager à l'autre, & non autrement; ce ſont les mots de ladite Charte.

Le Roy Charles VI. par autres Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Decembre mille trois cens quatre-vingts neuf, ſignées Charles, & ſur le reply, Par le Roy, Remond, & ſeellées en cire verte ſur lacs de ſoye, a confirmé & approuué leſdits Priuileges. 1389.

Le Roy Charles VIII. a pareillement approuué & confirmé leſdits Priuileges, par ſes Lettres données à Melun au mois de Decembre l'an mille quatre cens quatre-vingts cinq. 1485.

Le Roy Henry Second par ſes Lettres données à Blois au mois de Decembre mille cinq cens cinquante & vn, ſignées Henry, & ſur le reply, Par le Roy, Pied de fer, & ſellées en verd, a confirmé les Priuileges que deſſus. 1551.

Le Roy François Second n'a pas témoigné moins de bienueillance pour Fontainebleau que ſes Predeceſſeurs, ayant confirmé leſdits Priuileges; comme il appert par ſes Lettres Patentes, données en ce Lieu au mois d'Aouſt mille cinq cens ſoixante, ſignées François, & ſur le reply, Par le Roy, Briſſet, & ſeellées comme deſſus. 1560.

Le Roy Henry III. par ſes Lettres Patentes données à Paris au mois de Iuillet mille cinq cens ſoixante & quinze, ſignées Henry, & ſur le reply, Par le Roy, Verdin, & ſeellées, a confirmé leſdits Priuileges. 1575.

Le Roy Henry IV. par ſes Lettres Patentes données à Paris au mois d'Octobre mille cinq cens quatre-vingts quatorze, ſignées Henry, & ſur le reply, Par le Roy, de Verton, & ſeellées, a confirmé ces meſmes Priuileges. 1594.

Le Roy Louys XIII. a encore plus fauoriſé ce Lieu que les Roys ſes Predeceſſeurs, par ſes Lettres données icy l'an mille ſix cens treize, ſignées Louys, & ſur le reply, Par le Roy, de Verton, & ſeellées. 1613.

Toutes leſquelles Lettres ont eſté enregiſtrées au Greffe des Grands-Maiſtres, Enqueſteurs & generaux Reformateurs des Eaux & Foreſts de France, en leur

III. Le Roy Louys XIII. a particulie-

rement fauorisé ce Bourg & ses Habitans.

Siege de la Table de Marbre du Palais à Paris, notamment les dernieres du Roy Louys Treiziéme auiourd'huy regnant, enregistrées le dernier Decembre mille six cens treize, par Prouendier Greffier, & enregistrées encore au Greffe de la Maistrise particuliere des Eaux & Forests du Baillage de Melun, au Siege dudit Fontainebleau; comme il se voit sur le reply desdites Lettres, le treiziéme Ianuier mille six cens dix-neuf, par Langlois Greffier.

Sa mesme Maiesté a encore octroyé audit Fontainebleau par ses Lettres Patentes données à Paris au mois
1616. d'Aoust l'an mille six cens seize, deux Foires franches, durant chacune trois iours : La premiere, au iour de la Feste de sainct Cosme & sainct Damien, iour de la Naissance de sa Maiesté, & l'autre le lendemain de la Feste des Roys : lesquelles Foires pour bonnes considerations sadite Maiesté par autres Lettres Patentes, données
1623. audit Fontainebleau au mois de Iuin l'an mille six cens vingt-trois, a changées & remises; la premiere, au lendemain de la Feste de la Saincte Trinité; & la seconde, le iour d'apres la Feste de sainct Catherine vingt-cinquiéme de Nouembre.

IV. Deux Foires franches par an octroyées à ce Bourg.

De plus par autres Lettres Patentes, signées Louys, & plus bas, Par le Roy, de Lomenie, seellées en verd, & données à Sainct Germain en Laye au mois de Decem-
1633. bre mil six cens trente-trois, en suitte d'vn Arrest du Conseil d'Estat & Commission sur iceluy, donné à Paris le vingt-troisiéme Iuin mille six cens trente-trois, signé de Lomenie, & seellé, & enregistré en la Chambre des Comptes le vingt-troisiéme de Iuillet ensuiuant, sadite Maiesté a abonné par chacun an les Habitans dudit Fontainebleau, & de la Parroisse de ce Lieu, à la somme de deux cens liures tournois pour toutes Tailles, Taillon, Creuës, Leuées ordinaires & extraordinaires, faites & à faire; & ce en consideration (comme portent les Lettres) de l'heureuse Naissance de sa Maiesté audit Fontainebleau, & du sainct Sacrement de Bapteſme qu'elle y a

receu, comme auſſi à cauſe de la ſterilité du pays, & du degaſt fait en ce meſme Lieu par le grand nombre des beſtes fauues, & noires qui ſont en la Foreſt, conſeruées pour le plaiſir de ſa Maieſté; & autres bonnes conſiderations qui l'ont meuë à faire cét abonnement au lieu du Taillon que leſdits Habitans payoient auparauant: lequel abonnement a eſté depuis confirmé par autres Lettres Patentes données à Sainct Germain en Laye au mois de Decembre mille ſix cens trente-quatre, portant 1634.
dérogation à tous Edicts & Ordonnances faites au contraire, enregiſtrées à la Cour des Aydes le dixiéme de Mars mil ſix cens trente-cinq. Et depuis encore ſadite Maieſté a confirmé cét abonnement par Arreſt de ſon Conſeil d'Eſtat, ſigné Bordier, & Commiſſion ſur iceluy, ſeellé du grand Seau de cire iaune, datté du dixiéme de Mars mille ſix cens trente-huict, portant defenſe aux 1638.
Eleus de Melun de comprendre leſdits Habitans aux Tailles, ny aucune leuée à faire, plus qu'à ladite ſomme de deux cens liures; nonobſtant la reuocation faite par ſa Maieſté de tous les abonnemens, laquelle n'auroit effet à l'égard deſdits Habitans, & ſans tirer à conſequence pour autres; le tout enregiſtré au Greffe dudit Melun.

V. Priuilege particulier durant le ſeiour de la Cour.

Par Arreſt du Conſeil d'Eſtat tenu à Fontainebleau, contradictoirement rendu entre le Fermier des Aydes des huict & vingtiéme, & les Habitans dudit Lieu, pour raiſon du Vin vendu en gros, & en détail audit Fontainebleau, iceux Habitans ont eſté conſeruez aux droicts anciens & Priuileges, dont ils ont touſiours ioüy & ioüyſſent, de ne payer aucune choſe pour ledit Vin, vendu & debité tant en gros qu'en détail, ſoit de leur cru ou achapt, pendant que ſa Maieſté, Cour, & ſuitte font leur ſeiour audit Fontainebleau; & iceux declarez exempts dudit droict de huictiéme & vingtiéme pendant ledit temps; & defenſe à Maiſtre Pierre de Monceaux lors Fermier deſdites Aydes, & à ſes ſucceſſeurs en ladite Ferme de troubler, ny empeſcher leſdits Habitans en ladite exemption & Priuileges, à peine de tous leurs deſpens,

dommages & intereſts : ledit Arreſt en datte du ſixiéme d'Aouſt mille ſix cens vingt-cinq, ſigné Bertrand.

En ſuitte duquel ſa Maieſté leur a donné ſes Lettres Patentes en forme de Charte, confirmatiues dudit Priuilege, en datte du huictiéme d'Aouſt mille ſix cens vingt-cinq, ſigné Louys, & plus bas, Par le Roy, Potier, & ſeellées du grand Seau : le tout enregiſtré où beſoin a eſté.

DE SAINCT PIERRE D'AVON, Parroiſſe de Fontainebleau.

CHAPITRE III.

I. Auon Parroiſſe de ce Bourg.
II. L'eſtenduë de cette Parroiſſe.
III. Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne ſa femme, inhumez en l'Egliſe de cette Parroiſſe.
IV. Vne Verrerie Royale icy eſtablie.

PVISQVE mon deſſein eſt en ce quatriéme Liure, de traitter des dépendances de cette Maiſon Royale ; ayant parlé cy-deſſus de ſon Bourg, l'ordre ſemble requerir maintenant de dire vn mot touchant l'Egliſe de cette Parroiſſe.

I. Auon Parroiſſe de ce Bourg.

ELLE eſt ſituée dans le village appellé Auon, diſtant d'vn quart de lieuë ou enuiron de ce Bourg, laquelle porte le nom de ſainct Pierre, parce qu'elle eſt dediée à Dieu ſous le patronage & l'interceſſion de ce Prince des Apoſtres : de ſçauoir quand l'on a commencé de la baſtir, ie n'en ay pû rien apprendre, n'y en ayant aucun memoire ; mais bien ſe trouue-t'il qu'elle eſt vne des plus anciennes de toute la contrée, & de ce Dioceſe, & Archeueſché de Sens.

Il y a plus de cent ans qu'elle eſt annexée, & vnie à noſtre Conuent de ce Chaſteau.

L'ESTEN-

L'ESTENDVE de cette Parroiſſe eſt grande; car outre le Bourg de Fontainebleau & le village d'Auon, elle a encore les hameaux du Monceau, du haut & bas Changy, & des Baſſes loges, le tout montant à prés de trois mille Communians. II. L'eſtenduë de cette Parroiſſe.

CE qu'il y a de plus remarquable en l'Egliſe de cette Parroiſſe, eſt vne tombe de pierre de ſix pieds de long & trois de large, poſée dans la Nef à main droite au deſſus des fonds, ſur laquelle ſont grauez deux portraits, l'vn d'homme & l'autre de femme, qui ſont fort effacez, mais qui paroiſſent encore vn peu; autour de cette tombe ſe liſent ces mots grauez & écrits en lettres anciennes & Gothiques. III. Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne ſa femme, inhumez en l'Egliſe de cette Parroiſſe.

ICY GIST LE KOEVR NOSTRE SIRE LE ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET LE KOEVR MADAME IEHANNE RENE DE FRANCE ET DE NAVARRE, QVI TRESPASSA L'AN DE GRACE M. CCC. IV. LENDEMIN DE LA SAINCT ELOY D'YVER MOIS DE DECEMBRE. PRIEZ POVR LY.

Il appert de cette datte & inſcription, que ces Cœurs ſont, l'vn de Philippes Quatriéme ſurnommé le Bel, & l'autre de la Reyne ſa femme; combien que quelques Autheurs écriuent que celuy de ce Roy eſt inhumé en l'Abbaye & Egliſe des Religieuſes de ſainct Dominique de Poiſſy, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de ſon Ayeul Sainct Louys. *Gaguinus Annal. Franciæ lib. 7.*

Que s'il y a lieu de douter quant au Cœur de ce Roy decedé en cette Maiſon Royale (comme nous auons remarqué amplement cy-deſſus,) il n'y a point au moins d'apparence, veu cette Tombe & cét Epitaphe, de ne pas croire que celuy de cette Reyne Ieanne ne repoſe en cette Egliſe; veu que la datte de cét Epitaphe décrit iuſtement l'année qu'elle treſpaſſa, & que l'on ne remarque point que ſon Cœur ayt eſté

mis ailleurs ; mais bien ſon corps en l'Egliſe des Cordeliers de Paris.

Pluſieurs ouurages ſinguliers qui ſe voyent icy du feu Sieur du Bois, Peintre fort renommé, duquel il a eſté parlé cy-deſſus, m'obligent à ne le pas oublier, puiſqu'il eſt inhumé en cette Egliſe, ſous vne tombe à coſté du Chœur à main droite deuant la Chapelle de la Vierge : lequel treſpaſſa le vingt-ſeptiéme iour de Decembre mille ſix cens quinze.

Dans le Chœur en vn pillier à main droite eſt cét autre Epitaphe :

D. O. M.

Frater Joannes des Eaux, Preſbyter Conuentus Regij Fontis Bellaquenſis, Ordinis ſanctiſſimæ Trinitatis Profeſſus hîc iacet, qui poſtquam per annos viginti quinque vice Patris Miniſtri dicti Conuentus ſollicitudinem huius Eccleſiæ ſtrenuè geſsit, obiit omnium cum luctu, ætatis anno ſexageſimo quinto, reparatæ ſalutis anno M. VI^c XXXI. *die verò menſis Iulij* VII.

Precare Lector, te ſimilis exitus manet.

IV. Vne Verrerie Royale icy eſtablie.

PROCHE de cette Egliſe vers le Septentrion, & immediatement au bout du Parc de ce Chaſteau, eſt la Maiſon Seigneuriale du Monceau ; où l'année paſſée mille ſix cens quarante & vn, a eſté eſtablie vne Verrerie Royale, par Lettres Patentes du Roy données au mois de Mars mille ſix cens quarante, & par Arreſt du Conſeil Priué de ſa Maieſté, tenu à Paris le cinquiéme iour de Iuin mille ſix cens quarante & vn ; & ce en faueur du Sieur Antoine Clerici, Ouurier de ſa Maieſté en terre ſigillée, & de ſes Aſſociez ; leur donnant

pouuoir d'y faire des Verres, Miroirs, Glaces, & autres ouurages de Verrerie, & les vendre, & distribuer par tout ce Royaume, & mesmes les transporter hors d'iceluy: ledit Sieur Clericy a desia si bien reüssi en son entreprise, qu'il s'y fait des Verres de cristal des plus beaux, & plus fins qui se fassent point par tout ailleurs, & des ouurages de terre sigillée.

DE LA FOREST DE BIERE, autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV.

I. D'où cette Foreſt prend ſon nom.
II. Cette Foreſt contient vingt-cinq mille arpents.
III. Diuerſes Routes en cette Foreſt.
IV. Pluſieurs Plaines.
V. Elle contient pluſieurs petites Montagnes.
VI. Grand nombre de Croix.
VII. Elle abonde en beſtes Fauues & Noires.
VIII. Quantité de Puits en cette Foreſt.
IX. Pluſieurs Communautez, & Seigneurs y ont leur Chauffage.
X. Hommages rendus au Roy dans cette Foreſt, par aucuns Vſagers.

L'VTILITE', & l'embelliſſement qu'apporte à cette Maiſon Royale ſa Foreſt, m'oblige à luy donner place en ce quatriéme Liure.

I. D'où cette Foreſt prend ſon nom.

IL appert de temps immemorial qu'elle a touſiours eu le nom de Biere; nom dont ie n'en ay pû apprendre d'autre origine que celle-cy, à ſçauoir, parce qu'elle eſt ſituée en la contrée qui s'appelle Biere. L'on luy baille auſſi vulgairement celuy de Foreſt de Fontainebleau, en conſideration de ce Lieu Royal qu'elle enuironne de toutes parts.

Son eſtenduë eſt fort grande: car elle contient vingt-

II. Cette Foreſt contient vingt-cinq mille arpens.

cinq mille neuf cens ſoixante & quinze arpents, tant plein que vuide; c'eſt à dire, tant en bois que roches, landes & bruyeres; reuenant en bois tout de fuſtaye à dix-huict ou dix-neuf mille arpents, dont la garde eſt donnée à huict Officiers, que l'on appelle Sergens à garde, qui ont chacun leur quartier, ſur lequel ils ſont obligez d'auoir l'œil, & ſoigner qu'il ne s'y faſſe aucun delict, ſur peine d'en répondre en leur propre nom, ou faire le rapport des delinquans.

Quelques veſtiges de vieilles murailles qui ſe voyent encore és riues, & extremitez de cette Foreſt, vers les villages d'Achere, Recloſes, & autres endroits; & quelques portes, comme eſt celle que l'on nomme de Cumiers, entre ledit Recloſes, & Bouron, & la porte dite Nadon au grand chemin de Moret, font croire à pluſieurs qu'elle a eſté autrefois cloſe de murailles.

Comme ſon terroir eſt ſablonneux & aride, le bois ne s'y eſleue pas qu'à longueur de temps, mais auſſi auec cette particularité remarquable, qu'il eſt tres-bon, & ſur tout fort propre à baſtir.

Outre les huict quartiers qui diuiſent cette Foreſt pour ſa garde, elle a encore diuerſes grandes Routes qui en donnent l'adreſſe & le paſſage, pour la trauerſer & aller de part & d'autre; comme eſt

La grande Route, autrement dite la Route ronde, parce qu'elle fait le tour de cette Foreſt au milieu d'icelle; laquelle Henry le Grand fit dreſſer exprés, pour plus grande commodité de la trauerſer, & y mettre des Relais pour y courre le Cerf.

III. Diuerſes Routes en cette Foreſt.

La Route du Puits de Vauceruelle.
La Route de la Croix de Guiſe.
La Route de Fontainebleau à Moret.
La Route de Bouron.
La Route de Recloſes.
La Route d'Vry.
La Route de Fleury.
La Route de Chailly.

La Route de Roger, maintenant dite de Vidoſſan, ainſi nommée à cauſe d'vn duel qui là fut fait, où ledit Sieur de Vidoſſan fut tué par le Sieur Zamet, l'an mille ſix cens huit.

La Route de la Tranchée.
La Route du Cheſne bruſlé.
La Route de la Boiſſiere.
La Route de Montmerle.
La Route aux Nains.
La Route de la Croix Dogas.
Et quelques autres petits chemins d'adreſſe.

Il a eſté remarqué cy-deſſus que cette Foreſt n'eſt pas entierement remplie de bois, mais qu'il y a quelque vuide en landes & bruieres, & ces vuides font quelques Plaines, comme

IV. Pluſieurs Plaines.

La Plaine de Sainct Louys.
La Plaine de Mont-Chauuet.
La Plaine du Cheſne au Chien.
La Plaine du Mont enflammé.
La Plaine du Rut.
La Plaine de Roſoy, &
La Plaine dite du Fort des Moulins.

Là ſont encore quelques petites Montagnes, qui marquent diuers quartiers de cette Foreſt : tel eſt

V. Elle contient pluſieurs petites Montagnes.

LE Mont-Chauuet, d'où l'on a tiré la pluſpart de la greſſerie de laquelle ſont faits pluſieurs beaux ouurages de cette Maiſon Royale, à cauſe que le grez en eſt ſi beau, qu'il prend preſque le poly comme le marbre.

Le petit Mont-Chauuet.
Le Mont Perreux, ou Pierreux, ainſi appellé parce que là ſe tire de la pierre à baſtir.
Le Mont-Morillon.
Le grand, & petit Mont-merle.
Les Monts Girards, &
La Malle Montagne.

VI. Grand nombre de Croix.

VN grand nombre de Croix qui ſont en cette Foreſt, font voir non ſeulement la pieté particuliere de quel-

ques vns de nos Roys, mais encore de plusieurs Grands Forestiers, Maistres particuliers, & Capitaines de ladite Foreſt, lesquels les y ont fait mettre; elles marquent encore diuers quartiers, & donnent adresse à plusieurs lieux: telle est

La Croix Tapreau, autrement appellée la belle Croix, qui est posée dans le vieil & ancien chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Guise au chemin, & grande Route de Moret.

La Croix de Vitry en la grande Route de Paris, qui separe le chemin de Fontainebleau, & de Moret.

La Croix de Souuré au chemin d'Vry; toutes lesquelles sont de pierre, & fort belles, & portent les noms d'autant de Princes, & de Seigneurs, qui ont esté Grands Foreſtiers, & Capitaines de cette Foreſt. Il y a encore

La Croix Dogas, ainsi dite d'vn Grand Foreſtier, & est posée à l'entrée du paué, qui descend du grand chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Vauceruelle dans la grande Route de Paris.

La Croix de Sainct Louys vis à vis de la Chapelle.

La Croix du Grand Veneur, au milieu du chemin de Fontainebleau à Chailly.

La Croix dite Patindieu, en la grande Route de Bouron.

La Croix antée sur le chemin de Fleury.

La Croix Lanterne sur le mesme chemin.

La Croix de Chailly à la fosse aux Loups.

La Croix Mercier en la Route de Bouron, qui fait separation du chemin de Villiers.

La Croix des Hautes Loges, &

La Croix rouge prés de Franchard.

VII. Elle abonde en bestes Fauues, & Noires.

APRES l'vtilité qui se tire des bois de cette Foreſt, le grand nombre des bestes Fauues, & Noires, Cerfs, Biches, Cheureuls, & Sangliers, ne la rendent pas peu considerable pour le plaisir de la Chasse; notamment

pour ce qui eſt des Cerfs, dont l'on fait monter le nombre ſi haut, qu'à peine ſe peut-il dire.

Diuers Puits qui ſont encore en cette Foreſt, font croire à pluſieurs qu'ils y ont eſté faits pour abbreuuer les beſtes Fauues & noires tandis qu'elle eſtoit cloſe, y ayant alors hommes exprés pour y tirer de l'eau dans de grands auges de pierre; quoy que quelques autres eſtiment que c'eſtoit ſeulement pour abbreuuer les Chiens de chaſſe, à cauſe qu'il y a peu de mares dans cette Foreſt, & où l'Eſté particulierement à peine ſe trouue-t'il de l'eau. Ces Puits eſtoient fort grands & larges, la pluſpart deſquels ſont maintenant comblez. Cette Foreſt aboutit au Leuant ſur la Riuiere de Seine, & au Midy en partie ſur la Riuiere de Loin. Voicy les noms de ces Puits.

VIII. Quantité de Puits en cette Foreſt.

Le Puits de Vauceruelle en la grande Route de Paris.

Le Puits de Moret, autrement dit de la Lieuë.

Le Puits du Cormier entre le chemin d'Achere, & l'Attelier Grand Iean; lequel Puits eſtoit autrefois accompagné d'vn grand corps de baſtiment, couuert de pierre en terraſſe, & qui nagueres a eſté démoly.

Le Puits d'Vry.

Le Puits de la Tranchée en la Route de Vidoſſan.

Le Puits au Gien au Triege dit l'Atilla.

Le Puits autrement dit la Foſſe aux Loups.

Le Puits fondu au chemin de Montigny.

IX. Pluſieurs Communautez, & Seigneurs y ont leur Chauffage.

Pluſieurs Communautez Religieuſes, & quelques Seigneurs qui ont leurs maiſons és enuirons de cette Foreſt, y ont auſſi droit d'Vſage, & de Chauffage.

Tel eſt noſtre Conuent de ce Chaſteau, qui a droit de quarante cordes de bois, confirmé par pluſieurs de nos Roys, & particulierement par le Roy regnant Louys XIII. en vertu de ſes Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois d'Octobre mil ſix cens treize, ſignées, LOVIS. Et ſur le reply, Par le Roy, la Reyne Regente preſente, DE LOMENIE. Lequel Vſage & Chauffage eſtoit deliuré alors

audit Conuent par marque de pied d'arbres, & eſtimation des Officiers de la Foreſt. Mais par autres Lettres Patentes de ſa Maieſté, données à Fontainebleau au mois de Septembre mille ſix cens vingt cinq, & ſcellées en cire verte, ledit vſage & Chauffage a eſté aſſigné à prendre doreſnauant ſur les ventes par les mains des Marchands ventiers, duquel il ioüyt ainſi maintenant.

Les Dames & Religieuſes de Villiers prés la Ferté Alleps de l'Ordre de Ciſteaux, ioüyſſent de cinquante cordes à prendre ſur les ventes.

Les Dames & Religieuſes de noſtre Dame de la Ioye lez Nemours du meſme Ordre, trente cordes par pied & eſtimation.

Les Peres Capucins dudit Melun quinze cordes à prendre ſur les ventes.

Les Peres Recolets de la meſme Ville onze cordes ſur les ventes.

Le Seigneur Comte de Moret cinquante cordes, à prendre par les mains des Marchands ventiers, comme auſſi tous les autres Vſagers ſuiuans.

Le Seigneur de Fleury & de Sainct Martin cinquante cordes.

Le Seigneur de Montigny ſur Loin quarante cordes.

Et le Seigneur de Courance, & Danemois, trente cordes.

La corde de tous leſdits Vſagers, & Chauffage, eſt de huit pieds de large, & quatre pieds de haut, & la buche de trois pieds & demy de long.

X. Hommages rendus au Roy dans cette Foreſt par aucuns Vſagers.

VNE choſe eſt icy encore à remarquer, que le premier iour de May tous les ans, le Maiſtre particulier de cette Foreſt, ou ſon Lieutenant, auec les autres Officiers d'icelle, s'y aſſemblent à vne Table de pierre, appellée la Table du Roy, laquelle eſt poſée dans la grande Route au chemin de Paris, pour y receuoir les droits, & Hommages deus au Roy par aucuns Vſagers de ladite Foreſt qui s'y doiuent trouuer, & qui y ſont appellez par vn des Officiers: deſquels Vſagers voicy les noms.

La Dame Abbeſſe du Lys, ou quelqu'vn de ſa part, & là doit pour droit d'hommage vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Meuſnier du Moulin de Poignet ſitué au Faux-bourg de Sainct Lienne de Melun (ledit Moulin appartenant au Roy) eſt tenu de preſenter auſſi alors vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Boulenger du Four à ban du Roy, ſis en ladite ville de Melun Parroiſſe de Sainct Aſpais, doit alors preſenter vn grand gaſteau.

Les habitans du Faux-bourg des Carmes, & vn Canton appellé le Petit Clos, de la Parroiſſe de Sainct Ambroiſe dudit Melun, doiuent encore audit iour, & au meſme lieu, pour chacun feu cinq deniers par chacun an.

Comme auſſi les nouueaux mariez, & nouueaux habitans de l'année deſdits lieux doiuent venir preſenter outre les cinq deniers, chacun vn gaſteau, ſous peine d'vne amende de ſoixante ſols Pariſis, contre les defaillans : leſquels droits ſont alors receus par le Receueur du Domaine du Roy en ladite Foreſt.

DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST, & des Chasses de Fontainebleau.

CHAPITRE V.

I. Gardes des Forests Royales fort anciens.
II. Le Grand Forestier de cette Forest, estably par François I.
III. Maistrise particuliere de cette Forest.
IV. Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.
V. Officiers des Chasses.
VI. Priuileges des Officiers des Eaux & Forests, & des Chasses.

I. Gardes des Forests Royales fort anciẽs.

LA memoire des Officiers & Gardes des Forests Royales, passe si auant dans l'Antiquité, que les sainctes Lettres en font mesme mention, il y a plus de deux mille ans; témoin ce qui est remarqué en Esdras, où il est dit que Nehemias voulant rebastir les murailles, & les portes de la cité de Ierusalem ruinées par les Babyloniens sous Nabuchodonosor, il obtint vne lettre du Roy Artaxerxez, pour Asaph Garde de la Forest de ce Roy. Mon dessein n'estant pas de m'arrester icy sur cette recherche, ny de faire vn ample discours des Officiers de Forest; ie me contenteray de dire simplement quelque chose touchant l'antiquité, l'establissement, & les droits de ceux de cette Forest de Fontainebleau, depuis la fondation de cette Maison Royale.

Esdras lib. 2. cap. 2.

Paralipomenon cap. 36.

Anciennement il n'y auoit pour principal Officier, qu'vn Forestier en cette Forest, qui auoit l'œil à ce qu'elle fust soigneusement conseruée, laquelle pour lors dépendoit de la Maistrise des Eaux & Forests de Champagne & de Brie. Ce Forestier iugeoit & connoissoit de tous delits, & faisoit mesme l'adiudication des ventes. Charge qui n'estoit tenuë que par des personnes de qualité.

MAIS le Roy François Premier par ſes Ordonnances : l'vne donnée à Paris en Feurier mille cinq cens trente-deux : & par vne autre donnée en ce lieu de Fontainebleau en Aouſt mille cinq cens trente-quatre, crea en cette Foreſt vn Grand Foreſtier, auec pouuoir de connoiſtre de tous cas ; meſme faire les ventes des bois, priuatiuement à l'autre Foreſtier qui en fut exclus: & voulut alors ſa Maieſté, que le Siege de ſa Iuriſdiction fuſt eſtably, ainſi qu'il eſt, à Fontainebleau, comme le lieu le plus commode pour l'exercice de la Iuſtice, & des parties.

II. Le Grand Foreſtier de cette Foreſt étably par François I.

Or quant à la fonction dudit ancien Foreſtier, par ladite Ordonnance, elle fut reſtrainte à la garde du Marteau du Roy ſeulement, pour marquer les bois qui ſeroient vendus & deliurez en icelle, auec les meſmes gages qu'il auoit auparauant. Laquelle charge de Foreſtier, ou Garde-Marteau eſt hereditaire.

ET audit an mille cinq cens trente-quatre, lors de la creation des Maiſtres particuliers, & Lieutenans en chacun Bailliage, celle du Bailliage de Melun fut iointe & annexée à celle de Grand Foreſtier; laquelle a eſté depuis exercée par vne ſeule & meſme perſonne de haute condition; tels qu'ont eſté Meſſieurs Dogas, de Miraumont, de Vitry, du Hallier, de Perſan, & maintenant de Souuré.

III. Maiſtriſe particuliere de cette Foreſt.

Les Officiers de cette Iuſtice des Eaux & Foreſt, ſont, le Grand Foreſtier, & Maiſtre particulier, le Lieutenant qui eſt de longue robbe, le Procureur du Roy, le Petit Foreſtier, ou Garde-Marteau, le Receueur, le Controolleur, le Greffier, deux Sergens Trauerſiers, vn Sergent Appretiateur, vn Sergent Dangereux Collecteur des amendes, huit Sergens à garde, & deux Huiſſiers Audianciers.

SOVS cette Maiſtriſe des Eaux & Foreſt de Fontainebleau, il y a deux Sieges qui en dépendent, à ſçauoir Montreau Faut-Yone pour le droit de Peſche & de Chaſſe, auec droit de iuriſdiction qui ſe tient audit

IV. Sous cette Maiſtriſe il y a deux Sieges.

lieu de Montreau, le Vendredy de quinzaine en quinzaine, par le Maiſtre particulier ou ſon Lieutenant audit Fontainebleau, ou Sous-Lieutenant eſtably audit Montreau, pour la correction des abus qui ſe commettent pour le faict de la Peſche, & entrepriſe ſur les riuieres de Seine & d'Yonne.

L'autre Siege qui répond à ladite Maiſtriſe de Fontainebleau eſt la Grurie du Chaſtelet en Brie, où il y a vn Iuge Gruyer, qui connoiſt des delits qui ſe commettent, duquel Gruyer les appellations reſſortiſſent pardeuant le Maiſtre particulier au Siege dudit Fontainebleau.

V. Officiers des Chaſſes.

OVTRE le Grand Foreſtier ou Maiſtre particulier de cette Foreſt, il y a auſſi vn Capitaine des Chaſſes pour la conſeruation des plaiſirs du Roy; & ces deux Charges ont eſté ordinairement iointes enſemble, & tenuës par vne ſeule & meſme perſonne, & de haute qualité, comme eſt à preſent Monſeigneur de Souuré, qui a auſſi ſous luy vn Lieutenant de robbe courte à Fontainebleau, & vn autre en Brie, auec dix Gardes pour la conſeruation deſdits plaiſirs de ſa Maieſté en cette Foreſt, & vingt autres pour les enuirons & eſtenduë d'icelle: tous leſquels Gardes ont pareil pouuoir de faire rapport, & ſaiſies des bois, que les Sergens à garde.

VI. Priuileges des Officiers des Eaux & Foreſts, & des Chaſſes.

CES Officiers iouyſſent de pluſieurs droits & priuileges, outre leurs gages & appointemens ordinaires, le principal eſt leur droit d'Vſage & Chauffage, chacun ſelon ſon ordre & condition.

Le Grand Foreſtier & Maiſtre particulier a vingt-cinq cordes de bois.

Le Lieutenant, quinze cordes.

Le Procureur du Roy, dix cordes.

Le Garde-Marteau, dix cordes.

Le Greffier, dix cordes.

Les deux Sergens Trauerſiers, & huit Sergens à garde, chacun ſix cordes.

Quant aux Officiers des Chaſſes, ou Gardes des

plaiſirs du Roy, ils ont pareillement leur Chauffage ; à ſçauoir,

Le Lieutenant de robbe courte, & premier Garde, a dix cordes.

Et les neuf autres anciens Gardes ont chacun trois cordes, auec cette condition, que le bois de Chauffage de tous leſdits Officiers, tant des Eaux & Foreſts, que des Chaſſes, doit eſtre exprez, à ſçauoir la corde de huit pieds de long, & quatre de large, & les buches de quatre pieds de long.

DE QVELQVES PRIEVREZ, ET CHAPELLES ſituées en la Foreſt de Fontainebleau.

CHAPITRE VI.

I. La Chapelle de Sainct Louys, autrefois dite de Sainct Vincent.
II. Motif de la fondation de la Chapelle de S. Louys.
III. Elle eſt à la collation du Roy.
IV. Le Prieuré dit Noſtre Dame de Franchard.
V. Le Prieuré de S. Nicolas des Baſſes-Loges.
VI. L'Hermitage de la Magdelene.

COMME i'ay obſerué par tout cy-deuant l'ordre des temps & chronologique ; auſſi eſt-ce mon deſſein de continuer : ce qui m'oblige pour cette raiſon à commencer ce Chapitre par le Prieuré ou Chapelle dite de S. Louys, puiſqu'elle eſt la plus ancienne de toutes celles dont il s'agit icy de traitter.

I. La Chapelle de S. Louys, autrefois dite de S. Vincent.

LES memoires que i'en ay veu, nous font foy que le meſme S. Louys en eſt le Fondateur, l'ayant dediée à Dieu ſous l'inuocation de S. Vincent, l'an mille deux cens ſoixante & quatre ; & depuis la canonization de ce Sainct Roy elle a touſiours porté le nom de S. Louys : laquelle eſt ſituée dans cette Foreſt en la grande route

de Paris à Fontainebleau, d'où elle n'eſt eſloignée que d'vne bonne lieuë, & poſée ſur vne petite colline.

II. Motif de la fondation de la Chapelle de Sainct Louys.

LA tradition nous apprend, que le motif qui inuita ce Religieux Monarque à edifier cette Chapelle, fut qu'vn iour ſe diuertiſſant à la Chaſſe dans cette Foreſt il tomba au meſme lieu où elle eſt baſtie, entre les mains de quelques voleurs, comme il eſtoit écarté de ſa ſuite; & craignant, parce qu'ils ne le connoiſſoient pas, que ces brigans n'attentaſſent à ſa perſonne, il ſonna promptement de ſon cor; ce qui fit accourir auſſi toſt tous ſes gens tandis que ces voleurs s'enfuirent : & en memoire de ce qu'il auoit échappé ce danger, pour remercier Dieu il fit conſtruire cette Chapelle ſous le nom de S. Vincent, parce que ce fut le iour que l'Egliſe celebre la feſte de ce Bienheureux Martyr, que cét accident luy arriua : & fut alors cette Chapelle appellée S. Vincent de Montroüy, d'autant que de ce lieu l'on l'auoit ouy, & eſtoit-on venu à ſon ſecours. Elle eſt nommée encore S. Louys en beau lieu, par ce qu'elle eſt ſituée ſur vne petite eminence, où d'vn coſté elle a veuë ſur vne grande plaine, & du reſte enuironnée de bois de haute fuſtaye.

Dés ſa fondation Sainct Louys la dotta de deux muids deux ſeptiers de bled froment, à prendre ſur ſon Domaine de Melun, dont elle iouyt encore à preſent.

III. Elle eſt à la collation du Roy.

ELLE eſt à la collation du Roy, auquel outre vn grand nombre d'autres bienfaits, i'ay cette particuliere obligation de me l'auoir conferée il y a ſix à ſept ans, vacante par le deceds du R. P. Frere Pierre Pepin, duquel il a eſté parlé cy deſſus. Sadite Maieſté par vn ſurcroiſt de ſa bonté, & en memoire de Sainct Louys ſon Patron, & pour autres bonnes conſiderations l'a exemptée de toutes Decimes ordinaires & extraordinaires, par Arreſt de ſon Conſeil : grace & priuilege duquel elle iouyt.

Il y a grande deuotion en ce lieu, particulierement le iour de la feſte de ce Sainct Roy, où dés la veille iuſques au lendemain l'on y vient en pelerinage de dix & dou-

ze lieuës és enuirons ; & s'y trouue quelquefois plus de trois ou quatre mille perſonnes.

IV. Le Prieuré de Franchard.

LE Prieuré dit Noſtre Dame de Franchard eſt encore vn lieu de deuotion ſitué en cette Foreſt, & eſloigné de Fontainebleau d'vne lieuë ou enuiron, du coſté du Village appellé Erbonne.

Il eſt fort ancien, comme il ſe void par ce qui reſte de ſes baſtimens tous ruinez, particulierement la Chapelle qui eſtoit fort grande, de laquelle il n'y a plus que les murailles, auec vn petit retranchement qui ſert maintenant de Chapelle.

I'apprends par quelques anciens memoires, que ce Prieuré a eſté autrefois Conuentuel, dépendant de l'Abbaye de S. Euuert d'Orleans de l'Ordre des Chanoines Reguliers de Sainct Auguſtin. De fait il y a encore vn grand circuit qui a eſté enuironné de murailles, auec apparence de Dortoir, & autres baſtimens tous ruinez, que l'on tient eſtre arriué durant la guerre des Anglois en France. Au deuant de ce Prieuré prés de la porte eſt vne fontaine baſſe qui ne tarit point, & dont l'eau découle d'entre vn grand nombre de roches qui rendent ce lieu fort deſert & affreux. Depuis enuiron cent ans ce Prieuré a touſiours eſté conferé par le Roy.

V. Le Prieuré de S. Nicolas des Baſſes-Loges.

A demy lieuë de Fontainebleau ſur le finage de la Parroiſſe d'Auon, & dudit Fontainebleau, eſt ſitué le Prieuré de Sainct Nicolas, au lieu dit les Baſſes-Loges, dans le grand chemin de Paris à Moret. Il a eſté fondé en l'an de grace mille trois cens dix, par Henry de Authey Sire de Lois, Chanoine de Roye en Vermandois, lequel y eſtablit des Religieux de l'Ordre de la Charité Noſtre Dame, vulgairement dits Billettes, qui y ont demeuré iuſques en l'an mille ſix cens trente-quatre, que leſdits Billettes le cederent aux Peres Carmes, qui en prirent poſſeſſion le quinziéme de Feurier audit an. Ce lieu eſt bien agreable, & d'vn grand circuit, quoy que la Chapelle ſoit petite, & qu'il y ayt peu de baſtimens.

VI. L'Hermitage de la Magdelene.

L'HERMITAGE, dit de la Magdelene, demande encore icy place, parce qu'il eſt ſitué dans cette Foreſt, à vne petite lieuë de cette Maiſon Royale, ſur vne pante qui deſcend ſur le bord de la riuiere de Seine, & regarde delà l'eau le Village de Vulaine. Il a eſté baſty l'an mille ſix cens dix-huict, au lieu dit la Fontaine le Roy, par vn Gentilhomme Breton, lequel y demeura quelque temps, & ſe faiſoit appeller le Cheualier de la Magdelene; alloit déchauſſé, portant vne grande robbe griſe, ſur laquelle eſtoit vne Croix rouge. Les eaux depuis ont miné de ſorte les baſtimens de cét Hermitage, qu'il eſt maintenant en ruine, & eſt vn lieu fort agreable & d'vne belle veuë. Auparauant ſa ruine, i'y ay veu, pendant pluſieurs années, vne grande aſſemblée de peuple au iour de la Magdelene.

DES VILLAGES ET HAMEAVX Vſagers de la Foreſt de Fontainebleau.

CHAPITRE VII.

I. Noms des Villages & Hameaux vſagers.
II. Priuileges deſdits vſagers.
III. Obligez en cas d'accident de feu en la Foreſt, de la ſecourir.
IV. Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.
V. Ils ſont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.

PREMIER que de donner fin à ce dernier Liure, i'ay creu eſtre à propos, apres auoir parlé de la Foreſt de cette Maiſon Royale, de faire icy vn Chapitre particulier des Villages & Hameaux qui ont droit d'vſage en ladite Foreſt, deſquels voicy les noms:

I. Noms des Villages, & Hameaux vſagers.

HAVT, & bas Samois, auec ſes dépendances.
Bois-le-Roy, & les Hameaux de Broſle, de Sarmeſe, la Caue, & la Ruelle.

Taumery, & les Hameaux de By, d'Effondré, Chantoiſeau, & les Montsforts.

Veneux, & Nadon dépendans de la Parroiſſe de Moret.

Montigny ſur Loin, & les Hameaux de Sorcque, & Houſſot.

Bouron, & le Hameau de Marlotte.

Grez ſur Loin.

Villers ſur Grez, & Buſſeau qui eſt de la Parroiſſe.

Recloſes, & le Hameau de la Vignette.

Vry, & le Hameau de Beſonuille.

Achere, & le Hameau de Meun.

Erbonne.

Sainct Martin en Bierre, & Macherin.

Chailly, & les Hameaux de Barbiſon, & du Fay.

Villiers aux poires.

II. Priuileges deſdits Vſagers.

TOVS ces Villages & Hameaux vſagers, par octroys & priuileges donnez par pluſieurs Roys, ont droit de mettre paiſtre en ladite Foreſt toute l'année, horſmis depuis la my-Auril, iuſques à la my-Iuin, temps de fenaiſon, leurs beſtes à cornes, dans les fuſtayes & vallées, exceptées les ventes, iuſques à ce que par les Officiers, elles ſoient declarées en defenſe de ſe garentir du brou des fauues, & autres animaux.

Ils ont auſſi droit de prendre le bois ſec tiré au crochet, ſans y pouuoir porter aucun ferrement, ſur peine d'amende.

De plus, ils ont priuilege d'y mettre paiſtre leurs porcs és lieux ſuſdits.

III. Obligez en cas d'accident de feu en la Foreſt de la ſecourir.

ET pour reconnoiſſance de ces octroys & priuileges, ils ſont auſſi obligez, en cas d'accident de feu en ladite Foreſt, au premier ſon de cloche ou de commandement, de ſe porter promptement pour l'eſteindre.

IV. Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.

ITEM, ſont encore tenus de payer au Roy, pour hommage & reconnoiſſance de ces bienfaits, chacun ménage vn boiſſeau d'auoine meſure de Melun, & vn double chacun; ce qui s'appelle droit d'Auenage, qui eſt receu

au nom du Roy par le Capitaine de la Foreſt.

V. Ils ſont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.

ET d'autant que leſdits Villages & Hameaux ſont d'ordinaire en degaſt par le grand nombre des beſtes fauues, & noires de ladite Foreſt, ils ſont exempts de la Taille, & ne payent à ſa Maieſté que le Taillon.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

FIN.

Fautes ſuruenuës en l'impreſſion.

Page 15. *ligne* 3. *liſez* de la fraicheur. *p.* 19. *l.* 3. *liſ.* leurs promenades. *p.* 55. *l.* 20. *liſ. Dapiferi. p.* 73. *l.* 25. *liſ.* de Mortagne. *p.* 93. *l.* 28. *liſ.* deſſiné. *p.* 308. *l.* 23. *liſ.* proüeſſes.

BIBLIOTHECA REGIA

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy il eſt permis à Sebaſtien Cramoiſy, Marchand Libraire Iuré en l'Vniuerſité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy, d'imprimer vn liure intitulé, *Le Treſor des merueilles de la Maiſon Royale de Fontainebleau*, &c. fait & compoſé par le R. P. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Conſeiller, Aumoſnier & Chapellain ordinaire de ſa Maieſté, & Miniſtre & Superieur du Conuent de la ſaincte Trinité fondé au Chaſteau dudit lieu : & ce pendant le temps & eſpace de ſix années conſecutiues : auec defenſes à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, ſous pretexte de déguiſement, ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiſcation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Paris le vingtiéme de Ianuier mil ſix cens quarante-deux. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, CEBERET.

Approbation du Reuerendiſſime Pere General.

NOVS FRERE LOVYS, Docteur és Saincts Decrets, General & Grand Miniſtre de tout l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, Commiſſaire & Viſiteur Apoſtolique, ſpecialement eſtably en tout iceluy par noſtre S. Pere le Pape Vrbain Huictiéme, Conſeiller & Aumoſnier de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne; ayant veu & ſerieuſement examiné le liure, qui porte pour titre, *Le Treſor des merueilles de la Maiſon Royale de Fontainebleau*, &c. fait & compoſé par noſtre cher Confrere le Pere F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Miniſtre & Superieur de noſtre Conuent de la Saincte Trinité, fondé au Chaſteau dudit lieu, &c. Nous auons loüé en luy, & approuué ſa curieuſe recherche, qu'il fait paroiſtre pour la recommandation de cette Maiſon vrayement Royale : & permis par ces preſentes de mettre au iour, & faire imprimer ledit liure. Donné en noſtre Conuent des Mathurins de Paris dudit Ordre, ſous noſtre ſeing manuel, celuy de noſtre Secretaire, & le contreſeel de noſtre generale Adminiſtration, ce 12. Ianuier 1642.

LOVYS General.

Du mandement de noſtre Reuerendiſſime
Pere General, RALLE Secretaire.

28 Februarii

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00888851 3